



Pays Beaujolais

Programmes d'actions

CDDRA – PSADER – CFAC

Décembre 2010

*Document réalisé par le Syndicat Mixte du Beaujolais.
Illustrations : © www.pays-beaujolais.com
Mise en page : Pays Beaujolais*

 Syndicat mixte du
BEAUJOLAIS

CDDRA

www.pays-beaujolais.com

Schéma de Cohérence
Territoriale (SCoT)

**Contrat de Développement
Durable de Rhône-Alpes
(CDDRA)**

Conseil Local de
Développement
(CLD)

Approche Leader

Syndicat Mixte du Beaujolais
172, boulevard Victor Vermorel
69400 VILLEFRANCHE / SAÔNE
Tel : 04 74 65 74 40
Fax : 04 74 65 39 91
www.pays-beaujolais.com

SIRET : 256 910 472 00024
Code APE : 8413Z

Conseil Régional Rhône-Alpes
Hervé SAULIGNAC, Vice-président
Délégué à l'aménagement des territoires, aux
espaces Rhône-Alpes et aux Grands projets

Villefranche-sur-Saône, le 08 décembre 2010

Objet : Programmes d'actions du CDDRA du Pays Beaujolais et de la Convention de Fonctions d'Agglomération et de Centralité de Villefranche.

Monsieur le Vice-président,

En février 2009, la Présidente du Conseil Local de Développement, Mme Echallier, et moi-même, étions venus présenter notre candidature à un Contrat de Développement Durable de Rhône-Alpes devant le Comité d'Avis régional présidé par votre prédécesseur, Monsieur JOUVE. Cet échange nous avait permis de présenter nos enjeux et notre projet de développement durable devant des élus régionaux partageant visiblement nos ambitions.

Il nous aura fallu plus d'un an de travail assidu en concertation avec de nombreux acteurs pour décliner notre projet stratégique en programmes d'actions opérationnels.

J'ai donc l'honneur de vous transmettre, aujourd'hui, le projet de CDDRA du Pays Beaujolais, accompagné du projet de Convention de Fonctions d'Agglomération et de Centralité de l'agglomération de Villefranche-sur-Saône. Ces deux programmes ont été validés par le Conseil Local de Développement le 28 juin 2010 (cf. avis en annexe) et par le Comité de Pilotage le 30 juin 2010. La validation des dernières modifications réalisées avec vos services techniques a été faite en Comité de Pilotage du 22 novembre dernier.

Vous remarquerez que notre Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural est complètement intégré à la stratégie du CDDRA, certaines fiches actions étant explicitement rattachées au PSADER. Pour autant, notre PSADER n'est pas encore complètement finalisé et devrait l'être d'ici le mois de septembre 2010.

Par ailleurs, nous nous félicitons d'appartenir à la première génération de Contrats « climato-compatibles » et le devons notamment à l'accompagnement d'HESPUL que vous avez bien voulu mandater pour suivre nos travaux.

De plus, ayant été retenu à la dernière vague « Terre à Clics », nous nous réjouissons de pouvoir prochainement mettre en œuvre les actions sélectionnées dans le cadre de ce dispositif innovant que vous avez mis en place.

Enfin, je souhaite souligner l'investissement de vos services qui nous ont accompagné durant ce travail intense. Nous restons à leur entière disposition pour procéder aux éventuels ajustements qui s'avèreraient nécessaires avant une présentation en Comité d'Avis que nous espérons dans les meilleurs délais.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à notre projet territoire et vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-président, l'expression de mes sincères salutations.

Daniel PACCOUD
Chef de Projet du CDDRA Pays Beaujolais



Villefranche, le 6 décembre 2010

Conseil Régional

Hervé SAULIGNAC, Vice-président
Délégué à l'aménagement des territoires,
aux espaces Rhône-Alpes et aux Grands
projets

N/réf. : PP/NL 2010-053

Affaire suivie par : Patrick PHULPIN
Directeur Général

Objet : Programme d'actions de la Convention de Fonctions d'Agglomération et de Centralité de Villefranche

Monsieur le Vice-Président,

La Communauté d'Agglomération de Villefranche sur Saône s'est beaucoup impliquée dans la mise en œuvre du dernier Contrat de Développement de Rhône-Alpes du Pays Beaujolais qu'elle a porté administrativement jusqu'en 2009. Alors que le Pays se dote aujourd'hui d'un nouveau Contrat de Développement Durable de Rhône-Alpes, nous avons eu le privilège d'élaborer un programme d'action spécifique afin de renforcer la fonction structurante de l'agglomération.

Le rôle majeur de l'agglomération a été reconnu par la Charte de Développement Durable du Pays Beaujolais qui consacre la notion de polarité développée par le SCoT. Plus importante des polarités du territoire, l'agglomération de Villefranche doit ainsi assumer une fonction structurante en faveur de l'équilibre global du territoire, de sa cohésion et de son rayonnement.

Géographiquement excentrée en bordure est du territoire, l'agglomération de Villefranche doit conforter sa fonction de « centralité » en assumant les objectifs fixés par le SCoT et en étant moteur dans la mise en œuvre de la charte du Pays Beaujolais. A ce titre, la Convention de Fonctions d'Agglomération et de Centralité, s'inscrit pleinement dans les orientations prioritaires et les axes de la Charte de Pays et du CDDRA.

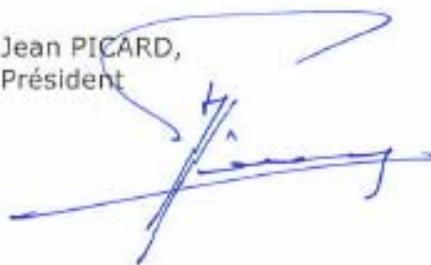
ARNAS
GLEIZÉ
LIMAS
VILLEFRANCHE

Il nous a fallu plusieurs mois de travail collaboratif pour concevoir le programme d'actions que je vous propose aujourd'hui. Je tiens à remercier les services techniques de la Région et les chargées de mission du CDDRA qui nous ont assistés pendant ce travail. Evidemment, nous restons à l'entière disposition de vos services pour procéder aux derniers ajustements qui s'avèreraient nécessaires.

Dans l'attente de vous présenter le programme de notre Convention de Fonctions d'Agglomération et de Centralité lors d'un prochain comité d'avis,

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-président, en l'expression de ma sincère considération.

Jean PICARD,
Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping horizontal and diagonal strokes, positioned to the right of the typed name.

1. LE PAYS BEAUJOLAIS	1
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE BEAUJOLAIS	2
1.1.1. Carte d'identité	2
1.1.2. Un pays pluriel, riche de sa diversité	3
1.2. LE DEVELOPPEMENT LOCAL EN PAYS BEAUJOLAIS	5
1.2.1. CDPRA et charte de Pays : la stratégie du territoire entre 2001 et 2010	5
1.2.2. Les autres dispositifs de développement local	5
1.3. LE NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE.....	7
1.3.1. Les enjeux du SCoT comme base de travail	7
1.3.2. Organisation de la réflexion et de la gouvernance	7
1.3.3. Quelques outils de mise en œuvre du projet de territoire	8
1.3.4. L'organisation du Pays Beaujolais.....	9
2. LE PROJET DE TERRITOIRE	11
2.1. AXE I : METTRE AU CŒUR DU BEAUJOLAIS SES RICHESSES NATURELLES ET PATRIMONIALES	14
2.1.1. Paysage et patrimoine : des marqueurs identitaires forts mais vulnérables	15
2.1.2. L'environnement et les ressources naturelles : des richesses à protéger et à gérer durablement.....	16
2.2. AXE II : DEVELOPPER DURABLEMENT LE BEAUJOLAIS PAR UNE ORGANISATION TERRITORIALE REPENSEE.....	20
2.2.1. L'habitat : une offre de logement pour tous à concilier avec une consommation d'espace maîtrisée	22
2.2.2. La qualité de vie : les équipements, services et la dynamique socioculturelle à mailler en fonction et à l'intérieur des polarités.....	25
2.2.3. Les transports et la mobilité : des infrastructures et des déplacements à organiser durablement	27
2.2.4. Le foncier : une politique permettant la mise en œuvre du projet de territoire	29
2.3. AXE III : ACCUEILLIR LES ENTREPRISES ET LE TRAVAIL EN BEAUJOLAIS.....	32
2.3.1. Attractivité du territoire : les conditions favorables à la création, l'implantation et au développement des entreprises	34
2.3.2. Compétitivité économique : des entreprises et des filières à inscrire dans une dynamique d'innovation et de modernisation.....	37
2.3.3. Les Hommes : des parcours professionnels et des parcours de vie à promouvoir et à sécuriser	40
2.3.4. Le tourisme : un moteur potentiel du développement économique local	43
2.4. AXE IV : AFFIRMER UNE GOUVERNANCE DU TERRITOIRE POUR PORTER LES PROJETS ET GERER L'AVENIR DU BEAUJOLAIS	46
2.4.1. Le développement local : des actions publiques à rationaliser	46
2.4.2. L'intelligence territoriale : une dynamique de partage et de consolidation de l'information.....	47
2.4.3. La mise en œuvre du projet de territoire : une gouvernance au service du pilotage du projet.....	48
3. LES OUTILS D'ANALYSE ET D'EVALUATION	51
3.1. LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL	52
3.1.1. Des programmes d'actions « climato-compatibles »	52
3.1.2. Le Profil Climat-Energie du Pays Beaujolais	52
3.2. LA MÉTHODE D'APPRECIATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	54
3.2.1. Un outils d'appréciation du développement durable.....	54
3.2.2. Le rôle du CLD dans l'appréciation du développement durable	54
3.3. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION.....	56
3.3.1. Le suivi	57
3.3.2. L'évaluation	57
4. LES PROGRAMMES D'ACTIONS.....	59
4.1. LA RÉPARTITION ENTRE LES PROGRAMMES D'ACTIONS.....	60
4.2. CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE RHÔNE-ALPES (CDDRA) & PROGRAMME STRATEGIQUE AGRICOLE ET DE DEVELOPPEMENT RURAL (PSADER).....	61
4.2.1. Les fiches actions du CDDRA et du PSADER	61
4.2.2. Le récapitulatif financier du CDDRA et du PSADER	61
4.3. CONVENTION DE FONCTIONS D'AGGLOMERATION ET DE CENTRALITE (CFAC)	61
4.3.1. Les fiches action de la CFAC	61
4.3.2. Le récapitulatif financier de la CFAC	61



1. Le Pays Beaujolais

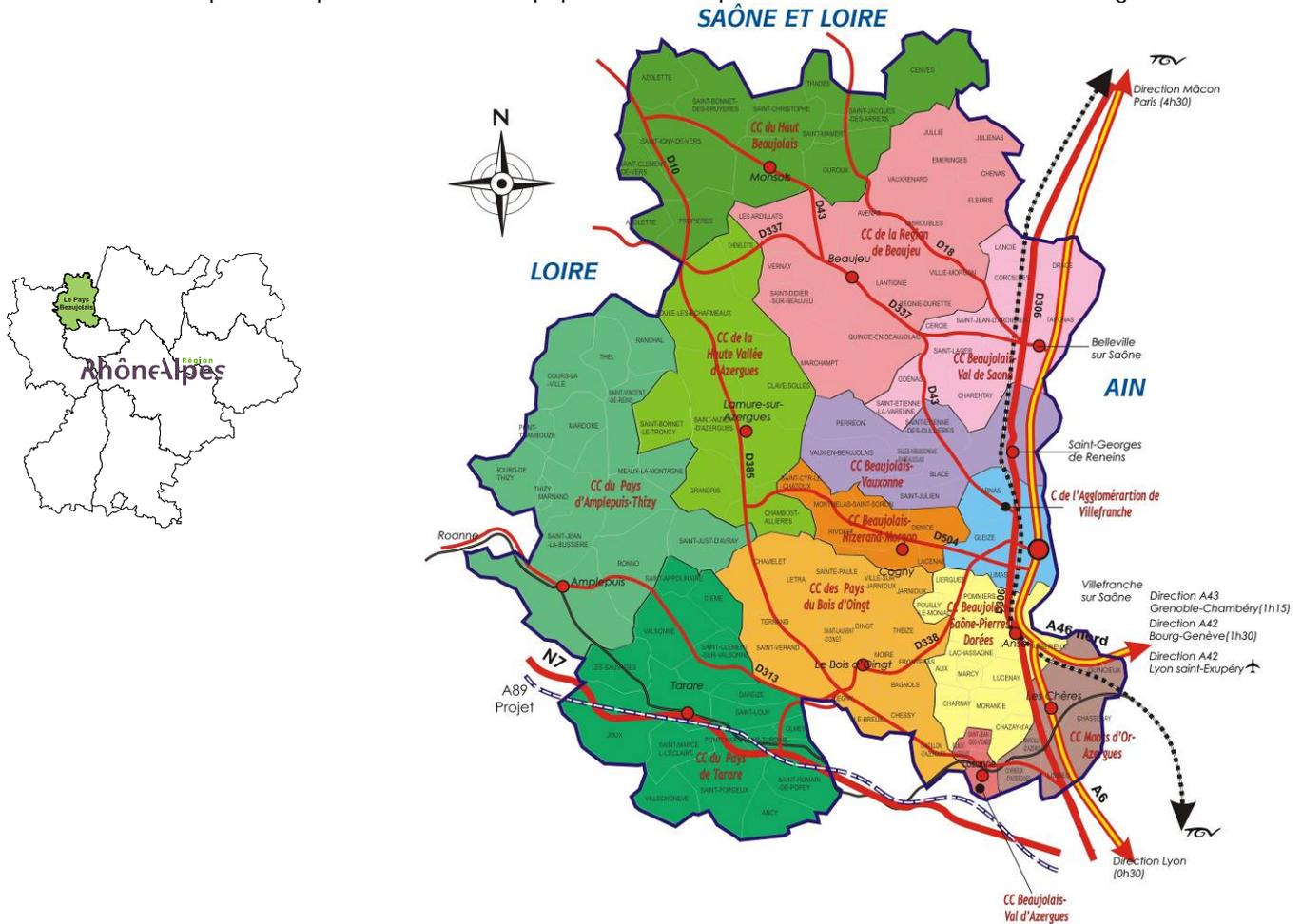
- 1.1. Présentation du territoire
- 1.2. Le développement local en Pays Beaujolais
- 1.3. Le nouveau projet de territoire



1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE BEAUJOLAIS

1.1.1. Carte d'identité

Le Pays Beaujolais rassemble **137 communes** du nord du département du Rhône, organisées en **12 communautés de communes** et **1 communauté d'agglomération**. Ce territoire de **1 554 km²** qui comptait **198 864 habitants** au recensement de 2006 (203 919 habitants en population DGF), représente près de 50 % de la superficie du Rhône et 4% de celle de Rhône-Alpes avec près de 12 % de la population du département et 3,3 % de celle de la région.



CA de Villefranche/S.

- ARNAS
- OLEIZE
- LIMAS
- VILLEFRANCHE SUR SAONE

CC Beaujolais Nizerand Morgon

- COGNY
- DENICE
- LACENAS
- MONTMELAS ST SORLIN
- RIVOLET
- ST CYR LE CHATOUX

CC Beaujolais Saône Pierres Dorées

- ALIX
- AMBERIEUX
- ANSE
- CHARNAY
- CHAZAY D'AZERGUES
- LACHASSAGNE
- LIERGUES
- LUCENAY
- MARCY SUR ANSE
- MORANCE
- POMMIERS
- POUILLY LE MONIAL

CC de la Haute Vallée d'Azergues

- CHAMBOST ALLIERES
- CHENELETTE
- CLAVEISOLLES
- GRANDRIS
- LAMIURE SUR AZERGUES
- POULE LES ECHARMEAUX
- ST BONNET LE TRONCY
- ST NIZIER D'AZERGUES

CC Beaujolais Val d'Azergues

- BELMONT-D'AZERGUES
- LOZANNE
- ST JEAN DES VIGNES

CC Beaujolais Val de Saône

- BELLEVILLE
- CERCIE
- CHARENTAY
- CORCELLES EN BEAUJOLAIS
- DRAÇ
- LANCIE
- ODENAS
- ST ETIENNE LA VARENNE
- ST JEAN D'ARDIERES
- ST LAGER
- TAPONAS

CC Mont d'Or Azergues

- CHASSELAY
- CHERES (LES)
- CIVRIEUX D'AZERGUES
- LISSIEU
- MARCOILLY D'AZERGUES
- QUINOIEUX

CC de la Région de Beaujeu

- ARDILLATS (LES)
- AVENAS
- BEAUJEU
- CHENAS
- CHIROUBLES
- EMERINGES
- FLEURIE
- JULIENAS
- LANTIGNIE
- MARCHAMPT
- QUINOIE EN BEAUJOLAIS
- REGNIE DURETTE
- ST DIDIER SUR BEAUJEU
- VAUXRENARD
- VERNAY
- VILLIE MORGON

CC du Pays d'Amplepuis-Thizy

- AMPLEPUIS
- CHAPELLE DE MARDORE (LA)
- BOURG DE THIZY
- COURS LA VILLE
- CUBLIZE
- MARDORE
- MARNAND
- MEUX LA MONTAGNE
- PONT TRAMBOUZE
- RANCHAY
- RONNO
- ST JEAN LA BUSSIÈRE
- ST JUST D'AVRAY
- ST VINCENT DE REINS
- THEL
- THIZY

CC des Pays du Bois d'Oingt

- BAGNOLS
- BOIS D'OINGT (LE)
- BREUIL (LE)
- CHAMELET
- CHATILLON D'AZERGUES
- CHESSY LES MINES
- FRONTENAS
- JARNIOUX
- LEGNY
- LETRA
- MOIRE
- OINGT
- ST LAURENT D'OINGT
- STE PAULE
- ST PAUL
- ST VERAND
- TERNAND
- THEIZE
- VILLE SUR JARNIOUX

CC du Pays de Tarare

- AFFOUX
- ANCY
- DAREIZE
- DIEME
- JOUX
- OLMES (LES)
- PONTCHARRA SUR TURDINE
- SAUVAGES (LES)
- ST APPOINAIRE
- ST CLEMENT SUR VALSONNE
- ST FORGEUX
- ST LOUP
- ST MARCEL L'ECLAIRE
- ST ROMAIN DE POPEY
- TARARE
- VALSONNE

CC du Haut Beaujolais

- AIGUEPERSE
- AZOLETTE
- CENVES
- MONSOLS
- OUROUX
- PROPRIÈRES
- ST BONNET DES BRUYERES
- ST CHRISTOPHE LA MONTAGNE
- ST CLEMENT DE VERS
- ST IGNY DE VERS
- ST JACQUES DES ARRETS
- ST MAMERT
- TRADES

CC Beaujolais Vauxonne

- BLACE
- FERRON (LE)
- SALLES ARBUISSONNAS
- ST ETIENNE DES OULLIERES
- ST GEORGES DE REINIS
- ST JULIEN
- VAUX EN BEAUJOLAIS

Zoom sur l'agglomération de Villefranche

La Communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône, est composée de **4 communes** : Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche, capitale du Beaujolais. Elle accueille près de **52 000 habitants**, dont 65% sont des citoyens résidant dans cette agglomération réputée pour son commerce. En effet, près de **2 500 entreprises** sont installées sur les 360 hectares de zone d'activités que compte l'agglomération ; ce qui représente environ **17 000 emplois**.

Depuis sa création en « district » en 1962 jusqu'à son appellation légale de Communauté d'Agglomération de Villefranche sur Saône en janvier 2006 (seule Communauté d'agglomération du Rhône), la **Communauté d'Agglomération de Villefranche (CAVIL)** a vu s'accroître son champs d'intervention et de compétences dans des secteurs très diversifiés afin de **répondre aux besoins des habitants** :

- Dans leurs besoins quotidiens : collecte des déchets ménagers, assainissement, eau potable, transport en commun, scolaire, accueil petite enfance et personnes âgées...
- Dans leurs loisirs : aménagement sportif, conservatoire de musique, politique de soutien aux événements culturels et sportif, étude d'une Salle de Musiques Actuelles...
- Dans le développement économique : zone d'activités, pépinière d'entreprise, tourisme...

La communauté d'agglomération possède une compétence forte en matière d'urbanisme, notamment avec la gestion d'un PLU communautaire. Elle a ainsi pu mettre en place des politiques publiques ambitieuses en matière de déplacement (PDU) et d'habitat (PLH), ... politiques qui s'inscrivent dans le **développement durable, priorité affichée de la collectivité**.



1.1.2. Un pays pluriel, riche de sa diversité

Un territoire ouvert

Le périmètre actuel du Pays Beaujolais, correspond à peu de chose près au territoire marqué par l'influence des sires de Beaujeu durant cinq siècles. Il est relativement facile à border : s'adossant à l'est, au Val de Saône, il est délimité au nord par le vignoble du Mâconnais, au sud par les Monts du Lyonnais et à l'ouest par le Roannais et les premiers contreforts du massif central. La géographie et la topographie du Pays Beaujolais, en font un territoire naturellement ouvert sur la Bourgogne, la Loire, l'Ain, la métropole Lyonnaise, etc.

Des paysages et formations géologiques variées

Le Beaujolais est un territoire aux paysages riches et variés. Cette diversité est en partie due à son relief orienté nord-sud et s'aplanissant progressivement de l'ouest vallonné (Haut-Beaujolais, Monts du Beaujolais), jusqu'à la vallée de la Saône.

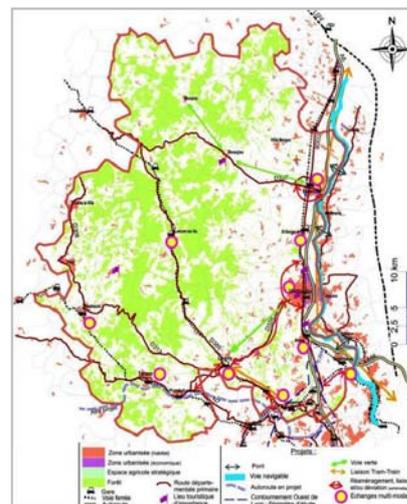
Un Pays au carrefour de l'Europe

A la frontière entre plusieurs départements, le Pays Beaujolais est un espace de transition entre le Lyonnais et les territoires voisins (Mâconnais, Charolais, Roannais, Dombes...). Sa fonction de territoire de liaison s'est affirmée dès le moyen-âge, lorsque le Beaujolais était une province entre le Mâconnais et le Lyonnais. Le Beaujolais étant sur la route des rois, il est devenu une région de transit, historiquement très fréquentée ; d'où le développement qu'a connu Beaujeu avec les Sires devenant la capitale historique du Beaujolais.



Des axes communications marqués par le relief

Le territoire dispose de voies de communication variées (viaires, ferroviaires, fluviales, ...) particulièrement développées à l'Est (Val de Saône) et au sud-ouest. En effet, l'autoroute A6 et bientôt l'A89, placent le Pays Beaujolais au carrefour de l'Europe, le long d'un des axes nord-sud les plus fréquentés et à proximité immédiate de l'axe est-ouest. L'arrivée de l'A89 (Bordeaux-Genève) offre de nouvelles perspectives de développement au Pays Beaujolais et en particulier au sud et à l'ouest du territoire. Par contre, les liaisons, est-ouest dans le territoire demeurent toujours difficiles.



Axes de communication Source : SCoT

Une économie diversifiée

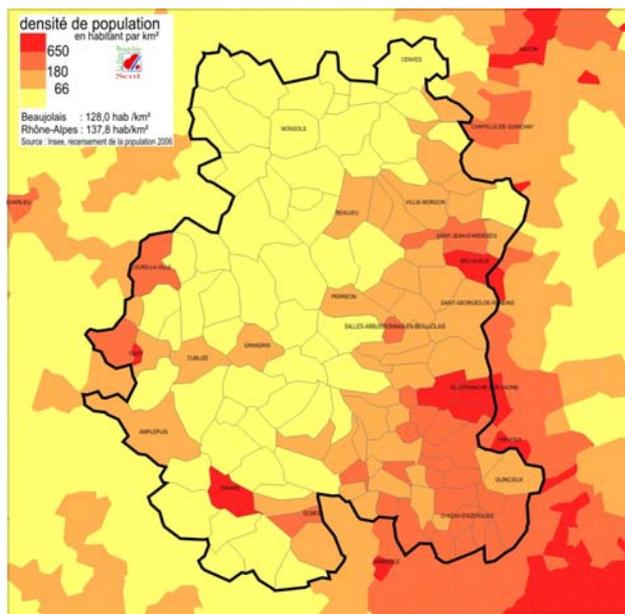
Le Pays Beaujolais peut se caractériser selon les traits suivants :

- Une économie de tradition industrielle qui se tertiarise,
- Une forte proportion d'emplois industriels (41.3%) (*Métallurgie/mécanique, Textile/habillement, Plasturgie, bois ameublement, agroalimentaire*),
- Une part importante d'établissements dans les secteurs du commerce et des services (39,5% et 39,4%),
- Une agriculture (viticulture, élevage et cultures maraîchères et fruitières) très présente mais en difficulté,
- Une filière bois en devenir,
- Une volonté forte de développer le tourisme.

Démographie

Au recensement de 2006, le Pays Beaujolais comptait 198 864 habitants, contre 185 000 en 1999. Il se caractérise par une urbanisation variée qui s'organise autour de différents niveaux de pôles urbains :

- Deux pôles principaux, l'agglomération de Villefranche-sur-Saône (plus 50 000 habitants en 2006), et Tarare (un peu moins de 11 000 habitants) ;
- Quelques villes intermédiaires structurent le territoire, à proximité des axes de communication : Belleville (environ 7 300 habitants), Amplepuis et Anse (un peu plus de 5 000).
- De gros bourgs, chefs-lieux de cantons, d'environ 2 000 habitants (Beaujeu, le Bois-d'Oingt, ...) assurent des fonctions de bourgs centres de premier niveau, et disposent d'un panel de services attractifs au niveau cantonal (collège, services médicaux, poste...)
- Un tissu rural important composé de cantons peu peuplés avec un patrimoine naturel préservé (Monsols, Lamure-sur-Azergues).



La population se concentre aux franges du territoire, en particulier dans le val de Saône et dans une moindre mesure sur le secteur de Tarare/Amplepuis/Cours-la-ville.

1.2. LE DEVELOPPEMENT LOCAL EN PAYS BEAUJOLAIS

Le Pays Beaujolais possède une véritable culture du développement local. Dès 1991, une partie du territoire a bénéficié d'un Contrat Global de Développement (CGD). Après sa reconnaissance en Pays (loi Voynet), le territoire s'est engagé dans un « Contrat de Développement de Pays de Rhône Alpes » (CDPRA) signé en mars 2004 pour une durée de cinq ans. Par ailleurs, le Beaujolais Vert, qui comprend les quatre communautés de communes les plus rurales du Pays, a déployé une stratégie de développement local spécifique dans le cadre du programme européen « leader + ».

La charte fondatrice du Pays Beaujolais, réalisée en 2001, est le document pivot qui a guidé la stratégie de développement du territoire jusqu'en 2010. Néanmoins, l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle du Pays, a permis de renouveler les réflexions stratégiques du territoire.

1.2.1. CDPRA et charte de Pays : la stratégie du territoire entre 2001 et 2010

La charte initiale sur laquelle se basait le CDPRA identifiait 4 grandes orientations stratégiques :

- **L'espace « Assurer une cohérence et des solidarités territoriales »** : Anticiper sur l'utilisation et l'occupation des sols, améliorer les échanges au sein du Pays et avec les territoires limitrophes, maintenir et développer le niveau d'équipement pour renforcer l'armature territoriale.
- **L'image « Fédérer autour d'un nom »** : Accompagner le développement touristique du Pays Beaujolais, élaborer une approche de marketing territorial en valorisant le nom « Beaujolais » sans en altérer l'image, promouvoir des produits de qualité et de terroir.
- **Les hommes « Renforcer le potentiel économique et faire émerger de nouveaux talents »** : Assurer le renouvellement et la diversification d'activité, accroître la transversalité de la formation, assurer l'accueil des nouveaux arrivants, développer l'accessibilité de la population aux services publics, aux équipements et à l'offre associative et culturelle, utiliser les technologies de l'information et de la communication comme vecteur de lien économique et social.
- **Les ressources durables « Valoriser les richesses patrimoniales »** : Protéger les ressources naturelles, valoriser le patrimoine paysager et bâti.

En 2008, le comité de pilotage du CDPRA a sollicité le Conseil Local de Développement pour mener une démarche évaluative du CDPRA. En octobre 2008, le CLD a remis un « bilan évaluatif », présentant un certain nombre de constats mais aussi de recommandations en vue de l'élaboration d'un prochain CDDRA. L'essentiel des remarques portaient sur le manque de suivi et d'évaluation des actions financées par le CDPRA. A l'avenir, toutes les actions financées par les procédures contractuelles Pays-Région seront analysées par le CLD au filtre d'une grille d'analyse « développement durable » et répondront à des indicateurs prédéfinis dans les fiches actions.

1.2.2. Les autres dispositifs de développement local

Les programmes Européens



Les 4 communautés de communes du Beaujolais Vert, ont également bénéficié du soutien de l'Europe grâce au programme LEADER+ (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) de 2000 à 2006. Le Beaujolais souhaitant poursuivre la dynamique de projet engagée a candidaté au nouveau programme « Approche Leader » 2007-2013. La Priorité ciblée par le territoire est de devenir un éco territoire en 2015 en étant un laboratoire du Pays Beaujolais soutenant des projets durables renforçant son identité.

Pour cela, le Beaujolais Vert a choisi deux axes de progrès :

- **Maîtriser l'énergie, valoriser les ressources naturelles**
- **Dynamiser les savoir faire particuliers du Beaujolais Vert : Bois, Textile, Eco habitat**

Le Schéma de Cohérence Territoriales (SCoT) : des réflexions renouvelées

En 2003, les 13 intercommunalités du Pays Beaujolais ont créé le Syndicat Mixte qui porte le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur le même périmètre que le Pays Beaujolais. Les élus du territoire ont mis en place une large concertation pour réaliser un diagnostic partagé, identifier les enjeux du territoire et enfin, construire un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et un Document d'Orientations Générales (DOG). Les travaux du Scot se sont appuyés sur un certain nombre d'études (Etat Initial de l'Environnement, Charte Paysagère, Schéma de développement A89, ...) et de nombreuses réunions de travail. Au total, plus de 1 700 participants se sont mobilisés dans les quelques 71 ateliers, commissions, comités de pilotage et autres réunions.

Bien qu'il se soit inspiré de la charte de Pays, le SCoT a considérablement renouvelé les réflexions stratégiques menées sur le territoire. La nouvelle charte de Pays prend donc en compte ces évolutions et permet de disposer d'un document actualisé, base des nouvelles politiques de développement local.

1.3. LE NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE

1.3.1. Les enjeux du SCoT comme base de travail

Le SCoT Beaujolais prévoit l'accueil de 45 000 nouveaux habitants entre 1999 et l'horizon 2030. Il s'agit d'un choix démographique raisonné qui s'inscrit dans la continuité des tendances actuelles et partagé dans le cadre de l'InterSCoT. Néanmoins, le SCoT n'est pas dans une optique de « laisser-faire » car les tendances constatées en termes de consommation de l'espace et de rapport emplois sur actifs mènent à des scénarios inquiétants. Le projet de territoire du SCoT est donc guidé par deux principaux enjeux :

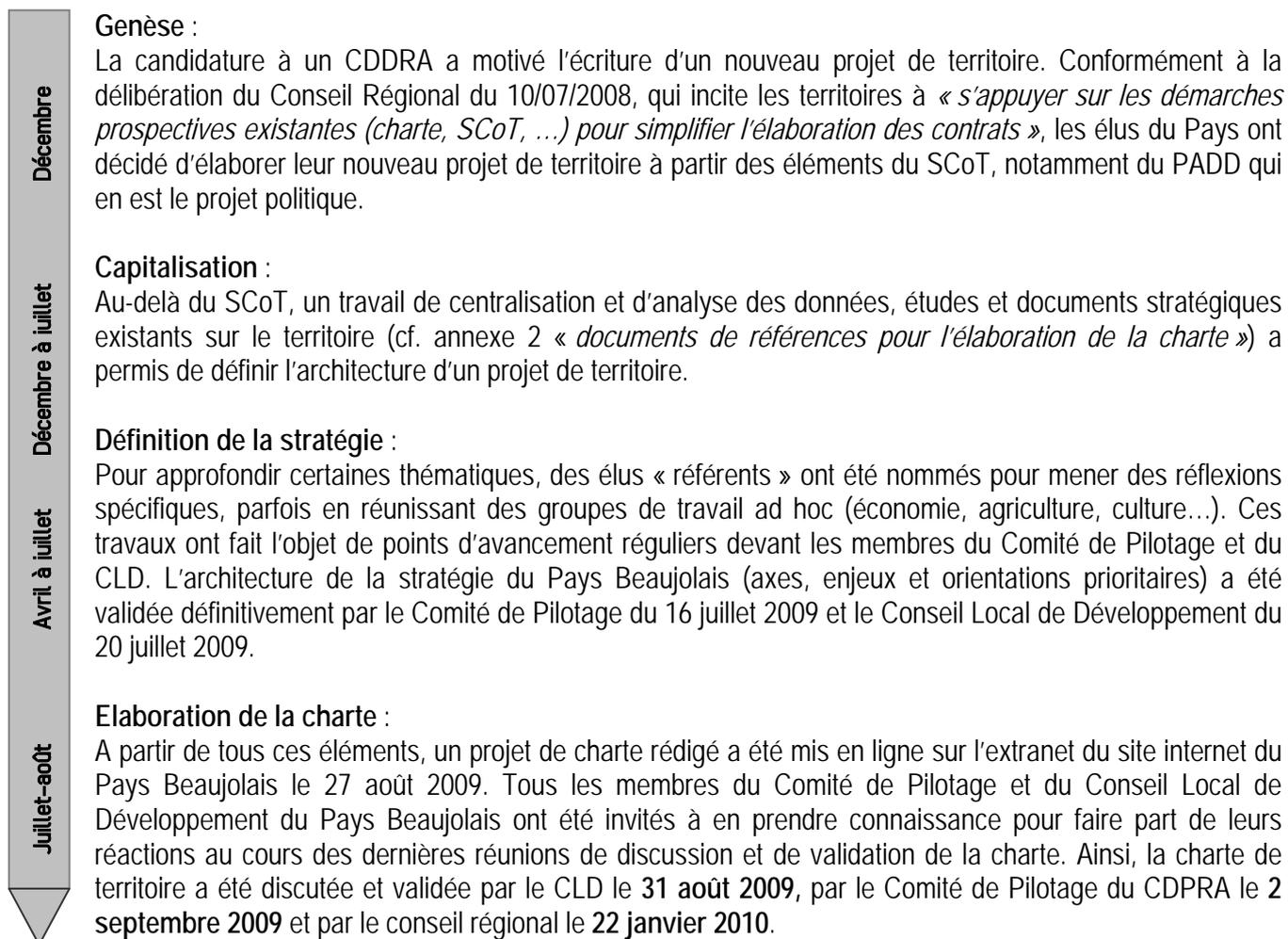
- Permettre la croissance démographique du territoire tout en préservant et valorisant les richesses naturelles et patrimoniales du Beaujolais.
- Favoriser le maintien, le renouvellement et la création d'activités pour offrir des emplois aux habitants du Beaujolais et éviter de devenir un territoire à dominante résidentielle.

Le **Projet d'Aménagement et Développement Durable** du SCoT Beaujolais décline ces 2 grands enjeux selon les 4 axes suivants :

- Mettre au cœur du Beaujolais ses richesses naturelles et patrimoniales ;
- Développer durablement le Beaujolais par une organisation territoriale repensée ;
- Accueillir les entreprises et le travail en Beaujolais ;
- Affirmer une gouvernance du territoire pour porter les projets et gérer l'avenir du Beaujolais

La charte de Pays s'organise, comme le SCoT, autour de ces 4 axes.

1.3.2. Organisation de la réflexion et de la gouvernance



La concertation au cœur de la démarche

Un Conseil Local de Développement de plus en plus impliqué

Afin d'apporter sa contribution au nouveau projet de territoire le Conseil Local de Développement s'est réuni 6 fois en assemblées plénières les : 16 juillet et 11 décembre 2008 ; 29 avril, 25 mai, 20 juillet, 31 août 2009.

De son côté le Comité de Pilotage du Contrat de Développement du Pays Beaujolais a tenu 5 séances (le 15 décembre 2008 ; le 23 février 2009 ; le 19 mai 2009 ; le 16 juillet 2009 et le 2 septembre 2009).

1.3.3. Quelques outils de mise en œuvre du projet de territoire

La charte de développement durable détermine les axes et les enjeux en matière de développement du Pays Beaujolais pour les 10 ans à venir, qu'elle décline en orientations prioritaires et objectifs. Pour mettre en œuvre ce projet politique de territoire, partagé par la société civile, le Pays Beaujolais va devoir mobiliser efficacement des dispositifs adéquats, au-delà des moyens et outils internes au Pays. Un certain nombre de ces outils, ont d'ores et déjà été identifiés, c'est le cas du Contrat de Développement Durable de Rhône-Alpes, de la Convention de Fonctions d'Agglomération et de Centralité, du Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural. Par ailleurs, le dispositif européen « approche Leader » permettra de tester certaines actions qui pourront être reprises à l'échelle du Pays Beaujolais. Au-delà de ces outils, le territoire a été retenu à différents appels à projets/candidatures de la Région (Terre à Clics, Créafile, ...), de l'Etat et de l'Europe qui permettront de mettre en œuvre le projet de territoire.

Un Contrat de Développement Durable de Rhône-Alpes (CDDRA)

Le conseil régional de Rhône-Alpes a fixé les principes fondateurs de sa nouvelle politique de contractualisation avec les territoires dans sa délibération du 10/07/2008 sur les Contrats de Développement Durables de Rhône-Alpes (CDDRA). Le Pays Beaujolais a présenté sa candidature à un CDDRA en février 2009 et sa charte de développement durable en septembre 2009. Les élus du Conseil Régional ont validé la candidature et la charte du Pays Beaujolais le 22 janvier 2010.

Afin de construire un programme d'actions conforme à la charte de Pays, un forum territorial a été organisé le 17 septembre 2009. Ce forum a permis d'esquisser les contours du CDDRA et de lancer des réflexions qui ont été approfondies par des groupes de travail spécifiques, pendant près d'un an. Enfin, des échanges réguliers avec les services de la Région Rhône-Alpes ont permis de finaliser les actions éligibles au futur contrat.

En plus des membres du comité de pilotage, du CLD et des différents groupes de travail mobilisés pour élaborer la charte, un très grand nombre de participants, d'horizons variés, ont pris part à l'élaboration du CDDRA.

Une Convention de fonctions d'agglomération et de centralité intégrée au CDDRA

Afin d'affirmer la place des agglomérations au sein des territoires, la Région Rhône-Alpes a mis en place les conventions de fonctions d'agglomération et de centralité qui permettent d'articuler la stratégie de l'agglomération à celle du Pays. La communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône (CAVIL) s'est inscrite dans cette démarche, afin d'initier des projets de centralité pouvant bénéficier au Pays et/ou transférables au reste du Beaujolais, en lien avec les territoires voisins.

Un Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER)

Le conseil régional de Rhône-Alpes a défini un volet complémentaire au CDDRA, en termes d'agriculture et de développement rural, dont les principes fondateurs ont été fixés dans le cadre de la délibération du 21/07/2005. Les Projets Stratégiques Agricoles et de Développement Rural (PSADER) sont basés sur les points suivants :

- Accompagner les territoires dans la définition de leur stratégie agricole et de développement rural ;
- Adapter les critères et modalités de soutien, en fonction de cette stratégie.

Cette démarche sous-tend 3 principes majeurs : placer le développement durable au cœur de la démarche, favoriser une logique de projets collectifs et encourager la concertation.

Le Pays Beaujolais s'est engagé dans un Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural, qu'il a mené en parallèle de l'élaboration de son CDDRA. La diversité des points abordés dans la démarche préparatoire du PSADER seront autant d'éléments qui viendront enrichir les volets thématiques du CDDRA.

Le CTEF

Depuis 2007, un Contrat Territorial Emploi Formation est en action sur le territoire du Beaujolais élargi (Pays Beaujolais étendu à la Communauté de Communes de Saint Laurent de Chamousset et au canton de l'Arbresle). Territoire expérimental pour un rapprochement des procédures CTEF/CDRA, des connexions fortes existent déjà sur certaines problématiques (mobilité, télétravail...) et devraient se renforcer à l'avenir. En effet, la stratégie économique du Pays intègre la question des ressources humaines ce qui permettra des actions complémentaires en direction des entreprises et des filières du territoire.

Le programme « Approche Leader » en Beaujolais Vert

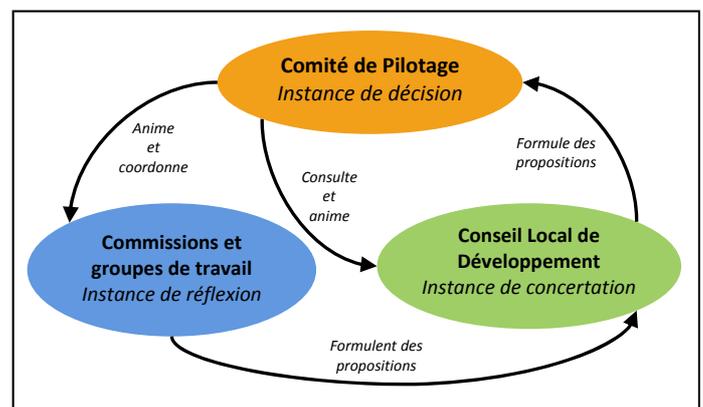
Le Beaujolais Vert (4 communautés de communes à l'ouest du Pays Beaujolais) a été retenu pour bénéficier de fonds européens via l'approche Leader 2007-2013, afin de soutenir les projets qui feront du Beaujolais Vert, un éco-territoire en 2015. Une coordination a doré et déjà été mise en œuvre entre le projet de territoire du Pays Beaujolais et celui du Beaujolais Vert. Ainsi, chacun des programmes d'actions a été établi au regard des 2 stratégies coordonnées et complémentaires. De plus, un travail conjoint est mené sur des sujets transversaux, tels que les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET), l'appréciation du développement durable, l'évaluation, le montage des dossiers de demande de subvention, ...

1.3.4. L'organisation du Pays Beaujolais

Le Comité de Pilotage (COFIL) :

Il porte l'animation et la communication du Pays Beaujolais, délibère sur les projets à inscrire au Contrat de Développement, pilote des études et des réflexions communes, etc.

Le COFIL est co-présidé par un représentant d'EPCI et le rapporteur régional et se compose de 36 membres parmi lesquels les représentants des : 13 intercommunalités du Pays Beaujolais, de la Région Rhône-Alpes, de l'Etat, du Conseil Général du Rhône, des Chambres Consulaires / organismes socioprofessionnels, du président du CLD et des Parlementaires.



Le Conseil Local de Développement :

Il assure la concertation des différentes sphères de la vie locale : les sphères publiques, socioprofessionnelles et associatives (société civile). Le CLD participe aux différentes étapes du Contrat de Développement. Il est actuellement composé de 87 membres votants répartis en 3 collèges (socio-économique, associatif et élus locaux).

En décembre 2008, le Conseil Local de Développement a exprimé, sa volonté de revoir son règlement intérieur afin d'intégrer la dimension « agglomération ». Un groupe de travail issu de l'agglomération de Villefranche sera créé et intégré au CLD du Pays à l'image de la future relation entre la convention de centralité et le CDDRA.

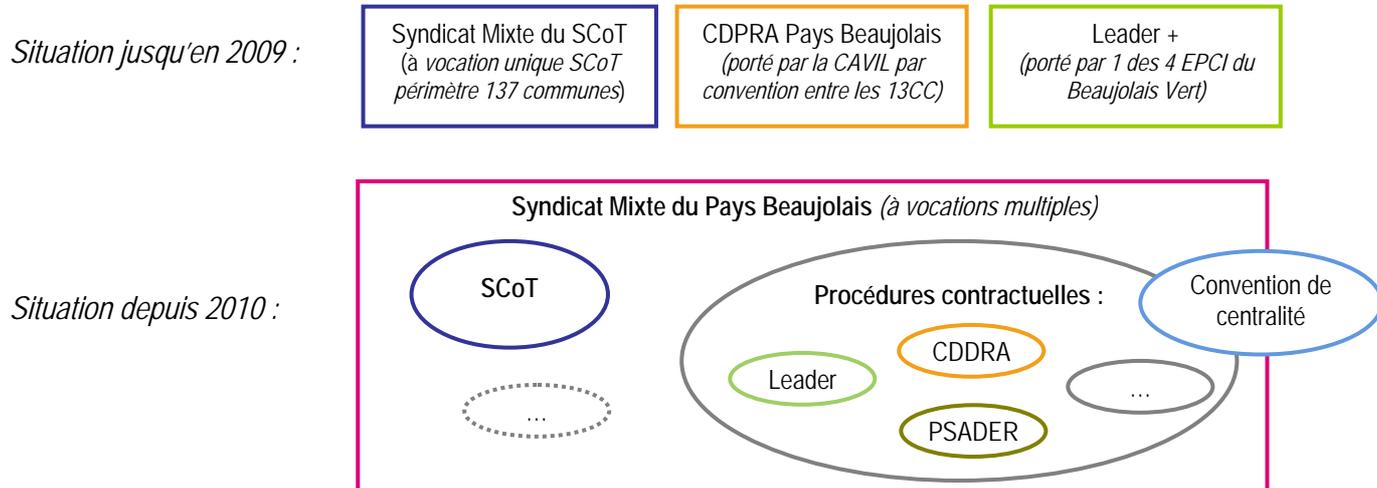
De plus, le Conseil Local de Développement s'attachera dans l'avenir à étudier les dossiers présentés devant le COFIL au regard de guides d'appréciation du Développement Durable, utilisés conjointement avec Leader.

Les Groupes de Travail

Des groupes de travail qui se réunissent en fonction des périodes et des problématiques se sont progressivement substitués aux commissions initiales (une commission par axe de la charte). Différents thèmes ont été travaillés: économie, culture, tourisme / loisirs, communication/TIC, services / cadre de vie / vie associative, environnement / ressources naturelles, etc.

Un syndicat mixte unique pour porter les procédures de développement

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Syndicat Mixte du Beaujolais porte les procédures liées au développement local, telles que le SCoT, le Contrat de Développement Durable du Pays Beaujolais, le Conseil Local de Développement, Leader, etc. Auparavant, les procédures telles que le CDPRA ou Leader+ étaient portées administrativement par un EPCI par convention avec les autres communautés. Cette nouvelle organisation doit permettre de renforcer la gouvernance en Pays Beaujolais.





2. Le projet de territoire

- 2.1. Axe I : Mettre au cœur du Beaujolais ses richesses naturelles et patrimoniales
- 2.2. Axe II : Développer durablement le Beaujolais par une organisation territoriale repensée
- 2.3. Axe III : Accueillir les entreprises et le travail en Beaujolais
- 2.4. Axe IV : Affirmer une gouvernance du territoire pour porter les projets et gérer l'avenir du Beaujolais



Architecture de la charte de développement durable du Pays Beaujolais

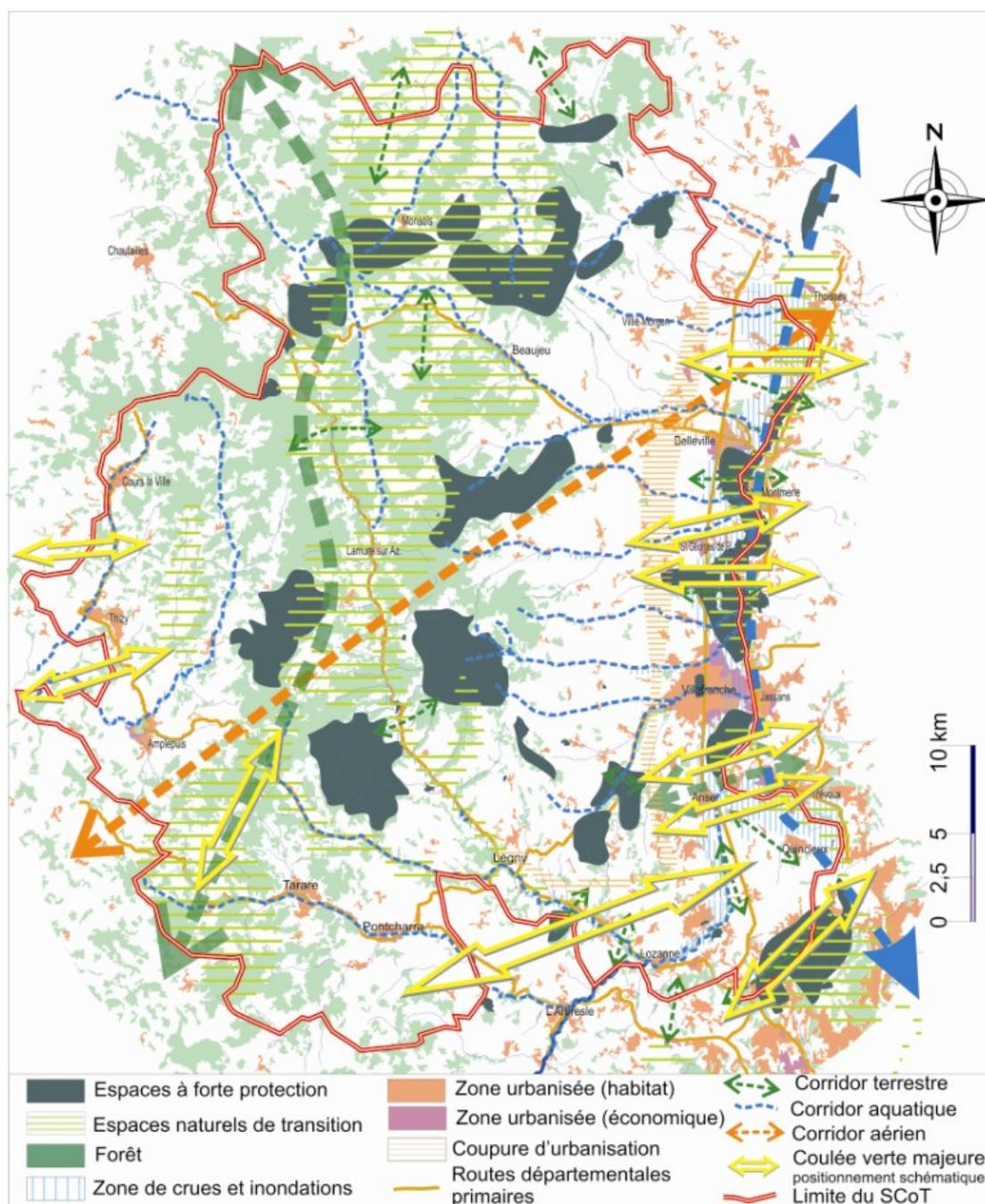
Axes stratégiques	Enjeux	Orientations prioritaires
METTRE AU CŒUR DU BEAUJOLAIS SES RICHESSES NATURELLES ET PATRIMONIALES	Paysage et patrimoine : des marqueurs identitaires forts mais vulnérables	Veiller à la qualité paysagère et préserver le patrimoine identitaire
	L'environnement et les ressources naturelles : des richesses à protéger et à gérer durablement	Préserver la biodiversité et la ressource en eau : une trame verte et bleue à affirmer
		Maîtriser les besoins en énergie et valoriser les ressources naturelles locales
		Améliorer la gestion des risques et limiter les nuisances
DEVELOPPER DURABLEMENT LE BEAUJOLAIS PAR UNE ORGANISATION TERRITORIALE REPENSÉE	L'habitat : une offre de logement pour tous à concilier avec une consommation d'espace maîtrisée	Privilégier un habitat moins consommateur d'espace et promouvoir l'adaptation des logements aux enjeux sociaux, énergétiques et techniques
		Assurer une mixité générationnelle, sociale, familiale et intégrer les nouvelles populations
		Recentrer les logements nouveaux prioritairement vers les pôles
	La qualité de vie : les équipements, services, et la dynamique socioculturelle à mailler en fonction et à l'intérieur des polarités	Favoriser le rapprochement entre habitat et services à la population
		Structurer la dynamique socio-culturelle
	Les transports et la mobilité : des infrastructures et des déplacements à organiser durablement	Structurer une armature de transports et des centres d'échanges multi-modaux en fonction des polarités
		Faciliter la mobilité, les déplacements et favoriser les modes doux
	Le foncier : une politique permettant la mise en œuvre du projet de territoire	Affirmer une stratégie foncière dans ses composantes urbaines, environnementales et productives
ACCUEILLIR LES ENTREPRISES ET LE TRAVAIL EN BEAUJOLAIS	Attractivité du territoire : Les conditions favorables à la création, l'implantation et au développement des entreprises	Organiser une offre de qualité en immobilier d'entreprises, en zones d'activités et en infrastructures de liaisons en fonction des polarités économiques
		Renforcer et harmoniser l'offre d'accompagnement des entreprises
		Le Pays moteur et modérateur en matière de communication économique et de marketing territorial
	Compétitivité économique : des entreprises et des filières à inscrire dans une dynamique d'innovation et de modernisation	Favoriser la montée en gamme des entreprises locales, notamment sur les secteurs industriels traditionnels du Beaujolais
		Assurer la modernisation et faciliter la transmission des activités commerciales et artisanales qui maillent et structurent le territoire, notamment en zone rurale
		Accompagner l'adaptation économique des différents secteurs agricoles
	Les Hommes : des parcours professionnels et des parcours de vie à promouvoir et à sécuriser	Prendre en compte la dimension formation / insertion dans la politique locale de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences
		Agir en faveur du développement social et des solidarités, notamment par un soutien à l'Economie Sociale et Solidaire
Le tourisme : un moteur potentiel du développement économique local	Structurer une offre de tourisme innovant et durable en déclinant le positionnement selon les clientèles cibles	
	Affirmer l'identité touristique de la destination beaujolaise	
AFFIRMER UNE GOUVERNANCE DU TERRITOIRE POUR PORTER LES PROJETS ET GERER L'AVENIR DU BEAUJOLAIS	Le développement local : des actions publiques à rationaliser	Rechercher une meilleure lisibilité, efficacité et complémentarité des acteurs et des actions
	L'intelligence territoriale : une dynamique de partage et de consolidation de l'information	Mettre en place une observation et une veille territoriale
		Renforcer la stratégie de communication du Pays Beaujolais
		Organiser l'articulation et la concertation entre les acteurs du Pays Beaujolais et les niveaux infra, supra et inter territoriaux
La mise en œuvre du projet de territoire : une gouvernance au service du pilotage du projet	Suivre, évaluer et adapter en continu le projet de territoire	

AXE I
METTRE AU CŒUR DU BEAUJOLAIS
SES RICHESSES NATURELLES ET PATRIMONIALES

2.1. AXE I : METTRE AU CŒUR DU BEAUJOLAIS SES RICHESSES NATURELLES ET PATRIMONIALES

Placer les ressources naturelles et richesses patrimoniales du Pays Beaujolais au centre de toutes les réflexions et projets, c'est ainsi que doit se lire l'intitulé de l'axe I : « *Mettre au cœur du Beaujolais ses richesses naturelles et patrimoniales* » issu du SCoT Beaujolais. Le Pays Beaujolais est un territoire naturellement riche et varié. Afin qu'il le reste, son environnement et son patrimoine identitaire doivent être préservés. Veiller à prendre en compte tous les éléments qui contribuent la qualité de vie du territoire (gestion durable des ressources, préservation des milieux et des espèces,...), tel est l'objectif que s'est fixé le Pays Beaujolais à travers ce premier axe de sa charte de développement durable.

Carte de spatialisation des enjeux de l'axe I :



2.1.1. Paysage et patrimoine : des marqueurs identitaires forts mais vulnérables

⇒ Veiller à la qualité paysagère et préserver le patrimoine identitaire

Le Pays Beaujolais se caractérise par une mosaïque de paysages issus d'une histoire et d'une occupation de l'espace : du val de Saône à l'est aux monts du Beaujolais à l'ouest, se succèdent vallées, collines et monts aux altitudes et occupations différenciées. Par ailleurs, le Pays Beaujolais possède un patrimoine architectural (châteaux...), urbain (villages remarquables) et un « petit » patrimoine (lavoirs, cadoles, calvaires, pigeonniers...) qui révèlent les usages et la dimension historique du territoire. Il existe aujourd'hui bon nombre de lieux classés, protégés, répertoriés. Tout ceci confère au Pays Beaujolais des atouts indéniables et une polyvalence particulièrement appréciée par les citoyens en recherche de « nature ». Néanmoins, la proximité des métropoles, la résidentialisation et ses caractéristiques géographiques doivent conduire le territoire à affirmer son identité.

Le paysage

Les différents espaces du territoire subissent divers degrés de pression selon leur proximité avec les pôles urbains et les activités qui les façonnent. Les espaces de plaines et de fonds de vallées connaissent une croissance et une pression urbaine qui menacent désormais les coteaux ; les grands espaces de production agricole connaissent des mutations et l'arrivée de projets d'envergure tel l'A89 rendent nécessaire de déterminer les enjeux de chaque secteur (*cf. schémas de secteurs du SCoT*). C'est pourquoi, les élus locaux dans le cadre du SCoT ont souhaité se doter d'une charte paysagère : véritable outil de réflexion prospectif sur l'urbanisation et les paysages. Cette charte paysagère n'a pas de traduction réglementaire, pour autant elle donne des préconisations aux élus en termes de gestion, d'intégration du bâti, etc. C'est pourquoi, le Pays Beaujolais devra mener et/ou soutenir des actions de sensibilisation et de prise en compte des enjeux environnementaux, agricoles et paysagers, notamment dans le cadre des PLU.

Le patrimoine

L'étude de valorisation du patrimoine et des paysages touristiques du Rhône, commandée en 2002 par le Comité Départemental du Tourisme (CDT) du Rhône visait à intégrer les atouts du patrimoine et des paysages dans la stratégie de promotion touristique départementale. En Pays Beaujolais, cette étude fait ressortir un nombre important de sites et éléments de patrimoine bâti, diffus et de faible attractivité. Cependant, c'est le regroupement de nombreux éléments de patrimoine associés à une architecture et un bâti typique qui donne un intérêt patrimonial et une attractivité touristique importante. Le maintien en état de ce petit patrimoine et sa valorisation sont essentiels pour préserver l'identité patrimoniale et paysagère des différentes entités du territoire.

L'attractivité du territoire, comme la qualité de son cadre de vie, sont directement liées à l'identité paysagère et patrimoniale du Beaujolais. Une réflexion d'ensemble est souhaitable pour veiller à la préservation et à la valorisation de ces atouts. En effet, le Pays Beaujolais va poursuivre son engagement vis-à-vis de démarches de protection, valorisation et reconnaissance de ses richesses locales. De plus, dans une optique de développement durable, une place importante sera donnée à la sensibilisation des acteurs et habitants ainsi qu'à la gestion concertée des projets ayant un impact sur les paysages et/ou le patrimoine.

Objectifs :

- ↳ Sensibiliser et soutenir la mise en œuvre des préconisations de la charte paysagère et les opérations de gestion concertée
- ↳ Préserver et valoriser les ressources patrimoniales, vecteur de notoriété et d'image (*en lien avec l'axe III et le tourisme*)
- ↳ Mobiliser les acteurs du territoire, habitants et élus autour de projets contribuant à la qualité paysagère et la préservation/valorisation patrimoniale

2.1.2. L'environnement et les ressources naturelles : des richesses à protéger et à gérer durablement

⇒ Préserver la biodiversité et la ressource en eau : une trame verte et bleue à affirmer

La notion de trame verte et bleue peut sembler abstraite de prime abord mais il s'agit bien d'un enjeu majeur. Elle ne se réduit pas uniquement à la protection des espaces à travers des zonages, mais elle insiste sur la nécessité de maintenir ou recréer un véritable réseau écologique garantissant l'existence des écosystèmes.

La trame bleue comprend les cours d'eau mais aussi les eaux superficielles et souterraines qui permettent d'alimenter les populations en eau potable. Concernant la ressource en eau, le SCoT Beaujolais encourage une approche à la fois qualitative et quantitative des eaux superficielles et souterraines. Il s'agit de protéger au mieux la ressource en eau (captages d'alimentation, dispositifs d'assainissement, diminution des pollutions, limitation des retenues collinaires, amélioration des débits d'étiage, ...) et de veiller à l'adéquation de la ressource en eau avec les besoins futurs du territoire (conciliation des usages, gestion globale des prélèvements dans la nappe, sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, harmonisation de la distribution, ...).

Cette trame bleue a aussi une fonction déterminante dans la qualité biologique des milieux et la biodiversité. Elle comprend plusieurs sous-ensembles, dont en premier lieu, la Saône, qui permet l'alimentation en eau potable de centaines de milliers de personnes. La vallée de la Saône, qui est un corridor écologique reconnu d'intérêt national, présente une très forte sensibilité environnementale et doit être appréhendée dans son ensemble (zones humides, prairies, forêts alluviales...). Par ailleurs, l'intérêt paysager de la vallée est également très fort. Pour ses multiples intérêts écologiques et d'autres raisons économiques et sociales, l'axe de la Saône constitue un enjeu majeur.

Par ailleurs, les cours d'eau des secteurs versants viticoles, entre les crêtes boisés des Monts du Beaujolais et le val de Saône, sont aussi clairement identifiés. En effet, les cours d'eau y sont vulnérables en raison de la densité du vignoble et des débits d'étiage faibles, mais constituent des axes d'échanges primordiaux pour la faune.

Enfin, la vallée étroite de l'Azergues, très sensible d'un point de vue paysager, constitue un corridor d'intérêt régional en lien avec le val de Saône.

En donnant le statut de « corridors aquatiques » à un certain nombre de cours d'eau (*cf. carte de spatialisation des enjeux*), le SCoT permet d'affirmer et de protéger la trame bleue du Pays Beaujolais.

Quant à la trame « verte », elle comprend à la fois des espaces intangibles (Espace Naturel Sensible, Arrêté de biotope...) dont l'intérêt écologique est avéré, des espaces remarquables qui devront faire l'objet d'une attention particulière afin de maintenir leur intégrité et enfin des espaces agricoles et forestiers multifonctionnels qui devront être maintenus au regard de leurs qualités productives et environnementales. Tous ces espaces identifiés dans le SCoT pourront faire l'objet d'un zonage spécifique dans le cadre des PLU et/ou donner lieu à des mesures de gestion (mise en place de pratiques sylvicoles adaptées, poursuite des efforts d'enherbement du vignoble...).

Objectifs :

- ↪ Préserver la biodiversité par la mise en place de zonages et/ou des opérations de gestion concertée
- ↪ Gérer qualitativement et quantitativement la ressource en eau
- ↪ Concilier les usages et fonctionnalités des différents espaces
- ↪ Améliorer la prise en compte de l'environnement en amont des projets et aménagements

⇒ Maitriser les besoins en énergie et valoriser les ressources naturelles locales

Le Pays Beaujolais est marqué par une forte prédominance des maisons individuelles, notamment en milieu rural. Ce type d'habitat entraîne d'importantes consommations et déperditions énergétiques. C'est pourquoi le SCoT encourage le développement d'un habitat groupé ou collectif, ainsi que les constructions bioclimatiques. D'autre part, la dispersion de l'habitat et la qualité du réseau routier ont pour conséquence un important trafic routier, source linéaire d'émission de polluants. Afin de limiter ces émissions, le SCoT incite fortement à améliorer le recours aux transports en commun. Fort de ces constats, le Pays ne peut que se positionner en faveur de la réduction des consommations énergétiques, utilisant les énergies avec sobriété et en augmentant leur efficacité.

A l'échelle du Pays Beaujolais, comme au niveau national, l'enjeu lié à la maîtrise de l'énergie implique le développement de l'utilisation des énergies renouvelables, en particulier issues de la filière bois (chaufferies, plaquettes, ...) et de l'énergie solaire, selon le SCoT. Ainsi, il faut savoir que dans le Rhône, seulement 4% de l'énergie produite est issue d'énergies renouvelables, dont le bois-bûches et l'hydraulique représentaient près de 86% en 2004. Malgré sa situation géomorphologique peu propice à la production d'énergies hydrauliques, éoliennes ou de biocarburants, le Pays Beaujolais bénéficie d'un fort potentiel de développement en terme de bois-énergie, de biogaz, de solaire thermique ou de photovoltaïque. Le Pays Beaujolais veillera donc à soutenir le recours aux énergies renouvelables et en particulier lorsqu'elles sont produites localement.

En effet, le Pays Beaujolais dispose d'un important gisement en matière de bois-énergie, qui est encore sous-exploité puisque la consommation actuelle s'élève à environ 60 000 tonnes par an, alors que la capacité de production potentielle est estimée à près de 195 000 tonnes. Cette source d'énergie est d'autant plus intéressante qu'elle mobilise des bois non-valorisés auparavant ou bien des déchets de scierie. Avec un potentiel tel que celui-ci, le Pays Beaujolais devrait être en mesure d'alimenter une cinquantaine de chaufferies bois de petite taille et du même coup d'économiser près de 14 000 tonnes (équivalent pétrole) d'énergie fossile.

Pour aller encore plus loin dans sa volonté de maîtriser les besoins en énergie, le Pays Beaujolais a apporté son soutien au Beaujolais Vert (4 communautés de communes à l'ouest du territoire) dans sa candidature à l'approche Leader. En effet, le Beaujolais Vert souhaite « devenir un éco-territoire en 2015 » : territoire d'excellence soutenant des projets durables renforçant son identité. Ainsi, le Beaujolais Vert se place en tant que « laboratoire » du Pays Beaujolais qui va mener des projets novateurs en matière de maîtrise de l'énergie (en réduisant sa consommation et en produisant de l'énergie localement) et en dynamisant les savoir-faire du Beaujolais Vert (filières bois, textile et éco-construction).

ZOOM sur le Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Les décisions et actions quotidiennes de chacun – habiter, travailler, se déplacer, se divertir – ont un impact sur les émissions de gaz à effet de serre. Afin de limiter les effets du changement climatique, des actions doivent être menées à tous les niveaux (Plans Climat Energie Territoriaux régionaux, départementaux, intercommunaux et communaux). C'est parce qu'elles ont en charge de penser l'organisation de leur territoire et que l'action concrète intervient au niveau local, que les collectivités ont la responsabilité de mettre en place des PCET. Ils constituent des projets locaux de développement durable qui participent à la mise en application de l'agenda 21 de Rio qui poursuit les 5 finalités suivantes :

- lutter contre le changement climatique,
- préserver la biodiversité, protéger et gérer les milieux et les ressources,
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains et l'accès à une bonne qualité de vie,
- favoriser la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations,
- encourager un développement basé selon des modes de production et de consommation responsables.

En effet, pour réussir la mise en œuvre d'une démarche comme celle d'un PCET, la transversalité, la participation des acteurs, l'organisation du pilotage et l'évaluation sont autant d'éléments incontournables permettant d'inscrire le projet de territoire dans une stratégie d'amélioration continue. Ainsi, se doter d'un PCET revient à établir une stratégie locale durable en matière de climat, de gestion des déchets, des déplacements, de la qualité de l'air, etc. L'objectif de la démarche étant d'identifier les sources d'émissions de gaz à effet de serre, de se fixer des objectifs de réduction de ces gaz, puis de définir les moyens pour réduire les émissions. Il convient ensuite de proposer un plan d'actions et d'organiser sa mise en œuvre par tous les acteurs du territoire. Enfin, il s'agira d'évaluer les résultats des actions entreprises.

Un certain nombre d'initiatives en matière de développement durable (PCET, agendas 21, ...) ont d'ores et déjà été engagées en Beaujolais (Beaujolais Vert, Mairie de Belleville, Communes labellisées « Notre Village, terre d'avenir », etc.) et par le département du Rhône. La volonté du Pays Beaujolais est de mettre en cohérence ce type d'initiatives et d'articuler les réflexions et actions entreprises par les acteurs locaux. En effet, un certain nombre d'orientations communes ont été précisées dans le SCoT, c'est le cas de l'enjeu d'amélioration de la qualité de l'air qui vise à réduire les émissions de polluants, notamment en diminuant les déplacements automobiles. Outre les enjeux communs et les problématiques locales, toutes les actions contribuant à réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre doivent s'appuyer sur des indicateurs partagés afin d'assurer la compatibilité des informations entre les actions initiées. Pour ce faire, le territoire s'appuiera sur la méthode retenue par la Région Rhône-Alpes. Ainsi, les différents PCET du territoire pourront être comparés, leurs données agrégées et ils pourront converger vers les mêmes objectifs.

En terme de ressource naturelle, le territoire dispose également de sols géologiquement riches et variés qui permettent une exploitation importante. Toutefois, le Pays Beaujolais veillera à concilier exploitation des carrières et protection des ressources naturelles. Ainsi, le SCoT recommande d'accueillir de nouvelles exploitations de carrières pour assurer les besoins futurs à condition d'utiliser le ferroviaire pour le transport des matériaux extraits. De plus, le Pays restera vigilant quant à l'extraction de matériaux alluviaux, notamment dans le val de Saône, qu'il conviendra de limiter.

Objectifs :

- ↳ Tendre vers les 10% de la consommation énergétique issue des énergies renouvelables
- ↳ Soutenir le développement de la filière bois-énergie locale
- ↳ Encourager la construction de bâtiments à basse consommation énergétique, en particulier à énergie passive ou positive.

⇒ **Améliorer la gestion des risques et limiter les nuisances**

La qualité de vie et la sécurité des populations passent nécessairement par la gestion des risques (naturels, technologiques, exploitation des sols) et la limitation des nuisances (bruit et déchets). Le Pays Beaujolais, bien que peu impacté, affirme pourtant une volonté marquée d'anticiper et de se prémunir de ce type d'aléas. L'état initial de l'environnement a fait ressortir un certain nombre d'enjeux liés aux risques et nuisances.

En termes de risques naturels le Pays Beaujolais est exposé aux inondations dans ses vallées et à des risques géologiques tels que les glissements de terrains, le ravinement, ou les affaissements liés aux anciennes mines, aujourd'hui fermées. L'objectif du Pays Beaujolais est évidemment de limiter l'exposition des populations à ces risques, notamment en les prenant en compte en amont des projets ou des aménagements. Cela passe également par une meilleure prise en compte des impératifs naturels (champs d'expansion des crues, perméabilité des sols, ...). En terme de risques technologiques, le territoire peut être exposé à des risques liés aux industries, au transport de matières dangereuses ou encore à des ruptures de barrage. Bien évidemment, limiter l'exposition des populations à ces risques est une priorité pour le Pays Beaujolais.

En ce qui concerne les nuisances le Pays Beaujolais doit faire face à une pollution sonore limitée aux grands axes de communication et à la gestion des déchets. Les infrastructures de transport sont la principale source de nuisance sonore sur le territoire. Afin d'assurer le confort acoustique des habitants, le Pays Beaujolais ne peut qu'encourager les actions visant à limiter l'exposition des populations à cette nuisance. En ce qui concerne les déchets, le Beaujolais est déficitaire en équipements de gestion et exporte donc ce qu'il ne peut pas traiter. L'enjeu, au vu du scénario de croissance prévu par le SCoT, est de doter le territoire des équipements nécessaires à une bonne gestion de ses déchets quels qu'ils soient (ménagers, industriels, BTP), tout en améliorant sa capacité à trier, recycler et diminuer sa production de déchets.

Objectifs :

- ↳ Limiter l'exposition des populations aux risques naturels, technologiques et émissions de polluants
- ↳ Appréhender les risques et nuisances en amont des projets et aménagements
- ↳ Réduire la production de déchets (prise en compte du cycle de vie des produits...)

AXE II
DEVELOPPER DURABLEMENT LE BEAUJOLAIS
PAR UNE ORGANISATION TERRITORIALE REPENSEE

2.2. AXE II : DEVELOPPER DURABLEMENT LE BEAUJOLAIS PAR UNE ORGANISATION TERRITORIALE REPENSEE

Entre 2000 et 2005, la tache urbaine en Pays Beaujolais s'est accrue de 3%, passant de 14 323 à 14 751 hectares¹. Cet étalement urbain est peu surprenant pour un territoire périurbain, espace de prédilection pour les maisons individuelles, où la surface moyenne de terrain consommée par logement est de 1 300m² (contre 920m² pour le territoire de l'Inter-Scot²). Cet étalement, qui menace le paysage, l'environnement, l'activité agricole et implique des dépenses publiques croissantes n'est pas soutenable à long terme. L'enjeu du SCoT Beaujolais est donc d'accompagner le développement du territoire dans le cadre d'une organisation territoriale repensée en fonction de polarités structurantes. Ces polarités, actuelles ou en devenir, ont été définies en fonction de la répartition des populations et des emplois mais aussi de la présence d'équipements structurants dont les gares, les établissements scolaires etc. Toute l'urbanisation future sera pensée en fonction des quatre niveaux de polarités définis par le SCoT (cf. *cartes de spatialisation des enjeux*).

En premier lieu, face au défi démographique du territoire, le SCoT développe une stratégie spécifique en matière d'habitat. A ce titre, les logements seront prioritairement recentrés vers les pôles et devront être économes en espace. Pour autant, le territoire s'interrogera aussi sur la capacité des plus petits villages à renouveler leur population et à maintenir leur dynamisme. Enfin, le territoire encouragera l'adaptation des logements aux enjeux sociaux, énergétiques et techniques identifiés. La population du Pays Beaujolais est véritablement diverse mais elle se concentre par grandes caractéristiques sur certains espaces (population familiale et aisée dans l'extrême sud-est, population vieillissante et plus précaire dans le nord-ouest...). C'est pourquoi, la stratégie du territoire en matière de logements visera à une plus grande mixité des populations.

L'organisation des équipements et des services à la population sera aussi pensée en fonction des polarités pour rapprocher habitats et services. L'enjeu reste de mailler le territoire pour un accès de tous à un niveau satisfaisant de services, qu'il s'agisse de services « de première nécessité » (soins, commerces...) ou de services liés à la qualité de vie (culture, vie associative...). Le Pays Beaujolais s'intéressera aux approches innovantes (utilisation des nouvelles technologies, nouvelles formes de mutualisation...) qui permettront de garantir l'accès pour tous aux services menacés ou inexistantes faute de rentabilité.

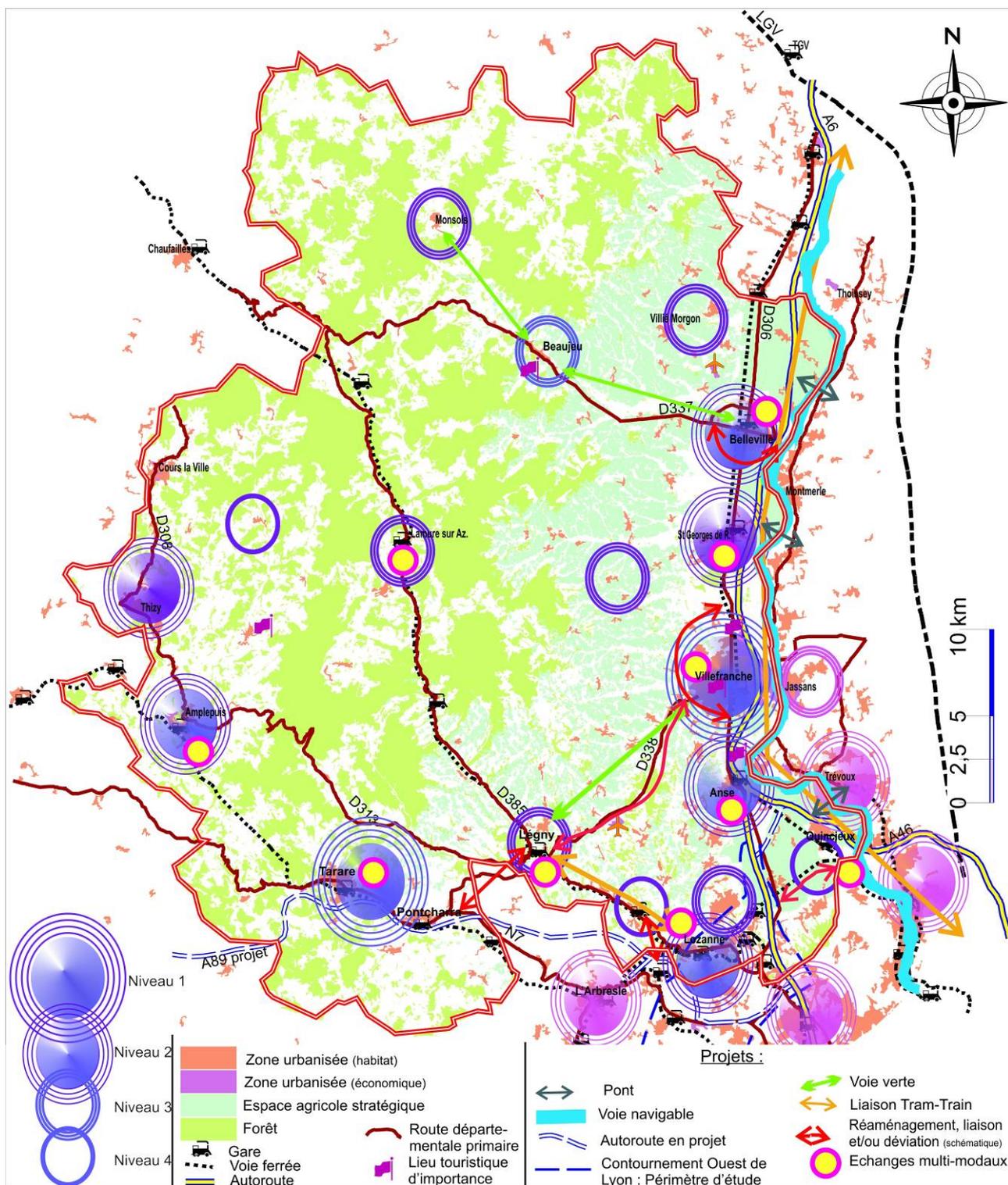
L'émiettement et le mitage urbain constaté en Pays Beaujolais s'explique notamment par l'existence d'un réseau routier dense qui irrigue bien les campagnes du territoire. En découplant les lieux d'habitation et les lieux d'emploi, le transport complexifie et amplifie les mécanismes migratoires. Une autoroute, comme l'A89, peut permettre de désenclaver un territoire, ou au contraire, le vider de toute substance. Les moyens de transports sont des accélérateurs, qui modifient ou accentuent les tendances résidentielles et économiques d'un territoire. C'est pourquoi la question des transports intéresse particulièrement le SCoT Beaujolais. En premier lieu, le SCoT a pris en compte les infrastructures à venir dans ses réflexions prospectives (A89, COL, tram-train, REAL...). Par ailleurs, il affirme la fonction stratégique du Pays Beaujolais dans l'environnement métropolitain (port de Villefranche, futur « avant port » Edouard Herriot...). Enfin, il fait des préconisations et organise la multimodalité à partir des polarités. A tous les niveaux, les modes de déplacement « doux » sont privilégiés. En matière de déplacements, la mobilité des personnes les plus isolées, problématique récurrente du territoire, fait aussi l'objet d'une réflexion à l'échelle du Pays Beaujolais.

Enfin, en tant que référent en matière de planification spatiale, le Syndicat Mixte qui porte le SCoT est la structure désignée pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie foncière à l'échelle du Pays. En matière d'expertise, les travaux du SCoT sont bien avancés et seront complétés à court terme (PSADER, Schémas de secteurs, étude de gisement foncier de certains EPCI...). A partir de cette expertise, le territoire sera en mesure de concevoir et d'appliquer une stratégie foncière qui permette la mise en œuvre du projet de territoire actuel (charte et SCoT) tout en assurant la possibilité pour le Pays Beaujolais de rester, à l'avenir, un territoire de projets.

¹ Source : SPOT Théma- Exploitation par l'agence d'urbanisme de l'Agglomération Lyonnaise- 2006.

² Données calculées sur la période 1997-2002- SITADEL

Carte de spatialisation des enjeux de l'axe II :



2.2.1. L'habitat : une offre de logement pour tous à concilier avec une consommation d'espace maîtrisée

⇒ Privilégier un habitat moins consommateur d'espace et promouvoir l'adaptation des logements aux enjeux sociaux, énergétiques et techniques

Pour accueillir 85% des nouveaux logements prévus à l'horizon 2030, les polarités du territoire vont devoir organiser leur capacité de densification et d'extension urbaine. Avec un taux de logements vacants important, l'enjeu de requalification et de reconstruction de « la ville sur la ville » est particulièrement important en Pays Beaujolais. Ainsi, le SCoT prévoit un taux minimum de démolition/reconstruction pour chaque type de polarité (de 20% en pôle 1 à 5% en dehors des pôles). Néanmoins, chaque zone devra élaborer sa propre stratégie au regard des besoins et des capacités locales. Si les schémas de secteurs devraient permettre d'affiner les préconisations du SCoT, l'élaboration de Plan Locaux de l'Habitat (PLH) semble indispensable pour respecter les objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés. Bien que les PLH restent des actions intercommunales, les diagnostics gagneraient à être réalisés à l'échelle des polarités définies par le SCoT, voir à l'échelle des schémas de secteurs si cela se révèle pertinent.

Les formes d'habitats devront être pensées de façon à réduire la consommation d'espace. Le collectif et le groupé seront les formes à privilégier dans les pôles 1 et 2, tandis que l'équilibre entre habitat individuel et groupé devra être recherché dans les polarités de niveau 3. Enfin, en polarité de niveau 4 et en dehors des polarités, l'individuel devrait rester prédominant. Conformément à la charte paysagère, les raisonnements au cas par cas permettront d'adapter le type de construction selon les situations : collectif, petit collectif, individuel groupé, individuel. Les communes, notamment celles qui n'ont pas de documents d'urbanisme et une faible culture de planification, seront encouragées à mener des efforts architecturaux et à prendre en compte le contexte local (recherche dans les matériaux et les formes) permettant de densifier l'habitat de façon harmonieuse.

Actuellement, peu d'EPCI du territoire ont eu recours à des Programmes d'Intérêt Général (PIG). Pourtant, il s'agit d'un outil particulièrement intéressant qui permet de traiter les enjeux d'adaptation de l'habitat. Par ailleurs, contrairement au PLH, les PIG peuvent faire l'objet d'un protocole d'accord entre un groupement de communes et l'Etat en fonction de l'échelle des problématiques ciblées.

Concernant l'enjeu d'adaptation de l'habitat, on peut déjà identifier des problématiques qui pourraient faire l'objet d'un approfondissement, comme la captation des logements vacants. Sur le plan social, la question des logements des personnes âgées et des saisonniers est aussi très présente sur le territoire (le logement social fait l'objet d'une orientation prioritaire spécifique). D'un point de vue technique, l'amélioration des performances thermiques et énergétiques de l'habitat est un enjeu explicite du SCoT. La mise en place d'un Plan Climat Energie Territorial (cf. *axe 1*) permettra d'identifier les enjeux et les priorités d'actions sur ce point. Enfin, si cela se révèle pertinent, le territoire pourrait envisager de mener une action en matière d'adaptation des logements (et des équipements) situés en zones inondables.

Objectifs :

- ↳ Reconstruire, autant que faire ce peut, « la ville sur la ville »
- ↳ Définir les gisements fonciers dans les pôles avec EPORA
- ↳ Privilégier des formes d'habitat économes en espace et intégrées
- ↳ Encourager les communes et groupements de communes à penser l'habitat dans le cadre d'une réflexion urbaine globale et prospective (intégration, équipements, espaces publics...) par la mise en place de documents stratégiques : schémas d'aménagement, de Plans locaux de l'Habitat...
- ↳ Inciter les communes à se doter de documents d'urbanisme et à prendre en compte le SCoT
- ↳ Identifier les enjeux prioritaires d'adaptation de l'habitat notamment du point de vue énergétique qui pourront faire l'objet de PIG
- ↳ Penser des PADD à l'échelle des intercommunalités ou des schémas de secteurs

⇒ Assurer une mixité générationnelle, sociale, familiale et intégrer les nouvelles populations

Avec un dynamisme démographique globalement favorable, les caractéristiques socioéconomiques de la population du Pays Beaujolais continuent d'évoluer. Poursuivant la tendance observée, une population plus qualifiée, plus aisée et familiale s'est installée aux abords de l'agglomération Lyonnaise. Progressivement, ce sont les territoires les plus « profonds » du Beaujolais qui captent les nouvelles populations, de moins en moins aisées, au fur et à mesure de l'éloignement de la métropole. Les cartes d'évolution de la structure de la population par catégories socioprofessionnelles suite au recensement de 2006 sont particulièrement parlantes : les cadres sont concentrés en première couronne de Lyon (extrême sud-est), les employés suivent en 2^{ème} couronne et le long de la vallée de la Saône avec un report dans les territoires les plus centraux (remontant de plus en plus la vallée de l'Azergues). Les ouvriers sont encore très présents sur les franges sud-ouest à nord-ouest du territoire et dans le Val de Saône au nord de Villefranche. Enfin, les agriculteurs sont particulièrement présents dans les régions en AOC viticoles. Sur le territoire du Pays Beaujolais, on peut retenir que les cadres ont un niveau de revenu sensiblement plus élevé que la moyenne observée en Rhône-Alpes, tandis que les employés et les ouvriers ont des revenus légèrement inférieurs à la moyenne rhônalpine.

Le report perceptible des populations métropolitaines (vraisemblablement les plus fragiles) dans le quart nord-ouest du territoire où vivent déjà les populations les plus précaires pose un certain nombre de questions mais représente une véritable opportunité pour redynamiser des villages vieillissants. Pour ce faire, un véritable effort devra être fait pour capter et réhabiliter les logements vacants en centre bourg et éviter le mitage. Le rôle des petites polarités de niveau 3 et 4 (Monsols, Lamure-sur-Azergues...) pour structurer ces espaces en mutations sera décisif. Peu préparés et outillés pour répondre aux enjeux de demain, ces territoires devront être accompagnés dans leurs réflexions prospectives et leurs efforts de planification urbaine. On peut noter que si la volonté du SCoT d'une requalification de la ligne de chemin de fer Lyon/Paray-le-Monial (Vallée d'Azergues) aboutit, les pressions exercées sur ce territoire deviendraient d'autant plus importantes.

La pression foncière qui est très importante dans le Val de Saône et se propage en rayonnement autour des agglomérations de Villefranche, Mâcon et Roanne, devrait s'accélérer avec l'arrivée de l'autoroute A89. La « concurrence » à l'installation entre les habitants issus du Beaujolais, connectés au tissu économique local à faible valeur ajoutée, et les populations métropolitaines devrait s'accroître. Le territoire devra ainsi veiller à produire suffisamment de logements abordables dans les zones qui ont subi ou risquent de subir les plus fortes augmentations des prix afin de permettre un parcours résidentiel pour tous.

Actuellement, le logement locatif social se concentre principalement le long du Val de Saône (essentiellement sur les « agglomérations » caladoises et bellevilloises), sur la commune de Tarare et sur la communauté de communes d'Amplepuis Thizy. Afin de conserver et promouvoir une mixité générationnelle et sociale, le SCoT projette la réalisation d'environ 7 000 à 8 000 logements sociaux et abordables³ entre 1999 et 2030 soit entre 17,5% et 20% des 40 000 logements prévus. On peut noter que les « agglomérations » caladoises et tarariennes connaissent des enjeux très importants en matière de politique de la ville avec des opérations de renouvellement urbain en cours ou à venir.

Objectifs :

- ↳ Produire des logements sociaux et abordables pour répondre aux besoins des populations
- ↳ Affirmer l'attractivité des polarités historiques industrielles de l'ouest du territoire (en lien avec l'arrivée de l'A89 et les stratégies de positionnement économique)
- ↳ Conforter la fonction de polarités des pôles les plus ruraux confrontés à une mutation progressive de leur territoire
- ↳ Capturer des logements vacants en cœurs de villes et de bourgs pour dynamiser les centres

³ Logements sociaux et abordables : Prêt Locatif Aidé d'Intégration, Prêt Locatif à Usage Social, Prêt Locatif Social, Prêt Social de Location Accession, l'accession sociale, les logements conventionnés produits dans le cadre de Programme d'Intérêt Généraux.

⇒ Recentrer les nouveaux logements prioritairement vers les pôles

Avec un accroissement de population de 1,1% par an entre 1999 et 2006 (contre 0,9% en Rhône-Alpes), la croissance démographique du territoire s'accélère. Si la variation de population due au solde naturel est identique sur les périodes 1990-1999 et 1999-2006 (+0,4% par an), le taux de variation dû au solde migratoire progresse passant de 0,3% à 0,7% par an.

Dans le même temps le nombre de logements a augmenté de 1,6% par an entre 1999 et 2006 avec une évolution négative des résidences secondaires (-2,4% par an) et une forte progression des logements vacants (+2,8% par an) qui représentent désormais 7,4% de l'ensemble du parc (5,9% en Rhône-Alpes). En 2006, les maisons représentent 63,8% de l'ensemble des logements mais progressent moins rapidement que le nombre d'appartements (respectivement +1,2% et +3,6% par an).

En prenant en compte la baisse prévisible de la taille des ménages et le taux de renouvellement du parc, le SCoT évalue à 40 000 le nombre de logements nécessaires pour l'accueil de 45 000 habitants supplémentaires d'ici 2030, soit 0,9 logement par habitant supplémentaire. Cela implique un rythme de construction de 1 400 à 1500 logements par an, c'est-à-dire un rythme sensiblement identique à celui constaté entre 2002 et 2006.

Néanmoins, les logements seront désormais principalement recentrés vers les pôles et construits en continuité des zones déjà urbanisées. Les pôles en classe 1, soit le « grand Villefranche » et le « grand Tarare » devront accueillir environ 40% des logements à venir d'ici 2030. A eux quatre, les différents niveaux de pôles identifiés par le SCoT pourraient accueillir près de 85% des logements.

Dans le quart sud-ouest du territoire, les villes et bourgs industriels historiques (Tarare, Amplepuis, Thizy...) ont tendances à se vider au profit des villages avoisinants. Ces pôles historiques et réaffirmés par le SCoT comptent une part importante de logements vacants et sont confrontés à un problème d'image et d'attractivité résidentielle alors que les campagnes alentours subissent d'ores et déjà la pression lyonnaise. Pour assumer leur fonction de polarité, ces territoires sont donc confrontés à une problématique importante d'attractivité résidentielle.

Enfin, les nombreux villages qui n'appartiennent à aucune polarité sont tenus par le SCoT à une certaine densité et sont encouragés à bâtir en continuité de l'existant et dans les « dents creuses ». L'enjeu est de maintenir une centralité et une vie de village en pensant la cohérence et l'intégration paysagère des futures constructions.

Objectifs :

- ↳ Permettre une croissance démographique raisonnée du territoire tout en préservant la qualité paysagère et environnementale et l'activité agricole en Pays Beaujolais
- ↳ Construire environ 85% des nouveaux logements dans les polarités
- ↳ Renforcer l'attractivité résidentielle des polarités qui ont tendance à se vider
- ↳ Limiter le mitage et renforcer les centralités dans les villages qui n'appartiennent à aucune polarité et qui n'ont pas de documents d'urbanisme

2.2.2. La qualité de vie : les équipements, services et la dynamique socioculturelle à mailler en fonction et à l'intérieur des polarités

Le Pays Beaujolais présente un niveau de services globalement satisfaisant, mais on constate des disparités selon les secteurs géographiques et les types de services (problématique des modes de garde petite enfance dans les secteurs ruraux, en particulier) et une fragilité des services dans les petites communes.

Par ailleurs, la qualité de vie est directement liée au dynamisme de la vie associative sur l'ensemble du territoire, y compris dans le secteur rural. Les associations interviennent dans divers domaines (services à la population, activités de loisirs, culturelles ou intergénérationnelles...) et jouent un rôle important de cohésion dans le tissu social, tout en impulsant des dynamiques économiques locales. L'intensité de cette vie associative apporte aussi au territoire un gain d'attractivité qui a un effet de levier sur les flux migratoires.

⇒ Favoriser le rapprochement entre habitat et services à la population

Afin de favoriser la mixité générationnelle, sociale ou familiale sur le territoire, le SCoT Beaujolais recommande le rapprochement entre habitat et services. Ainsi, le PADD du SCoT préconise :

- d'organiser les services urbains et les activités économiques dans les pôles en fonction de leur importance et du bassin de vie dans lequel ils s'inscrivent ;
- de diriger les nouveaux équipements d'envergure dans les polarités les plus importantes : établissements d'enseignement (formation initiale, supérieure, professionnelle), nouveaux centres hospitaliers, nouveaux équipements commerciaux, culturels ainsi que sportifs.

Le SCoT peut donc garantir l'organisation cohérente, en fonction des polarités, des équipements et infrastructures d'envergure. Néanmoins, un certain nombre de services à la population échappent à cette catégorie.

En premier lieu, la présence de commerces et d'activités artisanales sur l'ensemble du territoire permet de garantir un premier niveau de services de proximité. A ce titre, le SCoT réalisera un Document d'Aménagement Commercial. Cet enjeu de maintien et de renouvellement du commerce et de l'artisanat est traité dans l'axe III de la charte (Accueillir les entreprises et le travail en Beaujolais).

Par ailleurs, face au vieillissement de la population, le territoire devra mener une réflexion en termes d'accueil, d'infrastructures et de services aux personnes âgées dépendantes. Avec une densité médicale relativement faible, le territoire veillera à rester attractif vis-à-vis des professionnels de la santé. Avec les partenaires compétents, il s'agira, par exemple, d'étudier l'opportunité de créer des maisons de santé. Parfois organisée par les pouvoirs publics, l'aide apportée aux populations dans la satisfaction de leurs besoins (garde d'enfant, perte d'autonomie...) peut aussi faire l'objet d'une réponse plus économique par le développement des services à la personne. Ce secteur est identifié dans l'axe III de la charte de Pays.

Enfin, si la vie associative représente un atout majeur dans la qualité de vie en Pays Beaujolais et un moyen d'impliquer les nouveaux habitants, les associations, pour la plupart à rayonnement local, manquent souvent de mises en liens et d'inter connexion pour valoriser pleinement les activités des nombreux bénévoles investis au service des autres. Par ailleurs, le développement de la vie associative doit s'adapter aux disponibilités limitées des nouvelles populations et évoluer vers des formes innovantes de participation partenariale.

Objectifs :

- ↳ Favoriser la mixité des espaces : habitat/services, ...
- ↳ Organiser les services et équipements en fonction des polarités
- ↳ Identifier et quantifier les besoins en matière de services aux personnes en lien avec l'axe III
- ↳ Mettre en place des plans d'organisation des quartiers
- ↳ Soutenir une dynamique associative favorisant la transversalité et les partenariats
- ↳ Assurer l'accueil des nouveaux arrivants et leur intégration au Pays Beaujolais

⇒ Structurer la dynamique socioculturelle

Le Pays Beaujolais est un territoire bouillonnant d'activités culturelles, d'animations et de spectacles à l'initiative de multiples acteurs. Le maillage territorial de l'offre culturelle est rendu difficile du fait de la multiplicité des acteurs et de la configuration territoriale (difficultés à lier l'est et l'ouest).

L'offre culturelle en milieu rural est principalement proposée dans le cadre de pratiques amateurs alors que les villes centres présentent une programmation culturelle principalement professionnelle (théâtre de Villefranche, scène conventionnée et théâtre de Tarare). Complémentairement aux saisons culturelles des villes-centres, l'opération "Rhône en Scène", mise en place par le Conseil Général du Rhône offre une alternative pour dynamiser la diffusion culturelle dans les communes rurales. Par ailleurs, plusieurs communes et intercommunalités adhèrent au Centre Culturel Associatif Beaujolais, qui propose une programmation culturelle annuelle (dont le Festival en Beaujolais) et apporte un soutien logistique et artistique pour des événements de qualité tout au long de l'année.

Les volets livre-lecture et enseignement musical sont bien structurés dans le cadre de schémas départementaux et répartis de manière relativement homogène sur l'ensemble du Pays. La musique et le spectacle vivant sont caractérisés par un foisonnement d'acteurs, d'activités et d'événementiels dont la plupart ont un rayonnement local et peuvent interférer sur l'impact des événements à forte notoriété. Le volet cinéma et image présente un savoir-faire de qualité, une production importante de supports culturels (longs-métrages, courts-métrages etc. soutenus, entre autres, par Rhône-Alpes Cinéma) mais sont souvent peu connus.

Les lieux de diffusion spécifiques sont concentrés sur les villes centres, complétés par de nombreux sites multifonctionnels répartis sur l'ensemble du territoire manquant souvent d'équipements spécifiques. Les acteurs culturels utilisent de multiples canaux et supports de communication qui se superposent du local au régional et se croisent entre tourisme et culture. Les difficultés de lisibilité de l'offre culturelle et du maillage des acteurs impliquent de structurer de manière globale la dynamique du territoire. En s'appuyant sur le diagnostic culturel réalisé en 2009, cette structuration doit permettre de valoriser la diversité et la complémentarité des acteurs entre pratiques amateurs et offre professionnelle (orientation qui sera déclinée globalement dans l'axe IV de la Charte de développement durable du Pays Beaujolais).

Comme pour les activités culturelles, le Pays Beaujolais foisonne de loisirs sportifs, proposés principalement dans le cadre des pratiques amateurs et de manifestations pour la plupart à rayonnement local. Les activités sportives sont organisées par de multiples acteurs, dépendant de réseaux thématiques départementaux ou régionaux mais sans maillage territorial. La connaissance de l'offre de loisirs sportifs est donc ponctuelle et ne permet d'avoir une lisibilité globale sur le territoire. Cependant, le diagnostic des principaux équipements de loisirs sportifs réalisé dans le SCoT démontre une bonne couverture géographique moyenne sur le territoire pour les bases de loisirs, tennis et activités de randonnées, avec cependant quelques secteurs ruraux moins bien équipés, en particulier pour les activités aquatiques. Les villes centres sont dotées d'équipements adaptés pour la pratique de plusieurs activités sportives de haut niveau avec la présence de sportifs d'excellence de niveau international.

Le Pays Beaujolais doit s'appuyer sur son dynamisme culturel et sportif autant comme vecteur de notoriété que comme facteur de cohésion sociale. L'affirmation de l'identité Beaujolaise passe aussi par une promotion concertée entre l'offre touristique, l'offre événementielle et culturelle et les grands rendez-vous sportifs du Pays, en complémentarité avec Lyon et les territoires environnants.

Objectifs :

- ↳ Organiser la mise en réseaux des acteurs culturels et partenaires associés
- ↳ Structurer l'observation culturelle (*en lien avec les objectifs définis dans l'axe IV gouvernance*)
- ↳ Accompagner les animations et actions transversales contribuant à conforter l'identité Beaujolaise
- ↳ Favoriser la complémentarité et la plurifonctionnalité des lieux d'accueil et de diffusion culturels
- ↳ Encourager le maillage d'une offre événementielle et socio culturelle cohérente et la promouvoir en lien avec l'offre touristique
- ↳ Permettre une meilleure connaissance et une mise en valeur de l'offre de loisirs sportifs et récréatifs

2.2.3. Les transports et la mobilité : des infrastructures et des déplacements à organiser durablement

L'enquête « Ménages-Déplacements »⁴ réalisée en 2006 confirme l'attraction de l'agglomération Lyonnaise qui capte environ 7% de l'ensemble des déplacements, c'est-à-dire 40% des échanges avec l'extérieur du territoire. Néanmoins, le Beaujolais reste, au même titre que le Nord-Isère ou le Viennois, un territoire fortement autonome avec 83% des déplacements qui se font à l'intérieur du territoire. Cette enquête témoigne d'une population particulièrement mobile et d'une dépendance automobile croissante. Les échanges avec l'agglomération lyonnaise se font en moyenne à 85% en voiture.

Avec 30,5% des actifs qui travaillent dans leur commune de résidence, l'autonomie du Pays Beaujolais s'explique par sa capacité à fournir des emplois sur place à sa population. Néanmoins, cette tendance régresse depuis 1999 puisqu'à cette période, 36,5% des actifs travaillaient dans leur commune de résidence. Pour limiter les migrations pendulaires, le territoire doit continuer à offrir des emplois sur place à ses habitants et mettre en place une stratégie économique spécifique (*cf. axe III*). Ce développement économique ne peut pas être pensé en autonomie vis-à-vis de Lyon, et ce d'autant plus que les infrastructures de transports permettent d'envisager un positionnement stratégique du Pays Beaujolais.

⇒ Structurer une armature de transports et des centres d'échanges multimodaux en fonction des polarités

L'ensemble de la stratégie d'aménagement du territoire du SCoT se base sur une analyse prospective des dynamiques du territoire, notamment en matière de déplacements et de transports. A ce titre, le SCoT prend en compte les infrastructures majeures à venir sur le territoire : l'A89, la liaison A6-A46, le COL, le REAL, le Tram-train arrivant à Lozanne...mais aussi le développement du port de Villefranche ou l'implantation probable de « l'avant-port » Edouard Herriot. A partir de ces éléments, le SCoT émet un certain nombre d'avis et de préconisations.

Concernant l'autoroute A89, le SCoT encourage les collectivités compétentes à penser le raccordement des différents secteurs du Beaujolais sans attendre la liaison A89-A6. L'arrivée de cette autoroute offre effectivement des perspectives de développement, plus particulièrement pour le secteur de Tarare. Ainsi, selon l'expression utilisée dans l'étude de positionnement A89, Tarare ne doit pas devenir « l'entre deux villes » de la liaison Roanne-Lyon. Tarare doit donc s'affirmer comme ville d'équilibre. Ainsi, le SCoT se positionne en faveur de :

- la requalification du centre ville de Tarare (ex RN7) ;
- le positionnement en tant que pôle tertiaire de Tarare et la reconnaissance de la future zone « Tarare-Est/les Olmes » d'intérêt Pays.

Par ailleurs, la recherche de foncier disponible pour un développement économique à long terme sur un vaste secteur impliquant Tarare, les Monts du Lyonnais et l'Ouest Lyonnais permet d'envisager cette fonction de pôle d'équilibre entre Roanne et Lyon (*cf. axe III*). Enfin, le Pays encourage les travaux liés au positionnement économique métropolitain de ce secteur.

Face au développement résidentiel que connaît la vallée de l'Azergues, le SCoT développe une stratégie de transports qui puisse servir le développement économique de ce secteur. Plusieurs éléments pourraient concourir à ce développement. Il s'agit en premier lieu de l'arrivée du « tram-train » à Lozanne d'ici 2012/2015. Le SCoT démontre l'intérêt pour le territoire de son prolongement, à terme, jusqu'aux Ponts-Tarrets, carrefour central du territoire, aujourd'hui monomodal qui a vocation à devenir multimodal. En second lieu, le SCoT milite pour la dynamisation de la ligne de chemin de fer « Lyon/Paray-le-Monial » qui traverse la vallée d'Azergues. En effet, la gare de Lamure-sur-Azergues, qui bénéficie d'une infrastructure valorisable, pourrait devenir un véritable atout pour le développement de la filière bois du « Beaujolais Vert ». Ces réflexions font l'objet d'un dialogue dans le cadre des travaux liés au Réseau Express de l'Agglomération Lyonnaise.

Enfin, la Saône constitue un atout majeur pour le territoire. La proximité du fleuve, de l'autoroute 6 et du réseau ferré, offre de véritables perspectives en matière d'échanges modaux pour le transport de marchandises.

⁴ Enquête Ménages Déplacements 2006 de l'aire métropolitaine lyonnaise- SYTRAL

Le transport fluvial est, de surcroît, un mode de transport peu polluant qui permet le désengorgement des axes de circulation en voie de saturation. Par ailleurs, la Saône permet un positionnement stratégique dans le cadre de l'armature de transport métropolitaine. Ainsi, le SCoT reconnaît une marge de progression possible dans l'utilisation du port de Villefranche par les entreprises locales et anticipe les besoins fonciers par la nécessaire reconquête de la zone d'activité jouxtant le port. De plus, le SCoT identifie le secteur de Quincieux (en liaison avec le projet situé sur le territoire de l'agglomération lyonnaise sur les communes de Saint-Germain-au-Mont-D'or et Genay) pour l'implantation d'un futur « avant port » Edouard Herriot.

Le SCoT souligne la présence d'aérodromes et leur potentiel en matière de transport aérien d'affaire et de tourisme. D'usage très local, ces aérodromes servent actuellement surtout pour les pratiques amateurs.

L'armature de transports du Pays Beaujolais comprend aussi les « liaisons routières de solidarité » que le SCoT préconise de créer ou de valoriser. Il identifie notamment le projet de liaison avec l'Ain depuis Villefranche par un pont qui pourrait relier les deux rives de la Saône. Il préconise aussi l'amélioration des échanges routiers entre les principales agglomérations du territoire et il priorise les besoins de déviation de certains bourgs pour éviter les circulations de transit et encourager le développement de transports « doux » (Chasselay, le Breuil...)

De manière générale, le SCoT entend favoriser la multi-modalité. Pour ce faire, il préconise la mise en œuvre d'un système de transports collectifs de rabattement cohérent autour des gares par des chrono-aménagements. Il encourage les acteurs concernés à envisager l'extension des périmètres des transports urbains, y compris celui du SYTRAL.

Objectifs :

- ↳ Organiser la multimodalité dans les polarités
- ↳ Utiliser les infrastructures de transports du Beaujolais pour affirmer la fonction économique du territoire dans l'espace métropolitain
- ↳ Poursuivre le dialogue avec les partenaires compétents en matière de transport
- ↳ Favoriser les liaisons Est-Ouest

⇒ Faciliter la mobilité, les déplacements et favoriser les modes doux

Le SCoT sensibilise les rédacteurs des documents d'urbanismes à veiller à ce que les déplacements en modes doux puissent exister entre les différentes formes d'urbanisation (lotissement, ZAC...). Par ailleurs, le Pays favorisera la mise en place de Plan de Déplacement Inter-Entreprise dans les zones d'activités majeures.

Le Pays Beaujolais est confronté au problème de mobilité de certains de ses habitants. Particulièrement prégnante dans les zones rurales (où le transport à la demande mis en place par le Département ne répond que partiellement aux besoins des populations les moins autonomes), la question se pose aussi en milieu plus urbain, notamment pour les publics en insertion sociale et/ou professionnelle. La mobilité est un des freins à l'insertion professionnelle identifié par le Contrat Territorial Emploi Formation.

Sur la période du CDPRA 2004-2010, le Pays a suivi trois réflexions initiées par différents acteurs ayant des approches complémentaires (public en insertion professionnelle, transport accompagné...). A ce titre, l'expérience de la Mission Locale Rurale Nord Ouest Rhône, soutenue par le CDPRA, de mise en place d'une auto-école sociale semble donner des résultats positifs. A l'inverse, le système de location sociale de véhicule n'a pas fonctionné comme espéré. Outre les projets de la mission locale, un important travail a été mené sur le secteur du Haut-Beaujolais mais aussi sur le secteur de Lamure-sur-Azergues à partir d'une commande relative au développement des services à la personne. Il est possible que ces travaux donnent lieu à des actions ou expérimentations dans le futur. Le Pays pourrait continuer à jouer un rôle dans l'appui à la définition/expérimentation de projets et dans leur mise en réseau afin de les relier dans le cadre d'une « plateforme » (virtuelle ou concrète) de mobilité à l'échelle du territoire.

Objectifs :

- ↳ Permettre et développer la pratique des transports en modes doux
- ↳ Favoriser la mobilité des habitants du Beaujolais, par des réponses souples, adaptées et pérennisables

2.2.4. Le foncier : une politique permettant la mise en œuvre du projet de territoire

⇒ Affirmer une stratégie foncière dans ses composantes urbaines, environnementales et productives

L'objectif du SCoT Beaujolais est de proposer un modèle de développement durable qui prenne en compte et encadre la croissance démographique du territoire tout en préservant les espaces « naturels » et agricoles. En dirigeant le développement urbain dans des pôles densifiés, le SCoT permettra de préserver le cadre de vie privilégié du Beaujolais. Néanmoins, dans certains cas, les documents d'urbanisme ne suffiront pas à mettre œuvre les objectifs du SCoT qui devront donner lieu à une action foncière. Cette action pourra passer par la maîtrise foncière totale, c'est-à-dire l'acquisition ou par une action volontaire de réorganisation du foncier (bourses d'échanges, remembrements...).

Dans tous les cas, il reviendra au syndicat mixte portant le SCoT d'établir une observation des tendances et des dynamiques foncières afin de cibler les actions prioritaires. Chaque axe du projet de territoire implique un besoin d'intervention foncière. On peut d'ores et déjà établir des grands types d'actions.

Pour l'axe I « *Mettre au cœur du Beaujolais ses richesses naturelles et patrimoniales* », l'essentiel des moyens de préservation des espaces (naturels, agricoles...) relève de la lutte contre l'étalement urbain qui fait l'objet de l'axe II. Parfois une action publique de maîtrise ou de réorganisation du foncier sera nécessaire. Cette action pourrait avoir comme objectifs de :

- rechercher les tènements forestiers de tailles critiques pour une exploitation optimale de la forêt et réaliser des aires de stockage et de retournement, conformément aux préconisations du schéma de desserte forestière ;
- acquérir du terrain à potentiel agricole et/ou constituer un fond pour disposer d'une capacité d'échange et de compensation lors de la mise en œuvre de projets d'aménagement ;
- mettre en lien et organiser des bourses d'échange entre agriculteurs et forestiers ;
- associer systématiquement des agriculteurs lors de l'élaboration de projet urbain ;
- favoriser l'acquisition ou les conventions pour l'entretien et la valorisation du patrimoine, des paysages et de l'environnement.

Les actions foncières de l'axe II, relatif à l'organisation territoriale en fonction des polarités, pourraient avoir comme objectifs de :

- identifier des gisements foncières dans les polarités à densifier (foncier mutable, dents creuses...), notamment avec le concours d'EPORA ;
- capter des logements vacants, éventuellement dans le cadre d'un PIG ;
- acquérir le foncier permettant d'organiser la multimodalité autour des gares/ports.

Concernant l'axe III, relatif au développement économique, les enjeux foncières ont principalement comme objectifs de :

- acquérir les terrains en vue de la réalisation des zones d'activités majeures du Pays ;
- rechercher des modalités d'action publique permettant la maîtrise dans le temps des zones d'activités (système de location à long terme aux entreprises d'un terrain restant la propriété de la collectivité...) ;
- identifier et de résorber les friches d'activité ;
- réduire la vacance des locaux d'activité commerciale lorsqu'elle pénalise fortement l'attractivité commerciale, notamment à Tarare ;
- créer un partenariat avec le SMADEOR dans la recherche de foncier d'activité à proximité du futur échangeur autoroutier de Tarare Est.

Enfin, la stratégie foncière du Pays est transversale et permettra la mise en œuvre du projet de territoire dans son ensemble. Pour ce faire, des outils spécifiques de veille et de prospective seront développés à l'échelle des communautés de communes et du Pays.

En matière d'observation foncière, les travaux du SCoT sont déjà bien avancés puisqu'il centralise et numérise l'ensemble de Plan Locaux d'Urbanisme du territoire. De plus, il a mis en place un observatoire des zones d'activités dans le cadre d'un partenariat avec la Direction Départementale de l'Équipement et les Chambres de

Commerce et d'Industrie de Lyon et du Beaujolais. A partir de cet outil et conformément à l'axe III, le SCoT pourrait animer une cellule d'identification et d'anticipation de la formation de friches d'activités.

Par ailleurs, le SCoT envisage d'organiser une veille concernant les constructions nouvelles par un suivi spécifique des permis de construire, qui sont directement transmis à la DDE par les communes sans obligation de transmission au SCoT. Il devra organiser les modalités d'organisation de cette « intelligence territoriale » (axe IV).

Enfin, la compétence cartographique du SCoT permettra de centraliser les informations environnementales (réseaux écologiques de Rhône-Alpes...) et agricoles. Sur le plan agricole, une étude foncière spécifique est lancée fin 2009 dans le cadre de l'élaboration d'un PSADER. Le Pays devra mener une réflexion sur sa capacité à mettre régulièrement à jour ces résultats par une observation du foncier agricole.

AXE III
ACCUEILLIR LES ENTREPRISES ET LE TRAVAIL
EN BEAUJOLAIS

2.3. AXE III : ACCUEILLIR LES ENTREPRISES ET LE TRAVAIL EN BEAUJOLAIS

A ce jour, le nombre d'emploi en Pays Beaujolais est bien inférieur au nombre d'actifs résidents sur territoire. Toute la stratégie économique du SCoT Beaujolais vise donc à rétablir l'équilibre emplois-actifs pour offrir suffisamment d'emplois à la population locale. En matière de développement économique, la vocation première du territoire est d'offrir les conditions favorables à la création, à l'installation et au développement des activités. Ces conditions favorables résident essentiellement sur trois piliers : le cadre de vie et l'environnement socioéconomique du territoire, la capacité d'accueil (foncier, immobilier d'entreprises, infrastructures de liaisons) et enfin l'accompagnement et les services offerts aux entreprises et aux salariés. L'enjeu pour chacun de ces piliers est non seulement la qualité mais aussi la lisibilité de l'offre.

Au-delà de ces missions premières, le « Pays Beaujolais » entend mener une action plus volontariste d'intelligence économique. Il s'agira de stimuler le renouvellement du tissu économique local sur la base de son tissu industriel traditionnel mais aussi d'activités plus émergentes ou tertiaires qui pourraient participer à doper l'économie locale. A cet égard, le territoire devra organiser sa capacité de veille économique afin d'anticiper les mutations, d'une part, mais devra aussi accompagner les rapprochements au sein et entre les filières et les dynamiques de « grappes », d'autre part. Evidemment, le rattachement des entreprises aux dynamiques collectives existantes (cluster, pôle de compétitivité, contrats sectoriels...) sera une priorité.

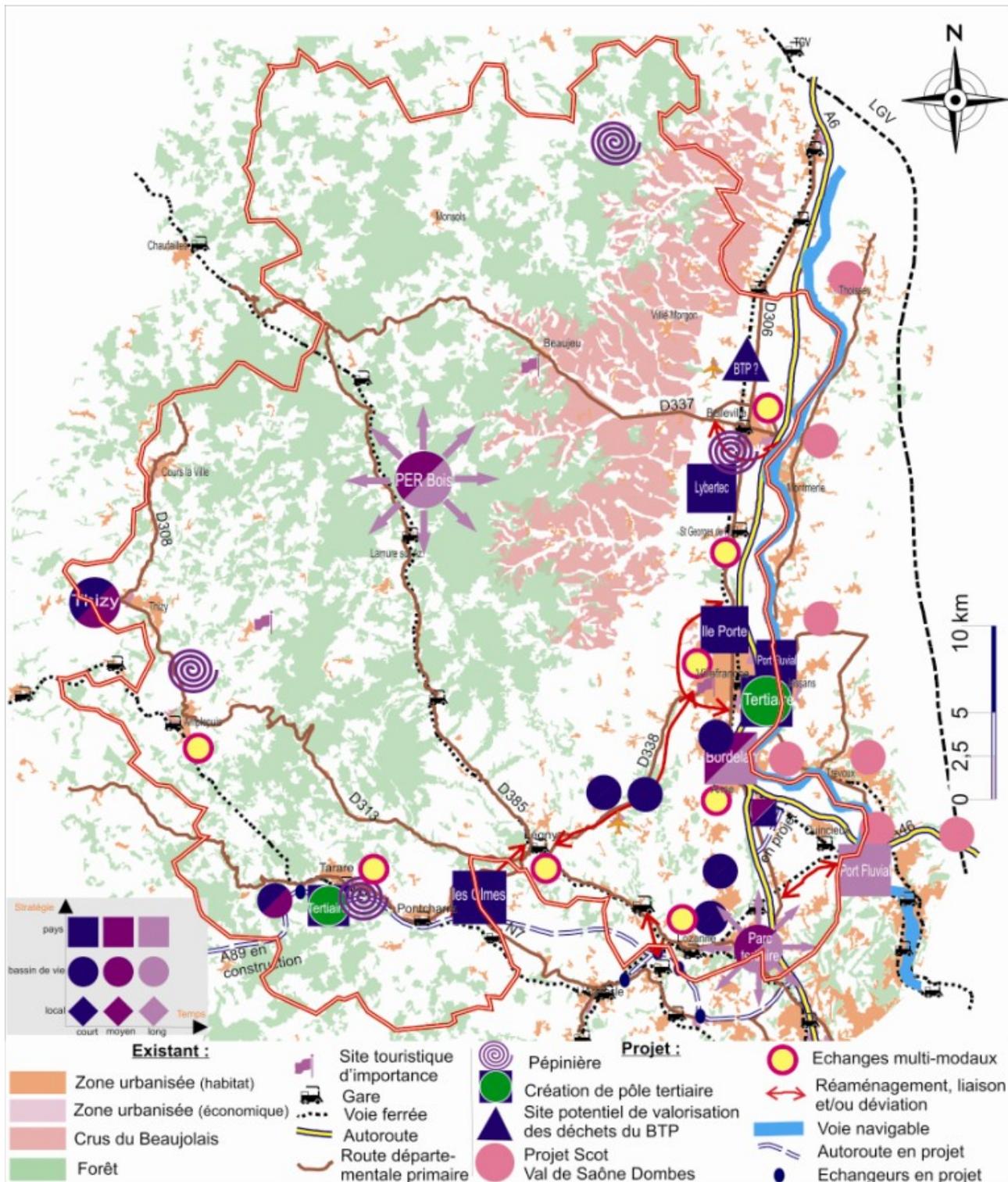
Si le territoire a une culture industrielle et entrepreneuriale forte, le tissu économique plus rural dépend principalement du maintien et du renouvellement du commerce et de l'artisanat. Il faudra donc veiller à ce que ces activités se modernisent elles aussi en continu afin d'ancrer durablement les habitudes de consommation sur le territoire.

L'agriculture nécessite un accompagnement en matière d'adaptation économique d'autant plus appuyé que le Scot lui reconnaît une fonction d'aménagement du territoire. Cette adaptation nécessite la prise en compte de besoins particuliers (foncier agricole), ainsi qu'une analyse spécifique des externalités agricoles qu'elles soient positives ou négatives.

Enfin, les hommes feront aussi l'objet d'une attention particulière car l'objectif principal de ce volet économique est bien de fournir des emplois aux habitants du territoire. Il s'agira donc de veiller à l'adéquation permanente entre les ressources humaines et les besoins des entreprises (anticipation des mutations, GPEC) tout en sécurisant les parcours professionnels (formation et insertion). Par ailleurs, les emplois de proximité, qu'ils s'agissent des emplois de l'économie sociale et solidaire, du télétravail ou des emplois du secteur des services à la personne, représentent un véritable gisement et seront traités dans cette partie.

Le tourisme, moteur de développement économique, sera traité de façon différenciée car impliquant des logiques spécifiques à ce secteur. Si le pays bénéficie de la notoriété du nom « Beaujolais », le territoire doit encore s'affirmer comme une destination touristique : l'enjeu consiste à structurer une offre touristique attractive conjuguant les atouts identitaires avec des activités innovantes ; orientée vers la qualité, cette offre doit répondre aux besoins d'hébergements et s'adapter aux clientèles cibles définies dans le schéma de développement touristique du Pays Beaujolais.

Carte de spatialisation des enjeux de l'axe III :



2.3.1. Attractivité du territoire : les conditions favorables à la création, l'implantation et au développement des entreprises

En préambule de son axe « *accueillir des entreprises et le travail en Beaujolais* », on peut lire dans le SCoT que le territoire « *doit poursuivre l'évolution de son économie industrielle et tendre parallèlement vers une économie tertiaire* », cela afin de stimuler la création de 20 000 emplois entre 1999 et l'horizon 2030.

Afin de permettre le développement de ses activités historiques mais aussi d'être attractif vis-à-vis de nouvelles activités, le territoire devra organiser sa capacité d'accueil physique, favoriser la création et le développement des entreprises et s'interroger sur l'opportunité de mener une démarche de marketing économique territorial.

⇒ Organiser une offre de qualité en immobilier d'entreprises, en zones d'activités et en infrastructures de liaisons en fonction des polarités économiques

En favorisant l'émergence de zones d'activités économiques et de pôles tertiaires structurants, le SCoT Beaujolais pose les bases d'un véritable « schéma de développement économique » qui s'intègre dans une dynamique métropolitaine.

Organisation des zones d'activités

A partir de son modèle « Size », le bureau d'étude *Katalyse*⁵ a réalisé pour le SCoT en 2006 une projection permettant d'évaluer les besoins en foncier d'activité du Pays Beaujolais, pour les 15 années à venir. Ce besoin est évalué à environ 420 hectares. La demande serait à 85% endogène et à 15% exogène et se répartirait en fonction des besoins suivants : 119 ha tertiaire, 142 ha industriel et 152 ha de logistique. Par ailleurs, il ressort de cette projection, qu'en matière de développement exogène, le territoire est moins attractif pour les activités tertiaires supérieures que pour les projets industriels et de logistique.

Le foncier économique prévu par le SCoT à 30 ans s'inscrit bien dans cet ordre de grandeur. Les polarités économiques définies par le SCoT s'organisent autour de cinq zones d'activités économiques « majeures » à venir. Il s'agit à moyen terme des projets de : « Tarare-Est » (+/- 80ha), l'Île Porte (+/- 76ha), Lybertec (+/- 150ha) et le Bordelan (+/- 15ha). A plus long terme, le projet d'avant port « Edouard Herriot » a été identifié, il pourrait se concrétiser sur la commune de Quincieux d'ici 2020. Le SCoT a reconnu l'intérêt « Pays » de ces zones du fait de leur dimension, de la qualité des raccordements aux axes de transports (multimodalité) et de leur ambition environnementale.

Par ailleurs, des pôles secondaires de rayonnement intercommunal sont identifiés par le SCoT qui prévoit la création de 65,4 hectares de nouvelles zones et de 103 hectares en extension de zones existantes (ces chiffres pourraient être précisés par les schémas de secteurs). Enfin, de petites zones d'activités (inférieures à 5 ha) ne sont pas proscrites à condition d'être conçues dans le cadre de politiques économiques globales des Communautés de Communes afin de permettre le maintien et le renouvellement de l'activité artisanale et du commerce.

Sur le secteur sud-ouest, le SMADEOR (Syndicat Mixte d'études pour l'Aménagement et le Développement Economique de l'Ouest Rhodanien) étudie la possibilité de création d'un parc d'activités à proximité du diffuseur de « Tarare-est ». Le périmètre d'étude est relativement étendu et implique, outre le Pays Beaujolais, les Monts du Lyonnais et l'Ouest Lyonnais. La surface visée pour ce parc d'activité est d'environ 300 hectares, ce qui en fait un projet de long terme majeur pour le territoire.

Pour approfondir les réflexions liées au foncier économique (*cf. axe II*), le Pays Beaujolais pourra se baser sur l'observatoire des zones d'activités du Beaujolais mis au point par le SCoT Beaujolais, la DDE et les CCI de Lyon et du Beaujolais. Cet outil permet de géolocaliser les entreprises dans les zonages d'activités des PLU et de connaître par déduction le nombre d'entreprises diffuses en zonage urbain. A terme, cet outil pourrait monter en puissance et intégrer d'autres types d'observations (commerce en milieu urbain, etc.)

⁵ Schéma de développement A89- KATALYSE- 2006

Organisation de l'immobilier d'entreprises

Outre « Créacité » qui fonctionne sur Villefranche, et les deux nouvelles pépinières de Tarare et de Bourg de Thizy en construction en 2009-2010, le SCoT prévoit l'implantation de pépinières sur les secteurs du nord du Beaujolais et du val d'Ardières. Par ailleurs, sur le secteur de Tarare, une deuxième pépinière à vocation tertiaire pourrait voir le jour, ce qui conforterait la vocation de pôle tertiaire de ce secteur.

L'étude « immobilier d'entreprises en Pays Beaujolais »⁶ réalisée en 2006, permet d'envisager une organisation de l'immobilier d'entreprises, par grands types de marchés :

- Sur les marchés les plus ruraux, le développement immobilier visera à satisfaire une demande locale via des ateliers relais, par exemple. Ce type d'immobilier serait envisageable sur les territoires du Haut Beaujolais et de la région de Beaujeu, à court terme, et sur le territoire du Pays du Bois d'Oingt, à moyen terme.
- Sur le sud-ouest du territoire, les marchés « en panne » ou sinistrés seront relancés par une offre créée par les pouvoirs publics (pépinière artisanale et tertiaire de Tarare...).
- Sur le val de Saône (marché en développement) l'initiative privée devrait permettre la production de l'immobilier d'entreprises. Par contre, il revient au territoire de libérer du foncier et de définir s'il convient de développer des produits tertiaires.
- Enfin, sur les marchés « d'opportunité » qui font preuve d'une réelle capacité d'absorption, les partenariats publics-privés offrent un bon moyen de développer l'offre immobilière (le privé porte le projet et le public fournit le foncier et garantit les loyers, par exemple).

Prévention et traitement des friches économiques

Selon la Chambre de Commerce et d'Industrie du Beaujolais, les projets de zones économiques prévus dans le SCoT sont à peine suffisants pour assurer le desserrement des entreprises locales et on peut craindre le départ de certaines entreprises. De la même manière, le « Schéma de développement A89 » de *Katalyse* met en garde le territoire face au risque « d'aspiration » des entreprises locales par les futures zones d'intérêt majeur. Au regard de ces projets de zones d'activités qui risquent d'aboutir concomitamment sur le territoire, le risque de formation de friches économiques est effectivement très important. La prévention des friches par la requalification des zones obsolètes, tout comme le traitement des friches avérées sera une priorité pour le territoire.

Pour agir dans ce sens, un dispositif de veille spécifique sera mis en place à partir de l'observatoire des zones d'activités. Néanmoins, seule la connaissance sensible des zones et des entreprises du territoire permettra d'anticiper la formation de friches. Le contact permanent avec un réseau de personnes ressources pourrait ainsi être une mission du SCoT en lien avec l'animation économique du Pays.

Organisation de pôles tertiaires et animation des zones

Le SCoT identifie des pôles tertiaires sur les secteurs de Villefranche, de Tarare et en bordure sud-est du territoire. Par ailleurs, il encourage une animation globale des zones d'activités majeures du Pays. Cette animation permettrait de faire vivre les zones dans le temps à l'image de ce qui existe sur TECHLID et d'animer un certain nombre de services aux entreprises et aux salariés (PDIE, crèche, restauration...). Les formes de cette animation restent à définir, puisque les zones sont attendues à l'horizon de 2015.

Dans un premier temps, l'animation en réseau des ces projets de zones permettra de préparer leur positionnement cohérent, de veiller à la prise en compte des enjeux environnementaux et de travailler en amont la mise en place de services aux entreprises et aux salariés. Pour ce faire, une des missions explicite de l'animation économique du Pays sera de consolider et maintenir les liens entre les maîtres d'ouvrage des zones « d'intérêt pays » jusqu'à leur mise en service.

Objectifs :

- ↳ Assurer le maillage cohérent des zones d'activités
- ↳ Assurer la qualité environnementale des zones d'activités
- ↳ Identifier, prévenir et traiter les friches économiques
- ↳ Assurer le fonctionnement en réseau des zones d'intérêt majeur pour un positionnement cohérent
- ↳ Construire une offre de services mutualisés en direction des entreprises et des salariés

⁶ Etude d'opportunité Immobilier d'entreprise en Pays Beaujolais- BLEZAT CONSULTING & STRATIS CONSEIL- 2006

⇒ Renforcer et harmoniser l'offre d'accompagnement des entreprises

La création d'entreprises

La création de deux pépinières sur le Beaujolais Vert a incité les acteurs à travailler ensemble dans le cadre d'un réseau local de la création. La mise en œuvre du dispositif « Créafil » va permettre d'étendre cette démarche à l'ensemble du Pays. La phase de diagnostic permettra d'identifier les besoins non couverts et les marges de progression concernant l'accompagnement des créateurs. En fonction des besoins identifiés, un plan d'actions permettra d'améliorer ou de compléter cette offre. Le Pays s'engagera sur le plan d'actions qui découlera du dispositif « Créafil », afin d'augmenter le nombre de création d'entreprises et leur viabilité.

Accompagner le développement des entreprises

Les entreprises doivent être efficacement accompagnées tout au long de leur vie. Deux problématiques principales ont été identifiées par le Pays : la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences ainsi que l'innovation.

Néanmoins, le poids de la sous-traitance et des TPE-PME dans l'économie du territoire, pourrait justifier l'identification d'autres problématiques de développement à enjeu (export, commercialisation...). A ce titre, les entreprises du territoire devront être toujours mieux raccordées aux actions collectives régionales en particulier au programme régional pour la sous-traitance. En 2008, le Pays Beaujolais est un des territoires de Rhône-Alpes qui a le plus mobilisé les actions collectives régionales (15% des entreprises de 7 à 500 salariés du Beaujolais ont bénéficié d'une action collective, pour une moyenne régionale de 11%), cette tendance devra être confirmée dans le temps.

Pour ce faire, une part importante de l'animation économique du Pays se concentrera sur l'animation d'un groupe de travail « développement des entreprises » (dont « innovation » et « ressources humaines ») qui permettra d'identifier des problématiques particulières si celles-ci ne pas trouvent pas de réponses adaptées dans les cadres existants. A cette condition, le Pays pourrait accompagner des groupements d'entreprises dans leurs réflexions et leurs projets.

Objectifs :

- ↳ Simplifier le parcours du créateur et viabiliser les créations d'entreprises
- ↳ Renforcer l'accompagnement sur des volets identifiés comme prioritaires
- ↳ Amplifier la mobilisation, par les entreprises locales, des dispositifs existants (Région, DRIRE...)

⇒ Le Pays moteur et modérateur en matière de communication économique et de marketing territorial

En matière de marketing économique territorial, le Pays devra être à la fois « moteur » et « modérateur ». Jusqu'à présent, le Pays n'a pas mis en place de communication économique spécifique. Le site internet du Pays présente le contexte économique du territoire et renvoie l'internaute sur les sites des partenaires, principalement les chambres consulaires. En effet, le territoire n'a d'intérêt à communiquer vers l'extérieur que s'il a une stratégie de développement à l'exogène, ce qui n'est pas explicitement le cas du Pays Beaujolais en 2009. Dans le futur, les choix de positionnements économiques du Pays pourront donner lieu à la mise en place d'une démarche de marketing économique territorial.

Si le Pays n'est pas, dans un premier temps, moteur en termes de communication et de marketing économique, il devra veiller à la cohérence des initiatives de ses différents partenaires. Concernant « made in beaujolais » (marque déposée en 2001 par la CCI du Beaujolais et qui compte 41 adhérents en 2009), le Pays veillera à renouveler ces attentes vis-à-vis de cette marque à connotation territoriale en même temps que son soutien.

Par ailleurs, à l'heure de l'arrivée de l'A89, il est probable que le « Beaujolais Vert » souhaite travailler sur son image (le secteur de Tarare véhiculant l'image d'un territoire industriel sinistré). Pour veiller à la cohérence de ce type d'actions, le Pays intégrera la dimension économique dans le cadre de sa stratégie plus globale de communication (axe IV- intelligence territoriale). En tout état de cause, si le Pays Beaujolais met en œuvre une stratégie de communication économique, cela devra se faire en lien avec l'ADERLY.

Objectifs :

- ↳ Elaborer une communication adaptée s'il y a consensus autour d'un projet économique partagé
- ↳ Veiller à la cohérence des initiatives particulières en terme de marketing économique du ou des territoires du Pays Beaujolais

2.3.2. Compétitivité économique : des entreprises et des filières à inscrire dans une dynamique d'innovation et de modernisation

⇒ Favoriser la montée en gamme des entreprises locales, notamment sur les secteurs industriels traditionnels du Beaujolais

Les filières locales traditionnelles (textile, agroalimentaire, métallurgie, viticulture, filière bois, etc.), bien que globalement en difficulté, sont encore très présentes en Pays Beaujolais. Leur maintien est donc une priorité pour le territoire. Néanmoins, à l'instar du CTEF (dont l'un des trois enjeux est « la reconversion des secteurs en difficulté et le soutien aux activités porteuses de développement »), le Pays Beaujolais doit aussi veiller à accompagner les mutations et la diversification de l'économie. A cet égard, le Pays Beaujolais rejette une distinction trop rigide entre activités traditionnelles ou historiques et activités plus émergentes à forte valeur ajoutée technologique: « Le renouvellement de l'économie dépendant plutôt du maillage et du métissage entre les différentes activités industrielles et de service » (Schéma Régional de Développement Economique).

La compétitivité des entreprises, qu'elles soient traditionnelles ou plus émergentes, dépendra de leur capacité à innover, qu'il s'agisse d'innovation technique, technologique ou organisationnelle. Alors que les TPE et PME du territoire se sentent majoritairement peu concernées par ces problématiques, l'enjeu est d'introduire l'innovation dans les entreprises locales. D'un point de vue stratégique, le territoire privilégiera les approches «filières» et «inter-filières» qui permettront d'inscrire les entreprises dans des dynamiques d'intelligence collective.

On peut noter que le Pays Beaujolais est actuellement engagé aux côtés de la CCI de Lyon (antenne de Tarare) qui porte une étude prospective de positionnement économique de la polarité de Tarare soutenue par le CDPRA 2004-2010.

Zoom sur : l'étude prospective de positionnement économique de la polarité de Tarare

Dans le contexte de l'arrivée de l'autoroute A89 (Bordeaux-Genève), l'analyse porte sur les besoins d'allongement de la chaîne de valeur à partir de 4 grands secteurs (bois, textile, BTP, industries agroalimentaires) du territoire. Cette analyse permettra d'offrir des perspectives d'intégration inter-filière bois/textile/bâtiment. L'étude aboutira à la proposition de scénarios de positionnement économique de la polarité Tararienne et permettra d'esquisser des pistes d'actions inter-entreprises. Alors que les entreprises d'une même filière historique restent globalement très réticentes à travailler ensemble, on peut noter que leur implication dans cette étude et leur regroupement dans des réseaux tels que le « club des confectionneurs » est un gage d'appropriation des scénarios par le monde économique. Par ailleurs, ces travaux permettront de nourrir le projet « d'espace de valorisation des savoir-faire » prévu par le contrat de revitalisation de Tarare.

Sur la partie est du territoire, une approche « cluster », intégrant tous les secteurs économiques du territoire, a été initiée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Beaujolais et Inter Beaujolais à partir des enjeux viticoles et vicoles. Le Pays s'intéressera aux démarches d'innovation collective qui pourraient découler de cette approche.

Des connexions existent déjà entre les deux démarches (« Beaujolais Vert » et « Beaujolais viticole ») notamment en ce qui concerne la filière bois ou la filière textile. En concentrant une partie de son animation économique sur la « compétitivité économique », le Pays Beaujolais veillera à croiser les démarches et à faciliter la mise en œuvre d'actions opérationnelles «d'intelligence collective».

Des liens très forts seront établis entre cet enjeu « compétitivité économique » et l'enjeu n°3 relatif aux « ressources humaines ». Le CTEF et le Pays Beaujolais partageront le même souci de connaissance des filières et d'anticipation des mutations économiques. Tous les éléments prospectifs à disposition du Pays, du SCoT, du CLD, de la Maison de l'Emploi et de la Formation en Pays Beaujolais etc. gagneraient à être organisés afin que le territoire dispose d'une véritable cellule de veille et d'anticipation économique (cf. axe IV). Enfin, des liens avec les grandes écoles (INSA, ISARA...) et les universités pourraient être établis afin de renforcer l'expertise du territoire et des entreprises du territoire en matière d'intelligence économique.

Objectifs :

- ↳ Mieux identifier les dynamiques collectives existantes (PER bois, Clusters, pôles de compétitivité et contrats sectoriels Rhône-Alpes) pour mieux raccorder les entreprises du Beaujolais.
- ↳ Sensibiliser les entreprises aux différentes réalités que recouvre l'innovation et introduire l'innovation dans les TPE/PME.
- ↳ Favoriser le fonctionnement en réseau des entreprises et permettre la mise en œuvre de dynamiques d'intelligence collective autour de projets concrets.
- ↳ Valoriser les travaux prospectifs afin de nourrir les réflexions liées au positionnement économique du Pays Beaujolais et de ses zones d'activités économiques majeures.
- ↳ Approfondir la connaissance des dynamiques « filières » par une veille économique en lien avec le SCoT, l'observatoire de la MdEF, la cellule de veille régionale, les clubs d'entreprises, les CCI, etc.

⇒ Assurer la modernisation et faciliter la transmission des activités commerciales et artisanales qui maillent et structurent le territoire, notamment en zone rurale

Modernisation du commerce et de l'artisanat

Le dynamisme économique d'un territoire passe aussi par le maintien du commerce et de l'artisanat de proximité. Comme pour les activités plus industrielles, la montée en gamme de ces activités est une priorité. Le Pays doit impérativement limiter l'évasion commerciale par la modernisation, l'adaptation et le développement du commerce et de l'artisanat, et ainsi, fixer les habitudes de consommation localement.

Le soutien aux actions collectives des Unions de Commerçants et d'Artisans (UCA) est donc une priorité car ces actions permettent de différencier l'offre locale et de valoriser la notion de proximité. Pourtant, la vitalité des UCA dépend de l'investissement des adhérents qui ne peuvent pas toujours y consacrer suffisamment de temps et de moyens. En Pays Beaujolais la création d'une fédération des UCA pallie partiellement ces difficultés. La fédération a notamment permis de regrouper chaque année les demandes de subventions des UCA dans un même dossier CDPRA. Pour une animation adaptée et efficiente du commerce et de l'artisanat, il serait certainement souhaitable de pousser le niveau d'intégration des UCA au sein de la fédération. Il ne peut s'agir que d'une démarche volontaire que le Pays Beaujolais pourrait encourager par un soutien renforcé aux actions mutualisées.

Par ailleurs, pour renforcer le commerce et l'artisanat en milieu urbain comme rural, le Pays encouragera les EPCI à mettre en place des Opérations de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce et des Opérations Urbaines Collectives. En milieu urbain, une vigilance particulière sera accordée à la diversité des vitrines commerciales face à la surreprésentation de certaines activités tertiaires qui créent moins de trafic et phagocytent les fonctions commerciales des centres villes.

Enfin, pour garder un tissu commercial fort, le SCoT élaborera un Document d'Aménagement Commercial.

Transmission-reprise du commerce et de l'artisanat

Pour assurer le maintien du commerce et de l'artisanat sur le territoire, la transmission-reprise des activités est un véritable enjeu. En effet, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat constate que les chefs d'entreprises anticipent peu la transmission de leur activité. Les projets de cessation recensés sont trop rares compte-tenu de la proportion de dirigeants d'entreprises ayant plus de 55 ans. Sensibiliser au plus tôt les chefs d'entreprises à la cession de leur activité et les accompagner en amont, permettrait de maintenir les dirigeants dans une stratégie commerciale dynamique. C'est seulement dans ces conditions que les activités resteront attractives pour les consommateurs et les potentiels repreneurs.

Objectifs :

- ↳ Accueillir, Maintenir et renforcer les activités qui maillent et dynamisent le territoire en milieu rural et urbain
- ↳ Tirer profit de l'économie dite « résidentielle » grâce à un commerce et un artisanat attractif
- ↳ Faciliter la transmission des activités

⇒ Accompagner l'adaptation économique des secteurs agricoles

Les secteurs agricoles tiennent une place importante au sein du Pays Beaujolais de par leur participation au cadre de vie mais aussi par leur contribution à l'économie locale.

C'est pourquoi, le Pays a pour ambition de conforter et valoriser ses ressources en favorisant le développement de facteurs de compétitivité et les démarches innovantes. L'objectif étant d'offrir des conditions de durabilité pour le maintien d'agricultures multifonctionnelles s'inscrivant dans l'espace métropolitain Lyonnais.

Les secteurs prédominants (viticulture, élevage et sylviculture), quoique fragilisés par des crises conjoncturelles et structurelles, participent pleinement à l'identité du territoire, c'est pourquoi le maintien d'une économie agricole est une priorité.

Il s'agira en premier lieu de sécuriser le foncier : une étude est en cours pour mettre en lumière les espaces stratégiques et identifier les outils d'intervention. A cet égard, le Pays Beaujolais soutiendra, par exemple, les initiatives qui permettront d'identifier les enjeux agricoles dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme. De plus, le Pays Beaujolais pourra soutenir l'animation des actions de repérage des cédants, en complémentarité des dispositifs existants.

En second lieu, le contexte économique actuel oblige les entreprises agricoles et sylvicoles à prendre des « virages » pour rechercher davantage de compétitivité. C'est pourquoi, il conviendra d'accompagner et conforter les mutations de ces filières en soutenant la recherche et le développement de nouvelles formes d'organisation, de travail, de nouveaux produits, de nouveaux marchés et d'activités complémentaires, ou bien d'aider les entreprises dans leurs parcours de vie.... L'objectif étant d'ancrer la valeur ajoutée au territoire. Par ailleurs, le Pays Beaujolais pourra également soutenir les initiatives des filières émergentes pour « doper » son tissu économique local.

S'agissant de la filière bois-forêt, au delà de la volonté de mener une gestion durable de la forêt (cf axe 1), le Pays Beaujolais souhaite accompagner la dynamique en cours qui vise à affirmer son rôle dans l'économie locale et régionale. La ressource locale : le Douglas est insuffisamment exploitée et mise en valeur à l'échelle du Pays. C'est pourquoi, il conviendra de soutenir le développement de cette filière en travaillant sur l'offre et sur les débouchés. Pour ce faire, il s'agira de favoriser l'accessibilité des massifs pour la mise en place d'un véritable réseau de dessertes et par un soutien renforcé aux investissements des entreprises de la 1^{ère} transformation permettant de répondre aux besoins exprimés par la 2^{ème} transformation. De plus, la filière devra travailler à la valorisation et à la promotion de ces produits auprès des prescripteurs et usagers.

Enfin, le recours, de plus en plus fréquent, à l'emploi salarié dans les filières fait de l'emploi-formation une préoccupation majeure à laquelle le Pays et/ou le Contrat Territorial Emploi Formation devront être en mesure de répondre en soutenant le repérage des besoins et l'animation des initiatives permettant de créer de nouvelles formes d'emploi.

Objectifs :

- ↳ Se doter d'une politique foncière volontariste contribuant à garantir la multifonctionnalité des usages
- ↳ Adapter les systèmes d'exploitation et encourager la diversité des productions en ayant recours à l'innovation et au rapprochement entre filières
- ↳ Ancrer localement la valeur ajoutée en valorisant les ressources du territoire (circuits courts, transformation, valorisation locale...)
- ↳ Affirmer le rôle économique de la filière bois-forêt
- ↳ Accompagner les secteurs agricoles dans leurs problématiques « ressources humaines » (nouvelles formes organisationnelles en matière d'emploi, sensibilisation aux métiers, formations...) en lien avec le CTEF

2.3.3. Les Hommes : des parcours professionnels et des parcours de vie à promouvoir et à sécuriser

⇒ Prendre en compte la dimension formation / insertion dans la politique locale de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences

Bien que les leviers dont il dispose soient limités, le Pays Beaujolais doit rechercher un ajustement réciproque et permanent entre positionnement économique et ressources humaines.

Montée en compétence de la population

Territoire mixte, le Pays Beaujolais se tertiarise et accueille une population de plus en plus qualifiée mais reste globalement industriel et comprend une part importante d'actifs peu qualifiés (plus de 66% de la population de plus de 15 ans non scolarisée a un niveau inférieur au baccalauréat). La montée en gamme des entreprises (enjeu piloté par le Pays Beaujolais) et la montée en compétences de la population (enjeu du CTEF) seront donc à traiter conjointement. Dans la mesure où le Pays Beaujolais comme le CTEF privilégient tous deux une approche « filière », ces rapprochements seront relativement aisés. Ces deux démarches permettront une analyse partagée des enjeux des filières et, dans la mesure du possible, donneront lieu à la mise en place d'actions complémentaires.

Les « états des lieux » à partir desquels le CTEF aborde les enjeux des filières (réalisés par « l'observatoire » de la Maison de l'Emploi et de la Formation) gagneront à être consolidés dans le temps. Mis en lien avec les informations prospectives du Pays Beaujolais, cette mutualisation permettra de préfigurer une cellule de veille et de prospective économique (*cf. axe IV- intelligence économique*).

Des entreprises accompagnées dans leurs problématiques « RH »

Une bonne gestion des ressources humaines (savoir recruter et déléguer, anticiper les départs en retraite...) est un facteur important de compétitivité des entreprises. Pourtant, les petites et moyennes entreprises développent peu de compétences « RH » et n'arrivent pas toujours à faire face aux difficultés qu'elles rencontrent. Conscient de ces problématiques, le Pays Beaujolais a activé le dispositif « Sécurise'RA » sur le territoire. Sur la période 2007-2010, ce dispositif a été porté par la MdEF (copilotage MdEF/CTEF/Pays Beaujolais). Si un outil tel que « Sécurise'RA » reste mobilisable dans le cadre des partenariats entre le Pays Beaujolais et les acteurs de l'emploi-formation, le territoire souhaite poursuivre son engagement sur ces questions. Par ailleurs, Sécurise'RA est un outil intéressant pour lutter contre les discriminations.

Le territoire pourrait aller plus loin et s'interroger sur l'opportunité de sensibiliser les entreprises à une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). Enfin, le territoire pourrait mettre en place une GPEC territoriale.

Adaptation des ressources humaines : le rôle de l'Insertion

Zoom sur : « Ensemble Gagnons l'Insertion »

En 1997, sur l'initiative de l'entreprise d'insertion « Le Transit », les acteurs de l'insertion (professionnels et bénévoles de l'emploi, de la santé, du logement, de la formation, la justice...) se mobilisent autour de l'organisation des « Etats Généraux de l'Insertion ». Suite à la restitution d'un « livre blanc », les acteurs mobilisés créent l'association EGI (Etats Généraux de l'Insertion) sur le périmètre du Pays Beaujolais. L'association a pour objet de faciliter les parcours des bénéficiaires, d'harmoniser les actions d'insertion, de mettre en œuvre des actions et services communs, d'assurer une représentation vis-à-vis des pouvoirs publics...

En 2005, l'association change de nom pour mieux correspondre aux valeurs et missions des EGI qui deviennent « Ensemble Gagnons l'Insertion en Pays Beaujolais ». En 2009, l'association EGI peine à supporter la charge d'une animation permanente sans laquelle elle ne peut pourtant pas mener convenablement ses réflexions et projets collectifs. Cette animation assurée à la faveur de financements ponctuels a connu une certaine continuité. Néanmoins, la recherche permanente de financements, qui mobilise l'essentiel du temps d'animation et éloigne l'association de ses missions premières, est un véritable frein à l'efficacité.

Devant l'opportunité que représente un réseau d'acteurs structuré et volontaire, le Pays Beaujolais souhaite s'engager aux côtés des EGI pour la mise en place d'actions permettant une montée en puissance de l'insertion en Pays Beaujolais.

L'association « EGI » a mené en 2009 une action d'observation de l'insertion en Pays Beaujolais (en partenariat avec les services de l'Etat et la MdeF). Cet état des lieux offre une base de travail indispensable à l'ensemble des acteurs qui agissent en faveur de l'emploi en Pays Beaujolais. Il faudra que cette observation puisse être consolidée et pérennisée. Pour ce faire les liens, attentes et contributions respectives des EGI, du Service Public de l'Emploi, de la MdeF, du CTEF et du Pays Beaujolais gagneraient à être formalisés et faire l'objet d'une convention (*cf. axe IV- intelligence territoriale*).

Objectifs :

- ↳ Favoriser la compétitivité des entreprises par une gestion des emplois et des compétences adaptée.
- ↳ Mettre en place une analyse globale des enjeux par filières qui intègre l'aspect « ressources humaines » (GPEC) en lien avec l'orientation prioritaire « montée en gamme des entreprises »
- ↳ Consolider certains indicateurs de suivi par filières afin de disposer d'une donnée facilement actualisable, base d'une cellule de veille et d'anticipation
- ↳ Soutenir les entreprises rencontrant des problématiques « RH » et lutter contre les discriminations
- ↳ Mieux couvrir les besoins en matière d'insertion sociale et professionnelle (couverture géographique, secteurs d'activités, accès des publics cibles, augmenter le recours aux SIAE...) et pérenniser l'observation de l'insertion en Pays Beaujolais

⇒ Agir en faveur du développement social et des solidarités, notamment par un soutien à l'Economie Sociale et Solidaire

Le territoire cherche à fournir des emplois sur place à ses habitants. Pour ce faire, la stratégie économique du territoire n'est pas uniquement concentrée sur une approche par secteurs d'activités fournissant les grandes masses d'emploi (filiales industrielles, agricoles...). En effet, il existe d'autres types d'emplois, souvent de proximité, qui offrent un véritable potentiel et méritent d'être encouragés. Il s'agit de l'ensemble des emplois de l'Economie Sociale et Solidaire, du télétravail ou encore des emplois de services à la personne.

Le Télétravail

Le télétravail déjà présenté comme un enjeu prioritaire dans la première charte de Pays est un axe très mobilisateur en Pays Beaujolais. En effet, les communautés de communes du « Beaujolais Vert » qui souffrent d'un relatif isolement ont rapidement perçu le potentiel du télétravail vis-à-vis des professions libérales ou indépendantes mais aussi des entreprises de l'agglomération Lyonnaise.

Le Pays Beaujolais a soutenu le centre de télétravail de Saint Mamert et le lancement de la mission de promotion du télétravail porté par les quatre Communautés de Communes du « Beaujolais Vert » (le poste a été porté jusqu'en 2009 par la MdEF). Le télétravail sera certainement de plus en plus répandu, à ce titre, le Pays Beaujolais devra offrir les conditions favorables à son développement sur tout le territoire.

Economie Sociale et Solidaire

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) représente 10% de l'emploi salarié en Rhône-Alpes. Au-delà des valeurs véhiculées par cette façon d'entreprendre, l'ESS est donc une manne d'emplois et de production de richesses en même temps qu'un facteur de cohésion sociale. Le Pays Beaujolais ne fait pas exception à cette vague de fond et les nouvelles aspirations des habitants changent les contours de l'emploi et de l'entreprise sur le territoire: emplois partagés et sociétés coopératives se multiplient en Beaujolais.

Le Pays Beaujolais, territoire « naturel » offrant un cadre de vie exceptionnel aux portes de la deuxième métropole française est particulièrement propice à cette forme d'économie plus conforme aux aspirations des habitants sous pression des grandes agglomérations. Le Beaujolais, espace d'épanouissement personnel, doit aussi être un territoire d'épanouissement professionnel et a un intérêt certain à faire la promotion de l'ESS.

Outre les mutuelles, Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) ou Sociétés Coopératives de Production (SCOP), le milieu associatif, qui représente une part importante de l'ESS, couvre des réalités diverses, notamment des emplois parfois précaires. C'est un aspect que le Pays devra prendre en compte avec le CTEF en matière de politique de formation et d'insertion.

Les services à la personne : une nécessité et des emplois à conforter

Les besoins en matière de services à la personne sont indéniables en Pays Beaujolais : vieillissement de la population, féminisation de l'emploi etc. les habitants du territoire auront de plus en plus besoins d'une aide extérieure. De fait, il s'agit d'une manne d'emplois potentiels et des d'un secteur d'ores et déjà créateur d'activités. Néanmoins, les services à la personne recouvrent des réalités très différentes, notamment en matière d'attractivité de l'emploi, selon qu'ils relèvent d'associations ou d'entreprises.

A son échelle, le Pays Beaujolais s'engagera aux côtés du CTEF pour identifier les besoins et promouvoir les services à la personne.

Objectifs :

- ↳ Approfondir la connaissance de l'Economie Sociale et Solidaire en Pays Beaujolais et mieux mobiliser la CRESS en Pays Beaujolais
- ↳ Encourager l'installation des télétravailleurs en Pays Beaujolais
- ↳ Identifier les besoins en matière de services à la personne, et professionnaliser l'offre

2.3.4. Le tourisme : un moteur potentiel du développement économique local

Le Pays Beaujolais bénéficie de la notoriété mondiale du nom « Beaujolais » associé à une identité festive et conviviale mais qui, malgré sa situation aux portes de Lyon et les facilités d'accès, reste un territoire difficile à positionner, encore peu identifié comme une destination touristique et dont l'image est focalisée autour du produit « vin ».

Le tourisme, qui a été un des principaux éléments fédérateurs dans l'émergence du Pays Beaujolais, présente une dimension à la fois rurale et périurbaine avec une offre d'hébergement/restauration variée. Le Pays Beaujolais regroupe une capacité totale d'accueil d'environ 39 000 lits comprenant :

- une capacité en hébergements marchands de près de 9 000 lits, offre bien représentée en hébergements de tourisme vert (gîtes ruraux et chambres d'hôtes) dans sa partie rurale et en particulier sur le secteur du vignoble. Cependant l'offre actuelle en hébergements marchands présente toujours une faiblesse de structures d'accueil de grande capacité ;
- une grande capacité en hébergements non-marchands en lits non-marchands (résidences secondaires) qui s'élève à près de 30 000 lits.

Le panel des sites et activités touristiques est relativement diversifié, hormis 4 sites d'attraction phares (le Lac des Sapins, Touroparc, le Hameau en Beaujolais et le Musée Dini), cette offre est généralement atomisée. Elle se caractérise principalement par un large éventail de loisirs récréatifs, de loisirs sportifs et d'activités nature/plein-air, une offre potentielle importante liée au tourisme fluvial vers lequel des projets structurants sont en préparation (projet de port de tourisme fluvial à Bordelan-Anse) et de nombreuses activités qui se conjuguent à d'autres thématiques (agriculture, viticulture, patrimoine, événementiels...). Par ailleurs, l'offre globale est inégalement répartie sur le territoire et présente un déficit d'activités ludiques pour les enfants.

Par ailleurs, l'agenda beaujolais riche en animations, manifestations et événements festifs permet de développer une offre de tourisme événementiel, intéressante pour les retombées économiques qu'il génère, en particulier autour des festivals et événements à rayonnement national et international.

Par exemple, les grandes festivités autour du beaujolais nouveau fin novembre attirent globalement plus de 50 000 visiteurs en Beaujolais en période d'arrière saison touristique. De même, les 2 principaux festivals culturels (Festival en Beaujolais et festival des aquarellistes) reçoivent chacun entre 10 000 et 12 000 visiteurs.

Enfin, les rendez-vous sportifs de notoriété nationale et internationale attirent aussi de nombreux participants (Tri Sapin, Marathon du Beaujolais, Rhône Orientation ...) permettant ainsi de renforcer l'image touristique du Pays Beaujolais comme un territoire dédié aux loisirs sportifs de pleine nature.

Le Pays Beaujolais dispose d'un bassin de clientèle important, axé principalement sur l'excursionnisme, le tourisme de passage et les séjours de courte durée (2jours/1 nuit). Si la clientèle est majoritairement issue de l'agglomération lyonnaise (en lien avec la capacité importante de lits non marchands), la notoriété du Beaujolais et sa localisation géographique sur l'axe européen permet de cibler des clientèles potentielles au niveau national et venant des pays transfrontaliers.

La réalisation en 2008 d'un schéma de développement touristique du Pays Beaujolais, sous l'égide de « Destination Beaujolais », a permis de positionner une identité touristique beaujolaise globale déclinée autour de ses 4 pôles complémentaires : Beaujolais des Pierres Dorées, Beaujolais Vignoble, Beaujolais Vert Nature et Beaujolais Cœur de Ville . Cette identité beaujolaise reste à affirmer et à promouvoir en concertation et en complémentarité avec Lyon et l'offre des territoires environnants.

(Source : Schéma de développement touristique du Pays Beaujolais 2008)

⇒ Structurer une offre de tourisme innovant et durable en déclinant le positionnement selon les clientèles cibles

Malgré la diversité et l'abondance de ses activités touristiques, l'offre beaujolaise ne se différencie pas assez de l'offre proposée par les territoires conjuguant les mêmes atouts. Si le Pays Beaujolais veut renforcer son positionnement par rapport à la clientèle de proximité et valoriser sa localisation géographique pour s'ouvrir à de nouvelles cibles de clientèles nationales ou des pays transfrontaliers, il doit nécessairement structurer et renforcer son offre. Celle-ci doit être organisée autour des atouts identitaires que le Beaujolais doit valoriser, et être conjuguée avec la recherche d'activités innovantes qui s'inscrivent dans le cadre d'un tourisme durable. Orientée vers la qualité, cette offre doit répondre aux besoins en hébergements et s'adapter aux clientèles cibles définies dans le schéma de développement touristique du Pays Beaujolais, à savoir : les groupes, le tourisme d'affaires, familles/enfants et tourisme adapté.

Objectifs :

- ↳ Développer et organiser une offre de qualité, orientée principalement vers les clientèles cibles
- ↳ Développer la capacité en hébergements adaptés aux clientèles cibles
- ↳ Favoriser le développement de l'éco-tourisme
- ↳ Encourager la diversification des activités, en s'appuyant sur la mixité des thématiques
- ↳ Renforcer et personnaliser une offre touristique conjuguant identité et innovation
- ↳ S'ouvrir et coopérer avec les territoires voisins, Lyon et les pays transfrontaliers
- ↳ Allonger la saison touristique
- ↳ Professionnaliser les acteurs pour développer une offre de qualité

⇒ Affirmer l'identité touristique de la destination beaujolaise

L'affirmation de l'identité beaujolaise est liée directement au développement de la culture touristique du territoire : cette « acculturation touristique » passe d'abord par une appropriation de l'intérêt économique du tourisme sur le territoire et par un renforcement de la mise en réseaux des acteurs en lien avec les décideurs et les partenaires associés, en particulier avec les activités culturelles et événementielles (orientation qui sera aussi déclinée dans l'axe 4 de la charte du Pays Beaujolais).

La valorisation du nom « Beaujolais » orientée vers la reconnaissance du territoire et l'affirmation d'une véritable destination touristique beaujolaise implique aussi une communication cohérente entre les acteurs des différentes filières du Pays et une promotion concertée entre les différents niveaux territoriaux (Département, Région, ...) afin de développer les effets de leviers entre les différentes structures.

Objectifs :

- ↳ Organiser une stratégie de communication transversale au niveau du Pays et concertée avec les structures infra, inter et supra-territoriales
- ↳ Promouvoir l'offre culturelle et événementielle en lien avec l'offre touristique, aussi bien dans le territoire que vers les clientèles extérieures
- ↳ Renforcer la culture touristique des acteurs, décideurs et habitants basée sur la complémentarité entre l'offre du Pays Beaujolais (déclinée autour de ses 4 pôles touristiques complémentaires) et celle Lyon et des territoires environnants (en lien avec les objectifs définis dans l'axe 4 orienté sur la gouvernance)

AXE IV
AFFIRMER UNE GOUVERNANCE DU TERRITOIRE
POUR PORTER LES PROJETS ET GERER
L'AVENIR DU BEAUJOLAIS

2.4. AXE IV : AFFIRMER UNE GOUVERNANCE DU TERRITOIRE POUR PORTER LES PROJETS ET GERER L'AVENIR DU BEAUJOLAIS

2.4.1. Le développement local : des actions publiques à rationaliser

Le développement local n'est pas l'œuvre des seuls territoires de projets que sont les Pays. Les collectivités territoriales dans leur ensemble, les organismes consulaires ou encore les associations para-publiques participent tous, à leur niveau, au développement des territoires aux côtés des habitants et des acteurs économiques. Tous ces organismes ont des savoir-faire, des champs d'actions, des échelles d'intervention et des intérêts qui se recoupent souvent partiellement. Devant le nombre de structures publiques (ou financées par des fonds publics) qui existent en Pays Beaujolais, les élus locaux veulent disposer d'une plus grande lisibilité afin de favoriser les complémentarités.

Vis-à-vis de l'Europe mais aussi de l'Etat et du Conseil Régional, les territoires sont désormais en concurrence. En effet, le financement des projets se fait, de plus en plus, dans le cadre d'appels à projets (CPER, MDEF, FEDER, PER ...). Les territoires les mieux organisés, disposant d'un bon niveau d'ingénierie et en mesure de s'appuyer sur un projet de territoire partagé, sont donc avantagés.

Le Pays n'a donc pas comme fonction de stigmatiser les redondances mais bien de privilégier les rapprochements et les complémentarités entre les différentes structures pour renforcer la capacité d'ingénierie du territoire.

⇒ Rechercher une meilleure lisibilité, efficacité et complémentarité des acteurs et des actions

Lors de la mise en œuvre de la charte de Pays, qu'elles que soient les orientations prioritaires, le Pays Beaujolais devra en premier lieu consolider et valoriser ce qui existe déjà. Ainsi, les actions économiques du Pays prendront appui sur le plan de revitalisation de Tarare ou l'existence d'un pôle d'excellence rural. Par ailleurs, il valorisera autant que faire se peut les compétences, les financements et les dispositifs d'accompagnement financier. Aussi, pour favoriser la mutualisation et l'articulation des actions, une parfaite connaissance du contexte institutionnel local et supra-territorial sera nécessaire.

Pour permettre une plus grande complémentarité entre les acteurs, il s'agira de :

- créer des relations de confiance et dépasser certaines appréhensions liées à l'impression de concurrence, souvent injustifiée. A l'image du dispositif CREAMIL (réseau de la création d'entreprises), le Pays encouragera les pratiques visant à rapprocher les acteurs agissant sur des thématiques proches et à formaliser des partenariats.
- mettre au service des projets du territoire des réseaux d'ingénierie structurés afin d'optimiser les compétences et répondre aux différents appels à projets.

D'autre part, le Pays pourra jouer un rôle de tête de réseau pour identifier les dispositifs à mobiliser afin de mettre en œuvre son projet de territoire. De plus, dans une optique de partage d'expériences en développement local, le Pays pourra assurer une fonction de centre de ressources.

Objectifs :

- ↳ Faire du Pays un centre de ressources au service des acteurs et du développement local (tête de réseau)
- ↳ Mettre en réseau les organismes agissant dans le développement local
- ↳ Améliorer la coordination des acteurs locaux, afin d'étudier la position à adopter par rapport à de nouveaux dispositifs
- ↳ Mobiliser les différents dispositifs (financements, appels à projets, ...), sans démultiplier localement les structures et moyens de gestion nécessaires.

2.4.2. L'intelligence territoriale : une dynamique de partage et de consolidation de l'information

Le Pays Beaujolais conçoit l'intelligence territoriale en deux temps :

- La veille : recueillir, agréger et analyser les informations,
- Le partage et circulation des informations au service de tous.

⇒ Mettre en place une observation et une veille territoriale

Tous les acteurs du développement local possèdent et traitent des informations qui ne sont pas toujours connues et accessibles. Ainsi, des efforts de mutualisation doivent être consentis afin de gagner en efficacité et éviter les redondances.

A partir de cette mutualisation, différents thèmes, données et/ou informations pourraient donner lieu à des traitements spécifiques apportant une véritable plus-value sur la connaissance du territoire. Pour preuve, les 3 axes de la charte font régulièrement référence à la nécessité de mettre en place une observation et une veille, notamment en ce qui concerne :

- le foncier ;
- l'anticipation des friches ;
- la connaissance et l'évolution des filières ;
- l'insertion par l'activité économique ;
- l'anticipation des mutations économiques ;
- le tourisme et la culture ;
- etc.

Le Pays et ses partenaires devront organiser les rapprochements et proposer des systèmes de convention pour valoriser, consolider et faire vivre dans le temps les informations dont disposent les différents acteurs. A ce titre, ils continueront donc à s'impliquer dans les réseaux tels que AgoraPays, CRDR, AgoraScot, InterSCoT, ARADEL, ...

Objectif :

- ↳ Organiser l'observation et la veille pour anticiper les changements, adapter les actions à mettre en œuvre

⇒ Renforcer la stratégie de communication du Pays Beaujolais

Depuis 2006, le Pays a développé une stratégie de communication spécifique, notamment en se dotant d'un site portail, véritable porte d'entrée virtuelle en Pays Beaujolais. Cet outil permet aux acteurs du territoire, habitants et grand public de s'informer sur la vie du Pays. Animé par la chargée de mission « communication et TIC », il revient à la « commission communication » de concevoir le contenu éditorial du site.

L'ambition du Syndicat Mixte Beaujolais sera de renforcer sa stratégie de communication institutionnelle (SCoT, CDDRA et Leader) mais aussi d'être moteur en matière de marketing territorial.

Objectifs :

- ↳ Permettre une meilleure information sur les procédures portées par le Syndicat Mixte Beaujolais
- ↳ Partager le projet de territoire
- ↳ Encourager la mise en place d'une stratégie de marketing territorial partagée et cohérente

⇒ Organiser l'articulation et la concertation entre les acteurs du Pays Beaujolais et les partenaires extérieurs

L'articulation et la concertation des acteurs passent nécessairement par une circulation fluide des informations, à tous les niveaux :

- **Infra territorial** : les communes, les intercommunalités, les acteurs et organismes locaux, ...
- **Supra territorial** : liens avec les structures institutionnelles comme le Département, la Région Rhône-Alpes, l'Etat, ou l'Europe, ...
- **Inter territorial** : relations avec les territoires voisins, les dispositifs contractuels thématiques, ...

Le Pays Beaujolais poursuivra le développement de ses outils collaboratifs (e-mailing, lettres d'information, extranet...) et encouragera les acteurs à recourir aux TIC pour faciliter les échanges.

En effet, dans leurs actions quotidiennes, les communes ou les communautés de communes, méconnaissent bien souvent les rôles, orientations et actions des différents organismes intervenant dans le développement local.

Le Pays veillera à travailler en étroite collaboration avec les organismes supra territoriaux afin d'échanger et favoriser la convergence entre les différentes politiques et stratégies existantes.

Enfin, le Pays participera, notamment, aux réunions organisées par les Espaces Rhône-Alpes et poursuivra ses échanges avec les CDDRA et PSADER voisins.

Objectifs :

- ↳ Assurer la circulation de l'information au sein du Pays
- ↳ Favoriser les usages et le recours aux TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) par les acteurs locaux pour favoriser la dynamique d'échanges
- ↳ Rechercher des synergies infra/supra/inter territoriales
- ↳ Améliorer l'articulation des politiques et des dispositifs

2.4.3. La mise en œuvre du projet de territoire : une gouvernance au service du pilotage du projet

⇒ Suivre, évaluer et adapter en continu le projet de territoire

Un des facteurs de réussite du projet de territoire est la gouvernance ; celle-ci doit être placée au cœur des démarches de suivi, d'évaluation et d'adaptation. Elle apporte un regard croisé entre la vision des élus, des acteurs socio-économiques et de la société civile, où la contribution active du CLD prend tout son sens.

Mise en œuvre

Il convient de distinguer la mise en œuvre de la stratégie du territoire (charte) de la mise en œuvre des dispositifs permettant de déployer cette stratégie. Des outils de pilotage de la stratégie devront être construits :

- pour suivre dans le temps la réalisation des objectifs fixés
- pour réorienter, adapter le projet de territoire

S'agissant des dispositifs contractuels et/ou territoriaux pilotés par le Pays, il s'agira de définir les critères d'éligibilité des opérations notamment par une prise en compte du développement durable. Pour ce faire, la construction d'une grille commune au programme Leader et au CDDRA est envisagée.

Suivre et évaluer pour évoluer

De la même manière, le suivi et l'évaluation porteront aussi bien sur le projet de territoire que sur les actions financées dans le cadre des dispositifs pilotés par le Pays.

En ce qui concerne le projet de territoire, les outils de pilotage (tableaux de bord) comprendront des indicateurs qui seront renseignés au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Pour une part, ces indicateurs seront communs avec le SCoT. Le SCoT projette de construire ces indicateurs sur la période 2010-2012 en même temps que l'élaboration des schémas de secteurs.

De la même manière, pour les actions financées par l'intermédiaire du Pays, il est prévu de mettre en place un suivi régulier dans une optique de valorisation des initiatives concourants à la mise en œuvre du projet de territoire.

Objectifs :

- ↳ Prendre en compte les évolutions contextuelles pour améliorer le projet de territoire en continu
- ↳ Assurer une veille et une prospective au service du projet de territoire
- ↳ Assurer le suivi, l'adaptation et l'évaluation de manière collective et concertée



3. Les outils d'analyse et d'évaluation

- 3.1. Le Plan Climat Energie Territorial
- 3.2. L'appréciation développement durable
- 3.3. Le suivi et l'évaluation



3.1. LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

3.1.1. Des programmes d'actions « climato-compatibles »

Durant la préparation des programmes d'actions (CDDRA, PSADER, CFAC, ...) le Pays Beaujolais a bénéficié de l'accompagnement du Point d'Information Energie du Rhône, *HESPUL*, pour concevoir un projet « climato-compatible ». Des échanges réguliers sur les projets de fiches actions ont permis de mettre en exergue l'exemplarité de certaines fiches actions, de prévoir l'atténuation des impacts négatifs des actions les moins compatibles et enfin de penser l'adaptation au changement climatique.

Le Profil « Climat-énergie » du Pays Beaujolais, réalisé à partir des données de l'OREGES donne quelques indications sur la marge de progression du territoire en matière de réduction des Gaz à Effet de Serre (GES) et de consommation énergétique. Ces données, qui confortent globalement les analyses du SCoT, ont permis d'alimenter et de renforcer la stratégie environnementale du territoire qui transparait dans tous les axes de la charte de développement durable du Pays Beaujolais et de ses programmes d'actions.

3.1.2. Le Profil Climat-Energie du Pays Beaujolais

⇒ Emissions de Gaz à Effets de Serre

Le Pays Beaujolais qui représente 3,56% de la superficie de Rhône-Alpes rejette 3,85% des Gaz à Effet de Serre (GES) émis à l'échelle régionale.

En Pays Beaujolais, les émissions de GES représentaient 1889 KteqCO₂, en 2005, dont 76% d'origine énergétique et 24% d'origine non-énergétique. Ces émissions sont compensées par un puits carbone qui retient 267 KteqCO₂, pour un bilan final de 1 622 KteqCO₂ de GES libérés localement.

Concernant les GES d'origine énergétique, les émissions liées au transport (49,2%) et à l'agriculture (2,4%) sont respectivement plus importantes de 8 et 0,5 points en Pays Beaujolais qu'en région Rhône-Alpes. Inversement le Pays Beaujolais est légèrement moins émetteur en ce qui concerne les secteurs résidentiel, tertiaire et industriel.

Ces constats sont sans surprises au vu du profil géographique et socio-économique du Pays Beaujolais. La réduction des migrations pendulaires est un enjeu majeur identifié par le SCoT et de la Charte de Pays. L'axe 2 (organisation territoriale repensée) et l'axe 3 (développement économique et de l'emploi) du CDDRA visent tous deux la réduction de ces migrations pendulaires en organisant l'implantation humaine autour des gares et en privilégiant une logique de « vivre et travailler sur place ».

Concernant les GES d'origine non-énergétique, le profil du Pays Beaujolais se distingue encore par l'importance du secteur agricole qui représente 60% des émissions contre 48% en région Rhône-Alpes. Il s'agit plus particulièrement des émissions dues à la fermentation entérique et à la gestion du fumier (33%), de la gestion des déchets animaliers (6%) et de la culture des sols (61%).

Pour compenser ces émissions, tout en encourageant le développement de l'activité agricole qui crée de l'emploi, nourrit les populations et entretient l'espace, le CDDRA soutient dans son axe 1 (richesses naturelles et patrimoniales) et son axe 3, les agricultures respectueuses de l'environnement et encourage une gestion concertée et durable des espaces naturels et agricoles. Ces actions sont plus spécifiquement fléchées dans le PSADER.

⇒ Consommation énergétique

Le profil établi par l'OREGES pour le Pays Beaujolais est relativement proche du profil régional. Ainsi, les transports représentent la part la plus importante des consommations énergétiques, quoique nettement plus marquée en Pays Beaujolais (36% localement pour 29% en région Rhône-Alpes).

Représentant 26% des consommations d'énergie régionales et locales, l'industrie est légèrement plus énergivore que le secteur résidentiel (25%) en Pays Beaujolais. Enfin, le secteur tertiaire qui est encore assez peu représentatif de l'économie beaujolaise représente localement 12% des consommations (15% en Région Rhône-Alpes) et l'agriculture 2% (1% en Rhône-Alpes).

La réduction de la consommation énergétique et la production d'énergies « propres » adossées aux ressources locales (bois, déchets verts, ...) est une priorité du Pays Beaujolais et plus particulièrement du Beaujolais Vert qui en a fait l'objectif premier du programme européen « approche Leader ».

Pour agir dans ce sens, tous les investissements qui seront soutenus par le CDDRA (équipements, bâtiments, ...) devront répondre à des objectifs de basse consommation énergétique. Par ailleurs, le CDDRA et le PSADER comme la convention de fonctions d'agglomération et de centralité soutiennent des actions plus volontaristes de développement de nouvelles filières énergétiques (bois-énergie, méthanisation, ...) et un certain nombre d'opérations exemplaires telles que la création d'éco-quartiers ou l'amélioration énergétique d'équipements emblématiques afin de faire évoluer les pratiques.

⇒ Former et sensibiliser

Le Pays Beaujolais et le Conseil Local de Développement ont souhaité aller plus loin en accompagnant la prise de conscience des porteurs de projets. Pour ce faire, un guide d'appréciation des projets au regard du développement durable a été réalisé. Ce guide, co-construit avec HESPUL, prend également en compte des éléments plus spécifiques au climat.

3.2. LA MÉTHODE D'APPRECIATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

3.2.1. Un outils d'appréciation du développement durable

Dans le but d'apprécier la prise en compte du développement durable dans les projets, le Syndicat Mixte du Beaujolais s'est doté d'un outil d'analyse, un guide d'appréciation du développement durable (*cf. CD en annexe*) qui a pour finalité de :

- **aider les porteurs de projets** en étant un relais vers des personnes ressources, en permettant des échanges d'expériences et de savoir-faire par la constitution d'une base donnée des bonnes pratiques observées.
- **Apprécier et améliorer la prise en compte du développement durable** dans les projets avec :
 - un guide adapté aux différents types de projets (*cf. CD en annexe*) ;
 - une analyse par pilier, déclinée selon des thématiques ;
 - des questions concrètes et concises ;
 - un outil interactif simple d'utilisation ;
 - des questions qui orientent vers la réflexion ;
 - une méthode de co-remplissage entre l'animateur CDDRA et le porteur de projet pour accompagner le maître d'ouvrage dans sa démarche développement durable.
- **valoriser les actions** en mettant en exergue les éléments exemplaires, les bonnes pratiques, les points forts et les idées innovantes que proposent chaque projet au regard du développement durable.

3.2.2. Le rôle du CLD dans l'appréciation du développement durable

⇒ L'implication technique du CLD

Le guide d'appréciation du développement durable sera utilisé par le Conseil Local de Développement (CLD) pour apprécier les projets au regard du développement durable.

Chaque projet sera analysé avec cet outil par un groupe de travail réunissant en plus du président, 5 représentants du CLD, un pour chaque pilier (économie, environnement, social, gouvernance, validité).

Le groupe de travail utilisera les moyens multimédia pour échanger autour des guides développement durable de chaque projet. Cependant, en cas de besoin, une rencontre spécifique du groupe de travail pourra être organisée.

La synthèse des appréciations (propositions, suggestions, points à améliorer) sera transmise par le président du CLD lors de l'audition du porteur de projet au Comité Technique, avant sa validation par le comité de pilotage.

⇒ Le CLD : relais d'information

Lors des assemblées plénières, le président ou le responsable du groupe de travail développement durable présentera aux membres du CLD les projets validés par le Comité de Pilotage, en exposant les points forts et faibles de chaque projet au regard du développement durable.

Tableau synthétisant le mode de fonctionnement de l'appréciation du développement durable :

Phase 1 CDDRA Instruction	Constitution du dossier Co-remplissage du guide d'appréciation Développement Durable par le porteur de projet et animateur CDDRA	
Phase 2 CLD Consultation	Etape 1	<i>Envoi par e-mail aux personnes désignées (voir ci-dessous) du guide d'appréciation DD et d'une présentation succincte du projet</i>
	Etape 2	<p>Appréciation par le Président et 5 représentants du CLD :</p> <p>1 référent en économie 1 référent pour le volet social 1 référent en environnement 1 référent concernant la validité 1 représentant « gouvernance » (du Pays Beaujolais ou de la CAVIL selon le projet)</p> <p>Communication par e-mails (ou rencontre si nécessaire)</p>
	Etape 3	Synthèse des appréciations (propositions, suggestions, points à améliorer, ...) par l'animateur CLD
	Etape 4	Appréciation et suggestions énoncées par le président du CLD lors de l'audition du porteur de projet par le comité technique
Phase 3 COFIL Décision	Validation du projet lors du Comité de Pilotage avec transmission des décisions aux membres du CLD impliqués dans l'appréciation développement durable	

3.3. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

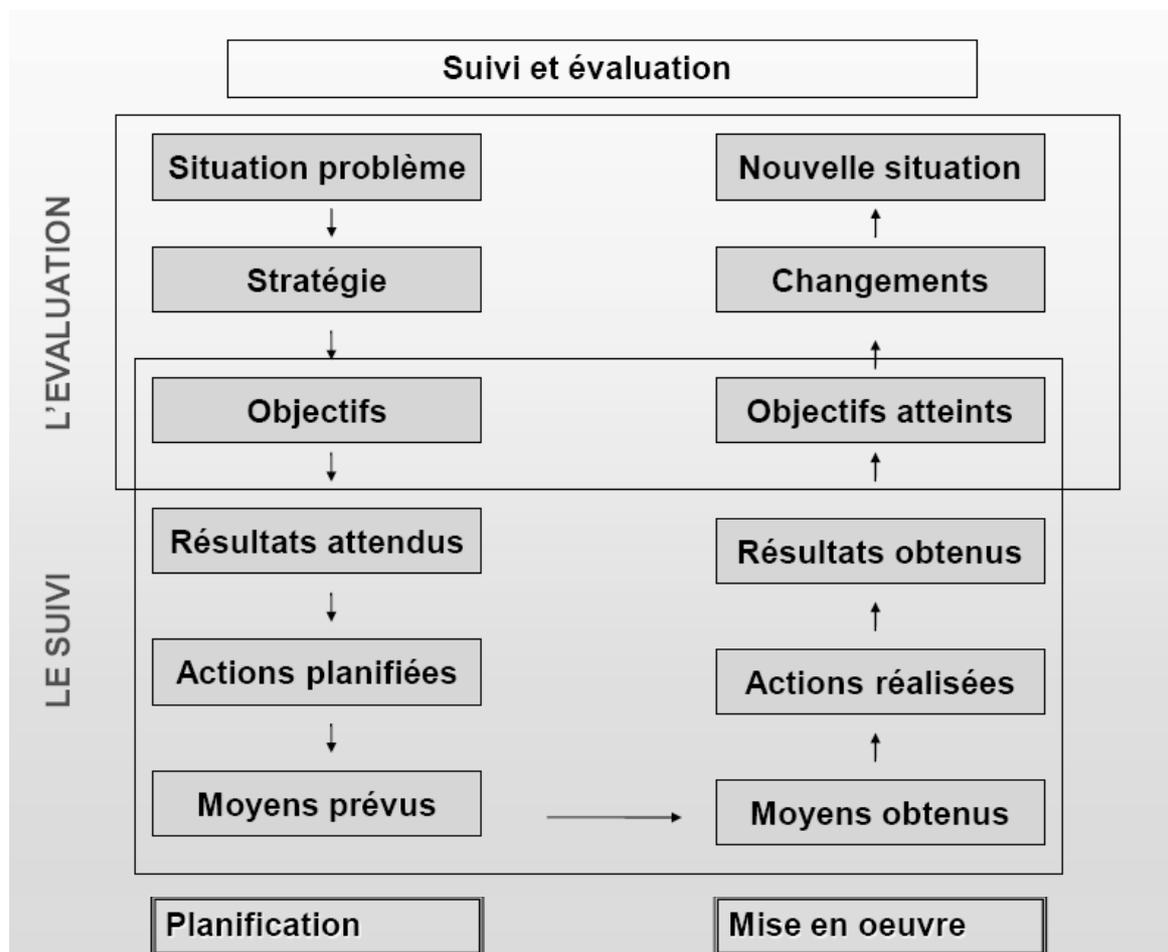
Le suivi et l'évaluation sont des démarches essentielles pour apprécier respectivement la mise en œuvre des actions d'un programme et la pertinence de la stratégie de développement choisie. C'est pour cela que le Syndicat Mixte du Beaujolais s'engage à mener un travail de suivi du Contrat de Développement Durable de Rhône-Alpes et d'évaluation de son projet de territoire, dans le but d'en apprécier leur mise en application et de s'inscrire dans une démarche de progrès continu.

Rappelons que le suivi est un processus continu de collecte et d'analyse d'informations pour apprécier la mise en œuvre d'un programme d'actions, en comparant avec les performances attendues. Le suivi est donc une mesure continue du rendement du fonctionnement du programme d'actions.

L'évaluation cherche, quant à elle, à apprécier les résultats atteints par l'application d'un programme d'actions pour en estimer la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact, la pertinence et l'atteinte des objectifs de départ. L'évaluation mesure les effets des actions.

En résumé, ces deux démarches, bien que n'ayant pas la même finalité, vont de paire et doivent se développer conjointement, et peuvent parfois s'alimenter. Afin d'être efficient, le Syndicat Mixte du Beaujolais va, le plus possible, mutualiser la méthodologie, les outils et les indicateurs de suivi et d'évaluation des différents programmes dont il a la charge (CDDRA, SCoT, Leader, ...).

Schématisation du suivi et de l'évaluation (Source CIEDEL) :



3.3.1. Le suivi

⇒ Méthode de suivi

Le **suivi** est une démarche de **mesure permanente** pouvant traiter de nombreux sujets, tels que :

- l'évolution du contexte,
- la réalisation des projets, l'animation / pilotage du programme à partir des indicateurs de réalisation,
- la gestion des objectifs, ...

Le suivi permet de mesurer le rapport entre les actions menées, les moyens engagés et les résultats obtenus. Ainsi, le Syndicat Mixte souhaite **axer son suivi** :

- **de manière continue sur la réalisation** de ses programmes d'actions, ce qui sera utile à leur pilotage.
- **de manière plus ponctuelle sur le contexte**, les objectifs, ... (exemple : notes de conjoncture, ...)

⇒ Les outils du suivi

Mise en place de tableaux de bord de suivi

Afin de collecter toutes les informations nécessaires au suivi des opérations, des tableaux de bord seront mis en place à partir du programme d'actions, notamment concernant le budget prévu, le niveau de réalisation, ... Que ce soit au niveau global, par fiche action, par sous-territoire ou par type de porteur de projet. Ces outils seront réalisés et renseignés en interne, par les chargés de mission du Syndicat Mixte.

Bilans réguliers

Les informations collectées dans les tableaux de bord seront analysées de manière continue afin de : faire un bilan, partager et communiquer, réfléchir et analyser, piloter et réorienter, ...

Ces bilans réguliers seront réalisés en interne, puis présentés aux membres du Comité de Pilotage.

3.3.2. L'évaluation

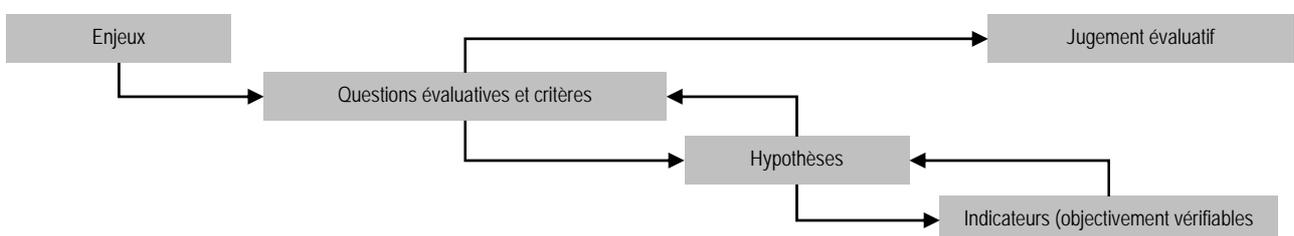
⇒ Méthodologie de l'évaluation

L'évaluation est l'acte par lequel on formule un jugement sur la valeur d'un objet, en l'occurrence les projets et actions d'un dispositif public d'aide au développement local. L'évaluation se place dans une logique de changement dont l'objet est d'évaluer la manière dont les objectifs définis et la stratégie mise en œuvre permettent d'atteindre la finalité du projet.

L'évaluation est un outil d'amélioration et d'aide à la décision (*source RAEE*). En effet, il faut évaluer pour :

- **répondre aux obligations réglementaires** : les politiques publiques exigent une évaluation systématique des projets financés ;
- **optimiser la gestion publique** en s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue : l'évaluation au service des territoires est un outil d'amélioration et d'aide à la décision permettant d'adapter et de réorienter les projets ;
- **partager et rendre compte** : l'évaluation associant les acteurs locaux permet d'enrichir les projets, de partager les objectifs, de faciliter l'appropriation des projets et de renforcer la transparence ;
- **mobiliser et sensibiliser** : l'implication des acteurs locaux et des citoyens permet de sensibiliser les habitants aux enjeux locaux, de pérenniser la mobilisation et faciliter la compréhension du territoire.

L'évaluation est une démarche itérative globale qui consiste à interroger chacune des étapes afin de vérifier si chaque étape a été correctement définie.

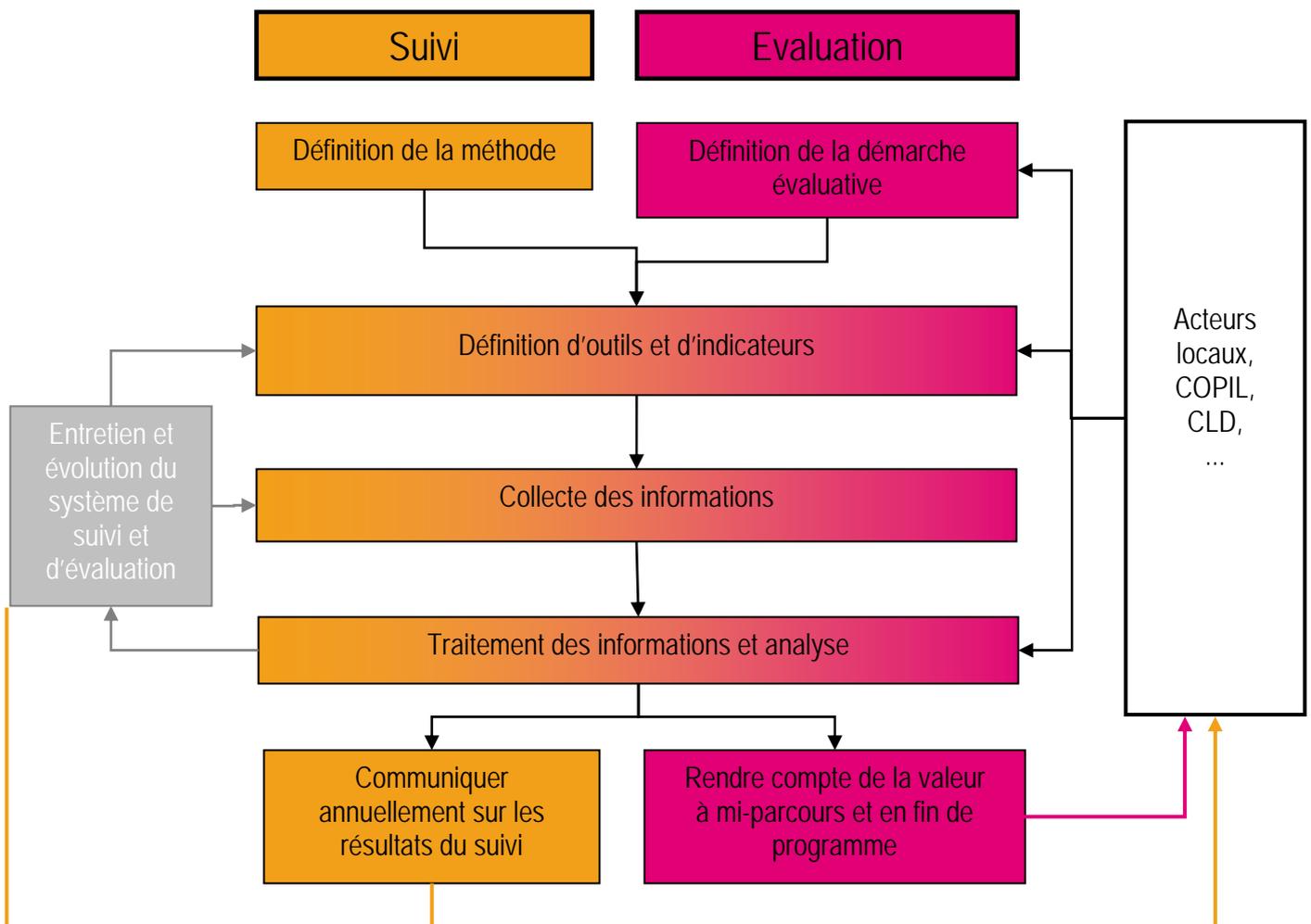


⇒ L'évaluation en pratique

L'évaluation prévue dans le cadre du CDDRA du Pays Beaujolais passe par 3 étapes clés, à savoir :

- **La mise en place d'une démarche / méthodologie d'évaluation** : La méthodologie d'évaluation retenue et partagée entre les différents dispositifs (CDDRA, Leader, ...) est celle proposée par le CIEDEL (Centre International d'Etudes pour le Développement Local). La démarche d'évaluation a déjà été testée au niveau du programme Leader (le Beaujolais Vert étant le laboratoire d'expériences du Pays Beaujolais) et va être déployée de la même manière pour le CDDRA.
- **La définition des indicateurs et leur renseignement** : Conformément à la démarche évaluative choisie, les indicateurs devront être objectivement vérifiables, afin d'attester les résultats de l'évaluation. La fréquence de renseignement de ces indicateurs, dans leurs bases de données, sera fonction de leur nature. Les indicateurs retenus pour alimenter la démarche évaluative devront, tant que faire ce peut, être mutualisés avec les autres dispositifs ou partenaires, afin de ne pas démultiplier les indicateurs et outils pour les renseigner.
- **Le traitement, l'analyse et la retranscription des résultats de l'évaluation** : une évaluation à mi-parcours est prévue afin de valider ou de réorienter la stratégie et les actions qui en découlent (via un avenant au CDDRA, par exemple). D'autre part, une évaluation à la fin du CDDRA est également prévue pour faire le bilan « du réalisé » et mieux se projeter dans l'avenir, dans le cadre de la préparation d'une nouvelle stratégie et de nouveaux programmes d'actions. Il s'agit donc d'évaluer pour évoluer et de « se rendre compte » pour mieux « rendre compte ».

Schéma représentant la *démarche globale de suivi et d'évaluation* que le Syndicat Mixte du Beaujolais va mener :





4. Les programmes d'actions

- 4.1. La répartition entre les programmes d'actions
- 4.2. Le Contrat de Développement Durable de Rhône-Alpes (CDDRA) et le Programme Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER)
- 4.3. La Convention de Fonctions d'Agglomération et de Centralité (CFAC)



4.1. LA RÉPARTITION ENTRE LES PROGRAMMES D' ACTIONS

⇒ Les programmes d'actions

La répartition financière de l'enveloppe régionale pour le Pays Beaujolais, se fait selon les 3 sous-ensembles suivants :

- Le Contrat de Développement Durable de Rhône-Alpes (CDDRA) ;
- La Convention de Fonctions d'Agglomération et de Centralité (CFAC) ;
- Le Programme Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) ;

⇒ La répartition financière entre les programmes d'actions

L'enveloppe régionale allouée au territoire du Pays Beaujolais, pour les 6 ans à venir, est de **14 785 000 €** (soit 74 € par habitant) qui se répartissent de la manière suivante :

- **12 078 780 € pour le CDDRA** lequel inclut le volet agricole. A cela vient s'ajouter la **bonification PSADER**, proposée à hauteur d'environ **350 000 €**, soit **un total de 12 428 780 €** ;
- **2 706 220 € pour la CFAC**, soit l'équivalent de 55 € par habitant, montant défini réglementairement par la Région Rhône-Alpes dans le cadre des conventions d'agglomération ;

⇒ Soit un total d'aide régionale de **15 135 000 €** pour les 6 ans à venir.

Tableau représentant la répartition des subventions régionales par axe du projet de territoire et par contrat :

Axes	CDDRA (dont PSADER)		CFAC	
	Montants affectés	Part libre	Montants affectés	Part libre
1. Mettre au cœur du Beaujolais ses richesses naturelles et patrimoniales	759 000 €	635 000 €	155 100 €	23 920 €
2. Développer durablement le Beaujolais par une organisation territoriale repensée	2 758 200 € <i>dont 194 000 € PSADER</i>	220 000 €	2 267 200 €	100 000 €
3. Accueillir les entreprises et le travail en beaujolais	7 141 625 € <i>dont 910 500 € PSADER</i>	247 875 €	60 000 €	100 000 €
4. Affirmer une gouvernance du territoire pour porter les projets et gérer l'avenir	660 000 € <i>dont 112 500 € PSADER</i>	7 080 €	0 €	0 €
Sous-total	11 318 825 € <i>dont 1 217 000 € PSADER</i>	1 109 955 €	2 482 300 €	223 920 €
TOTAL	12 428 780 €		2 706 220 €	

⇒ L'impact financier des programmes d'actions

L'ensemble de ces programmes d'actions (hors parts restants à affecter) représente un potentiel de dépenses locales de **près de 51 millions d'euros**, uniquement sur les dépenses subventionnables.

4.2. CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE RHÔNE-ALPES (CDDRA) & PROGRAMME STRATEGIQUE AGRICOLE ET DE DEVELOPPEMENT RURAL (PSADER)

4.2.1. Les fiches actions du CDDRA et du PSADER

Cf. fiches actions extraites de l'Extranet Régional (SICORRA).

4.2.2. Le récapitulatif financier du CDDRA et du PSADER

Cf. tableau de synthèse extrait de l'Extranet Régional (SICORRA).

Fiche action	1	Promouvoir une identité locale forte par l'observation et la préservation des systèmes paysagers et du patrimoine
Dispositif		CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	1	METTRE AU CŒUR DU BEAUJOLAIS SES RICHESSES NATURELLES ET PATRIMONIALES
Objectif	1	Paysage et patrimoine : des marqueurs identitaires forts mais vulnérables

Contexte :

En dépit d'un cadre naturellement riche et varié, les espaces de plaines et de fonds de vallées du Pays Beaujolais connaissent une croissance de la pression urbaine qui menace désormais les coteaux. Les grands espaces de production agricole sont en profondes mutations, dues à l'arrivée d'infrastructures importantes concomitante d'une déprise agricole (enfrichement de terres, fermeture des espaces, arrachage des vignes...) mettant en péril la qualité du cadre de vie local. L'identité du Pays Beaujolais se caractérise par une mosaïque de paysages qui doit être préservée. Les différentes composantes de l'espace sont soumises à divers degrés de pression, selon leur proximité avec les pôles urbains ou des activités à même de façonner ces espaces. Aussi, il s'agit de préserver la nature dite « ordinaire » par l'organisation de liens écologiques et paysagers entre ces espaces urbains, ruraux et périurbains. Le rôle de la charte paysagère du Pays Beaujolais, devra être renforcé afin de favoriser la mise en œuvre des préconisations qu'elle contient. De plus, certains secteurs du territoire ont pris conscience de la valeur de leurs paysages et de l'intérêt de les préserver. Un certain nombre de démarches en faveur des paysages sont donc d'ores et déjà impulsées en Pays Beaujolais et demanderont à être accompagnées et coordonnées.

Par ailleurs, le Pays Beaujolais possède de très nombreux patrimoines matériels (architectural, urbain et patrimoine de pays, ...) et immatériels (savoir-faire, ...) qui révèlent les usages et la dimension historique du territoire. Cependant, au-delà de leur simple préservation, ces éléments de patrimoine gagneraient à être mis en valeur autour d'une ou plusieurs thématiques fortes, et en réseau (lien avec d'autres éléments de patrimoine ou des sites culturels d'envergure) afin de les faire connaître plus largement. Ce type de démarche vient d'être impulsé dans la Région de Beaujeu qui a commencé à effectuer un recensement de son patrimoine, afin de prioriser les interventions en matière de restauration, puis de valorisation. C'est ce type de démarche que le Pays Beaujolais souhaite encourager et voir se développer sur son territoire.

Dès lors, le territoire se doit d'affirmer son identité en préservant et en valorisant ses ressources patrimoniales et paysagères.

Description :

1. Préserver et les mettre en valeur les paysages

En cette période de crise et de déclin de l'agriculture, les paysages typiques et identitaires du Beaujolais sont directement impactés et menacés. Le maintien d'une agriculture compétitive et respectueuse de l'environnement, reste le meilleur moyen de garantir la préservation de ces paysages (axe 3 du CDDRA), associé à une politique foncière adaptée (axe 2). Néanmoins, sans mettre le paysage « sous-cloche », il revient parfois aux pouvoirs publics de trouver des solutions transitoires et/ou pérennes d'entretien, de restauration et de création de paysages dans les secteurs à enjeux. C'est la raison pour laquelle, le Pays Beaujolais s'est doté d'une charte paysagère.

Le CDDRA encouragera la mise en œuvre de cette charte paysagère en soutenant :

- Les études complémentaires ou d'actualisation de la charte
- Les études permettant de décliner les préconisations de la charte paysagère à l'échelle de communautés de communes, ou de secteurs à enjeux spécifiques.

- Les outils de communication et de sensibilisation liés à la charte paysagère ou aux documents qui en découlent
- La mise en valeur des paysages et sites remarquables (aménagements, équipements, supports de communication,...) telle que préconisée par les différentes études évoquées.

Par ailleurs, le CDDRA soutiendra :

- Les études d'intégration du bâti agricole
- La mise en place de démarches de qualité et de protection (ex: Charte de Fontevraud : réseau international d'excellence des paysages viticoles) : études et actions induites

2. Recenser, prioriser, réhabiliter, mettre en valeur et en réseau les patrimoines

Le Pays Beaujolais regorgeant d'éléments de patrimoine matériel (architectural, urbain et patrimoine de pays, ...) et immatériel (mémoires, savoir-faire, ...), témoins de son histoire, devra prioriser son intervention à une échelle pertinente. En effet, le « patrimoine de Pays » en Beaujolais est relativement diffus et, pris indépendamment, de faible attractivité. Néanmoins, la restauration et la mise en réseau de ce patrimoine conforterait son attractivité, notamment d'un point de vue touristique et culturel. Pour ce faire, il conviendra d'encourager :

- la définition de programmes patrimoniaux globaux à l'échelle minimum de l'EPCI (recensement / observation du patrimoine local, priorisation, réhabilitation, valorisation, mise en réseau (offre globale, circuits, ...) et communication) qui devront être mutualisées à l'échelle du Pays.
- la réalisation d'études et le soutien à l'ingénierie préalable aux démarches de valorisation du patrimoine ;

Un atelier « Environnement, paysage et patrimoine » sera mis en place par le Syndicat Mixte du Beaujolais. Cet atelier sera le lieu d'expertise et de ressource privilégié pour piloter la mise en œuvre des actions inscrites dans cette fiche action.

Pour les paysages, comme pour les patrimoines, la Région Rhône-Alpes sera sollicitée pour soutenir :

- Des outils d'observation, des études stratégiques (classification terroirs viticoles, recensement et hiérarchisation des paysages et du patrimoine...)
- Des prestations ou études dans le cadre de démarches qualité et de protection, des supports de communication (cahiers architecturaux, guide de boisement raisonné,...), des actions de sensibilisation (plaquettes d'informations, formations, ...)
- Des aménagements, travaux de restauration et de valorisation de sites majeurs ou à enjeux (études préalables et investissements), ...

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Ensemble du Pays Beaujolais

Bénéficiaire : SMB, Communes et leurs groupements, associations, syndicats, fédérations, CUMA, ...

Responsable local du projet : PACCOUD Daniel, Président

Syndicat Mixte du Beaujolais
172, boulevard Victor Vermorel
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Tél : 04.74.65.74.40.
developpement@pays-beaujolais.com

Partenaires associés : Conseil Général du Rhône, associations, CAUE, Etat, CRPF, propriétaires forestiers, filière bois

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Aménagements, travaux, valorisation de sites majeurs du patrimoine et aménagements des sites à enjeux : études et investissements	INV	600.000	500.000	
Etudes/ Prestations (démarches qualité et de protection, ...), communication / sensibilisation, (cahiers architecturaux, guide de boisement raisonné, plaquettes d'informations, formations), ...	FCT	250.000	233.333	
Observation, études stratégiques (classification terroirs viticoles, recensement et hiérarchisation des paysages et du patrimoine...), ...	FCT	150.000	148.000	
Total des dépenses	INV	600.000	500.000	
Total des dépenses	FCT	400.000	381.333	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		881.333	294.000	33%
Département du Rhône		440.000	66.000	15%
Total des subventions			360.000	
Auto-financement			640.000	64%
Total des recettes			1.000.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 60%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2011-2017

Suivi et évaluation :

Avancée du recensement des sites à enjeux, nombre d'opérations de préservation, ...

Observations :

Nb : Les actions mutualisées relatives à l'entretien des paysages menacés (notamment pour des prestations de services rendus par les agriculteurs aux collectivités,...) seront soutenues via la fiche action n°19.

Par ailleurs, la mobilisation du dispositif "Terre à Clics" pourrait être envisagée.

Fiche action	2	Contribuer à l'amélioration du cadre de vie local par la préservation de la biodiversité et l'entretien des trames vertes et bleues
Dispositif		CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	1	METTRE AU CŒUR DU BEAUJOLAIS SES RICHESSES NATURELLES ET PATRIMONIALES
Objectif	2	Environnement et ressources naturelles : des richesses à protéger et à gérer ...

Contexte :

La fonctionnalité des écosystèmes du Pays Beaujolais peut être menacée par certaines pratiques agricoles (drainage), un manque d'entretien des espaces (embroussaillage, intensification forestière) ou encore, l'urbanisation.

Alors que la notion de trame verte et bleue a été consacrée par les lois Grenelle I et Grenelle II, le Schéma de Cohérence Territoriale du Beaujolais comme la Région Rhône-Alpes ont mené concomitamment un travail d'identification de ces réseaux écologiques en 2009.

Dans le cadre de ce travail, le SCoT Beaujolais a recensé l'ensemble des espaces classés (ZNIEFF, ENS, arrêtés de biotope...) et identifié des trames écologiques dans le cadre de son Etat Initial de l'Environnement (notions de corridors écologiques, d'espaces de transition ou de coulées vertes...). Tous ces espaces sont reportés dans la base de données cartographiques du SCoT et constituent les trames vertes et bleues du territoire.

Description :

Au-delà des prescriptions réglementaires liées aux trames vertes qu'il a identifiées, le SCoT Beaujolais ne préconise pas de mesures de gestion ou de préservations spécifiques à ces milieux.

Afin de repérer les zones où les enjeux de gestion et de réhabilitation sont les plus forts, le Syndicat Mixte du Beaujolais va relancer un atelier « Environnement, Paysages et Patrimoine », largement ouvert. Animé par la chargée de mission environnement du CDDRA, cette « conférence permanente » permettra d'actualiser les connaissances du Syndicat Mixte du Beaujolais par des paroles d'experts en se basant notamment sur le « Réseau Ecologique de Rhône-Alpes ».

Sur proposition de cet atelier «environnement, paysages et patrimoine», le CDDRA pourra soutenir :

- Des mesures expérimentales de gestion des espaces à enjeux (études préalables et aides au lancement)
- Des mesures de gestion concertée sur des espaces multifonctionnels, ou plus « ordinaires » (ex : retours de la biodiversité dans les parcelles viticoles...)
- Les aménagements et la réhabilitation de sites à enjeux
- Des actions complémentaires ou mutualisées des contrats de rivières
- Des actions de communication, sensibilisation
- Des diagnostics de vulnérabilité des bâtiments y compris logements situés en zones inondables, afin de diminuer la vulnérabilité du territoire face aux conséquences du changement climatique
- Des études préalables en vue de préparer de futurs contrats de corridors ou contrats de biodiversités

Il conviendra de vérifier au préalable la complémentarité avec les contrats Corridors, Biodiversité et de Rivières. L'aménagement et la réhabilitation des sites (corridors, berges...) se feront par l'intermédiaire des contrats de rivières (DEE et Agence de l'eau).

nb: L'action 19 pourra être mobilisée pour accompagner les mutations vers une agriculture adaptée durablement aux exigences de préservation des trames vertes et bleues.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Ensemble du Pays Beaujolais

Bénéficiaire : Communes et leurs groupements, associations, syndicats, fédérations, , , , ,

Responsable local du projet : PACCOUD Daniel, Président

Syndicat Mixte du Beaujolais

172, boulevard Victor Vermorel

69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

Tél : 04.74.65.74.40.

developpement@pays-beaujolais.com

Partenaires associés : CG69, associations, CAUE, Etat, CRPF, propriétaires forestiers, filière bois, PCET, , , ,

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Etudes, communication, sensibilisation, formation, ingénierie	FCT	250.000	250.000	
achats mutualisés de fournitures (matériel, plants...)	FCT	120.000	120.000	
travaux, réhabilitation, aménagement de sites	INV	116.000	116.000	
Total des dépenses	FCT	370.000	370.000	
Total des dépenses	INV	116.000	116.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		486.000	149.800	31%
Département du Rhône		346.000	51.900	15%
Total des subventions			201.700	
Auto-financement			284.300	58%
Total des recettes			486.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 24%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :

2011-2017

Suivi et évaluation :

Evolution des surfaces préservées, nombre d'outils mis en oeuvre...

Observations :

Fiche action	3	Inscrire le Pays Beaujolais dans une démarche durable, par la maîtrise de ses besoins énergétiques et en favorisant l'utilisation des ressources locales et durables
Dispositif		CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	1	METTRE AU CŒUR DU BEAUJOLAIS SES RICHESSES NATURELLES ET PATRIMONIALES
Objectif	2	Environnement et ressources naturelles : des richesses à protéger et à gérer ...

Contexte :

Le Pays Beaujolais bénéficie d'un potentiel de développement important en énergies renouvelables et en particulier du bois-énergie, encore sous exploité. L'exploitation de cette ressource permet de mobiliser des bois non-valorisés ou bien des déchets de scieries.

Le Beaujolais Vert s'engage dans une démarche « éco-territoire » à l'échéance 2015, et se place en tant que « laboratoire » pour le Pays Beaujolais, afin de mener des projets novateurs en matière de maîtrise de l'énergie et en dynamisant les savoir-faire locaux issus des filières bois, textile et éco-construction.

Description :

1. Soutenir les initiatives de valorisation des énergies

- créer une ou plusieurs unités de compostage ou co-compostage collective, sédentaire ou mobile, (études préalables et investissements : localisation d'une aire de stockage et de transformation, achat de matériel, point d'accueil ...)
- Créer une ou plusieurs plateformes de méthanisation pour valoriser les déchets verts agricoles et forestiers. Ces infrastructures permettraient un meilleur captage du carbone fatal.
- des études d'opportunité et d'impacts pour l'implantation et l'intégration d'infrastructures énergétiques renouvelables
- Aider à l'organisation et à l'expérimentation de réseaux de chaleur bois énergie pilotes (ex : rattachés à la création d'éco quartiers...) : études de faisabilité, création de site pilote, investissement de matériels, bâtiment de stockage...
- des études pour l'organisation d'une gestion durable des déchets : accompagnement des entreprises agricoles et sylvicoles dans des études logistiques et itinéraires de recyclage pour la mise en place d'opérations de collecte et de ramassage des déchets (plastiques, pneus...). Il est nécessaire d'accentuer la réduction des déchets à la source et d'aider en priorité les opérations collectives.

Nb : Il conviendra de vérifier au préalable la complémentarité avec les aides en faveur de l'énergie et le PSADER.

Les questions relatives à la mobilisation du bois local sont traitées dans une fiche action PSADER (fiche 18) au travers d'une stratégie globale de développement de la filière bois-forêt.

2. Assurer une sensibilisation au développement durable pour tous :

La volonté de s'inscrire dans des démarches de développement durable est prégnante en Pays Beaujolais. Beaucoup de communes ont déjà élaboré des agendas 21, plusieurs communautés de communes élaborent des PCET, mais ces initiatives sont encore dispersées.

Le CDDRA pourra soutenir la mise en cohérence de ces démarches : échange de bonnes pratiques, fonctionnement en réseau, mutualisation... Cette animation spécifique pourrait être assurée par l'association Notre Village reconnue experte par le Ministère, pour l'élaboration d'Agendas 21 locaux et déjà bien présente en Beaujolais.

Le financement (soutien dégressif sur 3 ans) pourrait porter une partie du temps de travail de l'animatrice de

l'association basée en Beaujolais selon une convention ou un règlement attributif de subvention qui sera à définir avec les services de la Région.

- la communication et la sensibilisation au travers d'outils pédagogiques grand public, l'organisation d'événements ou mise en place d'actions de sensibilisation...

Le taux moyen de subventions de la fiche actions s'élève à hauteur de 23%. Il s'explique notamment par le fait que les plateformes de compostage et de méthanisation seront subventionnées à hauteur de 20%, tandis que l'organisation des déchets et l'expérimentation des réseaux de chaleur pourront être prises en charge à 30%. Le poste de chargé de mission Agenda 21/développement durable pourra être financé sur la base d'une aide dégressive sur trois ans de 50% à 30%.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Ensemble du Pays Beaujolais

Bénéficiaire : Communes et groupements, associations, syndicats, fédérations, CUMA, CAUE, ...

Responsable local du projet : PACCOUD Daniel, Président

Syndicat Mixte du Beaujolais
172, boulevard Victor Vermorel
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Tél : 04.74.65.74.40.
developpement@pays-beaujolais.com

Partenaires associés : CG69, associations, CAUE, Etat, CRPF, propriétaires forestiers, filière bois, PCET, ...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Investissements : production d'énergies vertes (plateformes méthanisation, unité compostage, site pilote réseau bois énergie...)	INV	1.050.000	1.050.000	
Etudes, communication, sensibilisation sur les énergies vertes, le développement durable...	FCT	210.000	210.000	
Ingénierie Développement Durable (50%, 40%, 30%)	FCT	40.000	40.000	
Total des dépenses	INV	1.050.000	1.050.000	
Total des dépenses	FCT	250.000	250.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		1.300.000	315.200	24%
Département du Rhône		1.244.000	124.400	10%
Europe		1.244.000	124.400	10%
Total des subventions			564.000	
Auto-financement			736.000	57%
Total des recettes			1.300.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 81%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2011-2017

Suivi et évaluation :

Taux de démarches durables dans les collectivités, éducation et initiation à l'environnement...

Observations :

Fiche action	4	Conforter la capacité résidentielle du Pays Beaujolais tout en limitant l'étalement urbain
Dispositif		CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	2	DEVELOPPER DURABLEMENT LE BEAUJOLAIS PAR UNE ORGANISATION TERRITORIALE REPENSÉE
Objectif	3	Habitat : une offre de logement pour tous à concilier avec une conso ...

Contexte :

Pour limiter l'étalement urbain et préserver les espaces naturels et agricoles du territoire, le SCoT Beaujolais a défini différents niveaux de polarités qui capteront l'essentiel des nouveaux logements prévus à l'horizon 2030. En dehors de ces polarités, la possibilité de construction de nouveaux logements est donc très encadrée. Pour autant, sur un territoire fortement rural, cette politique ne doit pas condamner les territoires ruraux à l'abandon et au déclin. Cette recherche d'équilibre entre les espaces ruraux et urbains est un enjeu central en Pays Beaujolais. Cet enjeu est d'ailleurs partagé par le CTEF qui conçoit le « maintien d'une ruralité dynamique » comme une priorité.

En matière d'habitat, le Pays Beaujolais devra donc être en mesure d'orienter principalement les nouveaux logements dans les polarités, tout en accompagnant les réflexions urbaines des territoires plus ruraux. Le territoire devra proposer des modèles urbains favorisant la densification, la mixité sociale et fonctionnelle tout en restant conforme aux aspirations modernes. A ce titre, l'effort de densification devra être compensé par la qualité urbaine, environnementale, énergétique, et sociale des nouveaux projets.

L'enjeu climat-énergie, est important car la limitation de l'étalement urbain permet de privilégier les habitats groupés performants énergétiquement et moins consommateurs en énergie. Ce genre d'habitat permet aussi de faciliter la création de réseaux de chaleur, de limiter l'extension des réseaux de transport de l'énergie (électricité, gaz) et le renforcement des lignes.

Description :

- En premier lieu, le soutien de la Région Rhône-Alpes (CDDRA) permettra de conforter la fonction structurante des polarités qui devront être en mesure d'accueillir la majorité des nouvelles populations. Dans ce cadre, il s'agira de requalifier les quartiers et centres villes dont l'attractivité résidentielle ou commerciale est insuffisante pour assurer ce rôle structurant.

- Par ailleurs, au-delà des polarités, les villages souhaitant mener une réflexion urbaine globale permettant de conforter leur centralité (pour privilégier le ré-investissement des centres bourgs plutôt que l'habitat dispersé) pourront aussi bénéficier d'un soutien équivalent. Dans ce cadre, les dépenses éligibles sont :

- Les aménagements et la requalification urbaine (espaces publics): études préalables et investissements (signalétique, aménagements paysagers, mobilier urbain...hors VRD)

- De façon plus générale, le Syndicat Mixte du Beaujolais, par l'intermédiaire du SCOT, incite à construire la ville sur la ville, à valoriser les dents creuses et promeut un habitat durable, adapté et densifié sur l'ensemble du territoire. Dans ce cadre le CDDRA soutiendra :

- Les études stratégiques habitat : PLH, PIG, ...

- Les études d'aménagement : schéma de quartiers, éco-quartiers...

- La création d'éco-quartiers, éco-hameaux (en lien et complémentarité avec les appels à projet régionaux);

- La définition d'une charte de l'éco-construction

- La production de nouveaux logements locatifs sociaux (conformément aux dispositions régionales applicables dans les CDDRA) dans le cadre des projets d'écoquartiers ou d'aménagement de centre bourgs. Ces logements sociaux devront être performants en énergie afin de diminuer la facture énergétique des ménages.

Toutes ces actions sont intimement liées à la fiche action 9 relative au renforcement d'une ingénierie locale en matière d'aménagement et d'observation du territoire (habitat, foncier, déplacement...). Le chargé de mission qui assure ces missions d'ingénierie (cf. action n°9) devra être associé à l'ensemble de ces projets et veiller à la bonne information du SCOT et de la Région Rhône-Alpes sur ces opérations.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Pays Beaujolais

Bénéficiaire : Communes et leurs groupements, FIBOIS, Chambre des métiers, Bailleurs sociaux...

Responsable local du projet : PACCOUD Daniel, Président

Syndicat Mixte du Beaujolais

172, boulevard Victor Vermorel

69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

Tél : 04.74.65.74.40.

developpement@pays-beaujolais.com

Partenaires associés : EPCI, FIBOIS, Bailleurs sociaux...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Aménagement de quartiers, centre villes et villages: études et investissements, acquisitions foncières PLH et soutien aux "éco-quartiers"	INV	2.000.000	1.460.000	
Ingénierie et études (PLH et PIG...)	FCT	150.000	150.000	
Total des dépenses	INV	2.000.000	1.460.000	
Total des dépenses	FCT	150.000	150.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		1.610.000	483.000	30%
Département du Rhône		3.000.000	450.000	15%
Total des subventions			933.000	
Auto-financement			1.217.000	57%
Total des recettes			2.150.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 93%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2011-2017

Suivi et évaluation :

Nombre de PLH et de PIG, Nombre de logements performants énergétiquement...

Observations :

Les PIG devront, autant que faire ce peut intégrer, des critères énergie avec bonification des aides en fonction de la performance de la rénovation.

Il faut noter que le potentiel d'économie d'énergie est très important dans le bâti ancien. La rénovation de celui-

ci est indispensable pour atteindre les objectifs de réduction des consommations et des émissions de GES. Il est essentiel de ne pas faire des rénovations à moitié car une rénovation thermique mal dimensionnée tue le gisement d'économie d'énergie.

Fiche action	5	Veiller à la couverture équilibrée du territoire en matière de services à la population
Dispositif		CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	2	DEVELOPPER DURABLEMENT LE BEAUJOLAIS PAR UNE ORGANISATION TERRITORIALE REPENSÉE
Objectif	4	Qualité de vie : les équipements, services et la dynamique socioculturelle ...

Contexte :

Le SCoT Beaujolais préconise de rapprocher habitat et services à la population dans le cadre de projets urbains mixtes et multifonctionnels. A l'avenir, les équipements et services seront donc, comme l'ensemble des projets d'aménagement du territoire, pensés en fonction des polarités. Néanmoins, le Pays Beaujolais est un territoire encore fortement rural qui doit veiller au maillage optimal et rationnel des services pour couvrir les besoins de sa population. Les services à la population peuvent répondre à une multitude de définitions, des plus indispensables aux plus qualitatifs, surtout lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins de « rurbains », il s'agit de trouver le bon niveau d'intervention.

Cette réflexion sur les services est donc en partie prise en compte dans les autres actions du CDDRA (commerce, loisirs, équipements sportifs...). Néanmoins, certaines initiatives non traitées dans les autres fiches actions pourraient être soutenues par le CDDRA.

Description :

Le Pays Beaujolais s'intéressera aux approches innovantes (utilisation des nouvelles technologies, nouvelles formes de mutualisation...) qui permettront de garantir l'accès pour tous aux services menacés ou inexistantes faute de rentabilité tels que les espaces publics numériques, les visio-guichet et systèmes de visio-conférence, les lieux ressources mutualisés, ... Les dépenses prises en compte seront principalement :

- Les études stratégiques, d'opportunité et de faisabilité ;
- Le soutien aux investissements : aménagements (hors bâtiments communaux), équipements, matériels, mobiliers, ...
- L'aide au lancement d'initiatives (démarrage aidé sur 3 ans maximum), ...

Le soutien régional sera conforme aux résultats et préconisations des études de faisabilité qui pourront être réalisées.

Nb : La mobilisation du dispositif "Terre à Clics" est des plus appropriée dans le cadre de cette fiche action.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

L'ensemble du Pays Beaujolais

Bénéficiaire : Communes et leurs groupements, MdeF, Associations, ...

Responsable local du projet : PACCOUD Daniel, Président

Syndicat Mixte du Beaujolais
172, boulevard Victor Vermorel
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Tél : 04.74.65.74.40.
developpement@pays-beaujolais.com

Partenaires associés : MdeF, CTEF, ...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Etudes stratégiques, d'opportunité et de faisabilité et aide au lancement	FCT	400.000	196.000	
Aménagements (hors bâtiments communaux), équipements, acquisition de matériels, ...	INV	200.000	200.000	
Total des dépenses	FCT	400.000	196.000	
Total des dépenses	INV	200.000	200.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		396.000	118.800	30%
Total des subventions			118.800	
Auto-financement			481.200	80%
Total des recettes			600.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 33%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2010-2017

Suivi et évaluation :

nb de nouveaux services / outils proposés, nb de personnes en bénéficiant, ...

Observations :

Mobilisation du dispositif "Terre à Clics" auquel le Pays Beaujolais a été retenu.

Fiche action	6	Soutenir l'organisation territoriale d'un réseau d'équipements socioculturels et événementiels
Dispositif		CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	2	DEVELOPPER DURABLEMENT LE BEAUJOLAIS PAR UNE ORGANISATION TERRITORIALE REPENSÉE
Objectif	4	Qualité de vie : les équipements, services et la dynamique socioculturelle ...

Contexte :

Les lieux de diffusion culturels du Pays Beaujolais sont concentrés dans les villes centres, complétés par des sites multifonctionnels répartis sur le territoire manquant souvent d'équipements spécifiques. En s'appuyant sur le diagnostic culturel réalisé en 2009, le territoire doit favoriser la complémentarité et la pluri-fonctionnalité des lieux d'accueil et de diffusion culturels et événementiels.

Comme pour les activités culturelles, le Pays Beaujolais foisonne de loisirs sportifs organisés par de multiples acteurs, dépendant de réseaux thématiques départementaux ou régionaux mais sans maillage territorial. Vu l'importance des loisirs sportifs et récréatifs, autant dans la cohésion de proximité que pour le rayonnement du territoire, une connaissance globale de cette offre est nécessaire en préalable à l'organisation des modalités de soutien à des projets structurants pour le territoire.

Description :

1. Organiser le territoire avec des lieux d'accueil d'événements et de diffusion culturelle conformément aux indications du diagnostic, par bassin de vie, articulant cadre de vie de proximité et rayonnement extérieur à développer :

- Aménagements, équipements ou adaptation de structures collectives polyvalentes pour les mettre en adéquation avec les techniques nécessaires pour la diffusion culturelle en Pays Beaujolais ;
- Création d'équipements spécifiques culturels à rayonnement intercommunal (exemple : salle culturelle à Anse, pôle culturel sur le secteur des teintureriers à Tarare en complément du Théâtre de Tarare, ...)

Rappel sur le projet de SMAC à Villefranche : le financement de l'investissement se fera sur une ligne spécifique de la Région et l'agglomération a également prévu une fiche action dans sa convention de fonctions de centralité et d'agglomération, intitulée « soutenir la montée en puissance de la SMAC pour atteindre son rayonnement inter-territorial attendu ». Le Pays Beaujolais veillera à ce que des liens se créent entre la SMAC et le pôle culturel de Tarare.

Nb : Le Pays Beaujolais veillera à la performance énergétique des bâtiments et équipements.

2. Favoriser la mutualisation de moyens, matériels ou équipements nécessaires à la diffusion culturelle et événementielle, à l'échelle des bassins de vie.

3. Organiser le développement des équipements sportifs et récréatifs par bassin de vie, conjuguant les objectifs de cohésion sociale de proximité et de rayonnement extra-territorial, source de notoriété du territoire :

- Élaboration d'un diagnostic qui permettra de définir les orientations stratégiques en matière d'équipements sportifs et récréatifs, qui pourront bénéficier d'un soutien dans le cadre du CDDRA ;
- Soutien à des projets d'intérêt intercommunal ou territorial qui s'inscriront dans ces orientations stratégiques.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

L'ensemble du Pays Beaujolais

Bénéficiaire : Communes et leurs groupements, associations, fédérations ou groupements, ...

Responsable local du projet : PACCOUD Daniel, Président

Syndicat Mixte du Beaujolais
172, boulevard Victor Vermorel
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Tél : 04.74.65.74.40.
developpement@pays-beaujolais.com

Partenaires associés : Collectivités, centres culturels, associations, organisateurs d'évènements, ...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Création ou installation de nouveaux pôles culturels	INV	2.000.000	500.000	
Aménagements ou équipements des pôles culturels existants et matériels mutualisés	INV	1.500.000	1.000.000	
Créations, aménagements ou équipements sportifs ou récréatifs	INV	400.000	300.000	
Etudes, prestations (loisirs sportifs ou récréatifs)	FCT	10.000	10.000	
Total des dépenses	INV	3.900.000	1.800.000	
Total des dépenses	FCT	10.000	10.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		1.810.000	495.000	27%
Département du Rhône		3.910.000	782.000	20%
Total des subventions			1.277.000	
Auto-financement			2.633.000	67%
Total des recettes			3.910.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 100%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2011-2017

Suivi et évaluation :

Couverture et maillage du territoire en équipements socio-culturels, nb d'équipements réalisés, ...

Observations :

Le soutien à la création d'un pôle culturel de Tarare devra, le cas échéant, mobiliser des crédits non-affectés à ce jour, car seul le projet d'Anse figure dans la ligne budgétaire relative aux nouveaux projets de diffusion culturelle.

Fiche action	7	Favoriser l'événementiel et les activités socio-culturelles d'intérêt territorial, vecteurs de notoriété et de cohésion
Dispositif		CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	2	DEVELOPPER DURABLEMENT LE BEAUJOLAIS PAR UNE ORGANISATION TERRITORIALE REPENSÉE
Objectif	4	Qualité de vie : les équipements, services et la dynamique socioculturelle ...

Contexte :

Le Pays Beaujolais est un territoire bouillonnant d'activités culturelles, d'animations et de spectacles à l'initiative de multiples acteurs. Le maillage territorial de l'offre culturelle est rendu difficile du fait de la multiplicité des acteurs et de la configuration territoriale (difficultés à lier l'est et l'ouest). Le territoire doit s'appuyer sur son dynamisme culturel, autant comme vecteur de notoriété, que comme facteur de cohésion sociale. L'affirmation de l'identité Beaujolaise passe aussi par le développement d'une offre de tourisme culturel, s'appuyant largement sur la richesse patrimoniale du territoire et par la promotion concertée entre l'offre touristique et l'offre événementielle, en complémentarité avec Lyon et les territoires environnants.

Par ailleurs, la qualité de vie est directement liée au dynamisme de la vie associative du territoire, y compris dans le secteur rural. Les associations interviennent dans divers domaines et jouent un rôle important dans le tissu social, tout en impulsant des dynamiques économiques locales. L'intensité de cette vie associative a aussi un effet de levier sur l'attractivité du territoire.

Description :

1. Structurer l'offre culturelle territoriale :

La dynamique culturelle du Pays Beaujolais est principalement structurée, autour des têtes de réseaux culturels des pôles urbains (Villefranche et Tarare) et du Centre Culturel Associatif Beaujolais (CCAB, dont les activités, basées sur l'itinérance, permettent de faire rayonner la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire). En se calquant sur le principe des conventions des « scènes culturelles régionales » dont bénéficie déjà le Centre Culturel-Théâtre de Villefranche, le CDDRA soutiendra :

- L'expérimentation d'une « scène conventionnée territoriale » permettant la diffusion culturelle sur le bassin de Tarare (mise en œuvre des complémentarités entre différents équipements : théâtre de Tarare, pôle culturel des teintureries en lien avec la SMAC de Villefranche et le secteur d'Amplepuis-Thizy, ...).
- L'expérimentation d'une « scène conventionnée itinérante » favorisant la diffusion culturelle dans tout le Pays Beaujolais et plus particulièrement sur les secteurs ruraux (CCAB, ...).

Ces scènes culturelles seront basées sur des programmes co-construits avec les responsables des secteurs concernés dans le cadre de partenariats annuels. Suite aux préconisations du diagnostic, la structuration de l'offre culturelle doit se renforcer par des actions d'intérêt territorial en privilégiant :

- Les actions transversales, pluridisciplinaires inter-générationnelles ...
- Les projets favorisant les champs culturels moins valorisés sur le territoire comme le livre et l'image (cinéma-photo), ...

D'autre part, une attention particulière sera portée aux liens entre tourisme, culture et événementiel ; en complément de la communication partenariale prévue dans la fiche action relative à la promotion / information touristique (circulation concertée et rationnelle entre culture et tourisme).

2. Organiser et valoriser l'offre événementielle :

- Le Pays (comme l'agglomération de Villefranche dans sa CFAC) ont sélectionné les grands événements sur lesquels concentrer leur soutien (de manière dégressive), à savoir : Les grandes fêtes du Beaujolais Nouveau, la fête des crus, la fête des Mousselines...). Le cas échéant, le Pays Beaujolais pourrait soutenir une quantité limitée

de nouveaux évènements qui seraient le fruit d'actions fédératives ou mutualisées (de nombreux efforts de regroupement sont en cours) ;

- La mise en place d'une « boîte à outils » apportant une aide à la décision permettant de structurer l'organisation d'évènements : outils TIC (dans le cadre de Terre à Clics), bases de données, tableaux de bord, grille d'évaluation, volet éco-évènements, analyse des retombées économiques, transports évènementiels...
- Comme pour les évènements territoriaux ou culturels, le Pays Beaujolais sélectionnera 2 à 3 évènements sportifs/récréatifs qui pourront bénéficier du soutien de la Région, dans le cadre du CDDRA.

3. Favoriser la création et les initiatives, facteurs de cohésion sociale ou contribuant à renforcer la notoriété du territoire. Riche d'une activité associative intense, le Pays Beaujolais soutiendra les actions renforçant la dynamique socio-culturelle ou favorisant l'offre de loisirs sportifs et récréatifs, sous réserve que les projets proposés s'articulent avec l'existant et apportent une plus-value.

- Des appels à projets annuels, afin de soutenir les initiatives socio-culturelle ou en lien avec les loisirs sportifs, intéressantes. Un comité d'instruction sera chargé de suivre ce dispositif et proposera un règlement d'attribution au COPIL.
- Une programmation annuelle de résidences d'artistes ou d'activités socio-culturelles organisées chez les hébergeurs, dans les espaces muséographiques ou sites patrimoniaux... pour renforcer le lien entre culture, tourisme, œnogastronomie et patrimoine ;

Un règlement d'attribution, validé en Comité de Pilotage, fixera les modalités d'interventions du CDDRA en matière d'évènementiels.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Ensemble du Pays Beaujolais

Bénéficiaire : Communes et leurs groupements, organismes pro, fédé, asso, privés, ...

Responsable local du projet : PACCOUD Daniel, Président

Syndicat Mixte du Beaujolais
172, boulevard Victor Vermorel
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Tél : 04.74.65.74.40.
developpement@pays-beaujolais.com

Partenaires associés : Collectivités, structures touristiques, Nacre, BDP69, CG69, Rhône-Alpes Cinéma, ARALD,

...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Actions collectives ou évènements groupés	FCT	2.500.000	1.800.000	
Scène conventionnée itinérante	FCT	1.000.000	900.000	
Scène conventionnée territoriale	FCT	700.000	500.000	
Actions atypiques (DEFI, projets multithématiques, ...)	FCT	500.000	300.000	
Total des dépenses	FCT	4.700.000	3.500.000	

Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		3.500.000	870.000	25%
Département du Rhône		4.700.000	940.000	20%
Total des subventions			1.810.000	
Auto-financement			2.890.000	61%
Total des recettes			4.700.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2011-2017

Suivi et évaluation :

Retombées économiques des évènements, nombre de participants, ...

Observations :

Mobilisation possible du dispositif "Terre à Clics" auquel le Pays Beaujolais a été retenu.

Fiche action	8	Promouvoir l'inter-modalité et la mobilité douce à l'échelle du Pays Beaujolais et dans les projets urbains des polarités
Dispositif		CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	2	DEVELOPPER DURABLEMENT LE BEAUJOLAIS PAR UNE ORGANISATION TERRITORIALE REPENSÉE
Objectif	5	Transports et mobilité: des infrastructures et des déplacements à organiser ...

Contexte :

Pour limiter l'étalement urbain et préserver les espaces naturels et agricoles du Pays Beaujolais, le SCoT définit 4 niveaux de polarités qui capteront l'essentiel des projets d'urbanisation future. A ce titre, les polarités (qui concernent 57 communes sur les 137 du territoire) devront accueillir environ 85% des nouveaux logements prévus à l'horizon 2030.

Pour limiter l'usage de la voiture individuelle et organiser l'inter-modalité à partir du transport ferroviaire, la présence ou la proximité de gares est l'un des critères qui a prévalu à la définition de ces polarités. Les projets urbains des polarités devront donc permettre de promouvoir l'inter modalité et les modes doux, notamment à partir des gares.

Le profil climat-énergie du Pays Beaujolais montre que la part des transports dans les émissions de gaz à effet de serre est prépondérante. Toutes les actions permettant de faciliter les changements de comportement et la relation de la société à la voiture sont donc utiles pour lutter contre le changement climatique.

Description :

- Rationaliser les déplacements en Pays Beaujolais en soutenant:
 - Les études stratégiques : Plans de déplacement globaux, PDU volontaires, organisation des compétences (études faisabilité Autorité Organisatrice des Transports...),
 - La réalisation d'aires de ramassage pour faciliter le covoiturage (si préconisé dans le cadre d'une étude ou d'un schéma d'organisation global)
 - Les études préalables et les expérimentations de « Transports à la Demande » le cas échéant.

Parallèlement, le chargé de mission du Syndicat Mixte du Beaujolais (cf. action 9) en charge des missions d'observation du territoire assurera le lien avec l'Agglomération de Villefranche pour assurer la montée en puissance de l'observatoire des déplacements (cf. CFAC) à l'échelle du Pays Beaujolais.

- Accompagner la prise en compte de l'inter-modalité et les enjeux de mobilité douce dans les projets urbains des polarités en soutenant:
 - Les études préalables pour la définition des projets urbains autour des gares
 - La mise en œuvre des projets urbains autour des gares: aménagements (hors VRD).
 - Les pistes cyclables et aménagements piétonniers (aménagements paysagers, signalétique, mobilier urbain, communication) pourront être soutenus s'ils relèvent bien d'une stratégie globale de la collectivité (schéma, PDU...).

La maîtrise des déplacements est un élément essentiel de la lutte contre les Gaz à Effet de Serre en Pays Beaujolais. Ces actions devront donc alimenter les réflexions des PCET et s'articuler avec la mission "notre village terre d'avenir" (cf. action n°3)

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Pays Beaujolais

Bénéficiaire : Communes et leurs groupements, SEM, autres établissements publics...

Responsable local du projet : PACCOUD Daniel, Président

Syndicat Mixte du Beaujolais
172, boulevard Victor Vermorel
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Tél : 04.74.65.74.40.
developpement@pays-beaujolais.com

Partenaires associés : AOT compétentes, Conseil Régional, Conseil général, territoires limitrophes...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Projets urbains autour des gares: études préalables et investissements (aménagement...)	INV	4.000.000	1.000.000	
Pistes cyclables et cheminement piétons (paysagement, signalétique, mobilier urbain...)	INV	900.000	525.000	
Aires de ramassage pour covoiturage	INV	200.000	100.000	
Etudes stratégiques (PDU, plans de déplacement globaux...)	FCT	100.000	100.000	
Total des dépenses	INV	5.100.000	1.625.000	
Total des dépenses	FCT	100.000	100.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		1.725.000	355.000	21%
Total des subventions			355.000	
Auto-financement			4.845.000	93%
Total des recettes			5.200.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 98%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2011-2017

Suivi et évaluation :

Observations :

Le Syndicat Mixte du Beaujolais devra systématiquement être invité à suivre les actions et études mises en oeuvre dans le cadre de cette fiche action.

Mobilisation possible du dispositif "Terre à Clic" (covoiturage, plateforme mobilité...)

Le taux d'intervention moyen de la fiche est de 21% car le taux pour les investissements est de 20% et pour les études de 30%

Fiche action	9	Renforcer la capacité d'ingénierie du territoire en matière d'aménagement et de stratégie foncière
Dispositif		CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	2	DEVELOPPER DURABLEMENT LE BEAUJOLAIS PAR UNE ORGANISATION TERRITORIALE REPENSÉE
Objectif	6	Foncier : une politique permettant la mise en œuvre du projet de territoire

Contexte :

Encore très présents en Beaujolais, les espaces naturels et agricoles sont concurrencés par l'urbanisation et subissent une pression foncière importante. Pour contenir l'étalement urbain, les élus locaux ont travaillé entre 2004 et 2009 à l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui organise le territoire selon 4 niveaux de polarités.

Le SCoT permet d'organiser les solidarités entre espaces urbains et espaces ruraux, de penser les relations entre habitat, transports et développement économique, ou encore d'organiser la multimodalité et les déplacements de façon cohérente à l'échelle du Pays Beaujolais. Désormais exécutoire, le SCoT offre un cadre réglementaire qui s'impose aux communes.

Depuis le 1er janvier 2010, les équipes du SCoT, du CDDRA et de l'approche Leader ont fusionné dans le cadre du nouveau Syndicat Mixte du Beaujolais, confortant ainsi la gouvernance locale. Cette structure dispose ainsi d'un panel de compétences (développement économique, tourisme, agriculture et environnement, aménagement de l'espace...) à valoriser. Pour conforter son niveau d'expertise, le Syndicat Mixte du Beaujolais souhaite développer de nouvelles missions liées à l'observation du territoire. Un des chargés d'étude du SCoT, compétent en Systèmes d'Information Géographique pourrait évoluer sur ces missions d'observation décloisonnées, pour le compte de tous les services du SMB (CDDRA, SCoT, Approche Leader). Les données produites pourront être mobilisées à des fins de diagnostics, d'études stratégiques et sectorielles et enfin de suivi et d'évaluation.

Description :

Le CDDRA soutiendra 1 ETP sur ces missions d'observation. Les observatoires se mettront en place progressivement sur la durée du contrat, néanmoins, des besoins importants sont déjà repérés sur :

- L'habitat

La CAVIL dans sa CFAC a d'ores et déjà mis en avant sa volonté de se doter d'un observatoire. Le rapport de compatibilité qui s'impose entre le SCoT, les PLH et PLU implique une capacité des différents territoires à mobiliser des outils d'observation communs pour aider au positionnement stratégique, appréhender la cohérence de leurs politiques et homogénéiser les démarches de suivi et d'évaluation. Il revient donc au SMB d'animer une réflexion sur l'observation de l'habitat entre les différents territoires dotés d'un PLH, et éventuellement de la généraliser à l'ensemble du territoire.

- Les déplacements

Avec un système de polarité structuré autour des gares et une volonté affichée de faciliter le rabattement vers ces dernières et de développer les modes doux en inter et intra cités le Projet de Développement Durable du Syndicat Mixte du Beaujolais pose des enjeux forts en matière de déplacements et de transports. Il appartient donc au SMB de se doter des indicateurs de suivi des tendances et d'évaluation de ces politiques.

- Le foncier

Alors que les enjeux fonciers du Pays Beaujolais sont extrêmement forts (agricoles, environnementaux, de renouvellement urbain, de développement économique, de friche industrielle, etc.), le manque de connaissance des dynamiques foncières, des disponibilités, des espaces à enjeux ou de conflits rend la définition d'une

stratégie foncière difficile.

Il apparait donc indispensable que le SMB anime des outils d'observation s'appuyant sur l'expertise de partenaires tels qu'EPORA, la SAFER, l'Agence d'Urbanisme...

Cet observatoire foncier servira la mise en place du PSADER (cf. action 10 du CDDRA) et permettra d'alimenter l'ensemble des réflexions prospectives du territoire.

- Les Zones d'activités

Un observatoire des ZAE à l'échelle du Rhône a été créé par un groupe partenarial réunissant la DDT du Rhône la CCI de Lyon, la CCI vb et le SMB.

Aujourd'hui il suscite déjà un intérêt grandissant de la part des intercommunalités qui souhaiteraient pouvoir mobiliser les données à des fins d'études ou de promotion de leur territoire.

A terme, la création d'une plateforme mutualisée avec des droits d'accès et d'administration partagés permettrait de rationaliser les démarches de mise à jour tout en facilitant la diffusion des données. Par ailleurs, la mutualisation de cet outil pourrait améliorer l'intelligence économique à l'échelle du SMB et constituer un vecteur de cohésion et de cohérence dans les politiques de développement économique à l'échelle du territoire du SMB. Cet évolution de l'observatoire des ZAE est donc tout à fait envisageable à moyen terme.

- Les autres démarches d'observation :

Ces différents observatoires devront être pensés dans leurs connexions avec d'autres observatoires existants ou à créer. On peut notamment citer :

- L'Observatoire économique porté par la MDEF
- Des Observatoires du patrimoine qui pourraient être mis en œuvre au niveau intercommunal
- Un Observatoire Climat en prolongement de ceux mis en œuvre dans le cadre des PCET
- L'Observatoire PLU

Le CDDRA soutiendra aussi les actions liées à ces missions :

- Les études stratégiques menées par le Syndicat Mixte du Beaujolais à l'échelle du Pays Beaujolais et ses actions de communication et de sensibilisation.
- L'acquisition du matériel, des bases de données et des fonds cartographiques permettant la mise en place des systèmes d'observation des EPCI et du Syndicat Mixte, notamment les systèmes d'information géographiques.
- La réalisation de PLU intercommunaux par les communautés de communes.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Ensemble du Pays Beaujolais

Bénéficiaire : Communes et leurs groupements, SMB

Responsable local du projet : PACCOUD Daniel, Président

Syndicat Mixte du Beaujolais
172, boulevard Victor Vermorel
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Tél : 04.74.65.74.40.
developpement@pays-beaujolais.com

Partenaires associés : Communes, EPCI, SCOT et CDDRA voisins, Inter-SCoT, Conseil Régional et CG...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Ingénierie : missions, conseil, expertise du SMB: 1 ETP	FCT	300.000	288.000	
Etudes stratégiques, actions de communication, sensibilisation	FCT	200.000	180.000	
Acquisition de matériel et de données SIG et systèmes d'observation	INV	150.000	150.000	
Etudes pour la mise en place de PLU intercommunaux	FCT	90.000	90.000	
Total des dépenses	FCT	590.000	558.000	
Total des dépenses	INV	150.000	150.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		708.000	242.400	34%
Total des subventions			242.400	
Auto-financement			497.600	67%
Total des recettes			740.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 20%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2011-2017

Suivi et évaluation :

nombre d'études menées, d'actions de sensibilisation réalisée, de PLU intercommunaux...

Observations :

Le taux moyen de cette fiche action est de 34%, toutes les actions étant à 30% sauf les études stratégiques qui seront aidées à 50%.

Mobilisation possible du dispositif "Terre à Clics" (observatoires, outils,...)

Fiche action	10	Assurer le maintien de l'activité agricole, par la mise en place d'une politique foncière adaptée
Dispositif		PSADER volet CDRA
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	2	DEVELOPPER DURABLEMENT LE BEAUJOLAIS PAR UNE ORGANISATION TERRITORIALE REPENSÉE
Objectif	6	Foncier : une politique permettant la mise en œuvre du projet de territoire

Contexte :

Le Département du Rhône et à fortiori le Pays Beaujolais sont soumis à la baisse des surfaces agricoles, au profit de la propagation diffuse de la périurbanisation, et du développement de nouvelles zones d'activités.

En matière de gestion économe du foncier agricole le SCOT Beaujolais préconise l'adoption d'un modèle de développement durable qui prenne en compte et encadre la croissance démographique tout en préservant ces espaces.

Le diagnostic foncier définit différentes typologies d'espaces et pour chacune d'elles, un classement en sites prioritaires en fonction des enjeux et menaces. (cf. Diag. PSADER p.42/43)

Les projets économiques et urbanistiques à venir, associés à la refonte des documents d'urbanisme supposent des inquiétudes quant au maintien de l'activité agricole et de certaines exploitations. Les pouvoirs publics locaux souhaitent se mobiliser davantage, notamment en prenant part au bon déroulement de la relocalisation des sièges d'exploitations.

Description :

Objectif opérationnel : Développer la capacité d'observation et d'intervention foncière du territoire par :

- Une animation foncière :

Une animation spécifique pourrait être mise en place sur les secteurs à enjeux identifiés par l'étude foncière préalable au PSADER et/ou la Charte Paysagère avec comme objectifs :

- D'organiser les partenariats nécessaires à la mise en place d'une gestion concertée des espaces à enjeux (veille foncière et un repérage efficace, en amont des mouvements parcellaires, afin de prévenir et d'anticiper les changements d'orientation des terres et infrastructures agricoles) ;
- de faire émerger des solutions concrètes adaptées aux différentes situations (protection PLU, PENAP, échanges, réorganisation, délocalisations..)

- Des études stratégiques et prospectives sur les outils et mécanismes d'intervention :

Un certain nombre d'études stratégiques pourraient être nécessaires à l'échelle du Pays pour :

- Définir une stratégie de réserves foncières
- Concevoir et instaurer des systèmes de compensation (foncière, pécuniaire...) lors de la consommation d'espaces agricoles

Par ailleurs, des études plus spécifiques sont à prévoir :

- Dans le cadre des documents d'urbanisme des communes pour la prise en compte des enjeux agricoles ;
- Pour la définition de zonages de type ZAP, PENAP...
- Concernant le parcellaire - viticole en particulier - (recherche et développement sur la restructuration des parcelles, partenariats avec les universités, les centres de recherche, les professionnels..).

- Soutien des collectivités à la relocalisation des exploitations liée à des problématiques d'urbanisme

Afin de soutenir des actions innovantes pour le maintien d'une activité agricole, le PSADER pourra permettre de préserver des sièges d'exploitation menacés à l'aide d'un soutien auprès des communes ou communautés de communes volontaires pour une relocalisation, ou la création de fermes communales, fermes pédagogiques, fermes relais...). Le PSADER pourra aussi intervenir sur les acquisitions foncières.

- Communication et sensibilisation :

Soutien au développement d'outils communs de communication, d'information et de sensibilisation avec les collectivités locales, les OPA... pour le maintien et la pérennisation des activités agricoles.

nb: Pour la partie Investissements, la Région Rhône Alpes pourra financer jusqu'à 20%, et 30% pour les dépenses liées au fonctionnement.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Ensemble du Pays Beaujolais

Bénéficiaire : Syndicats, Communes et groupements, OPA, CRPF, fédé, SAFER, organismes sociopro...

Responsable local du projet : PACCOUD Daniel, Président

Syndicat Mixte du Beaujolais
172, boulevard Victor Vermorel
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Tél : 04.74.65.74.40.
developpement@pays-beaujolais.com

Partenaires associés : CG69, associations, CAUE, Etat, CRPF, propriétaires forestiers, filière bois, PCET, ...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Investissements observatoire veille foncière : matériel base de données ; relocalisations...	INV	700.000	700.000	
Animation et outils : Observatoire veille foncière, études stratégiques, ingénierie remembrement et restructuration foncière	FCT	90.000	90.000	
communication, sensibilisation (parcellaire zonages préservation des espaces agricoles...)	FCT	90.000	90.000	
Total des dépenses	INV	700.000	700.000	
Total des dépenses	FCT	180.000	180.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		880.000	194.000	22%
Département du Rhône		880.000	88.000	10%
Total des subventions			282.000	
Auto-financement			598.000	68%
Total des recettes			880.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 80%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2011-2017

Suivi et évaluation :

Nombre et pérennité des reprises/installations, nombre d'opérations de restructuration foncière...

Observations :

Fiche action	11	Développer une offre de zones d'activités économiques quantitativement et qualitativement adaptée
Dispositif		CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	3	ACCUEILLIR LES ENTREPRISES ET LE TRAVAIL EN BEAUJOLAIS
Objectif	7	Attractivité du territoire : les conditions favorables à la création, ...

Contexte :

Pour permettre la création et le développement des entreprises locales et accroître son développement exogène, le Pays Beaujolais va déployer, sur la durée du CDDRA, une politique ambitieuse en matière de développement qualitatif et quantitatif des zones d'activités économiques. En premier lieu, d'ici 2020, quatre nouvelles zones d'activités d'intérêt « majeur » (Lybertec, Ile porte, Tarare-Est, Bordelan) devraient voir le jour. L'ensemble de ces zones devront être exemplaires en matière d'intégration paysagère et environnementale et gagneront à proposer des services mutualisés aux entreprises et aux salariés (transports, restauration, crèche...).

Pour éviter que cette nouvelle offre en foncier économique ne déstabilise les zones existantes, le Pays Beaujolais s'engagera dans une politique d'observation et de requalification des zones existantes.

Par ailleurs, conformément au SCoT, de nouvelles zones d'activités économiques d'envergure plus modeste pourront participer au maillage cohérent du territoire et pourront, à ce titre, bénéficier d'un soutien du CDDRA.

Description :

Développement d'une politique d'observation des zones d'activités économiques et soutien au développement qualitatif (paysager, signalétique, environnement) des zones. Le contrat soutiendra :

- La réalisation d'études stratégiques à l'échelle du Pays (schéma de développement économique, stratégie de requalification de zones ...)
- Les études de faisabilité technico-économiques faites en amont de la création ou l'extension de zones d'activités économiques conformes aux préconisations du SCoT
- L'aménagement paysager et qualitatif des zones d'activités (création ou requalification)
- La signalétique économique (de zones, d'EPCI et/ou de Pays)
- La réhabilitation de friches industrielles à vocation économique (travaux de conservation et réhabilitation du bâtiment s'il n'est pas destiné à une entreprise identifiée).
- Les études préalables liées au développement de services sur les ZAE et à la mise en place de démarches qualités.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Pays Beaujolais

Bénéficiaire : Communes et leurs groupements, SEM, organismes consulaires,...

Responsable local du projet : PACCOUD Daniel, Président

Syndicat Mixte du Beaujolais
172, boulevard Victor Vermorel
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Tél : 04.74.65.74.40.
developpement@pays-beaujolais.com

Partenaires associés : Chambres consulaires, ADERLY, EPORA, DDT, Inter-SCoT,...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Création et réhabilitation de ZAE : réhabilitation, aménagements paysagers et signalétique	INV	1.650.000	1.650.000	
Ingénierie, études préalables et stratégiques, observatoire	FCT	260.000	260.000	
Total des dépenses	INV	1.650.000	1.650.000	
Total des dépenses	FCT	260.000	260.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		1.910.000	583.000	31%
Total des subventions			583.000	
Auto-financement			1.327.000	69%
Total des recettes			1.910.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 86%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2010-2017

Suivi et évaluation :

Nombre de ZAE inscrites dans des démarches qualité, nouveaux services...

Observations :

Toutes les actions seront soutenues à 30%, excepté le schéma de réhabilitation de friches qui pourrait être soutenu à 50%

Fiche action	12	Soutenir la création et la transmission d'activités
Dispositif		CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	3	ACCUEILLIR LES ENTREPRISES ET LE TRAVAIL EN BEAUJOLAIS
Objectif	7	Attractivité du territoire : les conditions favorables à la création, ...

Contexte :

Malgré une culture entrepreneuriale très marquée, le Pays Beaujolais a vu le nombre de créations d'entreprises diminuer en 2007 et passer en dessous du taux de création régional. Pour éviter que les écarts ne continuent à se creuser et pour renforcer sa capacité d'accompagnement sur l'ensemble du territoire, le Pays Beaujolais s'est engagé dans une démarche de structuration de réseau avec le dispositif Créafil. Dans ce contexte, le CDDRA permettra de soutenir des actions « classiques » d'appui à la création d'entreprises (PFIL, pépinières...) mais aussi l'animation et le plan d'actions Créafil qui pourra évoluer au cours des 6 années à venir. Ces actions porteront non seulement sur la création mais aussi sur la transmission des activités, qui est un enjeu majeur pour les années à venir. Conformément à la méthodologie "Créafil", cette action s'intéresse à tous les types d'activités, qu'elles soient industrielles, commerciales, artisanales ou agricoles.

Description :

Soutien au fonctionnement et aux actions du réseau et des acteurs :

- Soutien au réseau de la création : L'aide de la Région Rhône-Alpes interviendra sur l'animation et les actions du réseau de la création. Le plan d'actions Créafil validé en janvier 2010 s'articule autour de 3 actions identifiées (réalisation d'un guide des acteurs et des prestations, mise en place d'indicateurs et d'outils de traçabilité, structuration du réseau et identification des portes d'entrées) et de deux enjeux principaux à traiter (transmission/reprise et développement des phases amont). Le soutien régional portera donc prioritairement sur ce plan d'action, qui pourra néanmoins, se préciser ou évoluer

- Soutien à l'animation de la PFIL Beaujolais Initiatives : 1 ETP pouvant évoluer sur 2 ETP selon le nombre de dossiers traités et le niveau d'intervention sur le Beaujolais Vert.

- Soutien à la création de pépinières et d'ateliers relais et à la mise en œuvre d'actions mutualisées inter-pépinières et ateliers.

- Aide dégressive sur 3 ans au lancement des nouvelles pépinières (taux dégressif 40%, 30%, 20%) notamment celles de Tarare et de Bourg de Thizy.

Le CDDRA soutiendra de façon privilégiée les actions de sensibilisation et de communication mutualisées, ou dans le meilleur des cas, celles qui auront été validées par le réseau Créafil (ou son équivalent si le dispositif régional et/ou le réseau local étaient amenés à évoluer). La communication passera prioritairement par le site internet Créafil du Pays Beaujolais.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Pays Beaujolais

Bénéficiaire : Communes et leurs groupements, MdeF, Organismes consulaires, associations

Responsable local du projet : PACCOUD Daniel, Président

Syndicat Mixte du Beaujolais
172, boulevard Victor Vermorel
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Tél : 04.74.65.74.40.
developpement@pays-beaujolais.com

Partenaires associés : réseau Créafil du Beaujolais et de Rhône-Alpes, autres partenaires...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Création de pépinières et d'ateliers relais	INV	2.000.000	970.000	
Animation de BI et aide au lancement dégressif de 2 nouvelles pépinières (40%,30%,20%)	FCT	600.000	588.000	
Mise en place du plan d'actions Créafil	FCT	135.000	135.000	
Total des dépenses	INV	2.000.000	970.000	
Total des dépenses	FCT	735.000	723.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		1.693.000	579.900	34%
Total des subventions			579.900	
Auto-financement			2.155.100	79%
Total des recettes			2.735.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 73%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2010-2017

Suivi et évaluation :

Suivi des indicateurs Créafil: nombre de création d'entreprises, nbre de suivis

Observations :

Les actions mutualisées inter-pépinières et ateliers, le recours a de la prestation extérieure pour Créafil, et l'animation de BI sont éligibles à 50%, le reste des actions est éligible à 30%

Fiche action	13	Favoriser l'installation et la transmission / reprise des exploitations afin de maintenir un tissu agricole
Dispositif		PSADER volet CDRA
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	3	ACCUEILLIR LES ENTREPRISES ET LE TRAVAIL EN BEAUJOLAIS
Objectif	7	Attractivité du territoire : les conditions favorables à la création, ...

Contexte :

Enjeu du territoire :

Les activités agricoles et sylvicoles participent pleinement au dynamisme du Pays Beaujolais. Cependant, ces dernières décennies sont marquées par une baisse importante du nombre d'exploitants et une diminution constante de la SAU. S'ajoutent la périurbanisation et les pressions exercées sur les espaces ruraux, la multiplicité des usagers, qui rendent l'accès au foncier de plus en plus difficile pour les professionnels agricoles. Le Val de Saône, artère principale de communication, est nettement marqué par cette concurrence avec l'urbanisation croissante puisqu'il subit les influences des agglomérations lyonnaise et caladoise. Indépendamment même des difficultés d'accès au foncier abordées par l'action 11, quand la reprise n'est pas assurée dans le cadre familial, une partie importante d'exploitation est déstructurée au profit de l'agrandissement de certaines laissant de côté les terres les plus ingrates, induisant une progression de la friche et une dégradation des paysages.

Le maintien des exploitations passe par le dynamisme général des espaces ruraux, ce que traduisent les acteurs du territoire et l'ensemble des partenaires en veillant à conserver une économie agricole et sylvicole capable de s'adapter aux évolutions du marché.

L'accueil et le développement de nouvelles activités rurales, l'appui aux exploitations installées depuis plus de 3 ans pour mieux anticiper les évolutions économiques et l'anticipation/accompagnement de la transmission sont nécessaires en parallèle.

Description :

1 - Objectif opérationnel du PSADER : Repérer de nouveaux potentiels d'activités en milieu rural en affirmant le partenariat entre CREAMIL et les organismes professionnels agricoles et fonciers

Afin de favoriser l'émergence de projets et le maintien de l'activité en milieu rural, le territoire s'est engagé dans la démarche régionale CREAMIL. Dès lors, il s'agit de consolider les liens entre les différents secteurs d'activités et de permettre une implication de l'ensemble des acteurs engagés dans la démarche et d'assurer son fonctionnement. Le réseau CREAMIL devra :

- encourager de nouveaux modèles d'installation agricole en favorisant l'intégration d'entrepreneurs hors cadre familial pouvant apporter un dynamisme nouveau à la profession
- développer l'organisation de rencontres spécifiques : « forums cédants » ou « sessions d'accueil d'actifs » en partenariat avec l'ADASEA, en complément de ce qui se fait dans le cadre départemental (dispositif Régional de soutien aux Points Accueil Installation/Transmission). ...
- améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de main d'œuvre sur les exploitations...

2 - Objectif opérationnel du PSADER : Faciliter le parcours à l'installation et à la transmission/reprise des entreprises agricoles et sylvicoles

Le Pays Beaujolais souhaite soutenir une animation spécifique (sensibilisation et communication) sur le repérage très en amont des actifs souhaitant quitter leur activité professionnelle, Il s'agit d'anticiper pour faciliter en

particulier :

- les installations progressives en concertation avec les collectivités locales et les OPA, et/ou par la mise en place d'un système de solidarité par groupements d'exploitants (au travers de CUMA, parrainage...) pour la mise à disposition de foncier.
- la création d'entreprises agricoles « atypiques » : fermes relais, fermes communales, en réponse à une problématique de gestion de l'espace, ...

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Ensemble du Pays Beaujolais

Bénéficiaire : Syndicats, Communes et leurs groupements, OPA, Fédé, consulaires, ADASEA, ...

Responsable local du projet : PACCOUD Daniel, Président

Syndicat Mixte du Beaujolais
172, boulevard Victor Vermorel
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Tél : 04.74.65.74.40.
developpement@pays-beaujolais.com

Partenaires associés : Conseil Général du Rhône, Etablissements publics, EPCI, communes, OPA, ...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Expérimentations types fermes relais, fermes communales...	INV	200.000	200.000	
études stratégiques et ingénierie (diagnostics...)	FCT	52.500	52.500	
Evènementiel, communication et sensibilisation, formation et information	FCT	52.500	52.500	
Total des dépenses	INV	200.000	200.000	
Total des dépenses	FCT	105.000	105.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		305.000	91.500	30%
Département du Rhône		305.000		0%
Total des subventions			91.500	
Auto-financement			213.500	70%
Total des recettes			305.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 66%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2011-2017

Suivi et évaluation :

Le nombre de cessations/reprises et créations d'activités; Le nombre d'actions mises en oeuvre.

Observations :

Les actions soutenues par la Région Rhône Alpes porteront principalement sur :

- la communication et la sensibilisation
- des études stratégiques et de l'ingénierie

Fiche action	14	Conforter l'attractivité économique du Beaujolais par un positionnement économique partagé et une communication adaptée
Dispositif		CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	3	ACCUEILLIR LES ENTREPRISES ET LE TRAVAIL EN BEAUJOLAIS
Objectif	7	Attractivité du territoire : les conditions favorables à la création, ...

Contexte :

Pour accroître son attractivité économique, le Pays Beaujolais doit affirmer son positionnement économique et déployer un marketing adapté. Afin de guider ces réflexions stratégiques, le Pays Beaujolais souhaite organiser sa capacité d'observation, de veille et de prospective économique.

Des outils et des habitudes préexistent, il s'agira donc de les articuler et de les valoriser pour en permettre l'exploitation régulière par les élus. Les outils existants sont notamment l'observatoire « emploi-formation » de la MdEF, l'observatoire des zones d'activités (SCoT, DDE, organismes consulaires), le comité stratégique Beaujolais (CTEF) ou encore la cellule « Actif en Beaujolais » animée par la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône. Tous ces outils devront être pris en compte, et vraisemblablement complétés, pour organiser les capacités de veille et de prospective du territoire.

Avec des territoires très hétérogènes en termes d'image et de réalités économiques, le Pays Beaujolais devra à la fois animer des réflexions globales et accompagner des réflexions plus locales, en veillant à la cohérence des initiatives. A ce titre, la centralité tararienne devra certainement faire l'objet de réflexions particulières, dans la continuité de l'étude de positionnement stratégique accompagnée par le précédent CDPRA (2004-2010). A l'image des schémas touristiques, le territoire pourrait être analysé par secteurs cohérents pour une déclinaison des positionnements et des outils de développement économique. Cette réflexion pourrait être menée par les élus et acteurs du territoire dans le cadre du Syndicat Mixte du Beaujolais.

En matière de communication et de marketing économique, il s'agira de mutualiser un maximum d'actions et d'outils à l'échelle du Pays. Pour autant, la mise en œuvre de manifestations et d'outils de communication différenciés par thèmes ou par secteurs cohérents pourra aussi se révéler utile.

Description :

- Organiser les réflexions stratégiques :
 - Soutenir, développer et coordonner l'observation et la veille économique
 - Organiser une cellule stratégique (élus, experts...)

Cette organisation pourrait faire l'objet d'une convention, notamment avec la MdEF afin que l'observatoire « emploi-formation » puisse étendre son champ d'expertise à l'observation/veille économique au sens large. Le CDDRA pourrait éventuellement financer cet observatoire via une convention d'objectif.

- Marketing et communication :
 - Outils de promotion économique du territoire à l'échelle du Pays ou de territoires cohérents
 - Organisation de manifestations économiques (éco-rencontres...), faisant l'objet d'une programmation annuelle cohérente
 - Représentation du Pays Beaujolais lors de salons économiques extérieurs (stand au salon des entrepreneurs...)

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Pays Beaujolais

Bénéficiaire : Communes et leurs groupements , MDEF, organismes consulaires, associations

Responsable local du projet : PACCOUD Daniel, Président

Syndicat Mixte du Beaujolais
172, boulevard Victor Vermorel
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Tél : 04.74.65.74.40.
developpement@pays-beaujolais.com

Partenaires associés : ADERLY, MDEF, CTEF

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Observation, veille, études et démarches stratégiques	FCT	600.000	358.000	
Communication, marketing économique, manifestations économiques...	FCT	500.000	300.000	
Total des dépenses	FCT	1.100.000	658.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		658.000	211.400	32%
Total des subventions			211.400	
Auto-financement			888.600	81%
Total des recettes			1.100.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2010-2017

Suivi et évaluation :

Définition d'un programme annuel de manifestation économique, communication mutualisée...

Observations :

L'étude stratégique pour la définition d'un marketing économique territorial adapté pourrait être soutenue à 50%

Mobilisation possible du dispositif "terre à clics"

Fiche action	15	Favoriser la montée en gamme des entreprises et des filières locales
Dispositif		CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	3	ACCUEILLIR LES ENTREPRISES ET LE TRAVAIL EN BEAUJOLAIS
Objectif	8	Compétitivité économique : des entreprises et des filières à inscrire dans ...

Contexte :

La montée en gamme des entreprises et des filières locales traditionnelles est un enjeu particulièrement fort en Pays Beaujolais. Loin d'être antinomique avec cet objectif, le développement d'activités plus émergentes et/ou tertiaires devra, au contraire, être perçu comme un moyen de stimuler l'ensemble du tissu économique local. Pour soutenir cette dynamique, le Syndicat Mixte Beaujolais encouragera les projets « d'intelligence collective » et l'innovation sous toutes ses formes.

Cette action prendra appui sur les démarches en cours, à l'instar des réflexions « inter-filières » sur le secteur de Tarare ou encore de l'approche « cluster Beaujolais » sur le Val de Saône, qui visent toutes deux à stimuler l'innovation et les coopérations économiques.

Des partenariats entre le Pays Beaujolais et l'enseignement supérieur (universités, grandes écoles) seront développés pour fournir de la « matière grise » aux entreprises et aux filières locales.

Description :

Le CDDRA soutiendra notamment :

- Le regroupement d'entreprises au sein de démarches ou de clubs thématiques et/ou territoriaux. Ce soutien sera fonction de la qualité des objectifs recherchés. Dans ce cadre, le CDDRA soutiendra :
 - L'aide au lancement de clubs d'entreprises : animation de groupements (aide dégressive sur 3 ans), ...
- Des projets collectifs inter-entreprises innovants en cas d'absence de financement régionaux sur des lignes de droit commun : études et actions collectives.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Pays Beaujolais

Bénéficiaire : Communes et leurs groupements, MDEF, organismes consulaires, associations,

Responsable local du projet : PACCOUD Daniel, Président

Syndicat Mixte du Beaujolais
 172, boulevard Victor Vermorel
 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
 Tél : 04.74.65.74.40.
 developpement@pays-beaujolais.com

Partenaires associés : Universités et grandes écoles, clubs d'entreprises...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Aide au lancement de clubs d'entreprises (40% ,30% ,20%), projets collectifs	FCT	500.000	337.000	
Total des dépenses	FCT	500.000	337.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		337.000	101.100	30%
Total des subventions			101.100	
Auto-financement			398.900	80%
Total des recettes			500.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2010-2017

Suivi et évaluation :

Nombre d'entreprises impliquées dans des projets collectifs, partenariat avec les universités/écoles

Observations :

Fiche action	16	Favoriser l'adaptation et le renouvellement du commerce et de l'artisanat
Dispositif		CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	3	ACCUEILLIR LES ENTREPRISES ET LE TRAVAIL EN BEAUJOLAIS
Objectif	8	Compétitivité économique : des entreprises et des filières à inscrire dans ...

Contexte :

Soumis à l'attraction lyonnaise, le Pays Beaujolais doit impérativement limiter l'évasion commerciale et soutenir l'implantation, le renouvellement et l'adaptation du commerce et de l'artisanat. Pour ce faire, le Syndicat Mixte du Beaujolais est en train d'approfondir sa stratégie d'aménagement commercial (Document d'Aménagement Commercial) en lien étroit avec le SCoT Val de Saône Dombes.

Les Unions de Commerçants et d'Artisans (UCA) du Pays Beaujolais se sont regroupées en 2007 au sein d'une fédération. Cette fédération d'UCA assure la coordination des différentes unions, accompagne leur professionnalisation et développe des actions mutualisées (chèques cadeaux, manifestations communes...). Si les UCA du Beaujolais viticole sont bien intégrées au sein de la fédération, un effort particulier mériterait d'être mené sur le Beaujolais Vert, moins avancé en matière de structuration et de professionnalisation.

Description :

Au travers du CDDRA, la Région Rhône-Alpes soutiendra principalement :

- Les animations commerciales qui devront être de plus en plus mutualisées :
 - Soutien à une animation mutualisée des UCA ;
 - Soutien des actions et animations commerciales mutualisées à l'échelle du Pays Beaujolais (3 à 4 actions/événements par ans, à taux fixe à 35%) ;
 - Soutien aux actions et animations commerciales des UCA (à taux dégressif sur la durée du contrat, avec deux années à 30%, à 20% et à 10%).
- La mise en place de stratégies commerciales :
 - Soutien aux études stratégiques à l'échelle du Pays (Document d'Aménagement Commercial) et des communautés de communes (études préalables FISAC) ;
 - Soutien aux actions collectives ou transversales des programmes FISAC (rural ou urbain) ;
 - Soutien à la mise en place d'outils de sensibilisation, d'observation, de veille et de maîtrise du foncier commercial.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Pays Beaujolais

Bénéficiaire : Communes et leurs groupements, fédération des UCA, UCA, Chambres consulaires

Responsable local du projet : PACCOUD Daniel, Président

Syndicat Mixte du Beaujolais
 172, boulevard Victor Vermorel
 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
 Tél : 04.74.65.74.40.
 developpement@pays-beaujolais.com

Partenaires associés : Fédération des UCA, chambres consulaires, EPCI

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Actions mutualisées à taux fixe; dossiers regroupés des UCA à taux dégressif; actions FISAC	FCT	3.000.000	2.250.000	
Animation commerce et artisanat: poste mutualisée (1 ETP)	FCT	300.000	288.000	
Etudes, observation, veille, communication,...	FCT	260.000	260.000	
Total des dépenses	FCT	3.560.000	2.798.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		2.798.000	734.900	26%
Total des subventions			734.900	
Auto-financement			2.825.100	79%
Total des recettes			3.560.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2010-2017

Suivi et évaluation :

Nombre et proportion de commerçants impliqués, mise en place de manifestations mutualisées, FISAC

Observations :

Fiche action	17	Soutenir la diversification agricole et la mise en œuvre de circuits courts
Dispositif		PSADER volet CDRA
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	3	ACCUEILLIR LES ENTREPRISES ET LE TRAVAIL EN BEAUJOLAIS
Objectif	8	Compétitivité économique : des entreprises et des filières à inscrire dans ...

Contexte :

Enjeu du territoire :

L'agriculture du Beaujolais participe pleinement à l'identité et à l'image du territoire tant par sa contribution aux paysages qu'à travers la qualité de ses produits et par sa participation au dynamisme des territoires ruraux. Les filières agricoles du Pays Beaujolais ne sont pas épargnées par la crise économique actuelle. A cette conjoncture s'ajoute l'évolution des pratiques et des habitudes de consommation, qui entretient ce phénomène. Ces dernières années, la demande en produits locaux a connu une progression notable.

Les filières agro-alimentaires, commerciales et forestières du territoire ont su se saisir partiellement de l'opportunité commercialisation en circuits courts. Le Pays Beaujolais bénéficie d'un vrai potentiel de développement (marchés, route des vins, points de vente collectifs, espaces dédiés chez le producteur, AMAP, paniers de produits). Des attentes en termes d'offre et de packaging, rendent compte d'un besoin d'innovation et de renouvellement afin de mieux répondre aux attentes des consommateurs et d'être plus compétitifs sur les marchés.

Actuellement, le Beaujolais Vert (secteurs du Haut Beaujolais, Haute Vallée d'Azergues, Amplepuis Thizy et Pays de Tarare) s'engage dans une démarche Pôle d'Excellence Rurale 2^o génération, avec un premier volet "circuits courts et alimentation locale", afin de promouvoir les productions locales au sein du territoire par le biais d'un approvisionnement de la restauration collective, ou encore le renforcement des marchés et des points de vente.

Description :

1. Objectif Opérationnel PSADER : Soutenir l'organisation des circuits courts : consolider les solidarités territoriales et la complémentarité entre filières

Le Beaujolais Vert est considéré comme le territoire pilote ou «laboratoire» pour le Pays Beaujolais. A ce titre, les 4 communautés de communes du Beaujolais Vert, en lien avec la Chambre d'Agriculture, sont déjà engagées dans une réflexion sur les circuits courts (notamment dans le cadre d'une candidature à un Pôle d'Excellence Rurale). A terme, cette réflexion devra s'étendre sur l'ensemble du territoire notamment pour consolider les solidarités territoriales et la complémentarité entre filières. Il s'agira de construire une offre locale suffisamment structurée pour envisager de nouvelles formes de commercialisation et de valorisation des productions locales, par :

- Des liens entre les producteurs locaux et les GMS
- Un approvisionnement de la restauration collective
- La création de nouveau points de vente collectifs, des systèmes de paniers, du e-commerce...

Il pourra aussi s'agir de dynamiser les marchés forains, voire le commerce ambulancier.

Pour accompagner la construction de cette offre, les aides régionales interviendront sur :

- L'animation préalable (à l'échelle du Pays), les études de marché et de faisabilité
- Les investissements : points de vente collectifs, centrale logistique, site internet, plateforme e-commerce...

2. Objectif Opérationnel PSADER : Structurer de nouvelles filières et créer de nouveaux produits:

Pour contribuer à la sortie de crise viticole, le territoire souhaite accompagner, en complément des démarches de la filière (PIDA), les réflexions liées à :

- La recherche d'alternatives à la culture de la vigne : sécuriser les choix économiques par un des études de marchés, études de faisabilité...tout en veillant à la prise en compte des problématiques paysagères et environnementales.
- La création de nouveaux produits issus de la vigne : boissons sans alcool, jus de raisin, vins pétillants... (Étude de marché, études de faisabilité...).
- Pour les autres filières et notamment la filière lait qui connaît une crise importante, le CDDRA soutiendra, en complémentarité des dispositifs de droit commun et dans le cadre de démarches collectives :
- La structuration et la mise en œuvre de filières Bio (production, transformation, commercialisation) : études préalables et investissements.
- Les démarches de mise en valeur des produits issus des filières locales, notamment des filières biologiques : création de marques, communication groupée,...

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Ensemble du Pays Beaujolais

Bénéficiaire : Syndicat, Communes et groupements, OPA, fédé, SAFER, organismes sociopro...

Responsable local du projet : PACCOUD Daniel, Président

Syndicat Mixte du Beaujolais
172, boulevard Victor Vermorel
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Tél : 04.74.65.74.40.
developpement@pays-beaujolais.com

Partenaires associés : CG69, associations, CAUE, Etat, consulaires, propriétaires forestiers,...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
aménagement et investissements matériels: points de vente collectifs, plateforme, e-commerce,...	INV	1.200.000	1.200.000	
études stratégiques, ingénierie, animation, aide au lancement, ...	FCT	150.000	150.000	
évènementiel, communication, sensibilisation, formation, ...	FCT	120.000	120.000	
Total des dépenses	INV	1.200.000	1.200.000	
Total des dépenses	FCT	270.000	270.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		1.470.000	357.000	24%
Département du Rhône		1.470.000	249.900	17%
Total des subventions			606.900	
Auto-financement			863.100	59%
Total des recettes			1.470.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 82%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2011-2017

Suivi et évaluation :

Le nombre de démarches commerciales nouvelles, la part des productions commercialisées localement...

Observations :

Les études comprises dans les dépenses de fonctionnement pourront être prises en charge à hauteur de 50%. En revanche, les autres dépenses liées au fonctionnement avoisineront les 35%.

Fiche action	18	Développer et structurer la filière bois forêt
Dispositif		PSADER volet CDRA
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	3	ACCUEILLIR LES ENTREPRISES ET LE TRAVAIL EN BEAUJOLAIS
Objectif	8	Compétitivité économique : des entreprises et des filières à inscrire dans ...

Contexte :

Enjeu du territoire :

Le contexte économique actuel oblige les entreprises sylvicoles à prendre des « virages » pour rechercher davantage de compétitivité. C'est pourquoi, il convient d'adapter les systèmes d'exploitation et d'encourager la diversité des productions en ayant recours à l'innovation et au rapprochement entre filières afin d'affirmer le rôle économique de la filière bois-forêt.

Une forêt exploitée et bien gérée participe activement à la lutte contre le réchauffement climatique en stockant le carbone de manière durable lors de l'usage de ce matériau dans la construction, par exemple. Le morcellement parcellaire rend compte d'une difficulté à mobiliser et sensibiliser les nombreux propriétaires concernés, sur les enjeux forestiers. Il s'agit d'un véritable facteur de blocage économique qui pénalise souvent la réalisation des travaux d'amélioration.

La principale ressource forestière, le Douglas, est insuffisamment exploitée et mise en valeur à l'échelle du Pays. 15 des 23 entreprises de la 1ère transformation se localisent principalement sur le Pays Beaujolais. Cette concentration en fait une force économique et sociale sur cette zone rurale. Toutefois, ce secteur d'activité, au même titre que les autres, doit pouvoir trouver son positionnement face aux bois des Pays du Nord et être apte à répondre aux attentes du marché local de la 2ème transformation.

Le Pays Beaujolais entend contribuer, avec l'objectif général d'ancrer la valeur ajoutée sur le territoire :

- d'une part, à une meilleure organisation et structuration de l'espace forestier et de l'amont de la filière, afin d'assurer et d'améliorer sa compétitivité économique. Un travail important d'animation auprès des élus locaux et des propriétaires est nécessaire pour monter les projets et rendre possible l'utilisation et la mise en valeur de la ressource forestière en Beaujolais.

- d'autre part à la dynamique en cours pour la 1ère et 2e transformation qui vise à affirmer leur rôle dans l'économie locale et régionale. Pour ce faire, il est nécessaire de soutenir la recherche et le développement de nouvelles formes d'organisation, de travail, d'activités complémentaires ainsi que de nouveaux produits et marchés, ou bien d'aider les entreprises dans leurs parcours de vie... Par ailleurs, le Pays Beaujolais pourra également soutenir les initiatives des filières bois émergentes pour «doper» son tissu économique local

Description :

Objectif opérationnel : Mobiliser davantage la ressource forestière locale et ancrer la plus value économique et patrimoniale sur le territoire

1. Améliorer la gestion de l'espace forestier et assurer la viabilité économique des exploitations

- Mettre en œuvre les préconisations d'actions prévues dans le Schéma de desserte forestière afin d'améliorer les conditions de mobilisation de la ressource forestière du Pays Beaujolais (routes forestières, pistes et places de dépôts nécessaires pour faciliter la gestion régulière (dégagements, dépressages, élagages, éclaircies) et l'exploitation de bois de qualité en respectant mieux la biodiversité.

- Faciliter les opérations concertées de regroupement des chantiers d'opérations sylvicoles en forêt privée et limiter le morcellement parcellaire et les boisements « timbre poste », notamment par des échanges et des cessions de faibles surfaces.

- Organiser la diversification forestière et favoriser le développement d'essences adaptées aux évolutions économiques locales, ainsi qu'aux critères environnementaux et écologiques actuels. Ainsi, les feuillus seraient

destinés aux filières de chauffage au bois, à la production de bois d'œuvre de qualité, par exemple; tandis que les résineux seraient valorisés dans le cadre d'un approvisionnement local des filières bois d'œuvre, bois énergie/industrie,...

2. Conforter les filières locales de transformation et valoriser l'utilisation du bois d'œuvre sur le territoire en :

- Modernisant les circuits de 1ère transformation par de nouvelles stratégies collectives, notamment par la création d'une unité collective de valorisation du bois dans le Beaujolais. Les scieurs souhaitent mieux valoriser la ressource locale et adapter leurs outils de production afin de répondre à de nouvelles demandes (bois séché, standardisé...). Il s'agit de créer une unité collective de valorisation du bois, par l'intermédiaire d'une SCIC, pour développer la filière « bois construction » et de proposer des ateliers de séchage artificiel, rabotage, marquage et aboutage. Ce projet répond à des critères durables, telles l'amélioration de la compétitivité des acteurs de la première transformation, et la diminution de l'importation de bois provenant des pays du Nord, des coûts et des émissions de GES liés au transport. Cette opération requiert une coopération avec les collectivités pour l'achat de matériels, l'aménagement d'une plateforme et la mise à disposition de terrains.

- Réalisant des projets innovants de construction bois permettant de mobiliser et de valoriser la ressource locale : Il s'agit d'être en mesure de capter de nouveaux marchés, développer les circuits courts et de rendre ce secteur d'activités attractif pour les jeunes et les repreneurs. A terme, les projets de construction bois permettant d'optimiser le stockage du carbone, notamment dans le prochain PER, devront s'étendre à l'ensemble du territoire et ainsi assurer le maintien d'une filière locale de 2ème transformation.

Après étude d'opportunité sur le bon niveau de réflexion/animation/action, en lien avec les dynamiques nationales, de massif, régionales et départementales, les aides de la Région Rhône-Alpes porteront principalement sur :

- des études stratégiques (Identification et cartographie des secteurs de diversification, études technico-économiques sur des équipements collectifs type séchage, rabotage, marquage, l'intégration du bois dans les bâtiments publics et touristiques, une démarche d'identification territoriale...)
- des investissements : équipements, matériels, construction de bâtiments (génie civil, pré-piquetage des pistes...)
- de l'animation, communication, sensibilisation, formation (démarches commerciales, les métiers du bois, réunions de mise en œuvre, concertation avec les collectivités sur les tracés, contact des propriétaires concernés, organisation de voyages d'étude, supports de communication,...)
- de la promotion de la ressource locale dans la construction

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Pays Beaujolais

Bénéficiaire : CRPF, FIBOIS, collectivités, structures de regroupement, associations,...

Responsable local du projet : PACCOUD Daniel, Président

Syndicat Mixte du Beaujolais
172, boulevard Victor Vermorel
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Tél : 04.74.65.74.40.
developpement@pays-beaujolais.com

Partenaires associés : Fibois, Communes et groupements, CG69, Syndicats, ONF, DDAF, ONF, URPF...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
aménagement, infrastructures et investissements matériels, mise en oeuvre du schéma de desserte (génie civil, prépiquetage des pistes...)	INV	1.140.000	1.140.000	
études stratégiques et ingénierie (diversification des peuplements, équipements collectifs, démarche identification territoriale...)	FCT	100.000	100.000	
communication sensibilisation, formation (démarches commerciales, métiers du bois et de la forêt, promotion de la ressource locale "bois" dans la construction , plaquettes, éductours...)	FCT	100.000	100.000	
Total des dépenses	INV	1.140.000	1.140.000	
Total des dépenses	FCT	200.000	200.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		1.340.000	402.000	30%
Département du Rhône		1.340.000	201.000	15%
Europe		1.340.000	134.000	10%
Total des subventions			737.000	
Auto-financement			603.000	45%
Total des recettes			1.340.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 85%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2011-2017

Suivi et évaluation :

Nombre d'actions préconisées par le Schéma de desserte, nombre de projets de construction bois...

Observations :

Cette action devra être inscrite dans la durée du contrat pour permettre l'aboutissement des projets.

Elle correspond à une attente de l'ensemble des partenaires de la filière d'améliorer la desserte pour favoriser la mobilisation des bois conformément au Plan de Mobilisation régional signée entre tous les partenaires et la Région, et précurseur du discours d'URMATT du Président de la République.

Dans le cadre du PDRh, des crédits sont actuellement disponibles pour le financement des travaux, avec des taux de 70% d'aide pour les projets collectifs et un bonus possible jusqu'à 80% avec la participation du Département.

Le regroupement des chantiers permettra d'atteindre les seuils de surface nécessaires pour l'obtention des subventions de la Région Rhône-Alpes et du PDRh, à condition que ces regroupements soient ensuite présentés par des structures collectives type coopérative forestière, Union des Forestiers privés du Rhône, ou Associations syndicales de gestion forestière.

Quelques propriétaires de terrains se regroupent avec le CRPF depuis début 2009 pour des échanges techniques et une éventuelle création d'un groupement de producteurs de truffes en Beaujolais. Un soutien pourra être envisagé via cette action aux projets structurants qui répondraient à l'enjeu d'une meilleure gestion/valorisation de la ressource ou aux enjeux de l'action 13

Fiche action	19	Adapter et rendre compatibles les modes d'exploitation agricoles et sylvicoles avec les enjeux environnementaux
Dispositif		PSADER volet CDRA
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	3	ACCUEILLIR LES ENTREPRISES ET LE TRAVAIL EN BEAUJOLAIS
Objectif	8	Compétitivité économique : des entreprises et des filières à inscrire dans ...

Contexte :

Enjeu du territoire :

Le Pays Beaujolais est soumis à certaines pollutions, notamment d'origine agricole. Les altérations physicochimiques par les phytosanitaires et les nitrates restent les plus importantes. Bien que les acteurs locaux participent à l'amélioration des pratiques culturales respectueuses de l'environnement et des ressources locales, certains secteurs sont toujours fragilisés et des efforts restent à fournir.

Le Beaujolais Vert s'est d'ores et déjà positionné et souhaite devenir un éco-territoire en 2015 (Programme LEADER 2007-2013). A travers le maintien d'exploitations économiquement viables intégrant des pratiques agricoles raisonnées, le territoire tente de devenir exemplaire en termes d'économie environnementale. L'Agence de l'eau engage une réflexion sur la place de l'agriculture biologique sur les territoires à enjeu fort pour l'eau potable. L'abandon de la vigne conduit à une déprise culturale. Or, l'agriculture est garante des paysages et d'une dynamique foncière, mais comment valoriser ce parcellaire?

Description :

1. Diversifier les outils techniques alternatifs en lien avec les enjeux environnementaux des acteurs territoriaux :

Le CDDRA sera amené à intervenir principalement sur :

- l'élaboration d'études stratégiques (diagnostics de conversion des exploitations, adhésion à des signes de qualité ; GES, et recyclage des déchets agricoles, dans le cadre d'une démarche collective territorialisée, et en complémentarité (si plus value) aux dispositifs de droit commun régionaux instruits par la D2E...)
- la mutualisation des moyens humains et matériels pour un meilleur entretien des espaces, en lien avec des stratégies territorialisées (fiches 1 et 2 du CDDRA)
- une gestion concertée d'espaces à enjeux environnementaux forts : ingénierie préalable et aides au lancement (création de réseaux d'échanges sur la gestion des têtes de bassins versants, des zones humides, les boisements de feuillus...)
- la reconversion économique de secteurs ou de parcelles en déprise (accompagnement et valorisation des mutations du vignoble : mise à disposition d'une aide technique partagée pour la reconversion et la gestion des espaces en friches, soumis à l'arrachage ; diversification, choix des essences, maintien des prairies...)
- l'accompagnement de l'évolution des pratiques et des techniques culturales pour limiter les pollutions phytosanitaires et les problématiques liées à l'érosion (actions structurantes et démarches collectives - ex : aménagement des parcelles sur les secteurs sensibles...)

Ces actions s'appuieront, autant que de besoin, sur une connaissance du potentiel agronomique des sols que pourra soutenir le CDDRA et servira également à la meilleure connaissance des terroirs (démarche à coordonner avec les initiatives de la profession dans le cadre du PIDA Beaujolais)

2. Accompagner les échanges d'expériences au sein des réseaux professionnels

Le CDDRA souhaite encourager :

- l'animation avec la mise en place de sites pilotes pour tester et valoriser des pratiques agronomiques innovantes

et durables ; l'accompagnement des professionnels

- la communication et la sensibilisation autour des pratiques agricoles durables garantes du maintien de la biodiversité et des ressources naturelles : faciliter les échanges d'expériences en matière de bonnes pratiques environnementales, de réduction de l'impact des produits phytosanitaires, favoriser la maîtrise des modes de cultures alternatifs AB/AR, diversification, enherbement du vignoble,...
- la formation (création et diffusion d'outils d'accompagnement méthodologiques, réseau de fermes de référence, ferme de démonstration, animation, supports de communication...)

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Pays Beaujolais

Bénéficiaire : Syndicats, Communes et leurs groupements, OPA, consulaires, assoc, fédé, entrep...

Responsable local du projet : Daniel Paccoud

Syndicat Mixte du Beaujolais
172, boulevard Victor Vermorel
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Tél : 04.74.65.74.40.
developpement@pays-beaujolais.com

Partenaires associés : Syndicats, associations, Communes et groupements, fédérations, consulaires...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
investissements (achats groupés de matériel...)	INV	105.000	100.000	
études stratégiques, animation, ingénierie (création de réseaux thématiques, bonne conduite de l'enherbement, adhésion aux démarches qualité...)	FCT	55.000	52.000	
communication et promotion (stratégies économiques différenciées...)	FCT	50.000	48.000	
Total des dépenses	FCT	105.000	100.000	
Total des dépenses	INV	105.000	100.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		200.000	60.000	30%
Total des subventions			60.000	
Auto-financement			150.000	71%
Total des recettes			210.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 50%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2011-2017

Suivi et évaluation :

taux de conversions en AB/AR..., suivi des secteurs fragilisés, nombre d'aires de lavage...

Observations :

Nb: L'aide régionale interviendra principalement sur les études, investissements, animation, la communication/sensibilisation, la formation concernant des évolutions structurantes pour les exploitations devant s'inscrire durablement (technico-économiquement respectueuses de l'environnement) dans une démarche d'intérêt général collective et concertée (aire d'alimentation de captage, corridors écologiques, milieux remarquables).

Fiche action	20	Adapter les compétences et sécuriser les parcours des hommes
Dispositif		CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	3	ACCUEILLIR LES ENTREPRISES ET LE TRAVAIL EN BEAUJOLAIS
Objectif	9	Les Hommes : des parcours professionnels et des parcours de vie à promouvoir ...

Contexte :

L'objectif premier de la stratégie économique du Pays Beaujolais est de procurer suffisamment d'emplois aux habitants actuels et futurs du territoire. Les hommes sont donc au cœur du projet économique du Pays Beaujolais.

L'adéquation recherchée entre le positionnement économique du territoire, les compétences des habitants et le besoin en main-d'œuvre, relève donc d'une Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences qui, malgré la difficulté de l'exercice, est un objectif du territoire.

Avec des filières traditionnelles dont la valeur ajoutée reste globalement faible et des emplois locaux plutôt peu qualifiés, le Pays Beaujolais est particulièrement sensible aux aléas économiques. En plus de sécuriser les parcours professionnels des hommes, les politiques d'insertion et de formation devront donc permettre d'accompagner « la montée en gamme des entreprises » et de consolider l'économie locale. Ainsi, l'augmentation du niveau de qualification de la population, enjeu clairement identifié par le Contrat Territorial Emploi Formation, est parfaitement partagé par le CDDRA.

Description :

Le soutien du CDDRA visera à :

- Adapter les compétences et sécuriser les parcours professionnels :
 - Lien avec le CTEF pour mener des réflexions sur les formations locale (cf. action 22)
 - Soutenir les entreprises dans la résolution de leurs problématiques RH et développer une Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (poste Sécuriser RA + études et outils spécifiques)

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Bénéficiaire : Association, collectivités et leurs groupements

Responsable local du projet : Daniel PACCOUD, Président du SMB

Syndicat Mixte du Beaujolais
172, boulevard Victor Vermorel
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

Partenaires associés : Partenaire socio-professionnels, SMB, MDEF,

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Animation sécurise'RA et RH territoriale	FCT	300.000	300.000	
GTEC : mise en place de l'outil (prestation extérieurs, logiciels: tableau de bord...)	FCT	19.000	19.000	
Total des dépenses	FCT	319.000	319.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		319.000	155.700	49%
Total des subventions			155.700	
Auto-financement			163.300	51%
Total des recettes			319.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2011-2017

Suivi et évaluation :

Nombres d'entreprises mobilisées dans le dispositif Sécurise'RA

Observations :

Fiche action	21	Promouvoir des formes d'emploi et d'entrepreneuriats qui ancrent localement les activités économiques
Dispositif		CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	3	ACCUEILLIR LES ENTREPRISES ET LE TRAVAIL EN BEAUJOLAIS
Objectif	9	Les Hommes : des parcours professionnels et des parcours de vie à promouvoir ...

Contexte :

Au-delà des solidarités nécessaires, replacer l'homme au cœur des stratégies de développement économique revient aussi à prendre conscience que l'Economie Sociale et Solidaire est déjà, et sera de plus en plus, créatrice de richesses et d'emplois non délocalisables.

En faisant depuis longtemps la promotion du télétravail, le Pays Beaujolais valorise déjà de nouvelles façons d'entreprendre et de travailler. A l'avenir, le territoire s'intéressera plus largement à toutes les formes d'emplois et d'entrepreneuriats durables et solidaires (sociétés coopératives, emplois partagés, emplois de service à la personne, etc.) qui permettront de valoriser les potentiels humains du territoire, de développer de nouvelles activités notamment en milieu agri-rural, et de répondre aux besoins des populations.

Description :

Le soutien du CDDRA visera à :

- En lien avec l'action 21 "Adapter les compétences et sécuriser les parcours professionnels" :
 - Accueillir localement des formations : aménager des centres de formation si les réflexions à mener avec les services de la région en démontrent l'intérêt
 - Promouvoir l'insertion des publics éloignés de l'emploi et soutenir les actions mutualisées des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)
 - Développer et promouvoir les nouvelles formes d'emplois et d'entrepreneuriat :
 - Promotion et développement du télétravail: investissements (centres de télétravail) et animation spécifique (évolution des missions vers l'animation d'un réseau de télétravailleurs et des télécentres)
 - Mettre en place une stratégie de détection de potentiel d'activité en milieu rural : animation, études, actions, expérimentation. Une mission de ce type pourrait être développée en lien avec l'animation télétravail.
- Ces 2 dernières actions sont intégrées à la réponse à l'appel à projet Massif Central "construction d'une offre d'accueil qualifiée" réalisée par le Beaujolais Vert. Le CDDRA interviendra donc uniquement si cette candidature n'est pas retenue.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Pays Beaujolais

Bénéficiaire : Communes et leurs groupements, MDEF, SIAE, EGI, Associations, SCOP, SCIC...

Responsable local du projet : PACCOUD Daniel, Président

Syndicat Mixte du Beaujolais
 172, boulevard Victor Vermorel
 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
 Tél : 04.74.65.74.40.
 developpement@pays-beaujolais.com

Partenaires associés : MDEF, CTEF, Programme européens communis, Chambre consulaires...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Centre de télétravail (hors pépinières)/ espaces de formation	INV	110.000	110.000	
Promotion et développement du télétravail (mise en réseau des centres): 0,5 ETP dégressif 35% à 20% sur 4 ans	FCT	90.000	90.000	
Detection de potentiels d'activité/Politique d'accueil en milieu rural: 0,5 ETP dégressif 35% à 20% sur 4 ans	FCT	90.000	90.000	
Actions de promotion et de structuration des SIAE et de l'ESS	FCT	20.000	20.000	
Total des dépenses	FCT	200.000	200.000	
Total des dépenses	INV	110.000	110.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		310.000	84.000	27%
Etat autre ligne budgétaire		300.000	150.000	50%
Total des subventions			234.000	
Auto-financement			76.000	25%
Total des recettes			310.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 35%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2010-2017

Suivi et évaluation :

Parcours d'insertions, nombre de télétravailleurs, nombre d'entreprises dans Sécurise'RA

Observations :

Mobilisation possible du dispositif "Terre à Clics" (télétravail,...).

Fiche action	22	Animer le volet tourisme du CDDRA, structurer une offre touristique durable et coopérer à l'international
Dispositif		CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	3	ACCUEILLIR LES ENTREPRISES ET LE TRAVAIL EN BEAUJOLAIS
Objectif	10	Le tourisme : un moteur potentiel du développement économique local

Contexte :

En matière de tourisme en Rhône-Alpes et plus particulièrement à proximité de la métropole lyonnaise, le champ concurrentiel est relativement fort ; c'est pourquoi il est nécessaire, à la fois de se distinguer et de coopérer. En effet, malgré la diversité et l'abondance de ses activités de tourisme et de loisirs, l'offre beaujolaise ne se différencie pas assez des offres proposées par les territoires conjuguant les mêmes atouts. Ainsi, afin de renforcer son positionnement, le Pays Beaujolais s'est engagé dans un audit identitaire, en 2007, qui a ensuite permis d'élaborer un schéma de développement touristique (valable jusqu'en 2012), en cohérence avec le schéma régional. La mise en œuvre de cette stratégie a débuté fin 2008, avec la définition de 4 pôles touristiques, ayant leurs propres spécificités et clientèles cibles (groupes, tourisme d'affaires, enfants/familles, clientèles transnationales, touristes de proximité et tourisme adapté). Le travail réalisé dans le cadre du précédent CDDRA a permis d'impulser une dynamique collective de projets novateurs et durables, qu'il convient de poursuivre pour développer la part du tourisme dans l'économie locale.

Description :

L'animation du tourisme en Pays Beaujolais passe par 2 animations complémentaires : à l'amont, l'animation du volet tourisme du CDDRA (animation et coordination des projets touristiques) et à l'aval, l'animation liée à l'offre touristique (structurer une offre de tourisme durable). En complément de quoi, une mission de promotion internationale / coopération européenne viendra s'inscrire.

1/ Animer le volet tourisme du CDDRA

Ce temps d'animation spécifique au CDDRA, consiste à :

- animer les actions tourisme du Contrat pour assurer leur bonne mise en œuvre ;
- mettre en cohérence les différents projets touristiques ;
- coordonner les stratégies et les acteurs du Tourisme ; ...

En 2011, ce temps d'animation dédié est estimé à 0,4 ETP. En fonction des projets et de la charge de travail, cette estimation pourra varier.

2/ Structurer une offre touristique durable

La structuration de l'offre du Pays Beaujolais doit être complétée afin d'adopter un positionnement plus différencié et visible. Pour ce faire, le territoire souhaite développer une offre de qualité adaptée à ses clientèles cibles et construite autour des atouts identitaires du Beaujolais (loisirs liés à l'eau et loisirs sportifs de pleine nature, œnogastronomie et agriturismo, patrimoine, savoir-faire et tourisme culturel). Autant de points forts qui permettent au Pays Beaujolais d'aspirer à devenir un territoire écotouristique.

L'organisation de l'offre touristique du territoire devra conjuguer innovation et identité, basée sur les 4 secteurs thématiques identifiés dans le schéma touristique du Pays Beaujolais (Vert Nature, Vignoble, Pierres Dorées et Cœur de ville/Val de Saône) et s'accompagner d'actions de mise en réseau et de professionnalisation à destination des prestataires et acteurs concernés. D'autre part, le CDDRA encouragera les sites touristiques et les collectivités à développer des projets adaptés et accessibles, mobilisant notamment les TIC.

Le développement d'une offre touristique et de loisirs durable, de qualité, accessible à tous, passe par :

- Le soutien au développement d'offres innovantes, exemplaires ou éco-touristiques ;
- La structuration d'offres en adéquation avec les clientèles cibles du schéma de développement du tourisme

2007-2012 en Pays Beaujolais, à savoir : le tourisme fluvial, d'affaires et pour les groupes ; l'offre enfants / familles ; l'agri / œnotourisme ; le tourisme de proximité, accessible à tous ; ...

- La prospective, en prévoyant de soutenir l'élaboration de la prochaine stratégie touristique territoriale.

3/ Mission de promotion internationale / coopération européenne

La promotion à l'international et plus particulièrement les projets de coopération sont souvent longs à mettre en place et demandent beaucoup d'investissement humain et de déplacements à l'étranger pour lier des partenariats avec d'autres territoires. C'est pourquoi, le Pays Beaujolais tient à dédier un mi-temps à cette question. Il s'agit de réaliser un travail « humain » important et fin, orienté vers les marchés cibles définis par le territoire, en lien et en complémentarité avec les opérations de promotion réalisées au niveau départemental et régional.

La Région Rhône-Alpes / CDDRA interviendra principalement sur :

- l'animation du volet touristique du CDDRA (0,4 ETP en 2011 pour animer et mettre en œuvre les fiches actions liées au tourisme) à un taux fixe de 50%.
- l'animation touristique pour structurer les offres ciblées (0,5 ETP pour mettre en œuvre le schéma de développement du tourisme, ...) à un taux fixe de 50%;
- l'élaboration d'une nouvelle stratégie touristique à l'issue du schéma actuellement en vigueur (ingénierie, prestations, accompagnement, organisation, ...)
- la mission de promotion internationale / coopérations européennes du Pays Beaujolais (un mi-temps pour organiser et assurer la préparation et le suivi des actions de coopérations. Cf. fiche 26) sera soutenue sur 6 ans de manière dégressive 50%, 45%, 30%, ...

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Ensemble du Pays Beaujolais

Bénéficiaire : Associations, communes et leurs groupements (SMB) organismes professionnels, ...

Responsable local du projet : PACCOUD Daniel, Président

Syndicat Mixte du Beaujolais
172, boulevard Victor Vermorel
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Tél : 04.74.65.74.40.
developpement@pays-beaujolais.com

Partenaires associés : Structures institutionnelles, acteurs et professionnels du tourisme et des loisirs, ...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Mission promo internationale et coopération européenne (mi-temps, déplacements, coûts internes, frais annexes, ...) Dégressif sur 6 ans : 50%, 45%, 40%, ...	FCT	300.000	195.000	
Animation liée au schéma touristique (0,5 ETP, déplacements, coûts internes, frais annexes, ...) 50%	FCT	150.000	150.000	
Animation volet Tourisme du CDDRA (0,4 ETP, déplacements, coûts internes, frais annexes, ...) 50%	FCT	150.000	150.000	
Prestations ingénierie 50%	FCT	50.000	50.000	
Total des dépenses	FCT	650.000	545.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		545.000	248.125	46%
Département du Rhône		200.000	40.000	20%
Total des subventions			288.125	
Auto-financement			361.875	56%
Total des recettes			650.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :

2011-2017

Suivi et évaluation :

Nombre de projets menés en concertation entre les acteurs touristiques, mise en oeuvre du schéma, ..

Observations :

L'animation prévue dans cette fiche action est divisée en 3 missions distinctes :

- Animation Tourisme du CDDRA et coordination générale ;
- Animation du schéma de développement qui vient en complément des actions prévues dans la fiche action 26, afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle .
- Mission de promotion internationale / coopération européenne, en soutien aux actions de coopération prévues dans la fiche 26.

Mobilisation possible du dispositif "Terre à Clics" auquel le Pays Beaujolais a été retenu.

Fiche action	23	Développer le tourisme fluvial en créant un port de plaisance et en renforçant les équipements existants
Dispositif		CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	3	ACCUEILLIR LES ENTREPRISES ET LE TRAVAIL EN BEAUJOLAIS
Objectif	10	Le tourisme : un moteur potentiel du développement économique local

Contexte :

Le panel des sites et activités touristiques est relativement diversifié, mais hormis 4 sites d'attraction phares (le Lac des Sapins, Touroparc, le Hameau en Beaujolais et le Musée Dini), cette offre est généralement atomisée. Elle se caractérise principalement par un large éventail de loisirs récréatifs, de loisirs sportifs et d'activités nature/plein-air, avec une offre potentielle importante liée au tourisme fluvial.

Dans le cadre des contributions au schéma touristique régional Rhône Alpes, une étude a été réalisée en 2008, conjointement par tous les CDRA et les SCOT concernés par le développement de l'activité touristique sur la Saône entre Lyon et le secteur de Macon-sud/Pont de Vaux. Cette étude a permis d'avoir une connaissance partagée de l'existant et des différents projets en réflexion sur les 2 rives de la Saône et d'organiser une stratégie de développement du tourisme fluvial cohérente entre les territoires voisins. Dans cet objectif, nous travaillons en partenariat entre le secteur Saône-Vallée, dans le cadre de l'élaboration de son schéma touristique et le Pays Beaujolais autour du projet d'aménagement du site de Bordelan à Anse (port de plaisance) et du projet de halte fluviale sur le secteur de Saint Georges de Reneins.

Description :

Le dimensionnement global du projet de port a été défini dans l'étude de marché réalisée préalablement et soutenue par la région dans le CDPRA. La capacité d'accueil permettra de répondre aux clientèles de proximité, à la clientèle en transit en long séjour, la plaisance de transit et l'hivernage d'origine maritime. Le port doit pouvoir accueillir à terme 350 bateaux à flots et proposer 340 places à terre (150 en port sec et 190 en parking libre service avec rampe de mise à l'eau).

Les études préalables ont pris en compte l'ensemble des contraintes hydrauliques, techniques, réglementaires et environnementales et ont intégrées les prescriptions de planification des documents d'urbanisme : DTA, SCoT Beaujolais et PLU de Anse. Le site de Bordelan s'étend sur 270 ha dont une quarantaine d'hectares concernent le plan d'eau et la base de loisirs nautique du Colombier. La programmation globale d'aménagement qui concerne plus de 40 ha, s'oriente vers des solutions d'aménagement innovantes permettant de respecter et même de valoriser l'intérêt environnemental et paysager du site naturel existant. La réalisation du port et des espaces annexes ne peut être isolé de la programmation de l'ensemble du site de Bordelan, qui comprendra :

- un espace d'activités économiques d'environ 16 ha
- un espace d'habitat de tourisme et loisirs (environ 2 ha)
- un pôle loisirs nature tourisme (environ 7 ha) traité en espace paysager
- une immense prairie naturelle centrale, d'environ 12 ha
- le hameau du port (environ 5ha)
- le site dédié au port de plaisance (environ 3 ha).

La liaison entre ces espaces sera assurée par la création d'une voie mais aussi par la mise en place de cheminements doux entre Anse et l'agglomération de Villefranche, en lien avec les transports en commun.

Une attention particulière sera portée sur la performance énergétique des équipements et à l'utilisation d'énergies renouvelables. Ainsi les aménageurs devront proposer des solutions pertinentes pour réduire au

maximum l'impact des émissions de gaz à effet de serre de ces aménagements (bâtiments performants en énergie, réseau de chaleur, recours aux énergies renouvelables, ...)

Pour la création du port de plaisance, la Région interviendra sur les travaux, aménagements et équipements concernant :

- l'aménagement de la darse creusée à partir du plan d'eau existant. Au nord, les berges seront profilées et consolidées pour permettre les accès aux pontons. En revanche, le linéaire est, sud et ouest des berges sera traité en berges naturelles avec plantations aquatiques et création de frayères.
- l'équipement de la darse comprenant les pontons flottants, les passerelles d'accès et les installations complémentaires indispensables (pompe à carburant, borne électrique, eau, évacuation, éclairage, wifi, surveillance, ...).
- la réalisation d'une capitainerie dont l'architecture sera intégrée dans le site avec une passerelle mobile la reliant aux pontons en contrebas.
- un espace d'accueil et d'information touristique, permettant de valoriser le site (porte d'entrée et interface entre le Beaujolais, le Val de Saône, la Dombes et le nord de Lyon) et le tourisme.
- des commerces implantés comme la capitainerie et l'espace d'accueil sur le bord de la plateforme et un magasin d'accastillage.
- un port à sec et un espace technique clôt comprenant 2 ateliers de réparations et des aires de services à disposition des plaisanciers, qui occuperont la partie est du site.
- les espaces de stationnement et de transfert avec un parking visiteurs (300 véhicules) permettant d'éloigner les véhicules du bord de la plateforme et permettant de capter les voitures des personnes se rendant sur la base de loisirs du Colombier, des parkings de courte durée vers les commerces et services et des espaces réservés aux plaisanciers.

La DERTT tourisme n'interviendra que sur les aménagements et équipements liés à l'activité touristique du port: capitainerie, espace d'information touristique, ...

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Val de Saône Sud et ensemble du Pays Beaujolais

Bénéficiaire : Syndicat mixte de Bordelan, Aménageurs potentiels, collectivités et groupements ..

Responsable local du projet : PACCOUD Daniel, Président

Syndicat Mixte du Beaujolais
172, boulevard Victor Vermorel
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Tél : 04.74.65.74.40.
developpement@pays-beaujolais.com

Partenaires associés : DREAL, VNF, Conseil Général du Rhône, Grand Lyon, Communautés, ...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Aménagements et équipements du port de plaisance	INV	8.526.000	8.526.000	
Valorisation foncière	INV	4.149.000	0	
Infrastructures primaires	INV	672.000	0	
Autres projets d'aménagement et équipements (halte fluviale, ...)	INV	600.000	400.000	
Total des dépenses	INV	13.947.000	8.926.000	

Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		8.926.000	1.080.000	12%
Département du Rhône		9.198.000	2.759.400	30%
Etat autre ligne budgétaire - VNF		9.198.000	919.800	10%
Total des subventions			4.759.200	
Auto-financement			9.187.800	66%
Total des recettes			13.947.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 100%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2011-2017

Suivi et évaluation :

Fréquentation annuelle du port ; Fréquentation annuelle de l'espace tourisme ; ...

Observations :

Cette fiche fait suite à de nombreuses études techniques et économiques validant cet important projet stratégique pour le territoire et d'ampleur régionale.

La subvention du projet de port de Plaisance sur le site de Bordelan est plafonné à 1 000 000 €. D'autres pistes de financement sont à l'étude pour cet important et stratégique projet du Pays Beaujolais.

Nb : Le service tourisme n'interviendra que sur les aménagements et équipements liés à l'activité touristique : capitainerie, espace d'information touristique, ...

Fiche action	24	Renforcer la capacité d'hébergement du territoire par une offre accessible, singulière et durable
Dispositif		CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	3	ACCUEILLIR LES ENTREPRISES ET LE TRAVAIL EN BEAUJOLAIS
Objectif	10	Le tourisme : un moteur potentiel du développement économique local

Contexte :

Le tourisme, qui a été un des principaux éléments fédérateurs dans l'émergence du Pays Beaujolais, présente une dimension à la fois rurale et péri-urbaine avec une offre d'hébergement bien représentée en tourisme vert (gîtes ruraux et chambres d'hôtes) surtout sur le secteur du vignoble. Cependant l'offre actuelle en hébergements marchands présente toujours une faiblesse de structures d'accueil de grande capacité et en hébergements atypiques de qualité.

Description :

Au vu des besoins identifiés en matière d'hébergements touristiques et de la stratégie définie dans la cadre des schémas de développement du tourisme (au niveau de la Région, du Département et du territoire), le Pays Beaujolais souhaite :

- Renforcer sa capacité d'hébergements principalement pour les groupes (familles, « tribus », affaire, ...) ce qui passe principalement par la création, la rénovation, l'extension ou les travaux de modernisation permettant une montée en gamme des hébergements touristiques, tels que les gîtes de groupes, les hôtels (dont 1 sur l'agglomération), les hébergements dédiés au tourisme d'affaire, etc. (Nb : les hôtels de chaîne, les gîtes individuels et chambres d'hôtes ne pourront pas être aidés par la Région Rhône-Alpes)
- Développer l'offre en hébergements légers, notamment pour le tourisme sportif et de plein-air, comme par exemple l'aménagement de campings ou de parcs résidentiels de loisirs, l'installation d'Habitations Légères de Loisirs (HLL), de chalets, de mobil-homes, ... ;
- Créer des hébergements insolites/atypiques ou singuliers (aménagement, équipement, ...).

Afin de fiabiliser le montage des projets touristiques d'ampleur, le Pays Beaujolais incitera à ce que les porteurs de projets mènent une étude de faisabilité (recours soit au « chèque expertise tourisme » de la Région Rhône-Alpes, soit à d'autres types de prestations extérieures soutenues dans le cadre de cette fiche action).

Un règlement d'attribution, validé en Comité de Pilotage, fixera les modalités d'interventions du CDDRA en matière d'hébergements touristiques. La prise en compte d'éléments fondamentaux comme l'écotourisme, le Développement Durable, la performance énergétique et l'accessibilité, seront au cœur du règlement d'attribution.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Ensemble du Pays Beaujolais

Bénéficiaire : Communes et leurs groupements, organismes pro, entreprises, privés, asso...

Responsable local du projet : PACCOUD Daniel, Président

Syndicat Mixte du Beaujolais
172, boulevard Victor Vermorel
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Tél : 04.74.65.74.40.
developpement@pays-beaujolais.com

Partenaires associés : Institutions touristiques, réseaux d'hébergements, organismes sociopro, collectivités ...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Hébergements touristiques et études liées à l'investissement	INV	9.000.000	4.320.000	
Ingénierie / études / prestations	FCT	60.000	60.000	
Total des dépenses	INV	9.000.000	4.320.000	
Total des dépenses	FCT	60.000	60.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabi	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		4.380.000	1.119.000	26%
Département du Rhône		9.060.000	1.812.000	20%
Total des subventions			2.931.000	
Auto-financement			6.129.000	68%
Total des recettes			9.060.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 99%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2011-2017

Suivi et évaluation :

Evolution de la capacité d'hébergement ; évolution de la qualité des hébergements ; ...

Observations :

Un règlement d'attribution sera validé en Comité de Pilotage.

Fiche action	25	Renforcer les équipements touristiques structurants s'inscrivant dans un développement durable
Dispositif		CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	3	ACCUEILLIR LES ENTREPRISES ET LE TRAVAIL EN BEAUJOLAIS
Objectif	10	Le tourisme : un moteur potentiel du développement économique local

Contexte :

Le panel des sites et activités touristiques du Pays Beaujolais est relativement diversifié. Hormis 4 sites d'attraction phares (le Lac des Sapins, Touroparc, le Hameau en Beaujolais et le Musée Dini), cette offre est globalement atomisée. Elle se caractérise principalement par un large éventail d'espaces muséographiques, d'activités œnogastronomiques et de loisirs sportifs ou activités nature/plein-air. Par ailleurs, de nombreuses prestations conjuguent diverses thématiques : hébergements ruraux, agriculture ou viticulture, savoir-faire artisanaux, patrimoine, événementiels, espaces de réception ou activités de restauration... Cependant, l'offre globale reste inégalement répartie sur le territoire et présente un déficit important d'activités ludiques pour les enfants et de prestations accessibles à tous.

Description :

Concernant les équipements touristiques et de loisirs, le Pays Beaujolais souhaite les développer, renforcer ou adapter, mais également les mettre en réseaux, selon les préconisations du schéma de développement touristique. En effet, l'audit identitaire du territoire, ainsi que le schéma de développement touristique ont mis en exergue les atouts et faiblesse de l'offre touristique du Pays Beaujolais, afin de dégager une stratégie et un plan d'actions pour la mettre en œuvre. Ce document de référence, en cohérence avec les schémas de rang supérieur (départemental et régional), est une véritable ligne directrice du tourisme en Pays Beaujolais, qui permis de thématiser les territoires (pôles) et de déterminer les spécificités et les cibles de chacun des pôles. Ainsi, l'axe 2 du schéma consiste à « Structurer l'offre en déclinant le positionnement selon les clientèles cibles » ce qui se traduit par le fait de :

- encourager l'installation et le regroupement d'artisans et de producteurs de produits du terroir ;
- développer une offre marchande autour de la randonnée ;
- poursuivre la mise en en réseau et la valorisation des patrimoines ;
- innover dans l'offre d'hébergement / restauration ;
- développer le tourisme d'affaires ;
- créer ou renforcer les évènements sportifs / culturels ;
- créer de la variété et développer les activités pour enfants/familles et tribus ;
- développer l'accueil des camping-cars ;
- favoriser les modes de déplacement doux et originaux ;
- développer les infrastructures liées à l'eau et aux sites naturels ;
- structurer l'offre œnotouristique ;
- structurer les équipements et l'offre pour les personnes à mobilité réduite.

Le Pays Beaujolais apportera une attention particulière aux projets favorisant la multi-saisonnalité ou ayant une approche singulière. Dans ce cadre, le Pays Beaujolais soutiendra prioritairement les équipements en fonction des thèmes retenus pour chacun des pôles touristiques, à savoir :

- Les projets de diversification en agri et œno-tourisme ainsi que l'œnogastronomie, s'inscrivant dans une démarche reconnue, telle que les labels ou réseaux : « Bienvenue à la Ferme », « Découverte et vignoble », « Sites de goût », etc. (exemples de projets : Swin Golf dans un domaine vitivole, salle de réception pour les groupes, auberge de campagne, ferme pédagogique, ...) ;
- Les projets et sites patrimoniaux, culturels et artistiques (aménagement de sites touristiques comme les musées

et autres sites culturels à vocation touristique, ...)

- Les projets et équipements liés au plein-air et aux loisirs sportifs (exemples : espaces et itinéraires cyclotouristiques, pédestres, équestres, VTT, ... ; plans d'eau, baignade biologique, ...)
- Les projets et équipements en lien avec le tourisme d'affaire (exemples : outils TIC disponibilités hôtelleries, services pro, ...).

Le Pays Beaujolais encouragera la réalisation d'études de faisabilité permettant d'interroger la pertinence des projets.

Un règlement d'attribution, validé en Comité de Pilotage, fixera les modalités d'interventions du CDDRA en matière d'équipements de tourisme et de loisirs. Tous les projets soutenus devront conjuguer au mieux le contexte environnemental avec l'adaptation aux attentes des clientèles touristiques et la prise en compte des techniques de construction favorisant le développement durable en particulier sur le volet énergétique. Par ailleurs, les projets devront prendre en compte les normes permettant l'accessibilité, favorisant ainsi le développement du tourisme adapté. Enfin, les équipements et sites devront permettre le développement du tourisme et des loisirs pour tous.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Ensemble du Pays Beaujolais

Bénéficiaire : Collectivités et leurs groupements, organismes pro, asso, entreprises, privés ...

Responsable local du projet : PACCOUD Daniel, Président

Syndicat Mixte du Beaujolais
172, boulevard Victor Vermorel
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Tél : 04.74.65.74.40.
developpement@pays-beaujolais.com

Partenaires associés : Institutions touristiques, réseaux culturels, organismes sociopro, collectivités, ...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Projets et sites patrimoniaux, artistiques ou culturels à vocation touristique	INV	2.000.000	1.600.000	
Projets et équipements liés aux activités de plein-air et aux loisirs sportifs	INV	1.300.000	1.100.000	
Projets de diversification agri et oeno-touristiques	INV	1.200.000	1.000.000	
Projets et équipements en lien avec le tourisme d'affaire	INV	100.000	50.000	
Total des dépenses	INV	4.600.000	3.750.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		3.750.000	1.075.000	29%
Département du Rhône		4.500.000	900.000	20%
Europe - FEADER		2.000.000	250.000	13%
Total des subventions			2.225.000	
Auto-financement			2.375.000	52%
Total des recettes			4.600.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 100%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2011-2017

Suivi et évaluation :

Evolution du nombre d'équipements ; évolution de la diversité de l'offre ; qualité des ...

Observations :

Un règlement d'attribution sera validé en Comité de Pilotage.

Mobilisation possible du dispositif "Terre à Clics" auquel le Pays Beaujolais a été retenu.

Fiche action	26	Renforcer la promotion / communication de la destination beaujolaise et mailler durablement l'information touristique
Dispositif		CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	3	ACCUEILLIR LES ENTREPRISES ET LE TRAVAIL EN BEAUJOLAIS
Objectif	10	Le tourisme : un moteur potentiel du développement économique local

Contexte :

L'affirmation d'une véritable destination touristique beaujolaise passe par le développement de la culture touristique du territoire et de ses acteurs. Elle implique aussi une communication cohérente, en particulier en lien avec l'offre culturelle et la promotion concertée entre les différents niveaux territoriaux (Département, Région, ...) afin de développer les effets de leviers. De plus, la professionnalisation et la mise en réseau des acteurs tourisme sont des points importants de la mise en tourisme de notre territoire.

Description :

1. Poursuivre et renforcer les synergies entre le Pays Beaujolais, Lyon, les territoires voisins et les pays transfrontaliers :

- Projets de coopérations transfrontalières orientés vers les marchés cibles définis par le territoire, en lien et en complémentarité avec les opérations de promotion réalisées au niveau départemental et régional (exemples de projets : programme annuel de salons et/ou événements de promotion, ...);
- Opérations conjointes ou articulées avec Lyon et /ou le Val de Saône : comme par exemple, la participation à des événements avec le bassin lyonnais et/ou le Val de Saône, des événements œnogastronomiques, offre de tourisme fluvial, ... (exemples de typologies de projets : actions de communication, édition de documents communs, sites web, outils TIC mutualisés, ...)

2. Organiser une stratégie de promotion concertée entre tourisme, culture et événements, dans le territoire et auprès des clientèles extérieures, en fonction de la stratégie définie (schéma 2007-2012 et à actualiser lorsque le suivant sera en vigueur) :

- Organisation d'une lisibilité territoriale de la communication réalisée par les médias et les différents prescripteurs concernés (exemples de projets : campagne de communication, diffusion média, ...);
- Réalisation d'actions et de supports de promotion adaptés aux clientèles cibles, concertés et structurés au niveau territorial (exemples de projets : réalisation et édition de supports en lien avec les offres touristiques prioritaires (cf. fiche 22), actions de promotion, ...);
- Participation à des salons professionnels ou manifestations promotionnelles orientés vers les clientèles cibles du Pays Beaujolais dans le cadre d'un programme annuel, défini en amont et en concertation avec les structures touristiques intervenant aux différents niveaux.

3. Renforcer et organiser l'accueil, l'information et l'orientation touristique :

- Organisation du réseau d'accueil et d'information au niveau de chaque pôle touristique articulé entre offices de Tourisme, antennes et points d'information et renforcement de qualité de l'accueil ;
- Développement de l'information touristique mobile et/ou virtuelle, en lien avec le Système d'Information Touristique Rhône-Alpes – SI TRA. (exemples de projets : sites web mutualisés, applications multimédia, solutions mobiles et ou embarquées, prestation/conseil en communication Internet, formation, ...).
- Utiliser les TIC pour booster la communication, l'information et la promotion (notamment dans le cadre du dispositif "Terre à Clics" auquel le Pays Beaujolais a été retenu).

4. Accompagner la professionnalisation et la mise en réseau des acteurs :

- renforcer la culture touristique des acteurs locaux, élus et habitants ce qui passe par la sensibilisation et la

- formation (partage d'expérience/éducateurs, formations, supports de sensibilisation, outils TIC, ...);
- développer et pérenniser la mise en réseau des acteurs touristiques nécessite de la concertation et la coordination des acteurs touristiques (outils TIC, animation, ...);
 - encourager les démarches collectives et favoriser les démarches innovantes ou exemplaires (études préalables ou de faisabilité, aide au lancement, ...);
 - travailler sur la saisonnalité touristique ; ...

La Région Rhône-Alpes / CDDRA interviendra principalement sur :

- Les outils TIC, de sites web, de solutions embarquées, ...
- Les actions et opérations promotionnelles telles que les salons, les évènements, ...
- Les actions et supports de communication, la diffusion média, ...
- Les formations, l'organisation d'éducateurs, les études, les prestations, ...

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Ensemble du Pays Beaujolais

Bénéficiaire : Communes et leurs groupements, organismes pro, fédé, asso, privés, ...

Responsable local du projet : PACCOUD Daniel, Président

Syndicat Mixte du Beaujolais
172, boulevard Victor Vermorel
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Tél : 04.74.65.74.40.
developpement@pays-beaujolais.com

Partenaires associés : Institutions et réseaux touristiques, organismes sociopro, collectivités, prestataires privés, ...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Actions de promotion / communication / information mutualisées (éditions, salons, évènements, ...)	FCT	550.000	480.000	
Equipements de promotion / communication / information mutualisés (outils TIC, matériels, logiciels,)	INV	400.000	300.000	
Actions et outils de sensibilisation, concertation, coordination, appui, ... aux acteurs du tourisme et des loisirs	FCT	50.000	50.000	
Total des dépenses	FCT	600.000	530.000	
Total des dépenses	INV	400.000	300.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		830.000	259.000	31%
Département du Rhône		1.000.000	212.000	21%
Europe - FEADER		400.000	80.000	20%
Total des subventions			551.000	
Auto-financement			449.000	45%
Total des recettes			1.000.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 40%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2011-2017

Suivi et évaluation :

Evol° des synergies et projets en coopération ; nb projets réalisés en concertation (mutualisés)...

Observations :

Cette fiche action est étroitement liée à la fiche action 22 relative à l'animation touristique.

Mobilisation possible du dispositif "Terre à Clics" auquel le Pays Beaujolais a été retenu.

Fiche action	27	Animation et actions pour suivre, évaluer et adapter en continu le projet de territoire
Dispositif		CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	4	AFFIRMER UNE GOUVERNANCE DU TERRITOIRE POUR PORTER LES PROJETS ET GÉRER L'AVENIR
Objectif	13	La mise en œuvre du projet de territoire : une gouvernance au service du ...

Contexte :

Depuis le 1er janvier 2010, le Syndicat Mixte du Beaujolais est compétent pour mettre en œuvre les procédures contractuelles régionales (CDDRA, PSADER, ...), le SCoT et l'Approche Leader en Beaujolais Vert. Par ailleurs, le Syndicat Mixte du Beaujolais porte également l'animation du Conseil Local de Développement. Toutes ces instances, procédures ou dispositifs concourent à déployer la même stratégie de développement durable du Pays Beaujolais de manière complémentaire et décloisonnée.

Néanmoins, la mise en œuvre des dispositifs régionaux pilotés par le Syndicat Mixte (CDDRA, PSADER, convention d'agglomération, ...), nécessite des compétences spécifiques pour animer des réflexions partenariales, communiquer et informer sur les possibilités de financement, développer des outils de suivi, évaluer les projets, ... Ce sont ces missions particulières qui doivent bénéficier d'un soutien régional renforcé.

Description :

1. Animation des différents dispositifs régionaux :

L'équipe d'ingénierie territoriale (qui est susceptible d'évoluer) est composée de 3.6 ETP en 2011, au lancement du CDDRA. Les missions qui relèvent de financements de la Direction des Politiques Territoriales représentent 2 ETP en charge des missions suivantes:

- 0,5 ETP pour l'animation généraliste du CDDRA et le volet aménagement du territoire (habitat, transports...)
- 0,6 ETP pour le volet communication/ évènementiel/ culture
- 0.4 ETP pour le volet environnement/ paysage/ patrimoine
- 0,6 ETP pour la gestion administrative.

Les missions d'animation PSADER (0,6 ETP), tourisme (0.5) et économie (0.6) font l'objet de fiches actions spécifiques.

Pour chacune de ces missions, un bilan annuel sera réalisé.

Coordonnée par l'animateur généraliste, l'équipe technique devra assurer les missions d'animation, technique et financière, conformément à la délibération du conseil régional en date du 27 janvier 2006.

En fonction des thématiques de travail, les animateurs pourront apporter une aide au montage des dossiers des différents dispositifs (CDDRA, Convention de Fonctions d'Agglomération et de Centralité, ...).

Pour mémoire, l'animation du Conseil Local de Développement (CLD), fait l'objet de financements spécifiques hors enveloppe CDDRA.

2. Outils et prestations de communication, information, suivi, évaluation et adaptation du projet de territoire :

La mise en œuvre de tels dispositifs suppose une information ciblée à destination des porteurs de projets potentiels et une communication appropriée pour valoriser les projets soutenus. Ainsi, le Pays Beaujolais souhaite poursuivre et renforcer ses actions, telles que : le portail Internet www.Pays-Beaujolais.com, la plateforme

collaborative, des supports de communication et d'information (guides, outils pratiques, ...), des échanges d'expériences et voyages d'études, l'organisation de forums, ...

D'autre part, au vu de la complexité des périmètres d'intervention des nombreux acteurs en matière d'information, le Pays Beaujolais pourra être amené à soutenir les rapprochements ou création de nouveaux canaux/supports d'information (presse, radios, ...)

Afin de suivre, évaluer ou adapter son projet de territoire et les dispositifs contractuels qui en découlent, le Pays Beaujolais pourra être amené à créer ou faire créer des outils tels que des tableaux de bord, outils mutualisés d'évaluation, ... Le CDDRA pourra également soutenir le recours à des prestations extérieure (études, évaluation externe, ...).

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Ensemble du Pays Beaujolais

Bénéficiaire : Communes et leurs groupements, organismes pro, fédé, asso, ...

Responsable local du projet : PACCOUD Daniel, Président

Syndicat Mixte du Beaujolais
172, boulevard Victor Vermorel
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Tél : 04.74.65.74.40.
developpement@pays-beaujolais.com

Partenaires associés : Collectivités, Sociopros, assos, ...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Animation généraliste et thématiques relevant de la DPT (salaires, charges, frais de fonctionnement liés, ...)	FCT	877.500	877.500	
Actions et outils de communication, suivi, évaluation, adaptation, ...	FCT	30.000	30.000	
Total des dépenses	FCT	907.500	907.500	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		907.500	453.750	50%
Total des subventions			453.750	
Auto-financement			453.750	50%
Total des recettes			907.500	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2011-2017

Suivi et évaluation :

Taux de consommation, bilan annuel, capacité à animer et à activer les dispositifs, articulation ...

Observations :

Mobilisation possible du dispositif "Terre à Clics" auquel le Pays Beaujolais a été retenu, notamment en ce qui concerne les outils de gouvernance, communication, information, ...

Les thématiques des postes présentés dans cette fiche, sont complémentaires au fait de « Renforcer la capacité d'ingénierie du territoire en matière d'aménagement et de stratégie foncière » (cf. fiche action 10).

Fiche action	28	Animation du PSADER
Dispositif		PSADER volet CDRA
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	4	AFFIRMER UNE GOUVERNANCE DU TERRITOIRE POUR PORTER LES PROJETS ET GÉRER L'AVENIR
Objectif	13	La mise en œuvre du projet de territoire : une gouvernance au service du ...

Contexte :

Depuis le 1er janvier 2010, le Syndicat Mixte du Beaujolais est compétent pour mettre en œuvre les procédures contractuelles régionales (CDDRA, PSADER, ...), le SCoT et l'Approche Leader en Beaujolais Vert. Par ailleurs, le Syndicat Mixte du Beaujolais porte également l'animation du Conseil Local de Développement. Toutes ces instances, procédures ou dispositifs concourent à déployer la même stratégie de développement durable du Pays Beaujolais de manière complémentaire et décloisonnée.

Néanmoins, la mise en œuvre des dispositifs régionaux pilotés par le Syndicat Mixte (CDDRA, PSADER, convention d'agglomération, ...), nécessite des compétences spécifiques pour animer des réflexions partenariales, communiquer et informer sur les possibilités de financement, développer des outils de suivi, évaluer les projets, ... Ce sont ces missions particulières qui doivent bénéficier d'un soutien régional renforcé.

Description :

Pour chacune des actions PSADER, le chargé de mission devra :

- assurer une animation efficace et une gestion concertée des projets de territoire :
 - . animer et pérenniser des partenariats actifs ou groupes de travail sur les problématiques foncières et de gestion de l'espace, avec l'appui des organismes fonciers référents, le SCOT...
 - . animer à l'échelle du Pays Beaujolais le volet agricole de Créafil par la mise en place d'un partenariat avec l'ADASEA pour l'organisation de rencontres et sessions d'accueil d'actifs
 - . animer, définir une stratégie et mettre en cohérence les réflexions sur la mise en œuvre des filières en circuits courts avec l'ensemble des interlocuteurs associés (EPCI, consulaires, associations,...)
 - . participer à une animation efficace de la filière bois amont/aval avec les partenaires référents Fibois, CRPF, COFORET, ONF...
 - . assurer un suivi des projets pour une meilleure prise en compte de l'environnement et de l'agriculture dans les projets du territoire
- participer au suivi et à l'élaboration d'études stratégiques
- participer à l'organisation de rencontres, de manifestations permettant de valoriser et de promouvoir les ressources du territoire
- aider à l'ingénierie de projet et au montage des dossiers

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Ensemble du Pays Beaujolais

Bénéficiaire : Communes et leurs groupements, organismes pro, fédé, asso, ...

Responsable local du projet : PACCOUD Daniel, Président

Syndicat Mixte du Beaujolais
172, boulevard Victor Vermorel
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

Tél : 04.74.65.74.40.

developpement@pays-beaujolais.com

Partenaires associés : Collectivités, Sociopros, assos, ...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Poste d'animateur (0,6 ETP), charges de fonctionnement liées et frais annexes	FCT	225.000	225.000	
Total des dépenses	FCT	225.000	225.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		225.000	112.500	50%
Total des subventions			112.500	
Auto-financement			112.500	50%
Total des recettes			225.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2011-2017

Suivi et évaluation :

Taux de consommation, bilan annuel, capacité à animer et à activer les dispositifs, articulation ...

Observations :

Mobilisation possible du dispositif "Terre à Clics" auquel le Pays Beaujolais a été retenu, notamment en ce qui concerne les outils de gouvernance, communication, information, ...

Fiche action	29	Animation du volet économique du CDDRA
Dispositif		CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES
Contrat	DV9A	Pays Beaujolais
Axe	4	AFFIRMER UNE GOUVERNANCE DU TERRITOIRE POUR PORTER LES PROJETS ET GÉRER L'AVENIR
Objectif	13	La mise en œuvre du projet de territoire : une gouvernance au service du ...

Contexte :

Pour mettre en œuvre le volet économique du CDDRA et assurer le lien avec les politiques économiques régionales, le Syndicat Mixte du Beaujolais s'est doté d'une animation spécifique. Sous la responsabilité des vice-présidents en charge de cette thématique, l'animateur économique sera chargé d'impulser et de suivre les actions économiques inscrites au CDDRA et d'animer certains ateliers du Syndicat Mixte du Beaujolais.

Description :

L'animateur devra animer et coordonner les réflexions liées aux objectifs 7, 8 et 9 du CDDRA, relatifs à l'attractivité du territoire, à la compétitivité des entreprises et enfin, à la sécurisation des parcours des hommes.

Dans ce cadre, il sera notamment amené à :

- Suivre la politique de création/réhabilitation de zones d'activités
- Animer la démarche et le réseau Créafil (au moins au lancement).
- Aider au démarrage d'un observatoire et d'outils de veille économique. Suivre, coordonner et faire connaître ces travaux aux élus du SMB.
- Animer les réflexions liées au positionnement et la communication économique du Pays Beaujolais
- Par l'intermédiaire de ses partenaires, soutenir certaines actions collectives de clubs d'entreprises non éligibles sur des lignes de droit commun de la Région.
- Veiller au lien et à la complémentarité entre les plans d'actions du CTEF et du CDDRA
- Le cas échéant, engager avec la MDEF une démarche de GTEC en lien avec Sécurise'RA

De façon plus transversale, l'animateur devra :

- Suivre et évaluer les actions économiques du Contrat
- Participer aux réunions des animateurs économiques de CDDRA organisées par le Conseil Régional et être un relais des politiques économiques régionales

Cette animation économique représente 0.5 ETP et sera soutenu à 50% par la Région Rhône-Alpes

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Pays Beaujolais

Bénéficiaire : Syndicat Mixte du Beaujolais

Responsable local du projet : Daniel PACCOUD, Président du SMB

Syndicat Mixte du Beaujolais

172 bd Vermorel

69400 Villefranche sur Saône

04.74.65.74.45

Partenaires associés :

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Animateur économique : salaire chargé et frais de fonctionnement liés	FCT	187.500	187.500	
Total des dépenses	FCT	187.500	187.500	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		187.500	93.750	50%
Total des subventions			93.750	
Auto-financement			93.750	50%
Total des recettes			187.500	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2011-2017

Suivi et évaluation :

Observations :

Tableau de synthèse du CDRA Pays Beaujolais

Actions du contrat	Nature	Bénéficiaire	dépense subv.	subvention RRA	Taux moyen indicatif
Axe 1 : METTRE AU CŒUR DU BEAUJOLAIS SES RICHESSES NATURELLES ET PATRIMONIALES					
Objectif 01 : Paysage et patrimoine : des marqueurs identitaires forts mais vulnérables					
1	Promouvoir une identité locale forte par l'observation et la préservation des systèmes paysagers et du patrimoine	invest+fonct SMB,Communes et leurs groupements,associations,s yndicats,fédérations,CUMA, ..	881.333	294.000	33%
Total objectif 01 :			881.333	294.000	33%
Objectif 02 : Environnement et ressources naturelles : des richesses à protéger et à gérer ...					
2	Contribuer à l'amélioration du cadre de vie local par la préservation de la biodiversité et l'entretien des trames vertes et bleues	invest+fonct Communes et leurs groupements,associations,s yndicats,fédérations,....	486.000	149.800	31%
3	Inscrire le Pays Beaujolais dans une démarche durable, par la maîtrise de ses besoins énergétiques et en favorisant l'utilisation des ressources locales et durables	invest+fonct Communes et groupements,associations,s yndicats,fédérations,CUMA, CAUE,...	1.300.000	315.200	24%
Total objectif 02 :			1.786.000	465.000	26%
Total Axe 1 :				2.667.333	28%
subvention non affectée axe 1				635.000	
Axe 2 : DEVELOPPER DURABLEMENT LE BEAUJOLAIS PAR UNE ORGANISATION TERRITORIALE REPENSÉE					
Objectif 03 : Habitat : une offre de logement pour tous à concilier avec une conso ...					
4	Conforter la capacité résidentielle du Pays Beaujolais tout en limitant l'étalement urbain	invest+fonct Communes et leurs groupements, FIBOIS, Chambre des métiers, Bailleurs sociaux...	1.610.000	483.000	30%
Total objectif 03 :			1.610.000	483.000	30%
Objectif 04 : Qualité de vie : les équipements, services et la dynamique socioculturelle ...					
5	Veiller à la couverture équilibrée du territoire en matière de services à la population	invest+fonct Communes et leurs groupements, MdEF, Associations, ...	396.000	118.800	30%
6	Soutenir l'organisation territoriale d'un réseau d'équipements socioculturels et événementiels	invest Communes et leurs groupements, associations, fédérations ou groupements, ...	1.810.000	495.000	27%
7	Favoriser l'événementiel et les activités socio-culturelles d'intérêt territorial, vecteurs de notoriété et de cohésion	fonct Communes et leurs groupements, organismes pro, fédé, asso, privés, ...	3.500.000	870.000	25%
Total objectif 04 :			5.706.000	1.483.800	26%
Objectif 05 : Transports et mobilité: des infrastructures et des déplacements à organiser ...					
8	Promouvoir l'inter-modalité et la mobilité douce à l'échelle du Pays Beaujolais et dans les projets urbains des polarités	invest+fonct Communes et leurs groupements, SEM, autres établissements publics...	1.725.000	355.000	21%

Tableau de synthèse du CDRA Pays Beaujolais

Actions du contrat	Nature	Bénéficiaire	dépense subv.	subvention RRA	Taux moyen indicatif
Total objectif 05 :			1.725.000	355.000	21%
Objectif 06 : Foncier : une politique permettant la mise en œuvre du projet de territoire					
9	Renforcer la capacité d'ingénierie du territoire en matière d'aménagement et de stratégie foncière	invest+fonct Communes et leurs groupements, SMB	708.000	242.400	34%
10	Assurer le maintien de l'activité agricole, par la mise en place d'une politique foncière adaptée	invest+fonct Syndicats, Communes et groupements, OPA, CRPF, fédé, SAFER, organismes sociopro...	880.000	194.000	22%
Total objectif 06 :			1.588.000	436.400	27%
Total Axe 2 :			10.629.000	2.758.200	26%
subvention non affectée axe 2				220.000	

Axe 3 : ACCUEILLIR LES ENTREPRISES ET LE TRAVAIL EN BEAUJOLAIS					
Objectif 07 : Attractivité du territoire : les conditions favorables à la création, ...					
11	Développer une offre de zones d'activités économiques quantitativement et qualitativement adaptée	invest+fonct Communes et leurs groupements, SEM, organismes consulaires,...	1.910.000	583.000	31%
12	Soutenir la création et la transmission d'activités	invest+fonct Communes et leurs groupements, MDEF, Organismes consulaires, associations	1.693.000	579.900	34%
13	Favoriser l'installation et la transmission / reprise des exploitations afin de maintenir un tissu agricole	invest+fonct Syndicats, Communes et leurs groupements, OPA, Fédé, consulaires, ADA SEA, ...	305.000	91.500	30%
14	Conforter l'attractivité économique du Beaujolais par un positionnement économique partagé et une communication adaptée	fonct Communes et leurs groupements, MDEF, organismes consulaires, associations	658.000	211.400	32%
Total objectif 07 :			4.566.000	1.465.800	32%
Objectif 08 : Compétitivité économique : des entreprises et des filières à inscrire dans ...					
15	Favoriser la montée en gamme des entreprises et des filières locales	fonct Communes et leurs groupements, MDEF, organismes consulaires, associations,	337.000	101.100	30%
16	Favoriser l'adaptation et le renouvellement du commerce et de l'artisanat	fonct Communes et leurs groupements, fédération des UCA, UCA, Chambres consulaires	2.798.000	734.900	26%
17	Soutenir la diversification agricole et la mise en œuvre de circuits courts	invest+fonct Syndicat, Communes et groupements, OPA, fédé, SAFER, organismes sociopro...	1.470.000	357.000	24%
18	Développer et structurer la filière bois forêt	invest+fonct CRPF, FIBOIS, collectivités,	1.340.000	402.000	30%

Tableau de synthèse du CDRA Pays Beaujolais

Actions du contrat	Nature	Bénéficiaire	dépense subv.	subvention RRA	Taux moyen indicatif
		structures de regroupement, associations,...			
19 Adapter et rendre compatibles les modes d'exploitation agricoles et sylvicoles avec les enjeux environnementaux	invest+fonct	Syndicats, Communes et leurs groupements, OPA, consulaires, assoc, fédé, entrep...	200.000	60.000	30%
Total objectif 08 :			6.145.000	1.655.000	27%
Objectif 09 : Les Hommes : des parcours professionnels et des parcours de vie à promouvoir ...					
20 Adapter les compétences et sécuriser les parcours des hommes	fonct	Association, collectivités et leurs groupements	319.000	155.700	49%
21 Promouvoir des formes d'emploi et d'entrepreneuriats qui ancrent localement les activités économiques	invest+fonct	Communes et leurs groupements, MDEF, SIAE, EGI, Associations, SCOP, SCIC...	310.000	84.000	27%
Total objectif 09 :			629.000	239.700	38%
Objectif 10 : Le tourisme : un moteur potentiel du développement économique local					
22 Animer le volet tourisme du CDDRA, structurer une offre touristique durable et coopérer à l'international	fonct	Associations, communes et leurs groupements (SMB) organismes professionnels, ...	545.000	248.125	46%
23 Développer le tourisme fluvial en créant un port de plaisance et en renforçant les équipements existants	invest	Syndicat mixte de Bordelan, Aménageurs potentiels, collectivités et grpements ..	8.926.000	1.080.000	12%
24 Renforcer la capacité d'hébergement du territoire par une offre accessible, singulière et durable	invest+fonct	Communes et leurs groupements, organismes pro, entreprises, privés, asso...	4.380.000	1.119.000	26%
25 Renforcer les équipements touristiques structurants s'inscrivant dans un développement durable	invest	Collectivités et leurs groupements, organismes pro, asso, entreprises, privés ...	3.750.000	1.075.000	29%
26 Renforcer la promotion / communication de la destination beaujolaise et mailler durablement l'information touristique	invest+fonct	Communes et leurs groupements, organismes pro, fédé, asso, privés, ...	830.000	259.000	31%
Total objectif 10 :			18.431.000	3.781.125	21%
Total Axe 3 :			29.771.000	7.141.625	24%
subvention non affectée axe 3				247.875	

Axe 4 : AFFIRMER UNE GOUVERNANCE DU TERRITOIRE POUR PORTER LES PROJETS ET GÉRER L'AVENIR**Objectif 13 : La mise en œuvre du projet de territoire : une gouvernance au service du ...**

27 Animation et actions pour suivre, évaluer et adapter en continu le projet de territoire	fonct	Communes et leurs groupements, organismes pro, fédé, asso, ...	907.500	453.750	50%
28 Animation du PSADER	fonct	Communes et leurs	225.000	112.500	50%

Tableau de synthèse du CDRA Pays Beaujolais

Actions du contrat	Nature	Bénéficiaire	dépense subv.	subvention RRA	Taux moyen indicatif
		groupements, organismes pro, fédé, asso, ...			
29	Animation du volet économique du CDDRA	fonct Syndicat Mixte du Beaujolais	187.500	93.750	50%
Total objectif 13 :			1.320.000	660.000	50%
Total Axe 4 :			1.320.000	660.000	50%
subvention non affectée axe 4				7.080	
Total général affecté sur les actions :			44.387.333	11.318.825	26%
dont investissement :			30.649.410	7.047.985	
dont fonctionnement :			13.737.923	4.270.840	
Somme des subventions non affectées par axe :				1.109.955	
Subvention régionale affectée au contrat :				12.428.780	
Enveloppe maximum bonus DD :					
Subvention régionale affectée au projet de territoire :				12.428.780	
Subvention régionale relevant du CDRA :				0	
Subvention régionale relevant du PSADER :				1.217.000	
dont majoration spécifique PSADER hors CDDRA =				0	

4.3. CONVENTION DE FONCTIONS D'AGGLOMERATION ET DE CENTRALITE (CFAC)

4.3.1. Les fiches action de la CFAC

Cf. fiches actions extraites de l'Extranet Régional (SICORRA).

4.3.2. Le récapitulatif financier de la CFAC

Cf. tableau de synthèse extrait de l'Extranet Régional (SICORRA).

Fiche action	1	Amélioration énergétique d'équipements structurants
Dispositif		CONVENTION D'AGGLOMERATION DD
Contrat	DA9A	Villefranche
Axe	1	Mettre au coeur du Beaujolais ses richesses naturelles et patrimoniales
Objectif	02	Environnement et ressources naturelles : des richesses à protéger et gérer ...

Contexte :

Le centre aquatique le Nautille est un équipement remarquable d'intérêt régional. Il dispose d'un bassin sportif intérieur de 6 lignes d'eau, de bains à remous, d'une pataugeoire, d'espaces détente (canons à eau, banquettes bouillonnantes,...), d'un espace Balnéo et fitness, d'un toboggan géant de bassins extérieurs avec pelouses arborées, d'un Aquagliss de 4 pistes parallèles et d'un restaurant.

La fréquentation de ce centre est très importante avec près de 220 000 entrées dont plus de 200 000 pour les activités aquatiques.

Bénéficiant d'une implantation au centre de l'agglomération caladoise, le Nautille est doté d'une forte attractivité compte tenu de la proximité de zones d'habitat denses, de sa proximité de l'agglomération lyonnaise (67% de clientèle extérieure à la CAVIL) et de l'absence de centres nautiques d'une qualité identique à proximité immédiate.

Ce centre dispose de bonnes liaisons en transport en commun, l'agglomération de Villefranche étant reliée à Lyon par des liaisons ferroviaires cadencées et le réseau communautaire de bus relie le Nautille aux différents quartiers et à la Gare très fréquemment par des lignes récemment réorganisées.

Pour ce centre, la prise en compte du développement durable est une priorité :

Le Nautille est un des rares équipements aquatiques à être en phase expérimentale pour son bassin ludique, de traitement de l'eau en PHMB qui peut se présenter comme une solution aux troubles respiratoires générés par les chloramines et génère des économies de fonctionnement liées à l'utilisation de produit d'entretien ;

D'autre part, la procédure qui avait été engagée fin 2007 pour certifier le Nautille en ISO 9001 (démarche qualité) s'est achevée début 2010. L'AFAQ a délivré sa certification le 10 janvier dernier. Le Nautille devient le premier équipement aquatique certifié de France. Concrètement tout le fonctionnement de ce centre fait désormais l'objet d'un suivi qualité bien codifié qui permet d'améliorer la transparence, d'avoir une meilleure lisibilité du fonctionnement et des activités proposées, de mieux communiquer avec la clientèle, d'assurer la traçabilité de toute l'activité et de mieux gérer les problèmes ...D'assurer un fonctionnement optimisé.

Le management environnemental, la maîtrise de la consommation des fluides, l'utilisation des énergies renouvelables, constituent pour notre centre aquatique une priorité. Les perspectives de développement conciliant performance économique et préservation des ressources doivent passer par l'excellence en la matière .

Description :

Le centre de loisir aquatique Le Nautille est composé d'un bassin ludique et d'un bassin sportif dont les températures sont respectivement maintenues à 31° et à 27° toute l'année. Les bassins extérieurs (bassin grand volume, pataugeoire, aquagliss) qui sont utilisés uniquement en été sont maintenus à une température de 25°.

Les consommations de gaz s'élèvent en moyenne à 2.4GWh par an dues en grande partie au chauffage de l'eau des bassins, le reste étant utilisé pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage des locaux (2346 m²).

Le centre nautique va aujourd'hui être rénové conformément aux préconisations d'une étude d'amélioration énergétique relatif à cet équipement. Ces travaux permettront d'atteindre une consommation de chauffage de

type Batiment Basse Consommation. Ces préconisations concernent la rénovation du bâtiment en tant que tel, l'amélioration des installations techniques, des préconisations relatives à l'exploitation du bâtiment et la mise en oeuvre d'énergies renouvelables.

Sur chacun de ces volets, la Région Rhône-Alpes interviendra sur les efforts spécifiques en matière de bilan thermique et de développement durable. Ces efforts pourraient notamment porter sur:

- Le remplacement des centrales de traitement d'air
- Le préchauffage de l'eau des bassins avec des capteurs thermiques type moquette solaire
- La réalisation d'une chaufferie bois
- La réalisation d'un système de récupération de la chaleur des eaux rejetées

La Région interviendra sur les études et les investissements.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Communauté d'Agglomération, nord région Lyonnaise, Ouest de l'Ain et Mâconnais

Bénéficiaire : Communauté d'Agglomération de Villefranche sur Saône

Responsable local du projet : Communauté d'agglomération de Villefranche CAVIL - Monsieur Jean PICARD -
Président

115 rue Paul Bert 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

Tél : 04.74.68 23 08 -

Partenaires associés : Nautile : Le gestionnaire

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Amélioration énergétique du nautile	INV	310.000	310.000	
Total des dépenses	INV	310.000	310.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		310.000	155.100	50%
Total des subventions			155.100	
Auto-financement			154.900	50%
Total des recettes			310.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 100%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2011-2017

Suivi et évaluation :

Facturation d'énergie par les différents concessionnaires

Observations :

Fiche action	2	Mise en place d'un « Observatoire de l'habitat » élargi
Dispositif		CONVENTION D'AGGLOMERATION DD
Contrat	DA9A	Villefranche
Axe	2	Développer durablement le Beaujolais par une organisation territoriale repensée
Objectif	03	Habitat: une offre de logement pour tous à concilier avec une consommation...

Contexte :

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté d'agglomération de Villefranche sur Saône a été approuvé par le Conseil communautaire en octobre 2009, pour une durée de six ans (2010/2015). Il prévoit la production de 450 nouveaux logements par an dont 17% en logements locatifs sociaux (PLAI & PLUS) et 8.8% en logements en accession sociale à la propriété, avec une répartition rééquilibrée entre les 4 communes de l'agglomération ; ceci afin de favoriser une mixité sociale et urbaine et de permettre le ré-enclenchement de nouveaux itinéraires résidentiels pour les ménages aux ressources modestes.

Ces orientations respectent celles du SCOT du pays Beaujolais sur la période 2000-2030 et prennent en compte l'intégration de la CAVIL dans un marché immobilier plus large connecté à l'agglomération lyonnaise et au bassin d'habitat greffé sur la vallée de la Saône. En parallèle, une convention de partenariat portant sur le soutien à la production de logements sur la période 2009-2014, a été signée entre la Région Rhône Alpes et la CAVIL.

Description :

Dans le programme d'actions du PLH, figure la mise en place d'un « Observatoire de l'habitat » avec :

- La définition et la tenue d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions prévues dans le PLH (15 fiches actions) de l'agglomération, notamment en ce qui concerne la production et la répartition des nouveaux logements « abordables »,
- L'analyse de l'évolution du territoire « élargi » aux intercommunalités voisines, avec des données régulièrement actualisées sur les besoins des ménages et les conditions d'accès au logement.

Afin de mettre en œuvre les actions du PLH, une chargée de mission recrutée à temps plein dès avril 2010 par la CAVIL, rattachée au service « politique de la ville & habitat », consacrerait un tiers de son temps au lancement et au suivi de l'Observatoire de l'habitat.

Par ailleurs, la CAVIL aura recours à des prestataires extérieurs spécialisés, pour le recueil régulier, le suivi et l'analyse de données de cadrage sur les besoins des ménages ainsi que sur l'offre de logements ...

Cet Observatoire sera conduit en articulation avec le Syndicat Mixte du Beaujolais (cf. fiche action 9 du CDDRA) pour un transfert de méthode et de données qui permettra, à terme, la mise en œuvre d'un observatoire de l'habitat en Pays Beaujolais.

L'intervention de la Région Rhône-Alpes portera sur les prestations externes liées à la conception de l'outil, et sera préalablement associée à l'élaboration des cahiers de ces prestations.

Le SMB et la Région Rhône-Alpes seront associés au pilotage de cette action.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Par territoire élargi, un premier cercle de collectivités concernera le secteur classé en B2 (cf arrêté du 29 avril 2009) comprenant 12 communes dont les 4 communes composant l'agglomération de Villefranche sur saône, puis l'ensemble des communautés de communes limitrophes avec le territoire sur le département de l'Ain.

Bénéficiaire : CAVIL

Responsable local du projet : CAVIL - Service « Politique de la ville & habitat »

Villefranche-sur-saône

Partenaires associés : Communautés de communes limitrophes, Mdef, SMB (SCOT, CDDRA)

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Prestation externe	FCT	90.000	90.000	
Poste de chargé de mission	FCT	11.000	0	
Total des dépenses	FCT	101.000	90.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		90.000	45.000	50%
Total des subventions			45.000	
Auto-financement			56.000	55%
Total des recettes			101.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :

2011-2016

Suivi et évaluation :

Production et diffusion régulière de l'Observatoire de l'Habitat, émergence d'actions

Observations :

Fiche action	3	Soutenir la réalisation d'un éco-quartier sur le secteur Monplaisir à Villefranche
Dispositif		CONVENTION D'AGGLOMERATION DD
Contrat	DA9A	Villefranche
Axe	2	Développer durablement le Beaujolais par une organisation territoriale repensée
Objectif	03	Habitat: une offre de logement pour tous à concilier avec une consommation...

Contexte :

Afin de privilégier un habitat moins consommateur d'espace et promouvoir l'adaptation des logements aux enjeux sociaux, énergétiques et techniques, la charte de développement durable du Pays Beaujolais propose de reconstruire la ville sur la ville, de construire 85 % des nouveaux logements dans les polarités et de définir les gisements fonciers avec EPORA.

Dans ce cadre l'Agglomération de Villefranche-sur-Saône, qui élabore un PLU communautaire, identifie des secteurs à enjeux de requalification et de renouvellement urbain qui feront l'objet de schémas d'orientation.

Par délibération du 4 janvier 2010, le Conseil Municipal de la ville de Villefranche-sur-Saône a délimité des périmètres d'étude. Parmi ces secteurs, la ville a défini comme prioritaire le secteur Monplaisir, situé en limite du centre historique et délimité par les rues Monplaisir, Robert Schuman jusqu'à la rue neuve, rues Michel Picard et de la Quarantaine

Les objectifs du PLH sont de réaliser 295 logements par an sur Villefranche (dont une quarantaine en reconstitution de l'offre). Or le site Monplaisir qui couvre 8 ha à l'Est de la voie ferrée, situé à 300 m du centre-ville est actuellement inconstructible sauf opération d'ensemble (zonage 1 NAaa) et les friches industrielles s'y multiplient.

Le projet d'aménagement et de développement durable indique la nécessité d'opération d'aménagement de ce secteur à enjeux répondant à « des logiques de densité et de mixité fonctionnelle et sociale, de structuration de polarité urbaine ». Une convention a été signée le

14 avril 2010 entre la ville de Villefranche et l'établissement public foncier Rhône Alpes (EPORA) pour y procéder à des acquisitions et éventuellement dépollution/démolition.

La ville de Villefranche souhaite engager une restructuration progressive mais globale, compte tenu d'une part, du prochain départ d'une entreprise occupant plus d'un hectare rue de la Quarantaine et d'autre part afin d'éviter la constitution de friches industrielles et de reconquérir ce quartier contigu au centre ville, au mieux des intérêts urbains, environnementaux et sociaux de la collectivité.

Description :

Le principal objectif que la municipalité de Villefranche fixe à l'opération est de composer un véritable quartier mixte accueillant de nouveaux habitants, les équipements associés, et des activités tertiaires, de loisirs et commerciales.

Compte tenu de l'actuelle forte imperméabilisation des sols au sud de la rue Claude Vignard (seule voirie traversant le site), la moitié Nord du quartier pourra plus certainement que l'ensemble être aménagée en écoquartier.

L'ensemble de cet aménagement procédera d'une approche environnementale de l'urbanisme, les logements respecteront les normes nouvelles de consommation énergétique et de proportion de bois. La modalité opérationnelle sera très probablement le recours à une procédure de Zone d'Aménagement Concerté.

La concertation préalable à une opération d'aménagement est ouverte depuis le conseil municipal du 7 juin 2010 et la première réunion publique du 24 juin 2010. Il apparaît important dans le futur quartier de créer un espace

public ouvert et fédérateur, qui pourrait profiter du dénivelé et de la pente orientée sud pour descendre en terrasses depuis les zones d'habitat moins denses du Nord du secteur vers le secteur de la Quarantaine où commerces et services culturels côtoieraient du logement réhabilité ou neuf.

Les objectifs suivants impacteront le programme :

- libérer les emprises industrielles en friche ou inexploitées
- irriguer le futur quartier avec des voiries de desserte et des réseaux, aménager des espaces publics et de respiration
- réaliser les équipements publics répondant aux besoins des futurs habitants, dont l'opportunité sera appréciée au regard de la composition du quartier
- construire des logements avec des exigences de taille, de qualité/isolation, de mixité avec une part de 20% réservée à des logements sociaux, en suivant les orientations du programme local de l'habitat
- accueillir des activités tertiaires et notamment commerciales et de loisirs.

L'aide de la Région sera demandée sur l'ingénierie et les travaux d'espaces publics:

1. Etudes préalables :

L'ensemble de ce projet qui s'étalera au-delà de la période 2011-2016 nécessite une forte ingénierie. La Région Rhône-Alpes soutiendra ces études conformément à ce qui a été pratiqué dans son appel à projet "éco-quartiers" (hors obligations légales).

2. Assistance à maître d'ouvrage

Par mission en cas de gestion directe du projet par la ville, ou par délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cas d'une zone d'aménagement concédée. La Région interviendra sur l'AMO sur une durée maximum de 3 ans.

3. Financement des espaces publics Végétalisés et des circulations douces

Les espaces végétalisés seront marquants dans le nouvel aménagement : place centrale de 5000m², cheminements verts, noues d'infiltration plantées.

La Région sera associée au pilotage de cette action.

Les investissements retenus par la Région seront précisés au regard des résultats des études préalables.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Bénéficiaire : Ville de Villefranche s/S

Responsable local du projet :

Ville de Villefranche s/S - Direction des Services Techniques

Partenaires associés : CAVIL, CDDRA

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Travaux espaces publics et végétalisés et création liaisons modes doux	INV	1.000.000	500.000	
Etudes ingénierie	INV	350.000	350.000	
Assistance à maître d'ouvrage	FCT	200.000	150.000	
Total des dépenses	INV	1.350.000	850.000	
Total des dépenses	FCT	200.000	150.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		1.000.000	500.000	50%
Total des subventions			500.000	
Auto-financement			1.050.000	68%
Total des recettes			1.550.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 87%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :

Etudes ingénierie en 2011

AMO en 2011 - 2016

Travaux en 2014 - 2016

Suivi et évaluation :

Avancement des phases d'études/concertation/travaux sous maîtrise d'ouvrage publique et privée

Observations :

Quartier prioritaire de la ville et de l'agglomération, cité dans PADD

Un réseau local des éco-quartiers pourrait être constitué afin d'encourager un échange de bonnes pratiques

Fiche action	4	Réalisation d'un pôle sportif inter quartiers sur Béligny
Dispositif		CONVENTION D'AGGLOMERATION DD
Contrat	DA9A	Villefranche
Axe	2	Développer durablement le Beaujolais par une organisation territoriale repensée
Objectif	04	Qualité de vie : les équipements, services et la dynamique socioculturelle à...

Contexte :

La convention d'agglomération de Villefranche-sur-Saône compte plusieurs actions visant le désenclavement du secteur Est de la ville Villefranche (aménagement de la place des viaducs, création de liaisons en modes doux, création d'un éco quartier à Monplaisir). Pour accompagner cette dynamique, l'agglomération souhaite moderniser et rendre plus visible son réseau d'équipements de proximité, notamment dans les quartiers d'habitat social. Pour ce faire, la CAVIL prévoit de requalifier une salle de sport existante sur le quartier de Béligny. En effet, même s'il est accessible par transport en communs cet équipement n'est plus adapté du fait de son mode constructif et de son mode de fonctionnement qui en limite l'accès à un public exclusivement masculin. Une étude réalisée en 2005 par le bureau d'étude « passager des villes » permet de penser cette requalification dans le cadre d'un projet exemplaire, tant d'un point de vu social, qu'architectural.

Ce projet de requalification a donc pour objectifs :

- De conforter le pôle de services inter-quartiers existant sur cet espace « Condorcet » qui accueille actuellement un Point Accueil Jeunes géré par le service « Jeunesse » de Villefranche, un local associatif mis à disposition par la Ville, un centre d'accueil communal « Petite Enfance », une Maison du Rhône, ainsi que des équipements sportifs extérieurs (microsite, golf miniature ...), et un bâtiment d'habitation voué à un changement d'usage (relocalisation envisagée de la Maison de quartier).
- De renforcer la nouvelle configuration urbaine de la partie Est de l'agglomération de Villefranche sur Saône
- De favoriser une mixité « homme / femmes » dans la fréquentation du futur équipement à vocation sportive et d'en permettre l'accès privilégié aux ménages modestes de l'agglomération et aux habitants des quartiers d'habitat social par une politique tarifaire adaptée.
- De concevoir un nouveau bâtiment dans le cadre du label « Basse Consommation » (au plus 50 Kwh/m2/an), avec une production par panneaux solaires d'eau chaude sanitaire alimentant les douches et une récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts extérieurs.

Description :

Il s'agit de procéder à la rénovation de l'équipement sportif existant (démolition / reconstruction), en :

- Augmentant la capacité d'accueil : vers un équipement d'une capacité d'accueil de 100 adhérents réguliers au moins, issus des ménages les plus modestes de l'agglomération, notamment dans sa partie « Est »,
- Diversifiant les activités proposées avec des espaces spécialisés pour une plus grande mixité des publics.
- Augmentant la plage d'ouverture entre 40 à 45 h / semaine, avec des créneaux toute la journée du lundi au vendredi, y compris en matinée, pour répondre aux besoins de publics « mixtes » féminins et masculins,
- Adaptant l'encadrement sportif existant : une animatrice sportive brevetée d'Etat « métiers de la forme » supplémentaire,
- Conservant un tarif d'accès attractif pour les usagers aux ressources modestes.

La surface de l'équipement sera de 350 m2, il sera implanté sur le tènement « Condorcet » à Béligny, propriété de la ville de Villefranche, de façon à minimiser les coûts de réseau et d'infrastructure d'accès, et en veillant à la prise en compte du développement durable dans les bâtiments ; la mise en œuvre devra permettre la continuité de l'activité sportive pendant la phase de travaux. Le quartier et l'équipement sont d'ores et déjà bien desservis par le réseau de Transport en commun de la CAVIL (arrêts de 2 lignes de bus à proximité).

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Ensemble des quartiers de l'agglomération de Villefranche et plus particulièrement du Secteur « Est » de la ville de Villefranche regroupant notamment les 3 quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville ... Béligny (classé en ZRU), Troussier (en opération de rénovation urbaine ANRU) et Garet.

Bénéficiaire : Collectivités publiques, Ville de Villefranche sur Saône

Responsable local du projet : Service « vie des quartiers » Ville de Villefranche sur Saône

Mairie de Villefranche-sur-Saône

183 rue de la Paix B.P. 419

69653 Villefranche-sur-Saône Cedex

Partenaires associés : Service « politique de la ville & habitat » CAVIL, Service « Jeunesse » ville de Villefranche

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Travaux de rénovation dont maîtrise d'oeuvre et ingénierie	INV	555.000	555.000	
Total des dépenses	INV	555.000	555.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		555.000	166.500	30%
Total des subventions			166.500	
Auto-financement			388.500	70%
Total des recettes			555.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 100%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :

2011-2015

Suivi et évaluation :

Evolution et origine par quartier du nombre d'usagers réguliers dont le public féminin

Observations :

Les choix en matière d'amélioration énergétique (solaire thermique) devront faire l'objet d'une note d'opportunité préalable

Fiche action	5	Soutenir la montée en puissance de la SMAC pour atteindre son rayonnement inter-territorial attendu
Dispositif		CONVENTION D'AGGLOMERATION DD
Contrat	DA9A	Villefranche
Axe	2	Développer durablement le Beaujolais par une organisation territoriale repensée
Objectif	04	Qualité de vie : les équipements, services et la dynamique socioculturelle à...

Contexte :

Depuis 2005, la Communauté d'Agglomération de Villefranche (CAVIL) porte le projet de réaliser une Salle de Musiques Actuelles (SMAC). Cette nouvelle scène aurait pour vocation de proposer :

- Une programmation pluri-esthétique complémentaire de l'existant ;
- Un lieu pour une pratique ouverte de l'ensemble des musiques actuelles ;
- Un lieu de vie, de rencontre et d'accueil pour des événements majeurs ;
- Un outil d'éducation artistique (cf. fiche action 6 de la CFAC) tout en veillant à optimiser les moyens afin de limiter la charge pour la collectivité.

Le site pressenti – proche du Palais des Expositions – est bien desservi par les transports en commun et accessible (nombreux stationnements...), ce qui en fait un atout important. De plus, cette localisation, en dehors des zones d'habitation, devrait permettre d'éviter tout problème de voisinage.

Un APS a été présenté en 2008 autour de :

- Un pôle de studios de répétition toutes esthétiques et toutes pratiques,
- Une salle de concert modulable du local à l'international (100 à 1000 spectateurs),
- Un outil technique permettant d'enregistrer en tout lieu,
- Un lieu de convivialité autour d'un bar.

L'investissement a été évalué à environ 5 millions € HT. Il est rappelé que la Région sera appelée à participer à l'investissement de cet équipement sur des crédits de droit commun.

L'objectif de cette SMAC est de mettre en place une dynamique forte autour des pratiques amateur et du travail des professionnels, avec notamment :

- L'accent sera porté sur l'intégration totale au tissu local, en lien avec l'ensemble des acteurs : populations résidentes, organisateurs et responsables culturels, sans oublier le tissu économique.
- Prise d'appui et coopérations sur projets avec les acteurs clef du territoire, comme par exemple : le Conservatoire, le Centre Culturel Associatif Beaujolais ou le Centre Culturel et le Théâtre de Villefranche.
- Mise en place de solidarités territoriales, notamment entre les pôles culturels que sont les bassins de vie de Villefranche et Tarare, mais aussi avec le secteur rural (par exemple Amplepuis-Thizy).
- Partenariat public/privé avec le studio d'enregistrement l'Hacienda à Tarare, organisateur des « tremplins des nouveaux talents en Beaujolais Vert » : cette articulation pourrait permettre une valorisation d'équipements et de compétences existantes sur le territoire intéressante. Cette conjugaison entre Villefranche et Tarare pourrait contribuer à asseoir le développement territorial de la SMAC sur le Beaujolais Vert et à travailler vers une cohérence et une interaction avec le projet de pôle culturel en réflexion par la ville de Tarare.
- Une dynamique spécifique et fondatrice du projet et du lieu pour faire rayonner la diffusion des musiques actuelles, ouverte aux différentes orientations de ces musiques.
- Enfin, la notion de développement durable sera placée au cœur des différents processus et considérée comme une opportunité de développement, d'impact positif sur le fonctionnement moyen/long terme, de différenciation et d'appropriation au local et bien plus largement.

Description :

Ce projet orienté initialement au vu de l'enjeu communautaire et des besoins du bassin de vie locale, se doit aussi d'intégrer «l'écosystème» régional des musiques actuelles et son rayonnement dépasse de fait largement le périmètre de la CAVIL et du territoire Beaujolais, puisqu'il intéressera aussi l'ensemble du secteur Val de Saône-Dombes : cet équipement est donc pensé pour avoir une vocation inter-territoriale et interdépartementale.

Les objectifs assignés à cet équipement sont les suivants :

- Proposer un lieu de diffusion ouvert, pluriel et correspondant aux exigences techniques permettant de découvrir l'ensemble des musiques actuelles avec des artistes de qualité, en émergence, d'envergure régionale, nationale voire internationale.
- Mettre à disposition un espace convivial d'accueil, comme lieu de vie et d'échange.
- Susciter l'interaction avec les différents projets en réflexion et les acteurs du secteur et la visibilité du projet de SMAC vers ces interlocuteurs.
- Accompagner et créer les conditions de l'émergence et de la création artistique.
- Impulser et soutenir la circulation de l'expérience, du « compagnonnage » d'artistes déjà reconnus pour l'intégrer au cœur de la pratique en amateur.

La montée en puissance de la SMAC doit être engagée dès l'amont de la réalisation de l'équipement : elle implique, dans un premier temps, le recrutement d'un chef de projet, puis d'un responsable communication/médiation pour accompagner la mise en place des activités de la SMAC et son rayonnement interdépartemental attendu.

1) Mission définie pour le chef de projet : porter le projet sur la dimension culturelle, ses objectifs centraux, les missions définies, ses partenariats, ses spécificités et son inscription dans un environnement local, régional et national.

2) Missions définies pour le poste de communication/médiation

- responsable de l'organisation, de la mise en œuvre et du suivi budgétaires des différentes productions ou compagnies.
- responsable de la conception, la préparation et la mise en œuvre de la communication.
- direction des actions des équipes des relations publiques, d'information et d'accueil

3) Des actions et supports de communication sont prévus afin d'informer et de préparer le fonctionnement en concertation (en année 1), d'expérimenter l'activité de la SMAC, de communiquer et d'engager une médiation interdépartementale (en année 2) et de consolider l'activité de la SMAC en renforçant la communication et médiation territoriale (en année 3). (Nb : Dans ce dernier point, il ne s'agit que d'outils, supports ou prestations de communication et non de postes)

Ainsi, il est sollicité une aide financière de la Région permettant de financer ces postes de dépenses au lancement, sur 3 ans de manière dégressive, afin d'accompagner la mise en place et la montée en puissance de ce lieu à rayonnement régional, dépassant largement les limites de l'agglomération et du Département du Rhône.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Ensemble du Pays Beaujolais et même plus largement le nord-ouest de la Région (Ain, Val de Saône Dombes, ...)

Bénéficiaire : Communes et leurs groupements (CAVIL, SEM, ...), associations, ...

Responsable local du projet : Monsieur Jean PICARD, Président de la Communauté d'Agglomération de Villefranche

CAVIL

115 rue Paul Bert

69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

Tél : 04.74.68 23 08

directeur.general@cavil.fr

Partenaires associés : SM du Beaujolais, Centre Culturel Villefranche, CCAB, Conservatoire de musique, ADECRA, ...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Chef de projet / coordinateur (salaire, charge, frais de déplacements,) Dégressif sur 3 ans (40%, 30% et 20%)	FCT	170.000	169.700	
Responsable communication / médiation (salaire, charge, frais de déplacements,) Dégressif sur 3 ans (40%, 30% et 20%)	FCT	110.000	109.300	
Communication (outils, actions, supports, ...)	FCT	35.000	35.000	
Total des dépenses	FCT	315.000	314.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		314.000	94.200	30%
Total des subventions			94.200	
Auto-financement			220.800	70%
Total des recettes			315.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :

2011-2017

Suivi et évaluation :

Fréquentation de la SMAC, nb groupes/musiciens associés, nb d'échanges avec d'autres ...

Observations :

Le soutien aux investissements liés à la création de cet équipement renvoie à un financement de droit commun de la Région Rhône-Alpes.

Fiche action	6	Favoriser le rayonnement culturel de l'agglomération notamment par l'éducation artistique et des évènementiels forts
Dispositif		CONVENTION D'AGGLOMERATION DD
Contrat	DA9A	Villefranche
Axe	2	Développer durablement le Beaujolais par une organisation territoriale repensée
Objectif	04	Qualité de vie : les équipements, services et la dynamique socioculturelle à...

Contexte :

L'agglomération de Villefranche veut dynamiser la diffusion culturelle, notamment par le soutien à des événements majeurs. Conformément à la stratégie établie pour le CDDRA, la CAVIL a donc réalisé une sélection d'évènements d'intérêts territoriaux qu'elle souhaite voir monter en puissance, parmi lesquels : le festival des "Nouvelles Voix", "Festiplanètes" et les "rencontres du cinéma francophone en Beaujolais". Avec ces 3 événements phares, la CAVIL allie la culture à la musique, à la science, à la convivialité et à la société. De plus, ces manifestations concernent un large public qui dépasse la seule agglomération de Villefranche et rayonne sur l'ensemble du Pays Beaujolais et même de l'Ain.

D'autre part, l'éducation artistique est au cœur du projet culturel de l'agglomération. Cette mission a été confiée au Centre Culturel -Théâtre - de Villefranche, qui intervient auprès des établissements scolaires, mais également à la Maison d'arrêt, à l'Hôpital, au foyer l'Oasis, ... L'objectif est de favoriser les rencontres entre les artistes et le public, de donner à ce dernier les bases d'un langage esthétique et sensible pour lui permettre de mieux appréhender le spectacle vivant. Plus globalement, ces actions d'éducation artistique ont pour objectif de contribuer à la formation intellectuelle et sensible, en particulier pour les jeunes générations.

Il existe un réel besoin en matière d'éducation artistique en Pays Beaujolais, puisque le centre culturel de Villefranche reçoit chaque année plus de 20 000 demandes, mais doit en refuser près de la moitié. Ainsi, plus d'une centaine d'établissements scolaires bénéficient de l'offre en éducation artistique de l'agglomération de Villefranche, qui joue ici un véritable rôle de centralité, puisque le jeune public provient à près de 80% de l'extérieur de l'agglomération, majoritairement du Rhône et de l'Ain.

Description :

L'agglomération souhaite mettre l'accent sur 2 canaux de la diffusion culturelle, à savoir les événements culturels majeurs et l'éducation artistique. Ces 2 canaux ont été retenus du fait de leur complémentarité avec la mise en place d'une SMAC (cf. fiche 5 CFAC) et le soutien apporté à la culture dans le cadre du CDDRA.

1/ Conformément à la stratégie du Pays Beaujolais et à la fiche action relative à l'évènementiel du CDDRA, l'agglomération a priorisé 3 événements culturels majeurs qui ont pour objectif d'associer l'image du Beaujolais à une offre culturelle de qualité :

> Le festival des Nouvelles Voix a lieu à la période du Beaujolais Nouveau et offre une alternative culturelle à ces festivités. Il rassemble une vingtaine d'artistes (jeune scène de Rhône-Alpes et de France, aux côtés d'artistes repérés, il offre à de jeunes formations l'opportunité de se produire et répond aux attentes d'un public curieux de découvrir de nouveaux talents), des résidences de création, des actions d'éducation artistique,... (lien avec la SMAC qui pourrait accueillir cet événement). L'agglomération veut assurer la montée en puissance de ce festival afin qu'il change de catégorie et qu'il rejoigne le groupe des festivals de Rhône-Alpes, d'ici quelques années.

> Festiplanètes, festival qui allie arts et sciences, a été spécialement conçu en 2010 pour compléter l'offre artistique de l'ensemble du territoire. Il constitue donc un ensemble de rendez-vous "arts et sciences" comprenant des expos, spectacles, cinéma, rencontres, contes, apéros-sciences, lectures et rencontres avec les

auteurs... Ce projet, établi pour 3ans, a comme objectif d'offrir une approche différente et novatrice de la culture scientifique (avec comme mot d'ordre : comprendre en s'amusant et en vivant un moment intergénérationnel), mais également de développer une offre culturelle de qualité pendant les vacances de février. Ce projet atypique n'ayant pas reçu le soutien du précédent CDRA, la CAVIL souhaite vivement encourager cette initiative novatrice sur ces 2 prochaines années.

> Les rencontres du cinéma francophone en Beaujolais sont organisées, depuis 1996, par L'Autre Cinéma au cinéma Les 400 Coups à Villefranche. Cette manifestation a pour objectif de défendre et promouvoir le cinéma Art & Essai auprès du grand public, sur le territoire du Beaujolais et du Val de Saône. Le projet artistique mis en place s'articule autour des axes suivants: faire découvrir le cinéma art & essai francophone, favoriser la rencontre entre publics et créateurs, avoir un regard sur les films. La CAVIL a conventionné pour 3 ans avec L'autre cinéma, afin de donner une dimension régionale et un nouvel essor à cet évènement à la thématique plutôt confidentielle.

2/L'éducation artistique menée par le Théâtre de Villefranche pour un public provenant de tout le Pays Beaujolais et même plus largement. Une éducation artistique exigeante se réalise d'abord à travers une programmation annuelle (vue avec la Région) pour le jeune public, proposée sur le temps scolaire, qui permet d'éduquer au sensible les enfants de nombreux établissements scolaires. Le travail de sensibilisation se décline également à travers des ateliers de pratique artistique dans les établissements scolaires, à la Maison d'arrêt et des actions en lien avec l'Hôpital, la Médiathèque, le Foyer l'Oasis...

Cette action d'éducation artistique porte sur :

- l'éducation artistique auprès des plus jeunes et des personnes éloignées de l'offre culturelle;
- le renforcement des équipes artistiques qui créent des spectacles jeune public;
- le développement de la programmation jeune public (temps scolaire) afin de ne plus avoir à refuser d'élèves.

Pour l'ensemble de ces projets, l'agglomération favorisera la participation de publics encadrés, sociaux ou en difficulté, par la mise en place d'un accueil et de visites privilégiées et par l'organisation de transports.

Les modalités de mise en œuvre seront précisées avec la Région.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Pays Beaujolais et territoires environnants

Bénéficiaire : Communes et leurs groupements (CAVIL), associations, ...

Responsable local du projet : Monsieur Jean PICARD, Président de la Communauté d'Agglomération de Villefranche

CAVIL

115 rue Paul Bert

69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

Tél : 04.74.68 23 08

directeur.general@cavil.fr

Partenaires associés : Centre Culturel - Théâtre de Villefranche, CCAB, Cinéma "Les 400 coups", Ville de Villefranche, ...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Festival des Nouvelles Voix (dégressif sur 3 ans : 50%,40%,30%)	FCT	750.000	600.000	
Festiplanètes (dégressif sur 2 ans : 50%,40%)	FCT	250.000	200.000	
Education artistique (dégressif sur 3 ans : 40%,30%,20%)	FCT	200.000	183.000	
Les rencontres du Cinéma francophone en Beaujolais (dégressif sur 2 ans : 40%,30%)	FCT	150.000	132.000	
Total des dépenses	FCT	1.350.000	1.115.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		1.115.000	431.100	39%
Total des subventions			431.100	
Auto-financement			918.900	68%
Total des recettes			1.350.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2011-2017

Suivi et évaluation :

Evolution nb participants, évolution fréquentation, analyse âge et provenance des spectateurs, ...

Observations :

Fiche action	7	Maison Vermorel
Dispositif		CONVENTION D'AGGLOMERATION DD
Contrat	DA9A	Villefranche
Axe	2	Développer durablement le Beaujolais par une organisation territoriale repensée
Objectif	04	Qualité de vie : les équipements, services et la dynamique socioculturelle à...

Contexte :

La ville de Villefranche a accepté, par délibération du 19 juin 2006, la donation de Monsieur AUBOIN-VERMOREL, concernant le domaine Vermorel, propriété de 20 206 m² au centre de Villefranche, comprenant un parc boisé, un jardin potager, un verger, une maison de maître dite "Maison des Roches" et diverses dépendances dont la villa Suzanne et les anciennes écuries.

Dans l'acte de donation Monsieur Olivier AUBOIN-VERMOREL souhaitait que la ville conserve l'esprit VERMOREL et assure la pérennité des lieux, notamment par leur entretien et l'organisation d'expositions des fabrications de marque VERMOREL. Les souvenirs et objets familiaux ainsi que tout ce qui concerne le patrimoine industriel et artisanal du Pays Beaujolais, doivent également être exposés.

Afin de réfléchir au devenir de cette somptueuse propriété, l'agglomération et plus particulièrement la ville de Villefranche, souhaite mener à bien une étude de préfiguration afin d'étudier la faisabilité des pistes d'idées envisagées pour ce domaine.

Description :

Etude de préfiguration

Réalisation d'une étude sur le devenir de la maison des Roches dans le respect des obligations de l'acte de donation en examinant par exemple la faisabilité d'un pôle scientifique, industriel, technique et culturel. Cette étude de préfiguration permettra d'analyser les différentes pistes envisagées, à savoir : l'aménagement d'une résidence d'artistes dans la "villa Suzanne", l'aménagement d'un musée permanent dans les anciennes écuries, ...

Les aménagements et équipements :

Les aménagements et équipements qui seront aidés dans le cadre de la présente convention, découleront principalement de l'étude de préfiguration (sous-réserve de validation par la Région). Ils devraient concerner :

> La villa Suzanne, dans laquelle une résidence d'artiste pourrait être envisagée. En effet, depuis de nombreuses années, le Centre Culturel de Villefranche accueille des artistes en résidence qui créent leur spectacle au Théâtre. Afin de faciliter l'accueil de ces artistes et de leur offrir de bonnes conditions de travail, Villefranche souhaite faire aménager des appartements au premier étage de la Villa Suzanne. Ces lieux dédiés pourraient ainsi accueillir aussi des conférenciers, artistes intervenant dans le futur pôle scientifique, technique, industriel et culturel de la Maison des Roches.

> Les anciennes écuries après une remise en état pourraient devenir une vitrine accueillant des expositions permanentes ou temporaires. En effet, la Maison du Patrimoine, structure municipale, est dépositaire d'une collection de divers matériel et objets VERMOREL, qui pourraient être exposés conformément aux volontés du donateur.

L'étude de préfiguration et les aménagements présentés doivent permettre de faire du domaine Vermorel un véritable pôle scientifique, industriel, technique et culturel. Le domaine pourrait ainsi permettre à un plus grand nombre de s'approprier ce patrimoine industriel collectif lié au Pays Beaujolais, en mettant en valeur le

patrimoine industriel et celui lié à la culture de la vigne.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Agglomération de Villefranche et plus largement le Pays Beaujolais

Bénéficiaire : Communes et leurs groupements (Mairie de Villefranche, CAVIL), associations, ...

Responsable local du projet : Monsieur Jean-Paul BERNEY, Responsable service culture à la Mairie de Villefranche/Saône

Ville de Villefranche

Service culture - JP BERNEY

183, rue de la Paix

69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

Tél : 04.74.62.60.00

jpberney@villefranche.net

Partenaires associés : A créer

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Aménagements et équipements	INV	300.000	270.000	
Etude de préfiguration	INV	40.000	40.000	
Total des dépenses	INV	340.000	310.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		310.000	93.000	30%
Total des subventions			93.000	
Auto-financement			247.000	73%
Total des recettes			340.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 100%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :

2011-2017

Suivi et évaluation :

Fréquentation des sites

Observations :

Fiche action	8	Renforcer les liens entre les quartiers Est de Villefranche, le centre-ville et la gare par la requalification de la place des Viaducs
Dispositif		CONVENTION D'AGGLOMERATION DD
Contrat	DA9A	Villefranche
Axe	2	Développer durablement le Beaujolais par une organisation territoriale repensée
Objectif	05	Transport et mobilité: des infrastructures et des déplacements à organiser...

Contexte :

Le plan de déplacements urbains de la CAVIL comporte de multiples actions pour renforcer l'usage des modes doux. De nombreuses pistes ou bandes cyclables ont été aménagées sur le territoire de Villefranche et sur l'agglomération. Le réseau de bus urbains confié à un nouveau concessionnaire aura des fréquences accrues dès le 23 août 2010.

Par ailleurs, la mise en accessibilité pour les personnes handicapées et pour le confort des piétons (presque achevée sur les bâtiments publics) est depuis plusieurs années une préoccupation intégrée dans les aménagements d'espaces publics et de rues.

Enfin, le pôle d'échanges, comme souligné par le SCOT et le PADD, constitue un élément majeur de la centralité du premier pôle du pays beaujolais. Sa facilité d'accès et son attractivité pour les piétons, les cycles, les usagers des transports urbains méritent d'être renforcés.

Concernant les abords immédiats de la gare, ils seront traités dans le projet partenarial de réaménagement du pôle d'échanges, grâce notamment aux financements du contrat de Plan Etat Région et du contrat d'aménagement de la gare. Les trois phases successives prévues de juin 2010 à fin 2012 sont le réaménagement de la gare, puis du parvis piétonnier et des abords, et enfin la mise en accessibilité des quais (rehaussement et installation d'ascenseurs).

Le projet de vélostation soumis par la CAVIL complètera cet aménagement dans l'aile sud de la gare avec un nouveau service de location horaire de vélos et une consigne à vélos.

Des aménagements complémentaires permettront de renforcer le pôle d'échanges et d'améliorer son accès pour les modes doux. L'aménagement de la place des viaducs avec une voie bus, de nouvelles pistes cyclables constitueront le prolongement du nouveau gabarit de la rue Grange Blazet (voie bus).

La place des viaducs jouera un rôle essentiel de jonction urbaine entre le centre historique et « l'autre côté des voûtes », permettant d'étirer vers l'Est la dynamique urbaine et commerciale. L'aménagement de cette place et la perception des viaducs comme un élément architecturé de patrimoine plutôt que comme un obstacle, sera déterminant pour amorcer l'aménagement en écoquartier du quartier Monplaisir (qui commence à cette place, à l'angle des rues quarantaine et Monplaisir).

Description :

- Amélioration des passages sous voie ferrée

Au Nord du pôle d'échanges existent deux passages publics sous les voies, qui permettent par leurs pans inclinés la traversée des cycles (tenus en main) entre l'est et l'Ouest, réduisant l'effet de coupure urbaine des lignes de train. Leur état exige un sérieux toilettage, avec un nouveau matériau pour isoler les parois de l'humidité, et un mode d'éclairage solide et sécurisant.

- Renforcer les liens entre les quartiers Est et centre-ville / gare par la requalification de la place des Viaducs. Nœud de circulation avec le principal flux entrant dans le centre depuis l'Est et la liaison majeure Nord Sud du boulevard Blanc/boulevard Grange Blazet devant la gare, le carrefour des viaducs sera requalifié en place pour réduire l'importance spatiale et visuelle des véhicules motorisés (tout en améliorant la fluidité avec 4 carrefours à feux, la priorité aux bus, et de nouveaux sens de circulation).

De larges trottoirs, des massifs plantés, une passerelle de bois et des cheminements le long du Morgon faciliteront les traversées des nombreux piétons. Des pistes cyclables seront créées réduisant de 3 à 2 voies

automobiles les rues Ampère et de la Quarantaine. L'éclairage et la signalétique seront repris, du mobilier urbain installé.

Un paysagiste a dessiné un plan masse d'aménagement complétant les études de circulation (y compris simulation dynamique). Les travaux sont estimés par nature, et seuls les aménagements hors enrobés, chaussée ou trottoirs bitume sont présentés au CDDRA. Sans aide régionale, la partie centrale paysagée serait probablement différée. La Région sera particulièrement attentive à la liaison avec l'écoquartier et aux circulations douces transversales.

- Mettre en valeur le viaduc du tacot :

Par un nettoyage/Confortement du viaduc le plus bas dont les sept arches ornent le boulevard Blanc, ce témoignage de l'ancien tacot beaujolais qui reliait le centre et les villes alentours pourrait marquer positivement l'entrée dans l'hyper centre historique.

Une ancienne voiture du tacot sera recherchée, acquise et positionnée sur la voie.

Les investissements soutenus par la Région Rhône-Alpes seront précisés au regard des résultats des études préalables.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Centralité de Villefranche

Bénéficiaire : Ville de Villefranche-Su-Saône

Responsable local du projet :

Ville de Villefranche-Sur-Saône

Direction des services techniques

Partenaires associés : CAVIL, Syndicat Mixte du Beaujolais

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Etudes et aménagements (hors chaussée /enrobés), amélioration passages sous voies ferrées, mise en lumière, mise en valeur tacot, mobilier	INV	1.000.000	1.000.000	
Total des dépenses	INV	1.000.000	1.000.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		1.000.000	500.000	50%
Total des subventions			500.000	
Auto-financement			500.000	50%
Total des recettes			1.000.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 100%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :

- amélioration des deux passages sous voies ferrées : courant 2011
- aménagement place des viaducs : été 2011, mise en lumière fin 2011
- mise en valeur du viaduc du tacot : 2011

Suivi et évaluation :

Réalisation des travaux ; augmentation de la fréquentation par les modes doux

Observations :

Ces aménagements sont le prolongement de la requalification du pôle d'échanges et l'anticipation de l'opération d'aménagement d'un écoquartier à Monplaisir (fiche action spécifique)

Fiche action	9	Développer les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle
Dispositif		CONVENTION D'AGGLOMERATION DD
Contrat	DA9A	Villefranche
Axe	2	Développer durablement le Beaujolais par une organisation territoriale repensée
Objectif	05	Transport et mobilité: des infrastructures et des déplacements à organiser...

Contexte :

L'agglomération de Villefranche-sur-Saône est identifiée comme pôle de développement de niveau 1 dans le SCoT du Beaujolais avec la présence de la gare de Villefranche sur son territoire. A ce titre elle est destinée à accueillir une grande partie du développement futur du territoire tant en terme d'habitat que d'activités économiques.

Les résultats de l'enquête Ménages Déplacements réalisée en 2005 montrent que 61,5 % des déplacements de la CAVIL sont effectués en voiture. 32% s'effectuent à pied. Les transports en commun atteignent seulement 3,5 % et le vélo moins de 1%.

L'analyse des flux de déplacements entre la Communauté d'agglomération et les communes proches identifie par ailleurs les communes avec lesquels les échanges sont les plus forts (Jassans-Riottier et Anse avec plus de 5000 déplacements/Jour ; St Georges de Reneins, Belleville, Liergues et Pommiers enregistrent chacune entre 3000 et 5000 déplacements).

La Communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône (CAVIL) a décidé l'élaboration volontaire d'un plan de déplacements urbains (PDU) qui a été arrêté en 2006. Parmi les objectifs figure notamment la promotion et le développement de l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle. Dans ce cadre, plusieurs études ont été engagées : restructuration du réseau de transport urbain, schéma directeur vélo, élaboration d'une politique en faveur de la marche à pied, plan de stationnement, hiérarchisation du réseau de voirie...

Il s'agit désormais de mettre en œuvre les orientations qui ont été définies à l'occasion de ces différentes études et d'assurer le suivi de ces mises en œuvre afin d'évaluer leur impact et de mesurer leur réussite.

Description :

OBSERVATOIRE DES DEPLACEMENTS

Dans le cadre du PDU, plusieurs études ont été réalisées (SD Vélo, Etude TC, Charte Piéton, Hiérarchisation de la voirie...). L'enquête ménage-déplacements a eu lieu, les données du recensement 2006 sont disponibles et le Département du Rhône comme certaines communes avoisinantes sont engagés dans des réflexions sur les déplacements.

La création d'un observatoire des déplacements et d'indicateurs de suivi-évaluation permettront d'alimenter les réflexions du comité de suivi du PDU et du SCOT. Le SMB qui va développer ses missions d'observation (transport et d'habitat...cf. action 9 du CDDRA) sera associé au lancement de la démarche et à son suivi.

La Région interviendra sur :

- L'appel à un prestataire extérieur pour la mise en place d'un observatoire des déplacements: collecte et analyse des données dans le cadre d'un SIG.

MODES DOUX

L'élaboration d'un schéma directeur vélo a permis d'identifier les liaisons cyclables d'agglomération à aménager et signaler. Dans un contexte de faible pratique du vélo, il est nécessaire de réaliser des aménagements sécurisants pour attirer de nouveaux cyclistes. Les voies en site propre ne peuvent pas être mises en œuvre partout et sont donc réservées à quelques axes spécifiques. Des solutions plus légères sont également recherchées afin de parvenir à un maillage important du territoire.

Le jalonnement des itinéraires cyclables permettra de matérialiser la continuité d'itinéraires en lien avec le schéma directeur du département du Rhône et ceux des communes limitrophes de l'Ain. Cette signalisation est intégrée au schéma directeur de jalonnement directionnel.

Dans le cadre de l'étude sur les déplacements piétons, les principales liaisons entre le centre-ville de Villefranche et les différents quartiers ont été identifiées permettant une offre complète d'alternatives à l'automobile.

Enfin, la mise en œuvre d'animations et d'évènements autour du vélo a pour objectif de promouvoir ce mode de déplacements (fête du Vélo, semaine de la mobilité, cyclopolitain...)

La Région Rhône-Alpes interviendra sur :

- La réalisation des pistes cyclables, voies vertes et cheminement piétons (une attention particulière sera apportée au traitement paysager et à l'utilisation de matériaux durables et à l'articulation avec les projets des collectivités environnantes).
- L'appel à un prestataire de services pour la réalisation du schéma directeur de jalonnement directionnel intégrant le jalonnement cyclable et le jalonnement des itinéraires piétons
- L'acquisition et la mise en œuvre des panneaux de jalonnement des itinéraires cyclables et de la signalétique piétonne
- L'acquisition de mobilier de stationnement vélo (arceaux simples et couverts)
- Mise en place d'un évènement de lancement : de type animations vélo, ... (prestataire)

COVOITURAGE ET CENTRALE DE MOBILITE

Sur la CAVIL 1 ménage sur 5 ne possède pas de voiture et 41 % des adultes ne disposent pas d'une voiture. Il s'agit donc de créer une plateforme Web de covoiturage afin de faciliter la rencontre entre une offre et une demande en covoiturage sur un territoire élargi aux communes limitrophes de la CAVIL (du Rhône et de l'Ain) avec lesquelles il existe le plus d'échanges en matière de déplacements.

En lien avec Multitud, cette plateforme offre des perspectives d'évolution vers une centrale ou agence de mobilité à l'échelle du bassin de vie de Villefranche. Le SYndicat Mixte du Beaujolais et la Région Rhône-Alpes seront associés au lancement et au suivi de la démarche.

La Région Rhône-Alpes interviendra sur :

- L'appel à un prestataire de services pour la création et la promotion (plan de communication) d'une plateforme Web de covoiturage.
- L'appel à un prestataire extérieur pour déterminer le contenu et la nature d'un service de type centrale de mobilité

La Région sera associée à l'élaboration des cahiers des charges nécessaires au déploiement de ces opérations.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

CAVIL et communautés de communes voisines (dont Ain)

Bénéficiaire : CAVIL, Communes

Responsable local du projet :

Communauté d'agglomération de Villefranche CAVIL - Monsieur Jean PICARD - Président

Communauté d'agglomération de Villefranche CAVIL - Madame Sandrine SARRAZIN - service déplacements

115 rue Paul Bert 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

Tél : 04.74.68 23 08 -

Partenaires associés : Communes de l'agglomération - SMB- Départements du Rhône et de l'Ain - EPCI et communes limitrophes

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Modes doux	INV	1.296.000	1.296.000	
Observatoire déplacements	FCT	100.000	100.000	
Covoiturage – centrale de mobilité	FCT	62.000	62.000	
Total des dépenses	INV	1.296.000	1.296.000	
Total des dépenses	FCT	162.000	162.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		1.458.000	437.400	30%
Total des subventions			437.400	
Auto-financement			1.020.600	70%
Total des recettes			1.458.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 89%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :

2010 - 2017

Suivi et évaluation :

Nombre d'utilisateurs de la palteforme covoiturage, productions de l'observatoire...

Observations :

Fiche action	10	Création d'une coopérative d'activité pour promouvoir des formes d'emploi et d'entrepreneuriat durables et solidaires
Dispositif		CONVENTION D'AGGLOMERATION DD
Contrat	DA9A	Villefranche
Axe	3	Accueillir les entreprises et le travail en Beaujolais
Objectif	09	Les Hommes:des parcours professionnels et des parcours de vie à promouvoir et...

Contexte :

Le Pays Beaujolais met en place une réflexion sur l'économie sociale et solidaire et sur l'ensemble des façons de travailler et d'entreprendre qui permettent d'ancrer localement l'emploi. Le Pays Beaujolais s'intéresse notamment au télétravail et à l'accueil d'actifs en milieu rural.

La Communauté d'Agglomération de Villefranche souhaite jouer un rôle actif en ce domaine en mettant en place une coopérative d'activités dont l'action pourra couvrir l'ensemble du territoire.

Après avoir créé, au début des années 2000, la première pépinière d'entreprises du territoire beaujolais, Créacité, l'agglomération entend par cette démarche cibler un autre public de créateurs potentiels qui, eu égard à leur parcours, leur quête personnelle, la nature de l'activité...demandent une forme d'accompagnement à la création différente de l'accompagnement classique, réalisé par les chambres consulaires.

Pour certains porteurs de projet, la coopérative d'activités peut être perçue comme une formule simple et sans prise de risque inconsidérée pour tester « grandeur nature » leur projet de création. Pour d'autres, ce système permet avant tout d'entreprendre dans le respect des valeurs coopératives. Pour ces différentes raisons, l'agglomération, et plus largement le Beaujolais doivent disposer d'un tel outil de développement économique.

Pour mener à bien ce projet de création de coopérative, la Cavil s'est rapprochée d'un opérateur régional, la SCOP Cap Service, à Lyon et d'un correspondant local, l'association Calad'Impulsion. Durant 2 ans, cette association, grâce à des financements « Politiques de la Ville » a proposé les services de la coopérative auprès des publics du pays beaujolais. Le résultat tend à prouver la pertinence d'une coopérative sur le territoire, que la Cavil entend domicilier dans l'enceinte de sa pépinière d'entreprises pour plus de synergie. L'association Calad'Impulsion réfléchit actuellement au montage juridique de la coopérative.

Description :

Le soutien de la Région Rhône-Alpes portera sur l'aide au lancement de la coopérative d'activités. Ce soutien sera fléché sur le fonctionnement de la structure pendant deux ans.

Ces subventions seront conditionnées à la création effective d'une structure locale dont les statuts juridiques seront transmis à la Région.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Ensemble du Pays Beaujolais

Bénéficiaire : Communauté d'agglomération, Associations (Calad impulsions)

Responsable local du projet : Communauté d'agglomération de Villefranche CAVIL – Monsieur Jean PICARD –
Président

115 rue Paul Bert 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

Tél : 04.74.68 23 08 –

Partenaires associés : Avec l'ensemble des partenaires Créafil et communautés de communes

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Aide au lancement : fonctionnement de la coopérative d'activités pendant 2 ans (50% -40%)	FCT	133.334	133.334	
Total des dépenses	FCT	133.334	133.334	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		133.334	60.000	45%
Total des subventions			60.000	
Auto-financement			73.334	55%
Total des recettes			133.334	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2011-2017

Suivi et évaluation :

Nombre de créateurs participant aux réunions d'informaiton, rencontrés, et créant via la coopérative

Observations :

Tableau de synthèse du CDRA Villefranche

Actions du contrat	Nature	Bénéficiaire	dépense subv.	subvention RRA	Taux moyen indicatif
Axe 1 : Mettre au coeur du Beaujolais ses richesses naturelles et patrimoniales					
Objectif 02 : Environnement et ressources naturelles : des richesses à protéger et gérer ...					
1	Amélioration énergétique d'équipements structurants	invest	Communauté d'Agglomération de Villefranche sur Saône	310.000	155.100 50%
Total objectif 02 :				310.000	155.100 50%
Total Axe 1 :				310.000	155.100 50%
subvention non affectée axe 1					23.920
Axe 2 : Développer durablement le Beaujolais par une organisation territoriale repensée					
Objectif 03 : Habitat: une offre de logement pour tous à concilier avec une consommation...					
2	Mise en place d'un « Observatoire de l'habitat » élargi	fonct	CAVIL	90.000	45.000 50%
3	Soutenir la réalisation d'un éco-quartier sur le secteur Monplaisir à Villefranche	invest+fonct	Ville de Villefranche s/S	1.000.000	500.000 50%
Total objectif 03 :				1.090.000	545.000 50%
Objectif 04 : Qualité de vie : les équipements, services et la dynamique socioculturelle à...					
4	Réalisation d'un pôle sportif inter quartiers sur Béligny	invest	Collectivités publiques, Ville de Villefranche sur Saône	555.000	166.500 30%
5	Soutenir la montée en puissance de la SMAC pour atteindre son rayonnement inter-territorial attendu	fonct	Communes et leurs groupements (CAVIL, SEM, ...), associations, ...	314.000	94.200 30%
6	Favoriser le rayonnement culturel de l'agglomération notamment par l'éducation artistique et des événementiels forts	fonct	Communes et leurs groupements (CAVIL), associations, ...	1.115.000	431.100 39%
7	Maison Vermorel	invest	Communes et leurs groupements (Mairie de Villefranche, CAVIL), associations, ...	310.000	93.000 30%
Total objectif 04 :				2.294.000	784.800 34%
Objectif 05 : Transport et mobilité: des infrastructures et des déplacements à organiser...					
8	Renforcer les liens entre les quartiers Est de Villefranche, le centre-ville et la gare par la requalification de la place des Viaducs	invest	Ville de Villefranche-Su-Saône	1.000.000	500.000 50%
9	Développer les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle	invest+fonct	CAVIL, Communes	1.458.000	437.400 30%
Total objectif 05 :				2.458.000	937.400 38%
Total Axe 2 :				5.842.000	2.267.200 39%
subvention non affectée axe 2					100.000
Axe 3 : Accueillir les entreprises et le travail en Beaujolais					
Objectif 09 : Les Hommes:des parcours professionnels et des parcours de vie à promouvoir et...					

Tableau de synthèse du CDRA Villefranche

Actions du contrat	Nature	Bénéficiaire	dépense subv.	subvention RRA	Taux moyen indicatif
10 Création d'une coopérative d'activité pour promouvoir des formes d'emploi et d'entrepreneuriat durables et solidaires	fonct	Communauté d'agglomération, Associations (Calad impulsion)	133.334	60.000	45%
Total objectif 09 :			133.334	60.000	45%
Total Axe 3 :			133.334	60.000	45%
subvention non affectée axe 3				100.000	
Total général affecté sur les actions :			6.285.334	2.482.300	39%
dont investissement :			4.342.620	1.738.886	
dont fonctionnement :			1.942.714	743.414	
Somme des subventions non affectées par axe :				223.920	
Subvention régionale affectée au contrat :				2.706.220	
Enveloppe maximum bonus DD :					
Subvention régionale affectée au projet de territoire :				2.706.220	
Subvention régionale relevant du CDRA :				0	
Subvention régionale relevant du PSADER :				0	
dont majoration spécifique PSADER hors CDDRA =			0		



Annexes

Annexe 1 : Lexique

Annexe 2 : Documents de référence

Annexe 3 : L'avis du CLD sur les programmes d'actions

Annexe 4 : Guides d'appréciation du développement durable

ANNEXE 1 : LEXIQUE

A6-A89 : Autoroute 6 - Autoroute 89
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
BTP : Bâtiments et Travaux Publics
CA : Communauté d'Agglomération
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CC : Communauté de Communes
CCAB : Centre Culturel Associatif Beaujolais
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CDDRA : Contrat de Développement Durable de Rhône-Alpes
CDPRA : Contrat de Développement des Pays de Rhône-Alpes
CDRA : Contrat de Développement de Rhône-Alpes
CDT : Comité Départemental du Tourisme
CET : Centre d'Enfouissement Technique
CETE : Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement
CFAC : Convention de Fonctions d'Agglomération et de Centralité
CGD : Contrat Global de Développement
CIEDEL : Centre International d'Etudes pour le Développement Local
CLD : Conseil Local de Développement
CMA : Chambre de Métiers et d'Artisanat
CO : Monoxyde de carbone
CODRALY : Comité de Développement Agricole de la Région Lyonnaise
COL : Contournement Ouest Lyonnais
COPARLY : Comité pour le contrôle de la Pollution Atmosphérique sur le Rhône et la région LYonnaise
COFIL : Comité de Pilotage
CPER : Contrat de Plan Etat-Région
CRAES : Collège Rhône-Alpes pour l'Éducation à la Santé
CRESS : Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire
CROF : Contrat Régional d'Objectif Filière
CTEF : Contrat Territorial Emploi Formation
DDA : Direction Départementale de l'Agriculture
DDE : Direction Départementale de l'Équipement
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DOG : Document d'Orientations Générales
DRIRE : Directions Régionales de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
EGI : Ensemble Gagnons l'Insertion
EMD : Enquête Ménages-Déplacements
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPORA : Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes
ESS : Économie Sociale et Solidaire
FEADER : Fonds Européens Agricole de Développement Rural
FEDER : Fonds Européens de Développement Régional
FNADT : Fond National d'Aide au Développement des Territoires
GES : Gaz à Effet de Serre
GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences
ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
INSA : Institut National des Sciences Appliquées
ISARA : École d'ingénieurs en alimentation, agriculture, environnement et développement rural
KteqCO2 : Kilo-Tonnes Equivalent Carbone
LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
MdEF : Maison de l'Emploi et de la Formation
MEEDAT : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire

MSA : Mutualité Sociale Agricole
NO2 : Dioxyde d'azote
O3 : Ozone
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAV : Point d'Apport Volontaire
PB : Pays Beaujolais
PCET : Plan Climat Energie Territorial
PDIE : Plan de Déplacements Inter-Entreprises
PIG : Programme d'Intérêt Général
PLH : Programme Local de l'Habitat
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PM : Particules en suspensions
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PPR : Plan de Prévention des Risques
PSADER : Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural
REAL : Réseau Express de l'Agglomération Lyonnaise
RGA : Recensement Général Agricole
RH : Ressources Humaines
SCIC : Société Coopérative d'Intérêts Collectifs
SCOP : Société Coopérative de Production
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Economique
SMADEOR : Syndicat Mixte d'études pour l'Aménagement et le Développement Economique de l'Ouest Rhodanien
SO2 : Dioxyde de soufre
SYTRAL : Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise
TIC : Technologies de l'Information et de la Communication
TPE : Très Petites Entreprises
UCA : Union de Commerçants et d'Artisans
ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

ANNEXE 2 : DOCUMENTS DE REFERENCE POUR L'ELABORATION DE LA CHARTE

GENERALITES

- Bilan évaluatif du CDPRA- CLD, 2008
- Charte de territoire du Pays Beaujolais, 2001
- SCoT Beaujolais (PADD et DOG), 2009
- Enquête Ménages Déplacements de l'aire métropolitaine lyonnaise- SYTRAL, 2006
- Portraits de territoire du Pays Beaujolais- recensements 1999 et 2006
- Candidature Beaujolais Vert « approche Leader », 2008
- Diagnostic et plan d'action CTEF du Beaujolais élargi, 2008

ECONOMIE

- Etude sur les services à personne- MDEF, mars 2009.
- Etat des lieux de l'insertion- Ensemble Gagnons l'Insertion (EGI) en Pays Beaujolais, janvier 2009
- Etude d'opportunité Immobilier d'entreprise en Pays Beaujolais- BLEZAT CONSULTING & STRATIS CONSEIL- 2006,
- Plan de revitalisation de Tarare, 2007-2010
- Schéma de développement A89- KATALYSE- 2006

AGRICULTURE

- Etudes centre de ressources FIBOIS 2007, 2008
- Recensement Général Agricole, 1999
- Diagnostics Régions Agricoles- Chambre d'Agriculture du Rhône, 2005, 2007, 2008
- Mutuelle Sociale Agricole, 2009
- Bilan agritourisme- ADTR, 2009

TOURISME ET CULTURE

- Etude et diagnostic Culturel du Pays Beaujolais, juillet 2009
- Schéma de Développement Touristique 2007-2012 du Pays Beaujolais- AGC, 2007
- Etude patrimoine- CDT, 2002

ENVIRONNEMENT

- Charte Paysagère- INTERLAND, 2007
- Etat Initial de l'Environnement- SOBERCO, 2007
- Diagnostics des contrats de rivières
- Schéma Départementale de Gestion Cynégétique du Rhône- FDC69, 2005



www.pays-beaujolais.com

Schéma de Cohérence
Territoriale (SCoT)

Contrat de Développement
Durable de Rhône-Alpes
(CDDRA)

**Conseil Local de
Développement
(CLD)**

Approche Leader

Syndicat Mixte du Beaujolais
172, boulevard Victor Vermorel
69400 VILLEFRANCHE / SAÔNE
Tel : 04 74 65 74 40
Fax : 04 74 65 39 91
www.pays-beaujolais.com

SIRET : 256 910 472 00024
Code APE : 8413Z

Monsieur Daniel PACOUD
Co-président du Comité de Pilotage du CDDRA
172 Boulevard Vermorel
69400 Villefranche sur Saône

Villefranche, le 29 juin 2010

Copie à Monique COSSON, co-présidente du Comité de Pilotage du CDDRA Pays Beaujolais

OBJET : Avis du Conseil Local de Développement du Pays Beaujolais sur les programmes d'actions : CDDRA (y compris volet PSADER), Convention de fonctions d'Agglomération et de Centralité.

Monsieur le co-président du Comité de Pilotage,

Comme vous le savez, le Conseil Local de Développement (CLD) du Pays Beaujolais s'est réuni à plusieurs reprises afin de suivre et contribuer à l'avancée des travaux et réflexions menés au sein du Pays Beaujolais notamment pour l'élaboration de nouveaux programmes d'actions (CDDRA, PSADER et Convention de Fonctions d'Agglomération et de Centralité).

Lors de notre assemblée plénière du 28 Juin 2010, le Conseil Local de Développement a émis un avis favorable sur les actions présentées dans le cadre de ces procédures. Les quelques observations qui ont été faites lors de cette séance plénière sont synthétisées dans la note ci-jointe, afin que vous puissiez en faire part à la prochaine réunion du Comité de Pilotage, avant présentation de ces programmes à la Région Rhône-Alpes.

Par ailleurs, le Conseil Local de Développement du Pays Beaujolais s'est engagé dans une démarche de restructuration de ses modalités de fonctionnement et de sa composition afin d'assurer au mieux ses missions au côté des élus du territoire, notamment :

- l'appréciation du développement durable dans les projets inscrits dans les procédures territoriales ;
- le suivi et l'évaluation des programmes d'actions ;
- les réflexions thématiques assurées par le CLD, complémentaires aux autres instances territoriales, pour contribuer au développement du Pays Beaujolais.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le co-président, l'expression de mes sincères salutations.

Christiane ECHALLIER
Présidente du CLD

**AVIS DU CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS BEAUJOLAIS
SUR LES PROGRAMMES D' ACTIONS INSCRITS DANS LES PROCEDURES TERRITORIALES**

Synthèse du débat tenu lors de la séance plénière du CLD du Pays Beaujolais le 28 juin 2010 à Gleizé

Synthèse des observations faites par les membres du CLD sur les actions et programmes présentés afin de les transmettre au prochain comité de pilotage avant envoi à la Région.

I - CONVENTION DE FONCTIONS D'AGGLOMERATION ET DE CENTRALITE

Ce programme d'actions spécifique a été travaillé conjointement entre la Communauté d'Agglomération de Villefranche (CAVIL) et le service CDDRA du Syndicat Mixte du Beaujolais.

Remarque concernant l'action intitulée « Soutenir la réalisation d'un éco-quartier sur le secteur de Montplaisir à Villefranche » : Au vu de l'importance d'un tel projet, une concertation importante et pérenne doit être menée par la ville de Villefranche avec les habitants et les acteurs concernés par ce projet.

A l'issue de la présentation globale des 11 actions proposées, le CLD émet **un avis favorable** sur le programme de la Convention de Fonctions d'Agglomération et de Centralité.

II – CDDRA et PSADER :

La présentation des fiches actions mentionne si ces fiches appartiennent ou non au volet PSADER (en cours de finalisation) du CDDRA. L'ensemble des actions intégrées dans ces 2 programmes sont présentées conjointement et suivant les 4 axes stratégiques de la charte de développement durable du Pays Beaujolais.

AXE 1 : Mettre au cœur du Beaujolais ses richesses naturelles et patrimoniales

Enjeu : Paysage et Patrimoine

Action 1 « Maintenir une identité locale forte par la préservation et la valorisation des systèmes paysagers et du patrimoine »

Le CLD affirme l'importance de la préservation des paysages du Beaujolais, mais rappelle que cette action doit être complétée par un soutien fort aux filières agricoles pour maintenir des exploitations viables car les agriculteurs sont les principaux « jardiniers du paysage ».

Enjeu : Environnement et ressources naturelles

Action 2 « Contribuer à l'amélioration du cadre de vie local par la préservation de la biodiversité et l'entretien des trames vertes et bleues »

Pour le volet « ressources en eau », le CLD souhaite qu'un lien soit assuré avec les contrats de rivières du territoire. Par ailleurs, la préservation de la ressource en eau doit être travaillée avec la filière agricole en faisant attention à la situation économique très difficile de cette filière.

Action 3 « Faire du Pays Beaujolais un territoire durable, en maîtrisant ses besoins énergétiques et en améliorant l'utilisation des ressources locales et durables »

Pour le volet « énergie », le CLD rappelle le lien étroit avec les actions inscrites dans le programme Leader du Beaujolais Vert qui s'engage vers une perspective d'éco-territoire et constitue le laboratoire d'expériences pour le Pays Beaujolais.

Rappel : La part de subvention restant à affecter pour l'axe 1 est importante pour permettre le renforcement d'actions ou la proposition de nouvelles actions lorsque le PSADER sera finalisé.

AVIS CLD POSITIF

AXE 2 : Développer le Beaujolais par une organisation territoriale repensée

Enjeu: Les transports et la mobilité

Action 9 « Promouvoir l'inter-modalité et la mobilité douce à l'échelle du Pays Beaujolais et dans les projets urbains des polarités »

Complémentaire à cette action, le CLD s'interroge sur la possibilité de renforcer le cadencement des transports collectifs, en particulier par le train, pour répondre aux besoins des usagers. Par ailleurs, il réaffirme le rôle majeur des comités de ligne qui effectuent un travail important de proximité et qui peuvent s'ouvrir, en plus des usagers, à divers intervenants concernés. La problématique des transports collectifs doit être étudiée de façon transversale avec les différents partenaires publics concernés.

Enjeu: Le foncier

Action 10 « Renforcer la capacité d'ingénierie du territoire en matière d'aménagement et de stratégie foncière »

Le CLD s'interroge sur la mise en œuvre opérationnelle d'une « ingénierie territoriale ». Mr PACCOUD explique, que conformément à ce qui se fait déjà avec l'observatoire des zones d'activités, la recherche de solutions partenariales et mutualisées sera privilégiées, impliquant ainsi de nombreux partenaires.

Action 11 « Assurer le maintien de l'activité agricole, par la mise en place d'une politique foncière adaptée »

Le CLD s'interroge sur la recherche et l'expérimentation d'autres utilisations possibles pour les terrains en déprise agricole, complémentaires à celles déjà engagées (sachant que les acquisitions foncières relèvent principalement des missions de la SAFER).

AVIS CLD POSITIF

Axe 3: Accueillir les entreprises et le travail en Beaujolais

Enjeu: Attractivité du territoire

Action 15 « Conforter l'attractivité économique du Beaujolais par un positionnement économique partagé et une communication adaptée »

Suite à la proposition d'organisation d'une cellule stratégique, le CLD réaffirme la nécessité de travailler en étroite collaboration avec le CTEF, piloté par Mme LEBAIL, et la MdEF dont la pérennisation pose question. De même, concernant l'observation et à la veille économique, le CLD fait préciser que cette action vise le soutien à l'observatoire déjà en place et piloté par la MdEF.

Enjeu: Compétitivité économique

Action 18 « Soutenir la diversification agricole et la mise en œuvre de circuits courts »

Les espaces de vente collectifs représentent une alternative importante dans l'organisation des circuits courts, tout en contribuant à valoriser les produits et savoir-faire du territoire. La création d'une vitrine des produits du terroir dans le centre ville de Villefranche semble donc essentielle pour compléter le maillage des points de vente existants ou en cours de création sur l'ensemble du Pays Beaujolais.

Enjeu: Les Hommes

Action 20 « Adapter les compétences, sécuriser les parcours et promouvoir des formes d'emploi et d'entrepreneuriats qui ancrent localement les activités économiques »

Le CLD suggère d'étudier les possibilités de financement des formations professionnelles pour les agriculteurs en reconversion. Il s'agit d'une problématique essentielle à voir avec les directions régionales (formation et agri).

Enjeu: Le tourisme

Action 21 « Structurer une offre touristique durable, en assurant la professionnalisation et la mise en réseau des acteurs »

Le CLD rappelle la cohérence indispensable entre la mission d'animation et de coordination touristique proposée et la mise en place des actions œnotourisme soutenues dans le cadre du CROF (Contrat Régional Objectif Filière) vitivinicole de Rhône-Alpes.

Action 24 « Renforcer les équipements structurants s'inscrivant dans un développement durable »

Du fait de la fin prochaine du CROF, il convient d'étudier le soutien possible aux projets œnotourisme, soit dans le cadre du CDDRA, soit dans le cadre d'un volet œnotourisme du futur PIDA (Programme Intégré de Développement Agricole) viticole du Beaujolais, en cours d'élaboration.

AVIS CLD POSITIF

Axe 4: Affirmer une gouvernance du territoire pour porter les projets et gérer l'avenir du Beaujolais

Enjeux « Développement local », « intelligence territoriale » et « mise en œuvre du projet de territoire »

Action 26 « Animation pour suivre, évaluer et adapter en continu le projet de territoire »

Complémentaire à la mise en œuvre des programmes d'actions, l'ingénierie territoriale doit aussi assurer le suivi et l'évaluation des actions réalisées.

AVIS CLD POSITIF

En conclusion :

A l'issue de la présentation des projets de fiches actions, le CLD émet **un avis favorable sur l'ensemble des programmes d'actions**. Il est informé du fait que des modifications pourraient avoir lieu suite aux échanges techniques avec la Région Rhône-Alpes. Dans la mesure où ces modifications resteraient à la marge, le CLD autorise le COPIL à déposer les programmes d'actions au Conseil Régional. Si toutefois ces modifications s'avéraient significatives, elles devraient être soumises à une nouvelle assemblée plénière avant dépôt à la Région.

Madame Echallier, Présidente du CLD et Monsieur Paccoud, co-président du Comité de Pilotage, remercient les membres du CLD pour leur participation active.

Un pot de l'amitié offert par la municipalité de Gleizé clôture cette réunion de travail intense.

Nb : la prochaine séance plénière du CLD prévue fin septembre – début octobre

CD



Syndicat Mixte du Beaujolais / Contrat de Développement Durable
172, boulevard Victor Vermorel 69400 VILLEFRANCHE/S.
Tél 04 74 65 74 45 _ Fax 04 74 65 39 91
developpement@pays-beaujolais.com
www.pays-beaujolais.com



Avec le soutien de

Rhône-Alpes Région